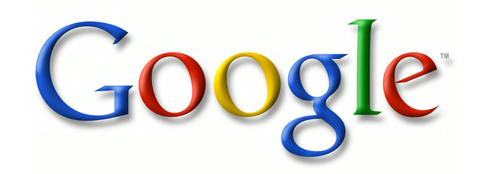
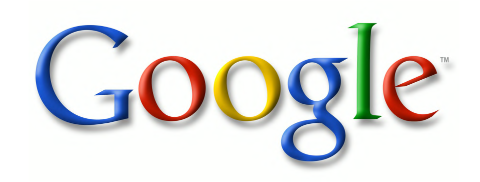
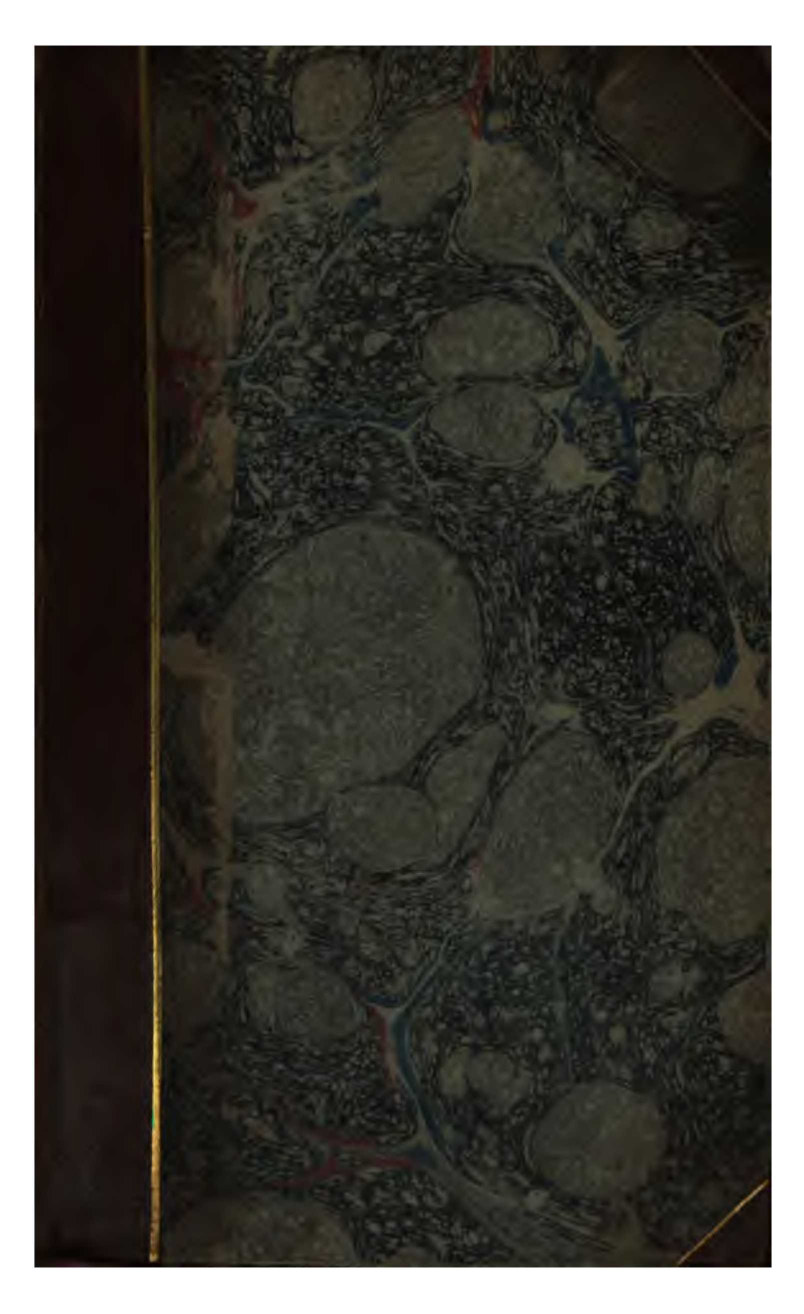

Google





OEUVRES

COMPLETES

DE

M. DE VOLTAIRE.

TOME TRENTE-CINQUIEME.

AUX DEUX-PONTS,

Chez SANSON et COMPAGNIE.

1792.

HISTOIRE

DU

PARLEMENT

DE PARIS.

HISTOIRE
DU
PARLEMENT DE PARIS.

CHAPITRE LIX.

Régence du duc d'Orléans.

LOUIS XIV étant mort le premier ſeptembre 1715, le parlement s'aſſembla le lendemain ſans être convoqué. Le duc d'*Orléans*, héritier préſomptif de la couronne, y prit ſéance avec les princes et les pairs.

Le régiment des gardes entourait le palais, et les meſures avaient été priſes avec les principaux membres pour caſſer le teſtament du feu roi, comme on avait caſſé celui de ſon père.

Avant qu'on fît l'ouverture de ce teſtament, le duc d'*Orléans* prononça un diſcours par lequel il demanda la régence, en vertu du droit de ſa naiſſance plutôt que des dernières volontés de *Louis XIV. Mais à quelque titre que je doive aſpirer à la régence*, dit-il, *j'oſe vous aſſurer, Meſſieurs, que je la mériterai par mon zèle pour le ſervice du roi, par mon amour pour le bien public; et ſur-tout étant aidé de vos conſeils et de vos ſages remontrances.*

C'était flatter le parlement que de lui proteſter qu'on ſe conduirait par ces mêmes remontrances que *Louis XIV* avait proſcrites, en permettant ſeulement qu'on en fît par écrit après avoir obéi. Le teſtament fut lu à voix baſſe, rapide.

ment, et feulement pour la forme. Il ôtait réellement la régence au duc d'*Orléans*. *Louis XIV* avait établi un confeil d'adminiftration, où tout fe devait conclure à la pluralité des voix, comme s'il eût formé un confeil d'Etat de fon vivant, et comme s'il devait régner après fa mort. Le duc d'*Orléans* à la tête de ce confeil ne devait avoir que la voix prépondérante. Le duc du *Maine* fils de *Louis XIV*, reconnu à la vérité, mais né d'un double adultère, avait la garde de la perfonne du roi *Louis XV*, et le commandement fuprême de toutes les troupes qui forment la maifon du roi, et qui compofent un corps d'environ dix mille hommes.

Ces difpofitions euffent été fages dans un père de famille qui aurait craint de confier la vie et les biens de fon petit-fils à celui qui devait en hériter, mais elles étaient impraticables dans une monarchie. Elles divifaient l'autorité, par conféquent l'anéantiffaient ; elles femblaient préparer des guerres civiles, elles étaient contraires aux ufages reçus, qui tenaient lieu de loi fondamentale, s'il y en a fur la terre.

Le parlement rendit un arrêt qui était déjà tout préparé. Il eft conçu en termes finguliers. Ce n'eft point un jugement, *parties ouïes*, point de requête, point de forme ordinaire, rien de contentieux. " La cour, toutes les chambres
" affemblées, la matière mife en délibération,
" a déclaré et déclare monfieur le duc d'*Orléans*
" régent en France, pour avoir foin de l'admi-
" niftration du royaume pendant la minorité
" du roi; ordonne que le duc de *Bourbon* fera

„ dès-à-présent chef du conseil de régence sous
„ l'autorité de monsieur le duc d'*Orléans*, et y
„ présidera en son absence ; que les princes du
„ sang royal auront aussi entrée audit conseil,
„ lorsqu'ils auront atteint l'âge de vingt-trois
„ ans accomplis ; et après la déclaration faite
„ par monsieur le duc d'*Orléans*, qu'il entend se
„ conformer à la pluralité des suffrages dudit
„ conseil de la régence dans toutes les affaires
„ (à l'exception des charges, emplois, bénéfi-
„ ces et grâces, qu'il pourra accorder à qui bon
„ lui semblera après avoir consulté le conseil de
„ régence, sans être néanmoins assujetti à sui-
„ vre la pluralité des voix à cet égard.) Ordon-
„ ne qu'il pourra former le conseil de régence ;
„ même tels conseils qu'il jugera à propos, et
„ y admettre les personnes qu'il en estimera les
„ plus dignes, le tout suivant le projet que mon-
„ sieur le duc d'*Orléans* a déclaré qu'il commu-
„ niquera à la cour ; que le duc du *Maine* sera
„ surintendant de l'éducation du roi ; l'autorité
„ entière et le commandement sur les troupes
„ de la maison dudit seigneur roi, même sur
„ celles qui sont employées à la garde de sa per-
„ sonne, demeurant à monsieur le duc d'*Orléans*,
„ et sans aucune supériorité du duc du *Maine*
„ sur le duc de *Bourbon*, grand-maître de la
„ maison du roi. "

C'était s'exprimer en souverain. Ce langage de souveraineté était-il légalement autorisé par la présence des princes et des pairs ? Une telle assemblée, toute auguste qu'elle était, ne représentait point les états-généraux ; elle ne parlait pas

au nom du roi enfant. Que fesait-elle donc? elle usait d'un droit acquis par deux exemples, celui de *Marie de Médicis*, et celui d'*Anne d'Autriche* mère de *Louis XIV*, qui avaient eu la régence au même titre.

Il restait toujours indécis si le parlement devait cette grande prérogative à la présence des princes et des pairs, ou si les pairs devaient au parlement le droit de nommer un régent du royaume. Toutes ces prétentions étaient enveloppées d'un nuage; chaque pas qu'on fait dans l'histoire de France prouve, comme on l'a déjà vu, que presque rien n'a été réglé d'une manière uniforme et stable, et que le hasard, l'intérêt présent des volontés passagères, ont souvent été législateurs.

Il y parut assez quand le duc du *Maine* et le comte de *Toulouse*, fils naturels et légitimés de *Louis XIV*, furent dépouillés des priviléges que leur père leur avait accordés solennellement en 1714. Il les déclara princes du sang et héréditaires de la couronne après l'extinction de la race des vrais princes du sang, par un édit perpétuel et irrévocable, de sa certaine science, pleine puissance et autorité royale. Cet édit fut enregistré sans aucune remontrance, dans tous les parlemens du royaume, à qui *Louis XIV* avait au moins laissé la liberté de remontrer après l'enregistrement.

Trois princes du sang même, les seuls qu'eût la France après la branche d'*Orléans*, consentirent à cet édit, ainsi que plusieurs pairs qui donnèrent aussi leurs voix. Les deux fils de

Louis XIV jouirent en conſéquence des honneurs attachés à la dignité de prince du ſang, au lit de juſtice qui donna la régence.

Mais bientôt après ces mêmes princes, le duc de *Bourbon*, le comte de *Charolais* et le prince de *Conti*, préſentèrent une requête au jeune roi, tendante à faire annuller dans un nouveau lit de juſtice au parlement les droits accordés aux princes légitimés. Ainſi en moins de ſix mois le parlement de Paris ſe ſerait trouvé juge de la régence du royaume, et de la ſucceſſion à la couronne.

Les princes légitimés alléguaient les plus fortes raiſons; les princes du ſang produiſaient des réponſes très-plauſibles. Les pairs intervinrent; trente-neuf ſeigneurs de la plus haute nobleſſe prétendirent que cette grande cauſe était celle de la nation, et qu'on devait aſſembler les états-généraux pour la juger.

On n'en avait pas vu depuis plus de cent ans, et on en déſirait. Le fameux ſyſtème de *Law*, dont on commençait à craindre l'établiſſement projeté, indiſpoſait la robe, qui craint toujours les nouveautés. On jetait déjà les fondemens d'un grand parti contre le régent. L'aſſemblée des états pouvait plonger le royaume dans une grande criſe; mais le parlement, qui croit quelquefois tenir lieu des états, était loin de ſouhaiter qu'on les convoquât. Il rejeta la proteſtation de la nobleſſe, ſignifiée par un huiſſier au procureur-général et au greffier en chef †. Il interdit même l'huiſſier pendant ſix mois.

† 17 juin 1717.

Le duc du *Maine* et le comte de *Toulouſe* vinrent alors eux-mêmes préſenter requête à la grand'chambre, en proteſtant que cette affaire, où il s'agiſſait de la ſucceſſion à la couronne, ne pouvait être jugée que par un roi majeur, ou par les états-généraux. La grand'chambre embarraſſée prit des délais pour répondre.

Enfin le 2 juillet le régent fit rendre un édit qui fut enregiſtré le 8 ſans difficulté. Cet édit ôtait aux enfans légitimés de *Louis XIV* le titre de princes du ſang, que leur père leur avait donné contre les lois des nations et du royaume, en leur réſervant ſeulement la prérogative de traverſer, comme les princes du ſang, ce qu'on appelle au parlement *le parquet* : c'eſt une petite enceinte de bois, par laquelle ils paſſent pour aller prendre leurs places; et de tous les honneurs de ce monde, c'eſt aſſurément le plus mince. Ainſi tout ce qu'avait établi *Louis XIV* était alors détruit; la forme même de ſon gouvernement avait été entièrement changée.

Des conſeils ayant été ſubſtitués aux ſecrétaires d'Etat, le régent lui-même eut en ce temps-là une difficulté ſingulière avec le parlement. Il demanda quel était l'ordre de la cérémonie, quand un régent allait en proceſſion avec ce corps. Il s'agiſſait d'une proceſſion à la cathédrale de Paris, pour le jour qu'on appelle la Notre-Dame d'août, jour où *Louis XIII* avait mis la France ſous la protection de la Vierge *Marie*, et jour fameux pour les diſputes de rang. Le parlement répondit que le régent du royaume devait marcher entre deux préſidens. Le régent

ſe crut obligé d'envoyer au nom du roi un ordre par lequel le régent devait paſſer ſeul avant la compagnie, ce qui paraiſſait bien naturel, mais ce qui fait voir encore, comme on l'a vu tant de fois, qu'il n'eſt rien de réglé en France.

Au reſte, il ne s'oppoſa point à l'habitude que le parlement avait priſe de l'appeler toujours *Monſieur* comme un conſeiller, et de lui écrire *Monſieur*, tandis qu'il écrivait au chancelier *Monſeigneur*, et tandis que tous les corps de la nobleſſe des états provinciaux donnaient le titre de *Monſeigneur* au régent. C'eſt encore une des contradictions communes en France. Le duc d'*Orléans* n'y prit pas garde, ne ſongeant qu'à la réalité du pouvoir, et mépriſant le ridicule des uſages introduits.

CHAPITRE LX.

Finances et ſyſtème de Laſs pendant la régence.

AVANT le ſyſtème de *Law* ou *Laſs*, qui commença à éclairer la France en la bouleverſant, il n'y avait que quelques financiers et quelques négocians qui euſſent des idées nettes de tout ce qui concerne les eſpèces, leur valeur réelle, leur valeur numéraire, leur circulation, le change avec l'étranger, le crédit public; ces objets occupèrent la régence et le parlement.

Adrien de Noailles duc et pair, et depuis maréchal de France, était chef du conſeil des finances. Ce n'était pas un *Sulli*, mais auſſi il n'était pas le miniſtre d'un *Henri IV*. Son génie était plus ardent et plus univerſel. Il avait des vues auſſi droites ſans être auſſi laborieux et auſſi inſtruit, étant

arrivé au gouvernement des finances sans préparation, et ayant été obligé de suppléer par son esprit, qui était prompt et lumineux, aux connaissances préliminaires qui lui manquaient.

Au commencement de ce ministère, l'Etat avait à payer neuf cents millions d'arrérages ; et les revenus du roi ne produisaient pas soixante et neuf millions à trente francs le marc. Le duc de *Noailles* eut recours en 1716 à l'établissement d'une chambre de justice contre les financiers. On rechercha les fortunes de quatre mille quatre cents dix personnes, et le total de leurs taxes fut environ de deux cents dix-neuf millions quatre cents mille livres ; mais de cette somme immense il ne rentra que soixante et dix millions dans les coffres du roi : il fallait d'autres ressources.

Le régent avait permis à *Lass* écossais d'établir sa banque †, composée seulement de douze cents actions de mille écus chacune. Tant que cet établissement fut limité dans ces bornes, et qu'il n'y eut pas plus de papier que d'espèces, il en résulta un grand crédit, et par conséquent le bien du royaume; mais quand *Lass* eut réuni une compagnie nommée d'*occident* à la banque, †† qu'il se chargea de la ferme du tabac qui ne valait alors que quatre millions ; quand il eut le commerce du Sénégal à la fin de l'année, toutes ces entreprises, réunies sous la main d'un seul homme qui était étranger, donnèrent une extrême jalousie aux gros financiers du royaume, et le parlement prit des alarmes prématurées.

† mai 1716. †† août 1717.

Le chancelier d'*Agueſſeau*, homme élevé dans les formes du palais, très-inſtruit dans la juriſprudence, mais moins verſé dans la connaiſſance de l'intérieur du royaume, difficile et incertain dans les affaires, mais auſſi intègre qu'éloquent, s'oppoſait autant qu'il pouvait aux innovations intéreſſées et ambitieuſes de *Laſs*.

Pendant ce temps-là il ſe formait un parti aſſez conſidérable contre la régence du duc d'*Orléans*. La ducheſſe du *Maine* en était l'ame; le duc du *Maine* y entrait par complaiſance pour ſa femme. Le cardinal de *Polignac* s'en était mis pour jouer un rôle; pluſieurs ſeigneurs attendaient le moment de ſe déclarer; ce parti agiſſait ſourdement de concert avec le cardinal *Albéroni* premier miniſtre d'Eſpagne; tout était encore dans le plus grand ſecret, et le duc d'*Orléans* n'avait que des ſoupçons. Il fallait qu'il ſe préparât à la guerre contre l'Eſpagne, qui paraiſſait inévitable. Il fallait qu'en même temps il acquittât une partie des dettes immenſes que *Louis XIV* avait laiſſées; il fallait faire pluſieurs réglemens que le régent crut utiles, et que le chancelier d'*Agueſſeau* crut pernicieux. Il exila le chancelier à ſa maiſon de campagne, et nomma garde des ſceaux et vice-chancelier le conſeiller d'Etat, lieutenant de police, de *Paulmy d'Argenſon*, homme d'une ancienne nobleſſe, d'un grand courage dans les difficultés, d'une expédition prompte, d'un travail infatigable, déſintéreſſé, ferme, mais dur, deſpotique, et le meilleur inſtrument du deſpotiſme que le régent pût trouver. Il eut tout d'un coup

les ſceaux à la place de M. d'*Agueſſeau*, et l'adminiſtration des finances à la place du duc de *Noailles*; mais il n'eût ces deux places qu'à condition qu'il établirait de tout ſon pouvoir le ſyſtème de *Laſs*, qui allait bientôt ſe déployer tout entier. *Laſs* était ſur le point d'être le maître abſolu de tout l'argent du royaume; et le garde des ſceaux d'*Argenſon*, déclaré vice-chancelier, devait n'avoir dans cette partie que la fonction de ſceller les caprices d'un étranger.

Il mit d'abord toute l'activité de ſon caractère à ſoutenir les ſyſtèmes de *Laſs*, dont il ſentit bientôt après les prodigieux abus. Une des grandes démences de ce ſyſtème était de décrier l'argent pour y ſubſtituer des billets, au lieu que le papier et l'argent doivent ſe ſoutenir l'un par l'autre. *Laſs* rendait un grand ſervice à la nation en y établiſſant une banque générale, telle qu'on en voit en Suède, à Veniſe, en Hollande et dans quelques autres Etats; mais il bouleverſait la France en pouſſant les actions de cette banque juſqu'à une valeur chimérique, en y joignant des compagnies de commerce imaginaires, et en ne proportionnant pas ces papiers de crédit à l'argent qui circulait dans le royaume.

Pour commencer à avilir les eſpèces, on les refondit. Le miniſtère ordonna † que le marc d'argent qui, après avoir eſſuyé pluſieurs variations rapides depuis la mort de *Louis XIV*, était alors à quarante livres ſerait à ſoixante, et que ceux qui porteraient à la monnaie des anciennes promeſſes du gouvernement, nommées billets

† 30 mai 1718.

d'Etat, avec une certaine quantité d'argent à quarante livres numéraires le marc, recevraient le payement total de leur argent et de leurs billets en valeur numéraire à ſoixante livres.

Cette opération était abſurde et injuſte. Voici quel en était l'effet pernicieux :

Un citoyen portait à la monnaie du roi 2500 livres de l'ancienne eſpèce avec 1000 livres de billets d'Etat, on lui donnait 3500 livres de la nouvelle eſpèce en argent comptant ; il croyait gagner, et il perdait réellement, car on ne lui donnait qu'environ cinquante-huit marcs ſous la dénomination trompeuſe de 3500 livres. Il perdait réellement plus de quatre marcs, et perdait en outre la totalité de ſes billets.

Le gouvernement feſait encore une plus grande perte que les particuliers ; et s'il trompait les citoyens, il était trompé lui-même ; car dans le payement des impôts qui ſe payent en valeur numéraire, il recevait réellement un tiers de moins. La nation en général ſupportait encore un autre dommage par cette altération des monnaies ; on les refondait chez l'étranger qui donnait aux Français pour ſoixante livres ce qu'il avait reçu pour quarante.

Cela prouve évidemment que ni le régent ni le garde des ſceaux, malgré leur eſprit et leurs lumières, n'entendaient rien à la finance qu'ils n'avaient point étudiée. Le parlement qui fit de juſtes remontrances † au régent n'y entendait pas davantage. Il fit des repréſentations auſſi légitimes que mal conçues. Il ſe trompa ſur

† 19 juin 1718.

l'évaluation de l'argent ; il ajouta à cette erreur de culcul une erreur encore plus grande en prononçant ces paroles : "à l'égard de l'étranger, si „ nous tirons sur lui un marc d'argent, dont „ la valeur intrinsèque n'est que de vingt-cinq „ livres, nous serons forcés de lui payer soixante „ livres, et ce qu'il tirera de nous, il nous le „ payera dans notre monnaie, qui ne lui coûtera „ que sa valeur intrinsèque."

La valeur intrinsèque n'est ni 25 livres ni 10 livres, ni 50 livres ; ce mot de *livre* ou *franc* n'est qu'un terme arbitraire, dérivé d'une ancienne dénomination réelle. La seule valeur intrinsèque d'un marc d'argent est un marc d'argent, une demi-livre du poids de huit onces. Le poids et le titre font seuls cette valeur intrinsèque.

Le régent répondit au parlement avec beaucoup de modération, et lui dit ces propres mots : " J'ai pesé les inconvéniens, mais je n'ai pu me „ dispenser de donner l'édit, je les ferai pourtant „ de nouveau examiner pour y remédier."

Le régent n'avait pas pesé ces inconvéniens puisqu'il n'était pas même assez instruit pour relever les méprises du parlement. Ce corps ne dit point ce qu'il devait dire, et le régent ne répondit point ce qu'il devait répondre.

Le parlement ne se contenta pas de cette réponse ; les murmures de presque tous les gens sensés contre *Lass* l'aigrissaient, et quelques-uns de ces membres étaient animés par la faction de la duchesse du *Maine*, du cardinal de *Polignac* et de quelques autres mécontens.

Le lendemain, les chambres aſſemblées au nombre de cent ſoixante et cinq membres rendirent un arrêt par lequel elles défendirent d'obéir à l'édit du roi.

Le régent ſe contenta de caſſer cet arrêt comme attentatoire à l'autorité royale, et de poſter deux compagnies des gardes à l'hôtel de la monnaie. Il ſouffrit même encore qu'une députation du parlement vînt faire des remontrances à la perſonne du roi. Sept préſidens et trente-deux conſeillers allèrent au louvre. On croyait que cette marche animerait le peuple; mais perſonne ne s'aſſembla ſeulement pour les voir paſſer.

Paris n'était occupé que du jeu des actions auquel *Laſs* le feſait jouer; et la populace qui croyait réellement faire un gain, lorſqu'on lui diſait que quatre francs en valaient ſix, s'empreſſait à l'hôtel des monnaies, et laiſſait le parlement aller faire au roi des remontrances inutiles.

Laſs, qui avait réuni à la banque la compagnie d'occident, y réunit encore la ferme du tabac qui lui valait beaucoup.

Le parlement oſa défendre aux receveurs des deniers royaux de porter l'argent à la banque. Il renouvela ſes anciens arrêts contre les étrangers employés dans les finances de l'Etat. Enfin il décréta d'ajournement perſonnel le ſieur *Laſs*, et enſuite de priſe de corps †.

Le duc d'*Orléans* prit alors le parti de faire tenir au roi un lit de juſtice au palais des tuile-

† 26 août 1718.

ries. La maison du roi prit les armes, et entoura le louvre. Il fut ordonné au parlement d'arriver à pied et en robes rouges. Ce lit de justice fut mémorable : on commença par faire enregistrer les lettres-patentes du garde des sceaux, que le parlement n'avait pas voulu jusque-là recevoir. M. d'*Argenson* ouvrit ensuite la séance par un discours dont voici les paroles les plus remarquables.

“ Il semble même qu'il a porté (le parlement) „ ses entreprises jusqu'à prétendre que le roi „ ne peut rien sans l'aveu de son parlement, et „ que son parlement n'a pas besoin de l'ordre „ et du consentement de sa majesté pour ordonner ce qu'il lui plaît.”

„ Ainsi le parlement pouvant tout sans le roi, „ et le roi ne pouvant rien sans son parlement, „ celui-ci deviendrait bientôt législateur nécessaire du royaume ; et ce ne serait plus que sous „ son bon plaisir que sa majesté pourrait faire „ savoir à ses sujets quelles sont ses intentions.”

Après ce discours on lut un édit qui défendait au parlement de se mêler jamais d'aucune affaire d'Etat, ni des monnaies, ni du payement des rentes, ni d'aucun objet de finance.

M. *de Lamoignon*, avocat du roi, résuma cet édit en fesant une espèce de protestation modeste. Le premier président demanda la permission de délibérer.

M. d'*Argenson* répondit : “ le roi veut être „ obéi, et obéi dans le moment.”

Aussi-tôt on lut un nouvel édit par lequel

on

on rétablit les pairs dans la préféance fur les préfidens à mortier, et fur le droit d'opiner avant eux; droit que les pairs n'avaient pas voulu réclamer au lit de juftice qui donna la régence, mais qu'ils revendiquaient dans un temps plus favorable.

Enfin on termina cette mémorable féance en dégradant le duc du *Maine*, foupçonné d'être trop uni avec le parlement. On lui ôta la furintendance de l'éducation du roi, qui fut donnée fur le champ au duc de *Bourbon-Condé*; et on le priva des honneurs de prince du fang, que l'on conferva au comte de *Toulonfe*.

Le parlement, ainfi humilié dans cette affemblée folennelle, déclara le lendemain par un arrêt qu'il n'avait pu ni dû, ni entendu avoir aucune part à ce qui s'était paffé au lit de juftice. Les difcours furent vifs dans cette féance. Plufieurs membres étaient foupçonnés de préparer la révolution que la faction du duc du *Maine*, ou plutôt de la ducheffe fa femme, méditait fecrètement: on n'en avait pas de preuve et on en cherchait.

La nuit du 28 au 29 août 1718, des détachemens de moufquetaires enlevèrent dans leurs maifons le préfident *Blamont* et les confeillers *Feideau de Calende* et *St Martin*. Nouvelles remontrances au roi dès le lendemain.

Le garde des fceaux répondit d'une voix fèche et dure: « les affaires dont il eft queftion font » affaires d'Etat, qui demandent le fecret et le » filence. Le roi eft obligé de faire refpecter fon

„ autorité; la conduite que tiendra son parle„ ment déterminera les sentimens de sa ma„ jesté à son égard. "

Le parlement cessa alors de rendre la justice. Le régent lui envoya le 5 septembre le marquis d'*Effiat* pour lui ordonner de reprendre ses fonctions en lui fesant espérer le rappel des exilés; on obéit, et tout rentra dans l'ordre pour quelque temps.

Le parlement de Bretagne écrivit une lettre de condoléance à celui de Paris, et envoya au roi des remontrances sur l'enlèvement des trois magistrats. Le duc d'*Orléans* commençait alors à soupçonner que la faction du duc du *Maine*, fomentée en Espagne par le cardinal *Albéroni*, avait déjà en Bretagne beaucoup de partisans; mais cela ne l'empêcha pas de rendre la liberté aux trois membres arrêtés: sa fermeté fut toujours accompagnée d'indulgence.

CHAPITRE LXI.

L'écossais Lass contrôleur-général, ses opérations, ruine de l'Etat.

QUICONQUE veut s'instruire remarquera que dans la minorité de *Louis XIV* l'objet le plus mince arma le parlement de Paris, et produisit une guerre civile, mais que dans la minorité de *Louis XV* la subversion de l'Etat ne put causer le moindre tumulte. La raison en est palpable. Le cardinal de *Richelieu* avait aigri tous les esprits, et ne les avait pas abaissés. Il y avait encore des grands, et tout respirait la faction à la

mort de *Louis XIII*. Ce fut tout le contraire à la mort de *Louis XIV*. On était façonné au joug, il y avait très-peu d'hommes puissans. Une raison beaucoup plus forte encore, c'est que le système de *Lass*, en excitant la cupidité de tous les citoyens, les rendait insensibles à tout le reste. Le prestige se fortifia de jour en jour. La conspiration du prince de *Cellamare* ambassadeur d'Espagne, découverte à Paris †, la prison et l'exil de ses adhérens, la guerre bientôt après déclarée au roi d'Espagne, ne servirent dans Paris qu'à l'entretien de quelques nouvellistes oisifs qui n'avaient pas de quoi acheter des actions. Le régent avait-il besoin de cinquante millions pour soutenir la guerre, *Lass* les fesait avec du papier.

Cet écossais qui s'était fait catholique, mais qui ne s'était pas fait naturaliser légalement, fut déclaré enfin contrôleur-général des finances ††, le décret de prise de corps décerné contre lui par le parlement subsistant toujours.

C'était un charlatan à qui on donnait l'Etat à guérir, qui l'empoisonnait de sa drogue, et qui s'empoisonnait lui-même. Il était si enivré de son systême que de toutes les grandes terres qu'il acheta en France, il n'en paya aucune en argent. Il ne donna que des à compte en billets de banque. On le vit marguillier d'honneur à la paroisse de St Roch. Il donna cent mille écus à cette paroisse, mais ce ne fut qu'en papier.

Après avoir porté la valeur numéraire des

† 1719. †† 5 janvier 1720.

eſpèces à un prix exorbitant, il indiqua des diminutions ſucceſſives. Le public craignant ces diminutions ſur l'argent, et croyant, ſur la foi de *Laſs*, que les billets avaient un prix immuable, s'empreſſait en foule de porter ſon argent comptant à la banque, et les plaiſans leur diſaient : Meſſieurs, ne ſoyez pas en peine, on vous le prendra tout.

Que devenait donc tout l'argent du royaume? les gens habiles le reſſerraient. *Laſs* en prodiguait une grande partie à l'établiſſement de ſa compagnie des indes orientales, qui enfin a ſubſiſté long-temps après lui; et il fit du moins ce bien au royaume : ce qui a fait penſer qu'une partie de ſon ſyſtème aurait été très-utile ſi elle avait été modérée. Mais il rembourſait en papier toutes les dettes de l'Etat, charges ſupprimées, effets royaux, rentes de l'hôtel-de-ville. Tous les débiteurs payaient en papier leurs créanciers. La France ſe crut riche; le luxe fut proportionné à cette confiance : mais bientôt après tout le monde ſe vit pauvre, excepté ceux qui avaient réaliſé, c'était un terme nouveau introduit dans la langue par le ſyſtème.

Enfin il eut l'audace de faire rendre un arrêt du conſeil par lequel il était défendu de garder dans ſa maiſon plus de cinq cents livres en eſpèces, ſous peine de confiſcation: c'était le dernier degré d'une abſurdité tyrannique. Le parlement fatigué de ces excès, engourdi par la multitude d'arrêts contradictoires du conſeil, ne fit point de remontrances, parce qu'il en aurait fallu faire chaque jour.

Le désordre croissant †, on crut y remédier en réduisant tous les billets de banque à moitié de leur valeur. Ce coup ne servit qu'à faire sentir à tout le monde l'état déplorable de la nation. Chacun se vit ruiné en se trouvant sans argent et en perdant la moitié de ses billets ; et, quoiqu'on réfléchît peu, on sentait que l'autre moitié était aussi perdue.

Le gouvernement, étonné et incertain, révoqua la malheureuse défense de garder des espèces dans sa maison, et permit de faire venir de l'or et de l'argent de l'étranger, comme si on en pouvait faire venir autrement qu'en l'achetant. Le ministère ne savait plus où il en était, et rien n'appaisait les alarmes du public.

Le régent fut obligé de congédier le garde des sceaux d'*Argenson* ††, et de rappeler le chancelier d'*Aguesseau*.

Lass lui porta la lettre de son rappel, et d'*Aguesseau* l'accepta d'une main dont il ne devait rien recevoir ; il était indigne de lui et de sa place de rentrer dans le conseil quand *Lass* gouvernait toujours les finances. Il parut sacrifier encore plus sa gloire en se prêtant à de nouveaux arrangemens chimériques que le parlement refusa, et en souffrant patiemment l'exil du parlement qui fut envoyé à Pontoise. Jamais tout le corps du parlement n'avait été exilé depuis son établissement. Ce coup d'autorité aurait en d'autres temps soulevé Paris ; mais la moitié des citoyens n'était occupée que de sa ruine, et

† 21 mai 1720. †† 7 juin 1720.

l'autre que de ses richesses de papier qui allaient disparaître.

Chaque membre du parlement reçut une lettre de cachet †. Les gardes du roi s'emparèrent de la grand'chambre; ils furent relevés par les mousquetaires. Ce corps n'était guère composé alors que de jeunes gens qui mettaient par-tout la gaieté de leur âge. Ils tinrent leurs séances sur les fleurs de lis, et jugèrent un chat à mort comme on juge un chien dans la comédie des plaideurs: on fit des chansons et on oublia le parlement.

Le jeu des actions continua. Les arrêts contradictoires du conseil se multiplièrent, la confusion fut extrême. Le peuple manquant de pain et d'argent se précipitant en foule aux bureaux de la banque pour échanger en monnaie des billets de dix livres, il y eut trois hommes étouffés dans la presse. Le peuple porta leurs corps morts dans la cour du palais royal, en se contentant de crier au régent: voilà le fruit de votre système. Cette aventure aurait produit une sédition violente, et commencé une guerre civile du temps de la fronde. Le duc d'*Orléans* fit tranquillement enterrer les trois corps. Il augmenta le nombre des bureaux où le peuple pourrait avoir de la monnaie pour des billets de banque; tout fut appaisé.

Lass ne pouvant résister ni au désordre dont il était l'auteur, ni à la haine publique, se démit bientôt de sa place, et sortit du royaume beaucoup plus pauvre qu'il n'y était entré; victime de ses chimères, mais emportant avec lui la gloire

† 20 juillet 1720.

d'avoir rétabli la compagnie des Indes, fondée par *Colbert*. Il la ranima avec du papier, mais elle coûta depuis un argent prodigieux. (18)

CHAPITRE LXII.

Du parlement et de la bulle Unigenitus au temps du ministère de Dubois, archevêque de Cambrai et cardinal.

L'OPPOSITION conſtante du parlement aux brigandages du ſyſtème de *Laſs* n'était pas la ſeule cauſe de l'exil du parlement. Il combattait un ſyſtème non moins abſurde, celui de la fameuſe bulle *Unigenitus* qui fut ſi long-temps l'objet des railleries du public, des intrigues des jéſuites et des perſécutions que les oppoſans eſſuyèrent.

On a déjà dit que cette bulle, fabriquée à Paris par trois jéſuites, envoyée à Rome par *Louis XIV*, avait été ſignée par le pape *Clément XI*, et avait ſoulevé tous les eſprits. La plupart des propoſitions condamnées par cette bulle roulaient ſur les queſtions métaphyſiques du libre arbitre, que les janſéniſtes n'entendaient pas plus que les jéſuites et le conſiſtoire.

Les deux partis poſaient, pour fondement de leurs ſentimens contraires, un principe que la ſaine philoſophie réprouve, c'eſt celui d'imaginer que l'Etre éternel ſe conduiſit par des lois particulières. C'eſt de ce principe que ſont ſorties cent opinions ſur la grâce, toutes éga-

(18) Voyez les notes de *l'Eſſai ſur l'hiſtoire générale*.

lement inintelligibles, parce qu'il faut être DIEU pour favoir comment DIEU agit.

Le duc d'*Orléans* fe moquait également du fanatifme janfénifte, et de l'abfurdité molinifte. Il avait, dans le commencement de fa régence, abandonné le parti jéfuitique à l'indignation et au mépris de la nation. Il avait long-temps favorifé le cardinal de *Noailles* et fes adhérens perfécutés fous *Louis XIV* par le jefuite *le Tellier*; mais les temps changèrent, lorfqu'après une guerre de courte durée il fe réconcilia avec le roi d'Efpagne *Philippe V*, et qu'il forma le deffein de marier le roi de France avec l'infante d'Efpagne, et l'une de fes filles avec le prince des Afturies. Le roi d'Efpagne *Philippe V* était gouverné par un jéfuite fon confeffeur nommé *d'Aubenton*. Le général des jéfuites exigea pour article préliminaire des deux contrats, qu'on reçut la bulle en France comme un article de foi. C'était un ridicule digne des ufages introduits dans une partie de l'Europe, que le mariage de deux grands princes dépendît d'une difpute fur la grâce efficace; mais enfin on ne put obtenir le confentement du roi d'Efpagne qu'à cette condition.

Celui qui ménagea toute cette nouvelle intrigue fut l'abbé *Dubois*, devenu archevêque de Cambrai. Il efpérait la dignité de cardinal. C'était un homme d'un efprit ardent, mais fin et délié. Il avait été quelque temps précepteur du duc d'*Orléans*; enfin de miniftre de fes plaifirs il était devenu miniftre d'Etat. Le duc de

Noailles

Noailles et le marquis de *Canillac*, en parlant de lui au régent, ne l'appelaient jamais que l'abbé *Friponneau*. Ses mœurs, ses débauches, ses maladies qui en étaient la suite, sa petite mine et sa basse naissance, jetaient sur lui un ridicule ineffaçable; mais il n'en devint pas moins le maître des affaires.

Il avait pour la bulle *Unigenitus* plus de mépris encore que les évêques appelans, et que tous les parlemens du royaume; mais il aurait essayé de faire recevoir l'alcoran, pour peu que l'alcoran eût contribué à son élévation.

C'était un de ces philosophes dégagés des préjugés, élevé dans sa jeunesse auprès de la fameuse *Ninon de l'Enclos*. Il y parut bien à sa mort qui arriva deux ans après. Il avait toujours dit à ses amis qu'il trouverait le moyen de mourir sans les sacremens de l'Eglise, et il tint parole.

Voilà l'homme qui se mit en tête de faire ce que *Louis XIV* n'avait pu, d'obliger le cardinal de *Noailles* à rétracter son appel de la bulle, et de la faire enregistrer sans restriction au parlement de Paris.

Il y avait alors un évêque de Soissons nommé *Languet* qui passait pour bien écrire, parce qu'il fesait de longues phrases, et qu'il citait les pères de l'Eglise à tout propos. C'est le même qui fit depuis le livre de *Marie à la Coque*. *Dubois* l'engagea à composer un corps de doctrine, qui pût à la fois contenter les évêques adhérens au pape, et ne pas effaroucher le parti du cardinal de *Noailles*. *Languet* crut que son

livre opèrerait la paix de l'Eglise, et qu'il aurait le chapeau que *Dubois* prit pour lui-même.

Dubois flatta le cardinal de *Noailles*, et menaça le parlement de Paris de l'envoyer à Blois s'il refusait d'enregistrer. Il essuya de longs refus des deux côtés, mais il ne se rebuta point.

Il imagina d'abord que s'il fesait enregistrer la bulle à un autre tribunal qu'au parlement, ce corps craindrait qu'on ne s'accoutumât à se passer de lui, et en deviendrait plus docile. Il s'adressa donc au grand-conseil; il y trouva autant de résistance qu'au parlement de Paris, et il ne se rebuta pas encore. Ce tribunal n'étant composé que d'environ cinquante membres ordinaires, il ne s'agissait que d'y venir avec un nombre plus considérable de ceux qui avaient droit d'y prendre séance.

Le duc d'*Orléans* y mena tous les princes, tous les pairs, des conseillers d'Etat, des maîtres des requêtes; et le chancelier d'*Aguesseau* oublia tous ses principes au point de se livrer à cette manœuvre; il fut l'instrument du secrétaire d Etat *Dubois*. On ne pouvait guère s'abaisser davantage. La bulle fut aisément enregistrée à la pluralité des voix comme une loi de l'Etat et de l'Eglise. Le parlement qui ne voulait point aller à Blois, et qui était fort las d'être à Pontoise, promit d'enregistrer à condition qu'on ne s'adresserait plus au grand conseil. Il enregistra donc la bulle † qu'il avait déjà enregistrée sous *Louis XIV*. " Conformément aux règles

† 4 décembre 1720.

„ de l'Eglise et aux maximes du royaume sur „ les appels au futur concile. "

Cet enregistrement, tout équivoque qu'il était, satisfit la cour. Le cardinal de *Noailles* se rétracta solennellement, Rome fut contente, le parlement revint à Paris, *Dubois* fut bientôt après cardinal et premier ministre; et pendant son ministère tout fut ridicule et tranquille.

L'excès de ce ridicule fut porté au point que l'assemblée du clergé de 1721 donna publiquement à un savetier (*a*) une pension pour avoir crié dans son quartier en faveur de la bulle *Unigenitus*.

Il y a seulement à remarquer que lorsque *Dubois* fut cardinal et premier ministre en 1722, le duc d'*Orléans* lui fit prendre la première place après les princes du sang au conseil du roi. Les cardinaux de *Richelieu* et de *Mazarin* avaient osé précéder les princes, mais ces exemples odieux n'étaient plus suivis; et c'était beaucoup que les cardinaux qui n'ont qu'une dignité étrangère siégeassent avant les pairs du royaume, les maréchaux de France et le chancelier qui appartiennent à la nation. Le jour que *Dubois* vint prendre séance, le duc de *Noailles*, les maréchaux de *Villeroi* et de *Villars* sortirent, le chancelier d'*Aguesseau* s'absenta. On négocia selon la coutume, chaque parti fit des mémoires. Le chancelier et le duc de *Noailles* tinrent ferme. D'*Aguesseau* soutint mieux les prérogatives de sa place contre *Dubois* qu'il n'en avait maintenu la

(*a*) Il s'appelait *Nutelet*.

dignité lorſqu'il revint à Paris à la ſuite de l'écoſſais *Laſs*. Le réſultat fut qu'on l'envoya une ſeconde fois à ſa terre de Frêne; et il eut alors ſi peu de conſidération qu'il ne fut pas même rappelé ſous les miniſtères ſuivans, qu'il ne reparut à la cour que ſous le cardinal de *Fleuri*, et ne reprit les ſceaux qu'en 1737, dix ans après ſon rappel.

Pour le duc de *Noailles*, le cardinal *Dubois* eut le plaiſir de l'exiler pour quelque temps dans la petite ville ou bourg de Brive-la-Gaillarde en Limouſin. *Dubois* était fils d'un apothicaire de Brive-la-Gaillarde. Le duc de *Noailles* ne l'avait épargné ni ſur ſa patrie ni ſur ſa naiſſance, et le cardinal lui rendit ſes plaiſanteries en le confinant auprès de la boutique de ſon père.

Après *Dubois*, qui mourut en philoſophe, et qui était après tout un homme d'eſprit, le duc d'*Orléans*, qui lui reſſemblait par ces deux côtés, daigna être premier miniſtre lui-même. Il ne perſécuta perſonne pour la bulle ; le parlement n'eut avec lui aucun démêlé.

Le duc de *Bourbon-Condé* ſuccéda au duc régent dans le miniſtère; mais l'abbé *Fleuri*, ancien évêque de Fréjus, depuis cardinal, gouverna deſpotiquement les affaires eccléſiaſtiques. Il perſécuta ſourdement tant que le duc de *Bourbon* fut miniſtre; mais dès qu'il fut venu à bout de le renvoyer, il perſécuta hautement, quoiqu'il affectât de la douceur dans ſa conduite.

CHAPITRE LXIII.

Du Parlement, sous le ministère du duc de Bourbon.

Le duc de *Bourbon* ne fut premier ministre que parce qu'immédiatement après la mort du duc d'*Orléans* † il monta par un escalier dérobé chez le roi à peine majeur, lui apprit la mort de ce prince, lui demanda la place, et obtint un oui, que l'évêque de Fréjus, *Fleuri*, n'osa pas faire changer en refus. L'Etat fut gouverné par la marquise de *Prie*, fille d'un entrepreneur des vivres nommé *Pléneuf*, et par un des frères *Pâris*, autrefois entrepreneur des vivres, qui s'appelait *Pâris du Verney*. La marquise de *Prie* était une jeune femme de vingt-quatre ans, aimée du duc de *Bourbon*. *Pâris du Verney* avait de grandes connaissances en finance, il était devenu secrétaire du prince ministre. Ce fut lui qui imagina de marier le jeune roi à la fille de *Stanislas Lekzinsky* retiré à Weissembourg, après avoir perdu le royaume de Pologne que *Charles XII* lui avait donné. Les finances n'étaient pas rétablies, il fallut des impôts. *Du Verney* proposa le cinquantième en nature sur tous les fonds nobles, roturiers et ecclésiastiques, une taxe pour le joyeux avénement du roi, une autre appelée la ceinture de la reine, le renouvellement d'une érection d'offices sur les marchandises qui arrivent à Paris par eau, et quelques autres édits qui déplurent tous à la nation déjà

† 2 décembre 1723.

irritée de se voir entre les mains d'un homme si nouveau, et d'une jeune femme dont la conduite n'était pas approuvée.

Le parlement refusa d'enregistrer †: il fallut mener le roi tenir un de ces lits de justice où l'on enregistre tout par ordre du souverain. Le chancelier d'*Aguesseau* était éloigné; ce fut le garde des sceaux, d'*Armenonville*, qui exécuta les volontés de la cour. On conservait par cet édit la liberté des remontrances au parlement; mais on ordonnait que les membres de ce corps n'auraient jamais voix délibérative en fait de remontrances qu'après dix années d'exercice qui furent réduites à cinq.

Ce nouveau ministère effaroucha également le clergé, la noblesse et le peuple. Presque toute la cour se réunit contre lui; l'évêque de Fréjus en profita. Il n'eut pas de peine à faire exiler le duc de *Bourbon*, son secrétaire et sa maîtresse; et il devint le maître du royaume aussi aisément que s'il eût donné une abbaye. *Fleuri* n'eut pas à la vérité le titre de premier ministre; mais sans aucun titre que celui de conseiller au conseil du roi, il fut plus absolu que les cardinaux d'*Amboise*, *Richelieu* et *Mazarin*; et avec l'extérieur le plus modeste, il exerça le pouvoir le plus illimité.

† 8 juin 1725.

CHAPITRE LXIV.

Du Parlement, au temps du cardinal Fleuri.

Dubois, pour être cardinal, avait fait recevoir la conſtitution *Unigenitus* et les formulaires, et toutes les ſimagrées ultramontaines dont il ſe moquait. *Fleuri* eut cette dignité dès que le duc de *Bourbon* fut renvoyé, et il ſoutint les idées de la cour de Rome par les principes qu'il s'était faits. C'était un génie médiocre, d'ailleurs ſans paſſions, ſans véhémence, mais ami de l'ordre. Il croyait que l'ordre conſiſtait dans l'obéiſſance au pape, et il fit par une politique qu'il crut néceſſaire, ce qu'avait fait le jéſuite *le Tellier* par eſprit de parti et par un fanatiſme mêlé de méchanceté et de fraude. Il donna plus de lettres de cachet, et fit des actions plus ſévères encore pendant ſon miniſtère, que *le Tellier* pendant qu'il confeſſa *Louis XIV*.

En 1730, trois curés du diocèſe d'Orléans, qui expoſèrent le ſentiment véritable de tous les ordres de l'Etat ſur la bulle, et qui oſèrent parler comme preſque tous les citoyens penſaient, furent excommuniés par leur évêque. Ils en appelèrent comme d'abus au parlement en vertu d'une conſultation de quarante avocats Les avocats peuvent ſe tromper comme le conſiſtoire, leur avis n'eſt pas une loi; mais ils ne ſont avocats que pour donner leur avis. Ils uſaient de leur droit. Le cardinal *Fleuri* fit rendre contre leur conſultation un arrêt du conſeil flétriſſant, qui les condamnait à ſe rétracter.

Condamner des juriſconſultes à penſer au-

trement qu'ils ne penſent, c'eſt un acte d'autorité qu'il eſt difficile de faire exécuter. Tout le corps des avocats de Paris et de Rouen ſigna une déclaration très-éloquente, dans laquelle ils expliquèrent les lois du royaume. Ils ceſſèrent tous de plaider, juſqu'à ce que leur déclaration ou plutôt leur plainte eût été approuvée par la cour. Ils obtinrent cette fois ce qu'ils demandaient. De ſimples citoyens triomphèrent, n'ayant pour armes que la raiſon.

Ce fut vers ce temps-là que les avocats prirent le titre d'*ordre*, ils trouvèrent le terme de *corps* trop commun; ils répétèrent ſi ſouvent *l'ordre des avocats* que le public s'y accoutuma, quoiqu'ils ne ſoient ni un ordre de l'Etat, ni un ordre militaire, ni un ordre religieux; et que ce mot fût abſolument étranger à leur profeſſion.

Tandis que cette petite querelle nourriſſait l'animoſité des deux partis, le tombeau d'un diacre nommé l'abbé *Pâris*, inhumé au cimetière de S[t] Médard, ſemblait être le tombeau de la bulle.

Cet abbé *Pâris*, frère d'un conſeiller au parlement, était mort appelant, et réappelant de la bulle au futur concile. Le peuple lui attribua une quantité incroyable de miracles. On allait prier jour et nuit en français ſur ſa tombe; et prier DIEU en français était regardé comme un outrage à l'Egliſe romaine qui ne prie qu'en latin.

Un des grands miracles de ce nouveau ſaint était de donner des convulſions à ceux qui l'invoquaient. Jamais il n'y eut de fanatiſme plus accrédité.

Cette nouvelle folie ne favorisait pas le jansénisme aux yeux des gens sensés ; mais elle établissait dans toute la nation une aversion pour la bulle et pour tout ce qui émane de Rome. On se hâta d'imprimer la vie de St *Pâris*. *La sacrée congrégation des éminentissimes et révérendissimes cardinaux de la sainte Eglise romaine, inquisiteurs-généraux dans toute la république chrétienne contre les hérétiques*, prononça excommunication majeure contre ceux qui liraient la vie du malheureux diacre, et condamna le livre à être brûlé. L'exécution se fit avec la grande cérémonie extraordinaire. On dressa dans la place †, vis-à-vis le couvent de la Minerve, un vaste échafaud, et à trente pas un grand bûcher. Les cardinaux montèrent sur l'échafaud ; le livre fut présenté lié et garrotté de petites chaînes de fer au cardinal doyen. Celui-ci le donna au grand-inquisiteur qui le rendit au greffier ; le greffier le donna au prévôt, le prévôt à un huissier, l'huissier à un archer, l'archer au bourreau. Le bourreau l'éleva en l'air en se tournant gravement vers les quatre points cardinaux ; ensuite il délia le prisonnier ; il le déchira feuille à feuille ; il trempa chaque feuille dans de la poix bouillante ; ensuite on versa le tout dans le bûcher, et le peuple cria anathême aux jansénistes.

Cette momerie de Rome redoubla les momeries de St Médard. La France était toute janséniste, excepté les jésuites et les évêques du parti romain. Le parlement de Paris ne cessait de rendre des arrêts contre les évêques qui

† 29 août 1731.

exigeaient des mourans l'acceptation de la bulle, et qui refusaient aux rénitens les sacremens et la sépulture. L'abbé de *Tencin* archevêque d'Embrun, qui n'était alors connu que pour avoir converti l'écossais *Lass*, mais qui songeait déjà à se procurer un chapeau de cardinal, crut le mériter par une lettre violente contre le parlement. Ce tribunal allait la faire brûler selon l'usage ; mais on le prévint en la supprimant par un arrêt du conseil.

Ces petites dissentions pour des choses que le reste de l'Europe méprisait, augmentaient tous les jours entre le parlement et les évêques. L'archevêque de Paris, *Vintimille*, successeur de *Noailles*, avait fait une instruction pastorale violente contre les avocats. Le parlement de Paris la condamna.

Le cardinal *Fleuri* fit casser l'arrêt du parlement par le conseil du roi. Les avocats cessèrent de plaider, comme le parlement avait quelquefois cessé de rendre la justice. Ils semblaient plus en droit que le parlement de suspendre leurs fonctions ; car les juges font serment de siéger, et les avocats n'en font point de plaider. Le ministre en exila onze. Le roi défendit au parlement de se mêler de cette affaire. Il fallait bien pourtant qu'il s'en mêlât, puisque sans avocats il était difficile de rendre justice. Il se dédommagea alors en donnant un arrêt contre la bulle du pape qui avait condamné la vie du bienheureux *St Pâris*, et contre d'autres bulles qui flétrissaient l'évêque de Montpellier, *Colbert*, ennemi déclaré de cette malheureuse consti-

tution *Unigenitus*, fource de tant de troubles.

Le parlement crut qu'il pourrait toucher le roi s'il lui parlait dans l'abfence du cardinal *Fleuri*. Il fut que ce miniftre était à une petite maifon de campagne qu'il avait au village d'Iffy. Des députés prirent ce temps pour aller à la cour. Le roi ne voulut point les voir; ils infiftèrent, on les fit retirer. Ils rencontrèrent dans les avenues le cardinal qui revenait d'Iffy. L'abbé *Pucelle*, très-célèbre en ce temps-là, et qui était un des députés, lui dit que le parlement n'avait jamais été fi maltraité. Le cardinal foutint l'autorité du confeil, et crut fe tirer d'affaire en avouant qu'il y avait quelque chofe à reprendre dans la forme. L'abbé *Pucelle* répliqua que la forme ne valait pas mieux que le fond. On fe fépara aigri de part et d'autre.

La cour embarraffé rappela les onze avocats de leur exil, afin que la juftice ne fût point interrompue; mais le cardinal perfifta à empêcher le roi de recevoir les députations du parlement.

Enfin ils furent mandés à Verfailles † par une lettre de cachet. Le chancelier d'*Agueffeau* les réprimanda au nom du roi, et leur ordonna de biffer fur les regiftres tout ce qu'ils avaient arrêté au fujet des difputes préfentes; il acheva, par cet acte de foumiffion au cardinal, de fe décréditer dans tous les efprits qui lui avaient été fi long-temps favorables. Le parlement reçut ordre de ne fe mêler en aucune manière des affaires eccléfiaftiques; elles furent toutes évoquées au confeil. Par-là le cardinal *Fleuri* femblait

† 10 janvier 1732.

ſupprimer, et aurait ſupprimé en effet s'il l'avait pu, les appels comme d'abus, le ſeul rempart des libertés de l'Egliſe gallicane, et l'un des plus anciens priviléges de la nation et du parlement. Le cardinal *Mazarin* n'aurait jamais oſé faire cette démarche, le cardinal de *Richelieu* ne l'aurait pas voulu; le cardinal *Fleuri* la fit comme une choſe ſimple et ordinaire.

Le parlement étonné s'aſſembla †. Il déclara qu'il n'adminiſtrerait plus la juſtice ſi on en détruiſait ainſi les premiers fondemens. Des députés allèrent à Compiègne où était le roi. Le premier préſident voulut parler, le roi le fit taire. L'abbé *Pucelle* eut le courage de préſenter la délibération par écrit; le roi la prit et la fit déchirer par le comte de *Maurepas* ſecrétaire d'Etat. L'abbé *Pucelle* fut exilé, et le conſeiller *Titon* envoyé à la Baſtille.

Nouvelle députation du parlement pour redemander les conſeillers *Pucelle* et *Titon*. La députation ſe préſenta à Compiègne.

Pour réponſe, le cardinal fit exiler le préſident *Ogier*, les conſeillers *Vrevins*, *Robert* et *la Fautrière*. Les partiſans de la bulle abuſèrent de leur triomphe. Un archevêque d'Arles outragea tous les parlemens du royaume dans ſon inſtruction paſtorale; il les traita de ſéditieux et de rebelles. On n'avait jamais vu auparavant des chanſons dans un mandement d'évêque; celui d'Arles fit voir cette nouveauté. Il y avait dans ce mandement une chanſon contre le parlement de Paris, qui finiſſait par ces vers :

† 12 mai 1732.

Thémis, j'implore ta vengeance
Contre ce rebelle troupeau.
N'en connais-tu pas l'arrogance?
Mais non, je ne vois plus dans tes mains la balance:
Pourquoi devant tes yeux gardes-tu ton bandeau?

Le parlement d'Aix fit brûler l'inſtruction paſtorale et la chanſon, et le cardinal *Fleuri* eut la ſageſſe de faire exiler l'auteur.

L'année 1733 ſe paſſa en mandemens d'évêques, en arrêts du parlement et en convulſions. Le gouvernement avait déjà fait fermer le cimetière de St Médard, avec défenſe d'y faire aucun miracle. Mais les convulſionnaires allaient danſer ſecrètement dans les maiſons et même chez pluſieurs membres du parlement.

Le cardinal, prévoyant qu'on allait ſoutenir une guerre contre la maiſon d'Autriche, ne voulut pas en avoir une inteſtine pour des intérêts ſi mépriſables. Il laiſſa là pour cette fois la bulle, les convulſions, les miracles et les mandemens. Il ſavait plier, il rappela les exilés. Le parlement, qui avait déjà repris les fonctions de ſon devoir, rendit la juſtice aux citoyens comme à l'ordinaire. Le cardinal eut l'adreſſe de lui renvoyer, par des lettres-patentes du roi, la connaiſſance des miracles et des convulſions. Il n'était beſoin d'aucunes lettres-patentes pour que le parlement connût de ces farces qui ſont un objet de police. Cependant il fut ſi flatté de cette marque d'attention qu'il décréta quelques convulſionnaires, quoiqu'ils fuſſent protégés ouvertement par un préſident nommé *Dubois* et par quelques conſeillers qui jouaient eux-mêmes

dans ces comédies. Le bruit que fesaient toutes ces sottises fut étouffé par la guerre de 1733, et cet objet fit disparaître tous les autres.

CHAPITRE LXV.

Du Parlement, des convulsions, des folies de Paris jusqu'à 1752.

LE parlement fut donc tranquille pendant cette guerre heureuse. A peine le public s'apperçut-il que l'on condamna des thèses soutenues en sorbonne en faveur des prétentions ultramontaines, qu'on fit brûler une lettre de *Louis XIV* à *Louis XV* et d'autres satires méprisables, aussi-bien que quelques lettres d'évêques constitutionnaires. L'affaire la plus mémorable, et qui méritait le moins de l'être, fut celle d'un conseiller du parlement nommé *Carré de Montgeron*, fils d'un homme d'affaires. Il était très-ignorant et très-faible, débauché et sans esprit. Les jansénistes lui tournèrent la tête : il devint convulsionnaire outré. Il crut avoir vu des miracles et même en avoir fait. Les gens du parti le chargèrent d'un gros recueil de miracles, qu'il disait attestés par quatre mille personnes. Ce recueil était accompagné d'une lettre au roi, que *Carré* eut l'imbécillité de signer et la folie de porter lui-même à Versailles. Ce pauvre homme disait au roi dans sa lettre, *qu'il avait été fort débauché dans sa jeunesse, qu'il avait même poussé le libertinage jusqu'à être déiste,* comme si la connaissance et l'adoration d'un DIEU pouvaient être le

fruit de la débauche ; mais c'eſt ainſi que le fanatiſme imbécille raiſonne. Le conſeiller *Carré* alla à Verſailles † avec ſon récueil et ſa lettre, il attendit le roi à ſon paſſage, ſe mit à genoux, préſenta ſes miracles : le roi les reçut, les donna au cardinal *Fleuri ;* et dès qu'on eut vu de quoi il était queſtion, on expédia une lettre de cachet pour mettre à la Baſtille le conſeiller. On l'arrêta le lendemain dans ſa maiſon à Paris ; il baiſa la lettre de cachet en vrai martyr, le parlement s'aſſembla. Il n'avait rien dit quand on avait donné une lettre de cachet au duc de *Bourbon* prince du ſang et pair du royaume, et il fit une députation en faveur de *Carré*. Cette démarche ne ſervit qu'à faire transférer le priſonnier près d'Avignon, et enſuite au château de Valence où il eſt mort fou. Un tel homme en Angleterre en aurait été quitte pour être ſifflé de la nation ; il n'aurait pas été mis en priſon, parce que ce n'eſt point un crime d'avoir vu des miracles, et que dans ce pays gouverné par les lois, on ne punit point le ridicule. Les convulſionnaires de Paris mirent *Carré* au rang des plus grands confeſſeurs de la foi.

Au mois de janvier †† le parlement s'oppoſa à la canoniſation de *Vincent de Paul* prêtre gaſcon, célèbre en ſon temps. La bulle de canoniſation, envoyée par *Benoît XIII*, parut contenir des maximes dont les lois de la France ne s'accommodent pas. Elle fut rejetée, mais le cardinal *Fleuri* qui protégeait les frères de *St Lazare*,



† 19 août 1737. †† 1738.

inſtitués par *Vincent*, et qui les oppoſait ſecrètement aux jéſuites, fit caſſer par le conſeil l'arrêt du parlement, et *Vincent* fut reconnu pour ſaint malgré les remontrances: aucune de ces petites querelles ne troubla le repos de la France.

Après la mort du cardinal *Fleuri* et les mauvais ſuccès de la guerre de 1741, le parlement reprit un nouvel aſcendant. Les impôts révoltaient les eſprits, et les fautes qu'on reprochait aux miniſtres encourageaient les murmures. La maladie épidémique des querelles de religion, trouvant les cœurs aigris, augmenta la fermentation générale. Le cardinal *Fleuri*, avant ſa mort, s'était donné pour ſucceſſeur dans les affaires eccléſiaſtiques un théatin, nommé *Boyer*, qu'il avait fait précepteur du dauphin. Cet homme avait porté dans ſon miniſtère obſcur toute la pédanterie de ſon état de moine; il avait rempli les premières places de l'Egliſe de France d'évêques, qui regardaient la trop fameuſe bulle *Unigenitus* comme un article de foi et comme une loi de l'Etat. *Beaumont*, qui lui devait l'archevêché de Paris, ſe laiſſa perſuader qu'il extirperait le janſéniſme. Il engageait les curés de ſon diocèſe à refuſer la communion qu'on appelle le viatique, ce qui ſignifie *proviſion de voyage*, aux mourans qui avaient appelé de la bulle et qui s'étaient confeſſés à des prêtres appelans; et conſéquemment à ce refus de communion on devait priver les janſéniſtes reconnus de la ſépulture. Il y a eu des nations chez leſquelles ce refus de la ſé-

pulture

pulture était un crime digne du dernier ſupplice, et dans les lois de tous les peuples le refus des derniers devoirs aux morts eſt une inhumanité puniſſable.

Le curé de la paroiſſe de St Etienne-du-mont, qui était un chanoine de St Geneviève, nommé frère *Boitin*, refuſa d'adminiſtrer un fameux profeſſeur de l'univerſité, ſucceſſeur du célèbre *Rollin*. L'archevêque de Paris ne s'apercevait pas qu'en voulant forcer ſes diocéſains à reſpecter la bulle, il les accoutumait à ne pas reſpecter les ſacremens. *Coffin* mourut ſans être communié, on fit difficulté de l'enterrer; et ſon neveu, conſeiller au châtelet, força enfin le curé de lui donner la ſépulture; mais ce même conſeiller, étant malade à la mort ſix mois après à la fin de l'année 1750, fut puni d'avoir enterré ſon oncle. Le même *Boitin* lui refuſa l'euchariſtie et les huiles, et lui ſignifia qu'il ne ſerait ni communié ni oint, ni enterré, s'il ne produiſait un billet par lequel il fût certifié qu'il avait reçu l'abſolution d'un prêtre attaché à la conſtitution. Ces billets de confeſſion commençaient à être mis en uſage par l'archevêque. Cette innovation tyrannique était regardée par tous les eſprits ſérieux comme un attentat contre la ſociété civile. Les autres n'en voyaient que le ridicule, et le mépris pour l'archevêque retombait malheureuſement ſur la religion. Le parlement décréta le ſéditieux curé, l'admonéta, le condamna à l'aumône et le fit mettre pendant quelques heures à la conciergerie.

Le parlement fit au roi plusieurs remontrances très-approuvées de la nation pour arrêter le cours des innovations de l'archevêque. Le roi qui ne voulait point se compromettre, laissa une année entière les remontrances sans une réponse précise.

Dans cet intervalle l'archevêque *Beaumont* acheva de se rendre ridicule et odieux à tout Paris, en destituant une supérieure et une économe de l'hôpital général, placées depuis long-temps dans ces postes par les magistrats du parlement. Destituer des personnes de cet état, sous prétexte de jansénisme, parut une démarche extravagante, inspirée par l'envie de mortifier le parlement beaucoup plus que par le zèle de la religion. L'hôpital-général fondé par les rois, ou du moins qui les regarde comme ses fondateurs, est administré par des magistrats du parlement et de la chambre des comptes pour le temporel, et par l'archevêque de Paris pour le spirituel. Il y a peu de fonctions spirituelles attachées à des femmes chargées d'un soin domestique immense ; mais comme elles pouvaient faire réciter quelquefois le catéchisme aux enfans, l'archevêque soutenait que ces places dépendaient de lui. Tout Paris fut indigné ; les aumônes à l'hôpital cessèrent ; le parlement voulut procéder ; le conseil se déclara pour l'archevêque, parce qu'en effet ce mot *spirituel* semblait assurer son droit. Le parlement eut recours aux remontrances ordinaires, et ne voulut point enregistrer la déclaration du roi.

On était déjà irrité contre ce corps qui avait fait beaucoup de difficulté pour le vingtième et

pour des rentes sur les postes. Le roi lui fit défense de se mêler dorénavant des affaires de l'hôpital, †et les évoqua toutes à son conseil. Le lendemain, le premier président *de Maupeou*, deux autres présidens, l'avocat et le procureur-général furent mandés à Versailles, et on leur ordonna d'apporter les registres, afin que tout ce qui avait été arrêté sur cette affaire fût supprimé. On ne trouva point de registre. Jamais plus petite affaire ne causa une plus grande émotion dans les esprits. Le parlement cessa ses fonctions, les avocats fermèrent leurs cabinets; le cours de la justice fut interrompu pour deux femmes d'un hôpital; mais ce qu'il y avait d'horrible, c'est que pendant ces querelles indécentes et absurdes, on laissait mourir les pauvres faute de secours. Les administrateurs mercenaires de l'hôtel-Dieu s'enrichissaient par la mort des misérables. Plus de charité quand l'esprit de parti domine. Les pauvres moururent en foule; on n'y pensait pas; et les vivans se déchiraient pour des inepties.

†† Le roi fit porter à chaque membre du parlement des lettres de jussion par ses mousquetaires. Les magistrats obéirent en effet; ils reprirent leurs séances; mais les avocats n'ayant point reçu de lettres de cachet ne parurent point au barreau. Leur fonction est libre. Ils n'ont point acheté leurs places. Ils ont le droit de plaider et le droit de ne plaider pas. Aucun d'eux ne parut. Leur intelligence avec le parlement irrita la cour de plus en plus. Enfin les avocats plaidè-

† 20 novembre 1751. †† 28 novembre.

rent, les procès furent jugés comme à l'ordinaire et tout parut oublié.

Le frère *Boitin*, curé de St Etienne-du-Mont, renouvela les querelles et les plaisanteries de Paris; il refusa la communion et l'extrême-onction à un vieux prêtre nommé l'abbé *le Maire*, qui avait soutenu le parti janséniste du temps de la bulle *Unigenitus*, et qui l'avait très-mal soutenu. Voilà frère *Boitin* décrété encore d'ajournement personnel. Voilà les chambres assemblées pour faire donner l'extrême-onction à l'abbé *le Maire*, et invitation faite par un secrétaire de la cour à l'archevêque pour venir prendre sa place au parlement. L'archevêque répond qu'il a trop d'affaires spirituelles pour aller juger, et que ce n'est que par son ordre qu'on a refusé de donner la communion et les huiles au prêtre *le Maire*. Les chambres restèrent assemblées jusqu'à minuit. Il n'y avait jamais eu d'exemple d'une telle séance. Frère *Boitin* fut encore condamné à l'aumône, le parlement ordonna à l'archevêque *de ne plus commettre de scandale*. Le procureur-général, le dimanche des rameaux, va, par ordre du parlement, exhorter l'archevêque à donner les huiles à l'abbé *le Maire* qui se mourait; le prélat le laissa mourir, et courut à Versailles se plaindre au roi que le parlement mettait la main à l'encensoir. Le premier président *de Maupeou* court de son côté à Versailles; il avertit le roi que le schisme se déclare en France, que l'archevêque trouble l'Etat, que les esprits sont dans la plus grande fermentation; il conjure le roi de faire cesser les troubles. Le roi lui remet entre les mains un paquet cacheté pour l'ouvrir dans les chambres assemblées.

Les chambres s'assemblent, on lit l'écrit signé du roi qui ordonne que les procédures contre *Boitin* seront annullées. Le parlement à cette lecture décrète *Boitin* de prise de corps, et l'envoie saisir par des huissiers. Le curé s'échappe. Le roi casse le décret de prise de corps. Le premier président *de Maupeou* avec plusieurs députés portent au roi les remontrances les plus amples et les plus éloquentes qu'on eût encore fait sur le danger du schisme, sur les abus de la religion, sur l'esprit d'incrédulité et d'indépendance que toutes ces malheureuses querelles répandaient sur la nation entière. On lui répondit des choses vagues selon l'usage.

† Le lendemain le parlement se rassemble, il rend un arrêt célèbre par lequel il déclare qu'il ne cessera point de réprimer le scandale, que la constitution de la bulle *Unigenitus* n'est point un article de foi, et qu'on ne doit point soustraire les accusés aux poursuites de la justice. On acheta dans Paris plus de dix mille exemplaires de cet arrêt, et tout le monde disait : *voilà mon billet de confession.*

Comme le théatin *Boyer* avait fait donner le siége de Paris à un prélat constitutionnaire, ce prélat avait aussi donné les cures à des prêtres du même parti. Il ne restait plus que sept à huit curés attachés à l'ancien systême de l'Eglise gallicane.

L'archevêque ameute les constitutionnaires, signe et envoie au roi une requête en faveur des billets de confession contre les arrêts du parlement : aussitôt les chambres assemblées décrétent le curé de S[t] Jean-en-Grève qui a minuté la requête ; le conseil casse le décret, et maintient le curé. Le parlement cesse encore ses fonctions et

† 18 avril 1752.



ne rend plus juſtice que contre les curés. On met en priſon des portes-DIEU comme ſi ces pauvres portes-DIEU étaient les maîtres d'aller porter DIEU ſans le concours du curé de la paroiſſe.

De tous côtés on portait des plaintes au parlement de refus de ſacremens. Un curé du diocèſe de Langres, en communiant publiquement deux filles accuſées de janſéniſme, leur avait dit : *Je vous donne la communion comme* JESUS *l'a donnée à Judas*. Ces filles qui ne reſſemblaient en rien à *Judas*, préſentèrent requête ; et celui qui s'était comparé à JESUS-CHRIST fut condamné à l'amende honorable et à payer aux deux filles trois mille francs, moyennant leſquels elles furent mariées. On brûla pluſieurs mandemens d'évêques, pluſieurs écrits qui annonçaient le ſchiſme. Le peuple les appelait *les feux de joie*, et battait des mains. Les autres parlemens du royaume en fesaient autant dans leur reſſort. Quelquefois la cour caſſait tous ces arrêts, quelquefois par laſſitude elle les laiſſait ſubſiſter. On était inondé des écrits des deux partis. Les eſprits s'échauffaient. Enfin l'archevêque de Paris, ayant défendu aux prêtres de St Médard d'adminiſtrer une ſœur *Perpétue* du couvent de Ste Agathe, le parlement lui ordonna de la faire communier ſous peine de la ſaiſie de ſon temporel.

Le roi, qui s'était réſervé la connaiſſance de toutes ces affaires, blâma ſon parlement et donna main-levée à l'archevêque de la ſaiſie de ſes rentes. Le parlement voulut convoquer les pairs, le roi le défendit ; les chambres aſſemblées inſiſtèrent et prétendirent que l'affaire de ſœur *Perpétue* était de

l'essence de la pairie. *Ces défenses*, dit l'arrêté, *intéressent tellement l'essence de la cour et des pairs, et les droits des princes, qu'il n'est pas possible au parlement d'en délibérer sans eux.* Un arrêt du conseil du roi ayant été signifié au greffier du parlement sur cette affaire, le 24 janvier 1753, contre les formes ordinaires, le parlement en demanda satisfaction au roi même *par la suppression de l'original et de la copie de la signification.*

Ce corps continuait toujours à poursuivre avec la même vivacité les curés qui prêchaient le schisme et la sédition. Il y avait un fanatique nommé *Boutord*, curé du Plessis-Rosainvilliers, chez qui les jésuites avaient fait une mission; quelques magistrats, qui avaient de smaisons de campagne dans cette paroisse, n'étaient contens ni des jésuites ni du curé. Il leur cria d'une voix furieuse de sortir de l'église, les appela jansénistes, calvinistes et athées, et leur dit *qu'il serait le premier à tremper ses mains dans leur sang.* Le parlement ne le condamna pourtant qu'au bannissement perpétuel.

L'archevêque ne prit point le parti de ce fanatique. Mais sur le refus de sacremens, les arrêts du parlement étaient toujours cassés. Comme il voulait forcer l'archevêque de la métropole à donner la communion, les suffragans n'étaient pas épargnés. On envoyait souvent des huissiers à Orléans et à Chartres pour faire recevoir l'eucharistie. Il n'y avait guère de semaines où il n'y eut un arrêt du parlement pour communier dans l'étendue de son ressort, et un arrêt du conseil pour ne communier pas. Ce qui aigrit le plus les

esprits, ce fut l'enlévement de sœur *Perpétue.* L'archevêque de Paris obtint un ordre de la cour pour faire enlever cette fille qui voulait communier malgré lui. On dispersa les religieuses ses compagnes. La petite communauté de Ste Agathe fut dissoute. Les jansénistes jetèrent les hauts cris, et inondèrent la France de libelles. Ils annonçaient la destruction de la monarchie Le parlement était toujours persuadé que l'affaire de Ste Agathe exigeait la convocation des pairs du royaume. Le roi persistait à soutenir que la communion n'était pas une affaire de la pairie.

Dans des temps moins éclairés, ces puérilités auraient pu subvertir la France. Le fanatisme s'arme des moindres prétextes. Le mot seul de sacrement aurait fait verser le sang d'un bout du royaume à l'autre. Les évêques auraient *interdit* les villes, le pape aurait soutenu les évêques, on aurait levé des troupes pour communier le sabre à la main; mais le mépris que tous les honnêtes gens avaient pour le fond de ces disputes sauva la France. Trois ou quatre cents convulsionnaires de la lie du peuple pensaient à la vérité qu'il fallait s'égorger pour la bulle et pour sœur *Perpétue*: le reste de la nation n'en croyait rien. Le parlement était devenu cher aux peuples par son opposition à l'archevêque et aux arrêts du conseil; mais on se bornait à l'aimer sans qu'il tombât dans la tête d'aucun père de famille de prendre les armes et de donner de l'argent pour soutenir ce corps contre la cour, comme on avait fait du temps

de

de la fronde. Le parlement, qui avait pour lui la faveur publique, s'opiniâtrait dans ses résolutions qu'il croyait justes, et n'était pas séditieux.

CHAPITRE LXVI.

Suite des folies.

Les refus de sacremens, les querelles entre la jurisdiction civile et les prétentions ecclésiastiques s'étant multipliés dans les diocèses de Paris, d'Amiens, d'Orléans, de Chartres, de Tours; les jésuites soufflant secrètement cet incendie; les jansénistes criant avec fureur; le schisme paraissant prêt d'éclater, le parlement avait préparé de très-amples remontrances, et il devait envoyer au roi une grande députation. Le roi ne voulut point la recevoir; il demanda préalablement à voir les articles sur lesquels ces représentations porteraient; on les lui envoya †: le roi répondit qu'ayant examiné les objets de ces remontrances, il ne voulait point les entendre.

Les chambres s'assemblent aussitôt ††, elles déclarent qu'elles cessent toute espèce de service, excepté celui de maintenir la tranquillité publique contre les entreprises du clergé. Le roi leur ordonne par des lettres de jussion de reprendre leurs fonctions ordinaires, de rendre la justice à ses sujets et de ne se plus mêler d'affaires qui ne les regardent pas. Le parlement répond au roi qu'il ne peut obtempérer. Ce mot *obtempérer* fit à la cour un singulier effet. Toutes les

† 30 avril 1753. †† 5 mai.

femmes demandaient ce que ce mot voulait dire, et quand elles ſurent qu'il ſignifiait *obéir*, elles firent plus de bruit que les miniſtres et que les commis des miniſtres.

Le roi aſſemble un grand conſeil†. On expédie des lettres de cachet pour tous les membres du parlement, excepté ceux de la grand'chambre. Les mouſquetaires du roi courent dans toute la ville pendant la nuit du 8 au 9 mai, et font partir tous les préſidens et les conſeillers des requêtes et des enquêtes pour les lieux de leur exil. On envoie avec une eſcorte l'abbé *Chauvel* au mont Saint-Michel, et enſuite à la citadelle de Caen; le préſident *Frémont du Maſy*, petit-fils d'un fameux partiſan, au château de Ham en Picardie; le préſident *de Moreau de Béſigni* aux isles de Ste Marguerite, et *Beze de Lys* à Pierre-en-Scize.

Les conſeillers de la grand'chambre s'aſſemblèrent ††. Ils étaient exceptés du châtiment général, parce que pluſieurs ayant des penſions de la cour, et leur âge devant les rendre plus flexibles, on avait eſpéré qu'ils ſeraient plus obéiſſans: mais quand ils furent aſſemblés ils furent ſaiſis du même eſprit que les enquêtes: ils dirent qu'ils voulaient ſubir le même exil que leurs confrères; et dans cette ſéance même ils décrétèrent quelques curés de priſe de corps. Le roi envoya la grand'chambre à Pontoiſe, comme le duc d'*Orléans* régent l'y avait déjà reléguée. Quand elle fut à Pontoiſe, elle ne s'occupa que des affaires du ſchiſme. Aucune cauſe particulière ne ſe préſenta.

† 6 mai. †† 10 mai.

Cependant il fallait pourvoir † à faire rendre la justice aux citoyens. On créa une chambre composée de six conseillers d'Etat et de vingt-un maîtres des requêtes, qui tinrent leurs séances aux grands Augustins, comme s'ils n'osaient pas siéger dans le palais. Les usages ont une telle force chez les hommes que le roi, en disant qu'il érigeait cette chambre *de sa certaine science et de sa pleine puissance*, n'osa se servir de sa puissance pour en faire enregistrer l'érection dans son conseil d'Etat, quoique ce conseil ait des registres aussi-bien que les autres cours. On s'adressa au châtelet, qui n'est qu'une justice subalterne. Le châtelet se signala en n'enregistrant point; et parmi les raisons de son refus, il allégua que *Clotaire I* et *Clotaire II* avaient défendu qu'on dérogeât aux anciennes ordonnances des Francs. La cour se contenta de casser la sentence du châtelet, et en conséquence de ses ordres, une députation de la chambre se transporta au châtelet, fit rayer la sentence sur les registres, enregistra elle-même; et cette procédure inutile étant faite, le châtelet fit une protestation plus inutile. On changea le nom de cette chambre, qui ne s'était appelée jusque-là que chambre des vacations: elle reçut le titre de chambre royale, elle siégea au louvre au lieu de siéger aux Augustins, et n'en fut pas mieux accueillie du public. On envoya des lettres de cachet à tous les membres du châtelet pour enregistrer sous le nom de royale ce qu'on n'avait pas voulu enregistrer sous le nom de vacations.

† 18 septembre.

Tous ces petits ſubterfuges compromettaient la dignité de la couronne. Le lieutenant-civil enregiſtra du très-exprès commandement du roi.

On ne délibéra point. Tout Paris s'obſtina à tourner la chambre royale en ridicule, elle s'y accoutuma ſi bien, qu'elle s'aſſembla quelquefois en riant, et qu'elle plaiſantait de ſes arrêts.

Il arriva cependant une affaire ſérieuſe. Je ne ſais quel fripon nommé *Sandrin*, ayant été condamné par le châtelet à être pendu, en appela à la chambre royale qui confirma la ſentence. Le châtelet prétendit qu'on ne devait en appeler qu'au parlement, et refuſa de pendre le coupable. Le rapporteur de cette cauſe criminelle nommé *Milon* fut mis à la Baſtille pour n'avoir point fait pendre *Sandrin*. Le châtelet alors ceſſa ſes fonctions comme le parlement; il n'y eut plus aucune juſtice dans Paris. Auſſitôt lettres de cachet au châtelet pour rendre la juſtice. Enlèvement des trois conſeillers les plus ardens. La moitié de Paris riait, et l'autre moitié murmurait. Les convulſionnaires proteſtaient que ces démêlés finiraient tragiquement, et ce qu'on appelle à Paris la bonne compagnie aſſurait que tout cela ne ſerait jamais qu'une mauvaiſe farce.

Les autres parlemens imitaient celui de Paris, et par-tout où il y avait des refus de ſacremens, il y avait des arrêts, et ces arrêts étaient caſſés; le châtelet de Paris était rempli de confuſion, la chambre royale preſque oiſive; le parlement exilé, et cependant tout était tranquille. La police agiſſait, les marchés ſe tenaient avec ordre,

le commerce fleuriſſait, les ſpectacles réjouiſſaient la ville, l'impoſſibilité de faire juger des procès obligeait les plaideurs de s'accommoder; on prenait des arbitres au lieu de juges.

Pendant que la magiſtrature était ainſi avilie, le clergé triomphait. Tous les prêtres bannis par le parlement revenaient; les curés décrétés exerçaient leurs fonctions; l'eſprit du miniſtère alors était de favoriſer l'Égliſe contre le parlement, parce que juſque-là on ne pouvait accuſer l'archevêque de Paris d'avoir déſobéi au roi; et on reprochait au parlement des déſobéiſſances formelles. Cependant toute la cour s'empreſſa de négocier, parce qu'elle n'avait rien à faire. Il fallait mettre fin à cette eſpèce d'anarchie. On ne pouvait caſſer le parlement, parce qu'il aurait fallu rembourſer les charges, et qu'on avait très-peu d'argent. On ne pouvait le tenir toujours exilé, puiſque les hommes ne peuvent être aſſez ſages pour ne point plaider.

Enfin le roi prit l'occaſion de la naiſſance d'un duc de Berri pour faire grâce. Le parlement fut rappelé †. Le premier préſident de *Maupeou* fut reçu dans Paris aux acclamations du peuple. La chambre royale fut ſupprimée; mais il était beaucoup plus aiſé de rappeler le parlement que de calmer les eſprits. A peine ce corps fut-il raſſemblé que les refus de ſacremens recommencèrent.

L'archevêque de Paris ſe ſignala plus que jamais dans cette guerre de billets de cofeſſion. Le premier préſident de *Maupeou*, qui avait acquis

† août 1754.

beaucoup de crédit auprès du roi par sa sagesse, fit enfin connaître tous les excès de l'archevêque. Le roi voulut essayer si ce prélat désobéirait à ses ordres comme le parlement avait désobéi. Il lui enjoignit de ne plus troubler l'État par son dangereux zèle. *Beaumont* prétendit qu'il fallait obéir à DIEU plutôt qu'aux hommes. Le roi l'exila ; mais ce fut à Conflans, à sa maison de campagne, à deux lieues de Paris, et il fesait autant de mal de Conflans que de son archevêché.

Le parlement eut alors liberté toute entière d'instrumenter contre les habitués, vicaires, curés, portes-DIEU qui refusaient d'administrer les mourans. *Beaumont* était aussi inflexible que le parlement avait été constant. Le roi l'exila à Champeaux, dernier bourg de son diocèse. Le parlement avait passé dans toute la France pour le martyr des lois. L'archevêque fut regardé dans son petit parti comme le martyr de la foi. De Champeaux on l'envoya à Lagny. Les évêques d'Orléans et de Troyes, qui étaient de sa faction, furent punis aussi légèrement; ils en étaient quittes pour aller en leurs maisons de plaisance; mais enfin, l'évêque de Troyes qui rendait son zèle ridicule par une vie scandaleuse, et qui était accablé de dettes, fut renfermé chez des moines en Alsace, et obligé de se démettre de son évêché.

Le roi avait ordonné le silence sur toutes les affaires ecclésiastiques, et personne ne le gardait.

La Sorbonne autrefois janséniste, et alors constitutionnaire, ayant soutenu des thèses contraires aux maximes du royaume, le parlement

ordonna que le doyen, le ſyndic, ſix anciens docteurs et profeſſeurs en théologie viendraient avec le ſcribe de la faculté et avec les regiſtres. Ils furent réprimandés, leurs concluſions biffées, ordre à eux de ſe taire ſuivant la déclaration du roi.

La Sorbonne prétendit que c'était le parlement qui contrevenait à la loi du ſilence, puiſqu'il ne ſe taiſait pas ſur ce qui ſe paſſait dans l'intérieur des écoles de Sorbonne. Le parlement ayant fait défenſe à ces docteurs de s'aſſembler, ils dirent qu'ils diſcontinueraient leurs leçons comme le parlement avait interrompu ſes ſéances. Il fallut les contraindre par un arrêt de faire leurs leçons. Le ridicule ſe mêlait toujours néceſſairement à ces querelles.

L'année 1755 ſe paſſa toute entière dans ces petites diſputes, dont la nation commençait à ſe laſſer. Il s'ouvrait une plus grande ſcène. On était menacé de cette fatale guerre dans laquelle l'Angleterre a enlevé au roi de France tout ce qu'il poſſédait dans le continent de l'Amérique ſeptentrionale, a détruit toutes ſes flottes et a ruiné le commerce des Français aux grandes Indes et en Afrique. Il fallait de l'argent pour ſe préparer à cette guerre. Les finances avaient été très-mal adminiſtrées. L'uſage ne permettait pas qu'on créât des impôts ſans qu'ils fuſſent enregiſtrés au parlement. C'était le temps de faire ſentir qu'il ſe ſouvenait de ſon exil. Le roi, après avoir protégé ce corps contre les évêques conſtitutionnaires, les protégeait alors contre le parlement, tant les choſes changent aiſément.

à la cour. Une assemblée du clergé, en 1756, avait porté de grandes plaintes contre le parlement du royaume, et paraissait écoutée. De plus, le roi prenait alors le parti du grand conseil contre le parlement de Paris, qui lui contestait sa jurisdiction. L'embarras de la cour à soutenir la guerre prochaine rendait les esprits plus altiers et plus difficiles.

Le parlement tourna contre le grand conseil toutes ses batteries, dressées auparavant contre les constitutionnaires. Il convoqua les princes et les pairs du royaume pour le 18 février. Le roi le sut aussitôt, et défendit aux princes et aux pairs de se rendre à cette invitation. Le parlement soutint son droit d'inviter les pairs. Il le soutint inutilement et ne fit que déplaire à la cour. Aucun pair n'assista à ses assemblées.

Ce qui choqua le plus le gouvernement, ce fut l'association de tous les parlemens du royaume, qui se fit alors sous le nom de classes. Le parlement de Paris était la première classe, et tous ensemble paraissaient former un même corps qui représentait le royaume de France. Ce mot de classe fut sévèrement relevé par le chancelier de *Lamoignon*. Il fallait enregistrer les nouveaux impôts et on n'enregistrait rien. On ne pouvait soutenir la guerre avec des remontrances. Cet objet était plus important que la bulle des convulsions et des arrêts contre des portes-DIEU.

Le roi tint un lit de justice à Versailles †, les princes et les pairs y assistèrent, le parlement y alla dans cinquante-quatre carrosses ; mais

† 21 août 1756.

auparavant il arrêta qu'il n'opinerait point. Il n'opina point en effet, et on enregistra malgré lui l'impôt des deux vingtièmes avec quelques autres. Dès qu'il put s'assembler à Paris, il protesta contre le lit de justice tenu à Versailles. La cour était irritée. Le clergé constitutionnaire, croyant le temps favorable, redoublait ses entreprises avec impunité. Presque tous les parlemens du royaume fesaient des remontrances au roi. Ceux de Bordeaux et de Rouen cessaient déjà de rendre la justice. La plus saine partie de la nation en murmurait et disait : Pourquoi punir les particuliers des entreprises de la cour ?

Enfin après avoir tenu beaucoup de conseils secrets, le roi annonça un nouveau lit de justice pour le 13 décembre. Il arriva au parlement avec les princes du sang, le chancelier et tous les pairs. Il fit lire un édit dont voici les principaux articles :

1°. Bien que la bulle ne soit pas une règle de foi, on la recevra avec soumission.

2°. Malgré la loi du silence, les évêques pourront dire tout ce qu'ils voudront, pourvu que ce soit avec charité.

3°. Les refus de sacremens seront jugés par les tribunaux ecclésiastiques et non civils, sauf l'appel comme d'abus.

4°. Tout ce qui s'est fait précédemment au sujet de ces querelles sera enseveli dans l'oubli.

Voilà quant aux matières ecclésiastiques ; et pour ce qui regarde la police du parlement, voici ce qui fut ordonné.

1°. La grand'chambre seule pourra connaître de toute la police générale.

2°. Les chambres ne pourront être assemblées sans la permission de la grand'chambre.

3°. Nulle dénonciation que par le procureur-général.

4°. Ordre d'enregistrer tous les édits immédiatement après la réponse du roi aux remontrances permises.

5°. Point de voix délibérative dans les assemblées des chambres avant dix ans de service.

6°. Point de dispense avant l'âge de 25 ans.

7°. Défense de cesser de rendre justice sous peine de désobéissance.

Ces deux édits atterrèrent la compagnie ; mais elle fut foudroyée par un troisième qui supprima la troisième et la quatrième chambre des enquêtes. Le roi sortit après cette séance à travers les flots d'un peuple immense qui laissait voir la consternation sur son visage. A peine fut-il sorti que la plupart des membres du parlement signèrent la démission de leurs charges. Le lendemain et le surlendemain, la grand-chambre signa de même. Il n'y eut enfin que les présidens à mortier et dix conseillers qui ne signèrent pas. Si la démarche du roi avait étonné le parlement, la résolution du parlement n'étonna pas moins le roi. Ce corps ne fut que tranquille et ferme ; mais les discours de tout Paris étaient violens et emportés.

Il y eut en tout cent quatre-vingts démissions de données ; le roi les accepta : il ne restait que dix présidens et quelques conseillers de

grand'chambre pour composer le parlement. Ce corps était donc regardé comme entièrement dissous, et il paraissait fort difficile d'y suppléer. Le parti de l'archevêque leva sa tête plus haut que jamais ; les billets de confession, les refus de sacremens troublèrent tout Paris, lorsqu'un événement imprévu étonna la France et l'Europe.

CHAPITRE LXVII.

Attentat de Damiens sur la personne du roi.

On donnait au roi le surnom de *Bien-aimé* dans tous les papiers et les discours publics, depuis l'année 1744. Ce titre lui avait été donné d'abord par le peuple de Paris ; et il avait été confirmé par la nation : mais *Louis le Bien-aimé* n'était pas alors si chéri des Parisiens qu'il l'avait été. Une guerre très-mal conduite contre l'Angleterre et contre le nord de l'Allemagne, l'argent du royaume, dissipé dans cette guerre avec une profusion énorme, des fautes continuelles des généraux et des ministres affligeaient et irritaient les Français. Il y avait alors une femme à la cour que l'on haïssait, et qui ne méritait point cette haine. Cette dame avait été créée marquise de *Pompadour* par des lettres-patentes, dès l'année 1745. Elle passait pour gouverner le royaume, quoiqu'il s'en fallût beaucoup qu'elle fût absolue. La famille royale ne l'aimait pas ; et cette aversion augmentait la haine du public en l'autorisant. Le petit peuple lui imputait tout. Les

querelles du parlement portèrent au plus haut degré cette averſion publique. Les querelles de la religion achevaient d'ulcérer tous les cœurs. Les convulſionnaires ſur-tout étaient des énergumènes atroces qui diſaient hautement depuis une année entière qu'il fallait du ſang, que DIEU demandait du ſang.

Un nommé *Gautier*, intendant du marquis *de Ferrières*, frère d'un conſeiller au parlement, l'un des plus ardens convulſionnaires, avait tenu quelques propos indiſcrets. Il paſſait pour haïr le gouvernement qui l'avait fait mettre à la Baſtille en 1740, parce qu'il avait diſtribué des nouvelles à la main. Depuis ce temps il exhalait quelquefois ſes mécontentemens. Ces propos, quoique vagues, firent une grande impreſſion ſur un malheureux de la lie du peuple qui était réellement atteint de folie. Il ſe nommait *Robert-François Damiens*; c'était le fils d'un fermier qui avait fait banqueroute. Ce miſérable ne méritait pas les recherches que l'on fit pour s'inſtruire qu'il était né dans un hameau nommé la *Tieuloi*, dépendant de la paroiſſe de Monchy-le-Breton en Artois, le 9 janvier 1715 Il était alors âgé de quarante-deux ans : il avait été laquais, apprenti ſerrurier, ſoldat, garçon de cuiſine et valet de réfectoire au collége des jéſuites à Paris pendant quinze mois : ayant été chaſſé de ce collége, il y était rentré une ſeconde fois ; enfin il s'était marié, et il avait des enfans. Etant ſorti pour la ſeconde fois des jéſuites où il avait demeuré en tout trente mois, il ſervit ſucceſſivement à Paris pluſieurs maîtres.

Etant alors fans condition, il allait fouvent dans la grande falle du palais, dans le temps de la plus grande effervefcence des querelles de la magiftrature et du clergé.

La grande falle était alors le rendez-vous de tous ceux qu'on appelait janféniftes ; leurs clameurs n'avaient point de bornes : l'emportement avec lequel on parlait alluma l'imagination de *Damiens* déjà trop échauffée : il conçut feul et fans s'ouvrir à perfonne le deffein qu'il avoua depuis dans fes interrogatoires et à la torture, deffein le plus fou qui foit jamais tombé dans la tête d'aucun homme. Il avait remarqué qu'au collége des jéfuites quelques écoliers s'étaient défendus à coups de canif lorfqu'ils croyaient être punis injuftement. Il imagina de donner un coup de canif au roi, non pas pour le tuer, car un tel inftrument n'en était pas capable, mais pour lui fervir de leçon, et pour lui faire craindre que quelque citoyen ne fe fervît contre lui d'une arme plus meurtrière.

Le 5 janvier 1757 à fept heures du foir, le roi étant prêt de monter en carroffe pour aller de Verfailles à Trianon avec fon fils le Dauphin, entouré de fes grands officiers et de fes gardes, fut frappé au milieu d'eux d'un coup qui pénétra de quatre lignes dans les chairs au-deffus de la cinquième côte ; il porta la main à fa bleffure, et la retira teinte de quelques gouttes de fang.

Il vit, en fe retournant, ce malheureux qui avait fon chapeau fur la tête, et qui était préci-

ſément derrière lui. Il s'était avancé à travers des gardes couvert d'une redingote, à la faveur de l'obſcurité; et les gardes l'avaient pris pour un homme de la ſuite du roi. On le ſaiſit, on lui trouva trente-ſept louis en or dans ſes poches, avec un livre de prières. *Qu'on prenne garde*, dit-il, *à monſieur le Dauphin, qu'il ne ſorte point de la journée.* Ces paroles, qu'il ne proférait dans ſon extravagance que pour intimider la cour, y jetèrent en effet les plus grandes alarmes. Le roi ſe fit mettre au lit, ne ſachant pas encore combien ſa bleſſure était légère. Son pouls était un peu élevé, mais il n'avait point du tout de fiévre. Il demanda d'abord un confeſſeur, on n'en trouva point; et enfin un prêtre du grand commun vint le confeſſer.

On mit d'abord le coupable entre les mains de la juſtice du grand-prévôt de l'hôtel, ſelon les lois du royaume. Nous avons vu que c'eſt ainſi qu'on en avait uſé, lorſqu'on fit le procès au cadavre de *Jacques Clément.*

Dès que les gardes du roi eurent ſaiſi *Damiens*, ils le menèrent dans une chambre baſſe qu'on appelle le ſallon des gardes. Le duc d'*Ayen*, capitaine des gardes, le chancelier *Lamoignon*, le garde des ſceaux *Machault*, *Rouillé*, fils d'un employé dans les poſtes, devenu ſecrétaire d'Etat des affaires étrangères, étaient accourus. Les gardes l'avaient déjà dépouillé tout nu, et s'étaient ſaiſi d'un couteau à deux lames qu'on avait trouvé ſur lui. L'une de ces lames était un canif long de quatre pouces, avec lequel il avait

frappé le roi à travers un manteau fort épais et tous ſes habits, de façon que la bleſſure heureuſement n'était guère plus conſidérable qu'un coup d'épingle.

Avant que le lieutenant du grand-prévôt nommé *le Clerc du Brillet*, qui juge ſouverainement au nom du grand-prévôt, fût arrivé, quelques gardes du corps, dans les premiers mouvemens de leur colère, et dans l'incertitude du danger de la vie de leur maître, avaient tenaillé ce miſérable avec des pincettes rougies au feu, et le garde des ſceaux *Machault* leur avait même prêté la main.

A ſon premier interrogatoire par-devant le lieutenant *Brillet*, il dit qu'il avait attenté ſur le roi *à cauſe de la religion*.

Après ſon ſecond interrogatoire, *Belot*, exempt des gardes de la prévôté, étant dans ſa priſon, *Damiens* dit à *Belot* qu'il connaiſſait beaucoup de conſeillers au parlement. *Belot* écrivit les noms de quelques-uns, que *Damiens* dicta; ces noms étaient *la Grange*, *Beze de Lys*, *la Guillaumie*, *Clément*, *Lambert*, le préſident de *Rieux Bonainvilliers*, il voulait dire *Boulainvilliers*; ce préſident était fils du célèbre *Samuel Bernard*, le plus riche banquier du royaume. Il prenait le nom de *Boulainvilliers* parce qu'il avait épouſé une fille de cet illuſtre nom. C'était alors un uſage aſſez commun dans la plus haute nobleſſe de marier ſes filles aux fils des gens d'affaires, que leurs richeſſes rendaient bien ſupérieurs dans la ſociété à la nobleſſe pauvre et mépriſée.



Damiens écrivit aussi le nom de *Mazi*, premier président de la même chambre ; il ajouta *et presque tous*. Au bas de cette liste, il écrivit: *Il faut qu'il remette son parlement et qu'il le soutienne, avec promesse de ne rien faire aux ci-dessus et compagnie*, et signa son nom.]

Il dicta à l'exempt *Belot* une lettre assez longue au roi, dans laquelle il y avait ces mots essentiels : *si vous ne prenez pas le parti de votre peuple, avant qu'il soit quelques années d'ici, vous et Monsieur le Dauphin et quelques autres périront. Il serait fâcheux qu'un aussi bon prince, par la trop grande bonté qu'il a pour les ecclésiastiques, dont il accorde toute sa confiance, ne soit pas sûr de sa vie; et si vous n'avez pas la bonté pour votre peuple d'ordonner qu'on lui accorde les sacremens à l'article de la mort.....votre vie n'est pas en sureté. L'archevêque de Paris est la cause de tout le trouble*, etc.

Cette lettre signée du criminel ayant été portée au roi, et ensuite remise au greffe de la prévôté, quelques personnes de la cour furent d'avis qu'on assignât, au moins pour être ouis, les magistrats du parlement nommés par *Damiens*. Ils prétendaient que cette démarche pourrait ôter au corps entier un crédit qui gênait trop souvent la cour. Le ministère était alors partagé entre le comte d'*Argenson* et le garde des sceaux *Machault*, ennemis déclarés l'un de l'autre. Le comte d'*Argenson* était ouvertement brouillé avec la marquise de *Pompadour*; le garde des sceaux était sa créature et son conseil; sans se réconcilier ils s'accordèrent pour la faire renvoyer de la cour; ils prétendaient soulever toute

la nation contre elle par le moyen du parlement, dont les familles, tenant à toutes les familles de Paris, formaient aifément la voix publique. Comme on n'était pas encore bien sûr que le couteau ne fût point empoifonné, on crut ou l'on fit croire que le roi était dans un très-grand danger, et que dans la crife où s'allait trouver le royaume, il fallait renvoyer cette Dame, et charger le parlement du procès de *Damiens*. Le roi accorda l'un et l'autre. Le garde des fceaux alla dire à Madame de *Pompadour* qu'il fallait partir. Elle s'y réfolut d'abord, n'ayant pu voir le roi, et fe croyant perdue; mais elle fe raffura bientôt. Le premier chirurgien déclara que fa bleffure n'était pas dangereufe; et l'on ne fut plus occupé que du châtiment qu'exigeait un fié trange attentat.

Le comte d'*Argenfon* fut chargé lui-même de minuter la lettre que le roi envoya à vingt-deux membres de la grand'chambre qui fiégeaient alors. Le préfident *Hénault* compofa cette lettre dans laquelle le roi demandait *une vengeance éclatante*. Enfuite le fecrétaire d'Etat comte de *St Florentin* envoya des lettres patentes le 15 janvier, fignées *Phelipeaux*. Le 17 à dix heures de la nuit, on fit partir de Verfailles aux flambeaux trois carroffes à quatre chevaux efcortés de foixante grenadiers du régiment des gardes, commandés par quatre lieutenans et huit fous-lieutenans. De nombreux détachemens de maréchauffée précédaient la marche. On prit le chemin par Vaugirard. Une compagnie entière

des gardes se joignit alors à l'escorte ; une compagnie suisse bordait les rues : on aurais pris cette entrée pour celle d'un ambassadeur. Les rues étaient bordées d'autres compagnies aux gardes, le guet à pied et à cheval était par-tout disposé sur la route.

Il n'est pas vrai qu'on défendit aux citoyens de se mettre à la fenêtre sous peine de la vie. Ce mensonge absurde se trouve à la vérité dans les nouvelles publiques de ce temps. Ces nouvelles mercenaires sont toujours écrites par des gens à qui leur obscurité ne permet pas d'être bien informés.

Pendant que le roi remettait ainsi à la grand'-chambre non complète le jugement de *Damiens*, il n'en exilait pas moins seize des conseillers qui avaient donné leur démission ; on leur fit même l'affront de les faire garder par des archers du guet dans leurs maisons, jusqu'au moment de leur exil, depuis le 27 janvier jusqu'au 30. La grand'chambre fit des remontrances qui ne furent point écoutées ; elle abandonna le reste de son corps : cette chambre fut alors uniquement occupée du devoir d'instruire le procès de *Damiens*, sur lequel tout Paris fesait les conjectures les plus atroces et les plus contradictoires.

Le tour des ministres pour être exilés ne tarda pas d'arriver. *Louis XV* avait exilé plusieurs de ceux qui le servaient et qui l'approchaient. C'était ainsi qu'il avait traité le duc de *la Roche-foucauld* grand-maître de la garde-robe, le plus honnête homme de la cour, le duc de *Châtillon* gouverneur de son fils, le comte de *Maurepas*, le

plus ancien de ses ministres, le garde des sceaux *Chauvelin* qui a toujours conservé de la réputation dans l'Europe, tout le parlement de Paris et un très-grand nombre d'autres magistrats, des évêques, des abbés et des hommes de tout état.

La marquise de *Pompadour*, qui avait fait renvoyer le comte de *Maurepas*, fit renvoyer de même le garde des sceaux *Machauld* et le comte d'*Argenson*. On pardonne plus aisément une injure à son ennemi déclaré qu'une trahison ou une faiblesse à un homme de son parti. Elle proposa au comte d'*Argenson* de se réconcilier avec lui, et de lui sacrifier le garde des sceaux. Il refusa : alors la perte de tous deux fut résolue, et ils reçurent leurs lettres de cachet le même jour, premier février. Tel a été souvent le sort des ministres en France : ils exilent, et on les exile ; ils emprisonnent, et ils sont emprisonnés. Toutes ces choses qui sont de la plus grande vérité se trouvent éparses dans les journaux étrangers ; on les a rassemblées ici sans aucune envie de flatter ni de nuire, et seulement pour l'instruction de ceux qui trouvent leur consolation dans l'histoire.

Dans le procès de *Damiens*, que la grand'chambre instruisit, le criminel soutint toujours que la religion l'avait déterminé à frapper le roi, mais qu'il n'avait jamais eu intention de le tuer ; il déclara sans varier que son projet avait été conçu depuis l'exil de tout le parlement.

Interrogé sur les discours qu'on tenait chez le docteur de Sorbonne nommé *Corgne de*

Launai, dont il avait été quelque temps laquais, il répondit *qu'on y disait que les gens du parlement étaient les plus grands coquins & les plus grands marauds de la terre.* Toutes ses réponses étaient d'un homme insensé, ainsi que son action.

Interrogé pourquoi il avait fait écrire par l'exempt *Belot* les noms de quelques membres du parlement, *et* pourquoi il avait ajouté : *presque tous*, il répondit *parce que tous sont furieux de la conduite de l'archevêque.*

Vareille, enseigne des gardes-du-corps, lui ayant été confronté, et lui ayant soutenu qu'il avait dit *que si l'on avait tranché la tête à quatre ou cinq évêques, il n'aurait pas assassiné le roi pour la religion*, *Damiens* répondit *qu'il n'avait pas parlé de leur trancher la tête, mais de les punir, sans dire de quel supplice.* Il persista toujours à soutenir que *sans l'archevêque cela ne serait pas arrivé*, et *qu'il n'avait frappé le roi que parce qu'on refusait les sacremens à d'honnêtes gens.* Il ajouta *qu'il n'allait plus à confesse depuis que l'archevêque avait donné de si bons exemples.*

Ce fut sur-tout dans son interrogatoire du 26 mars qu'il déclara *que s'il n'était pas venu souvent dans la salle du palais, il n'aurait pas commis son crime, et que les discours qu'il y avait entendus l'y avaient déterminé.*

Ce qu'il y a de plus singulier, c'est que le premier président de *Maupeou* lui ayant demandé *s'il croyait que la religion permettait d'assassiner les rois*, il dit par trois fois *qu'il n'avait rien à répondre*

Après la lecture de son arrêt, prononcé en présence de cinq princes du sang, de vingt-deux ducs et pairs, de douze présidens-à-mortier, de sept conseillers d'honneur, de quatre maîtres des requêtes et de dix-neuf conseillers de grand'chambre, il fut appliqué à la question des coins qu'on enfonce entre les genoux serrés par deux planches; il commença par s'écrier: *C'est ce coquin d'archevêque qui est cause de tout.* Ensuite il énonça que c'était le nommé *Gautier* homme d'affaires de M. *de Ferrières*, frère d'un conseiller au parlement, qui lui avait dit en présence de ce même *Ferrières*, *qu'on ne pouvait finir ces querelles qu'en tuant le roi*; qu'il demeurait dans la même rue que *Gautier*; qu'il lui avait entendu tenir ce discours dix fois, et ajouter *que c'était une œuvre méritoire.*

Au huitième et dernier coin, il répéta encore qu'il avait été inspiré par les discours de ce *Gautier* et par ceux qu'il avait entendus dans le palais. Immédiatement après la question, on lui confronta *Dominique-François Gautier* qui dit d'abord n'avoir point de reproches à lui faire, mais qui nia toute sa déposition. On lui confronta aussi le sieur *Ferrières*: celui-ci convint que *Damiens* lui avait apporté quelquefois des arrêts du parlement, et justifia son domestique *Gautier* autant qu'il le put.

On mit dans les préparatifs du supplice de ce misérable, et dans son exécution, un appareil et une solennité sans exemple. † On avait

† 28 mars 1757.

entouré de palissades un espace de cent pieds en quarré, qui touchait à la grande porte de l'Hôtel-de-ville. Cet espace était entouré en-dedans et en dehors de tout le guet de Paris. Les gardes françaises occupaient toutes les avenues, et des corps de gardes suisses étaient répandus dans toute la ville. Le prisonnier fut placé vers les cinq heures sur un échafaud de huit pieds et demi quarrés. On le lia avec de grosses cordes retenues par des cercles de fer, qui assujettissaient ses bras et ses cuisses. On commença par lui brûler la main dans un brasier rempli de soufre allumé. Ensuite il fut tenaillé avec de grosses pinces ardentes aux bras, aux cuisses et à la poitrine. On lui versa du plomb fondu avec de la poix résine et de l'huile bouillante sur toutes ses plaies. Ces supplices réitérés lui arrachaient les plus affreux hurlemens. Quatre chevaux vigoureux, fouettés par quatre valets de bourreau, tirèrent les cordes qui portaient sur les plaies sanglantes et enflammées du patient; les tirades et les secousses durèrent une heure. Les membres s'alongèrent et ne se séparèrent pas. Les bourreaux coupèrent enfin quelques muscles. Les membres se détachèrent l'un après l'autre. *Damiens*, ayant perdu deux cuisses et un bras, respirait encore et n'expira que lorsque le bras qui lui restait fut séparé de son tronc tout sanglant. Les membres et le tronc furent jetés dans un bûcher préparé à dix pas de l'échafaud.

A l'égard de ce *Gautier* si violemment accusé

d'avoir tenu des difcours qui avaient difpofé *Damiens* à fon crime, il fut interrogé, mais après la mort de *Damiens*. Il avoua qu'à la vérité il avait entendu un jour *Damiens* parler vivement des affaires du parlement, et qu'il avait dit *que c'était un bon citoyen*. On ordonna contre lui un plus ample informé pendant une année, après quoi il fut élargi.

Dans le même temps, le roi fefait enlever trente-quatre membres du parlement de Befançon, qui s'étaient oppofés aux édits burfaux ; et des archers les conduifaient dans différentes provinces. Tous les parlemens du royaume lui adreffaient des plaintes. Les avocats ne plaidaient point dans Paris, et tous les citoyens étaient irrités.

Le roi, pour appaifer les cris, donna fix mille livres de penfion aux deux rapporteurs qui avaient inftruit le procès de *Damiens*, deux mille au premier greffier, quinze cents au fecond. Peu d'officiers qui verfent leur fang dans les batailles font auffi bien récompenfés. On efpérait par-là faire rentrer les autres membres du parlement dans leur devoir; et tandis qu'on prodiguait les penfions à la grand-chambre, on offrait le rembourfement de leurs charges à treize confeillers exilés ; mais on manquait d'argent ; et la guerre funefte dans laquelle on était engagé appauvriffait et dépeuplait le royaume. On changeait de miniftre de finances de fix mois en fix mois : c'était montrer la maladie de l'Etat que d'appeler toujours de nouveaux

médecins. Il fallut enfin négocier avec ceux de la grand-chambre, des enquêtes et des requêtes, qui avaient donné leurs démissions; on les leur rendit, ils reprirent leurs fonctions; mais ils demeurèrent très-aigris. †

On rendit aussi au parlement de Rennes trois conseillers qu'on avait mis en prison ; et le parlement de Rennes ne fut que plus irrité.

Dès que le parlement parut tranquille, l'archevêque *Beaumont* ne le fut pas ; il renouvela toutes les querelles qui semblaient assoupies ; refus de sacremens, interdictions de religieuses. Le roi ayant écrit précédemment au pape *Benoit XIV* pour le prier de lui donner les moyens d'appaiser les troubles, moyens très difficiles à trouver, *Beaumont* avait écrit de son côté pour aigrir le pape. Il déplut également au roi et au pontife de Rome. *Louis XV*, accoutumé à l'exiler, l'envoya en Périgord. C'est ainsi que se termina l'année 1757.

CHAPITRE LXVIII.

De l'abolissement des jésuites.

On sait tout ce qu'on reprochait depuis longtemps aux jésuites ; ils étaient regardés en général comme fort habiles, fort riches, heureux dans leurs entreprises et ennemis de la nation : ils n'étaient rien de tout cela ; mais ils avaient violemment abusé de leur crédit quand ils en avaient eu. D'autres ordres étaient beaucoup

† 29 août 1757.

plus

plus opulens, mais ils n'avaient pas été intrigants et perſécuteurs comme les jéſuites, et n'étaient pas déteſtés comme eux.

On a prétendu que leur général avait eu l'imprudence de rendre de mauvais offices dans Rome à un ambaſſadeur de France, l'un de ceux qui ont le mieux ſervi l'Etat, et dont le génie ſupérieur devait être plutôt ménagé qu'offenſé. La conduite du général était d'autant plus maladroite qu'il ſavait que le crédit de ſon ordre ne tenait preſque plus à rien; et il y parut bien dans la ſuite.

Il y avait depuis 1747 à la Martinique un jéſuite nommé *la Valette*, ſupérieur des miſſions, et dont l'emploi devait être de convertir des nègres : il aima mieux les faire travailler à ſes intérêts que prendre ſoin de leur ſalut. C'était un génie vaſte et entreprenant pour le commerce. Il s'aſſocia avec un juif nommé *Iſaac*, établi à l'île de la Dominique, et eut des correſpondances dans toutes les principales villes de l'Europe. Le plus grand de ſes correſpondans était le jéſuite *Sacy*, procureur-général des miſſions, demeurant dans la maiſon profeſſe de Paris. Le monopole énorme que feſait *la Valette* le fit rappeler par le miniſtère, ſur les plaintes des habitans des îles en 1753 : mais les jéſuites obtinrent qu'il fût renvoyé dans ſon poſte. Il n'en coûta à *la Valette* qu'une promeſſe par écrit de ne ſe mêler plus que de gagner des ames, et de ne plus équiper de vaiſſeaux. Ses ſupérieurs le nommèrent alors viſiteur général et préfet apoſtoli-

que; et avec ces titres il alla continuer ſon commerce. Les Anglais le dérangèrent; ils prirent ſes vaiſſeaux. *La Valette et Sacy* firent une banqueroute plus conſidérable que la ſomme qu'ils avaient perdue; car les effets dont les Anglais s'étaient emparés ne furent pas vendus doûze cents mille francs de notre monnaie, et la banqueroute des jéſuites fut d'environ trois millions.

Deux gros négocians de Marſeille, *Gouffre et Lioncy*, y perdirent tout d'un coup quinze cents mille livres. *Sacy*, procureur des miſſions à Paris, eut ordre de ſon général d'offrir cinq cents mille francs pour les appaiſer : il offrit cet argent et ne le donna point; il en employa une partie à ſatisfaire quelques créanciers de Paris, dont les cris lui paraiſſaient plus dangereux que ceux qui ſe feſaient entendre de plus loin.

Les deux marſeillois ſe pourvurent cependant devant la juriſdiction conſulaire de leur ville. *La Valette et Sacy* furent condamnés ſolidairement le 19 novembre 1759. Mais comment faire payer quinze cents mille francs à deux jéſuites? Les mêmes créanciers et quelques autres demandèrent que la ſentence fût exécutoire contre toute la ſociété établie en France. Cette ſentence fut obtenue par défaut le 29 mai 1760; mais il était auſſi difficile de faire payer la ſociété que d'avoir de l'argent des deux jéſuites *Sacy et la Valette*.

Ce n'était pas, comme on ſait, la première banqueroute que les jéſuites avaient faite. On ſe ſouvenait de celle de Séville qui avait réduit

cent familles à la mendicité, en 1644. Ils en avaient été quittes pour donner des indulgences aux familles ruinées, et pour aſſocier à leur ordre les principales et les plus dévotes.

Ils pouvaient appeler de la ſentence des conſuls de Marſeille pardevant la commiſſion du Conſeil, établie pour juger tous les différends touchant le commerce de l'Amérique; mais M. *de la Grandville* conſeiller d'Etat et leur affilié, qu'ils conſultèrent, leur conſeilla de plaider devant le parlement de Paris: ils ſuivirent cet avis qui leur devint funeſte. Cette cauſe fut plaidée à la grand'chambre avec la plus grande ſolennité. L'avocat *Gerbier* ſe fit, en parlant contr'eux, la même réputation qu'autrefois les *Arnaud* et les *Paſquier*.

Après pluſieurs audiences, M. *le Pelletier de Saint-Fargeau*, alors avocat-général, réſuma toute la cauſe, et fit voir que *la Valette* étant viſiteur apoſtolique et *Sacy* procureur-général des miſſions, étaient deux banquiers; que ces deux banquiers étaient commiſſionnaires du général réſidant à Rome, que ce général était adminiſtrateur de toutes les maiſons de l'ordre; et ſur ces concluſions, il fut rendu arrêt † par lequel le général des jéſuites et toute la ſociété étaient condamnés à reſtitution, aux intérêts, aux dépens et à cinquante mille livres de dommages.

Le général ne pouvant être contraint, les jéſuites de France le furent. Le prononcé fut reçu du public avec des applaudiſſemens et des battemens

† 8 mai 1761.

de mains incroyables. Quelques jésuites, qui avaient eu la hardiesse et la simplicité d'assister à l'audience, furent reconduits par la populace avec des huées. La joie fut aussi universelle que la haine. On se souvenait de leurs persécutions; et eux-mêmes avouèrent que le public les lapidait avec les pierres de Port-Royal, qu'ils avaient détruit sous *Louis XIV*.

Pendant qu'on avait plaidé cette cause, tous les esprits s'étaient tellement échauffés, les anciennes plaintes contre cette compagnie s'étaient renouvelées si hautement, qu'avant de les condamner pour leur banqueroute, les chambres assemblées avaient ordonné dès le 17 avril qu'ils apporteraient leurs constitutions au greffe. Ce fut l'abbé *Chauvelin* qui le premier dénonça leur institut comme ennemi de l'Etat, et qui par-là rendit un service éternel à la patrie.

Ils obtinrent par leurs intrigues que le roi lui-même se réserverait dans son conseil la connaissance de ces constitutions : en effet le roi ordonna par une déclaration qu'elles lui fussent apportées. La déclaration fut enregistrée au parlement le 6 août; mais le même jour les chambres assemblées firent brûler par le bourreau vingt-quatre gros volumes des théologiens jésuites. Le parlement remit au roi l'exemplaire des constitutions de cet ordre; mais il ordonna en même temps que les jésuites en apporteraient un autre dans trois jours, et leur défendit de recevoir des novices et de faire des leçons publiques, à commencer au premier octobre 1761. Ils

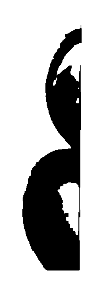
n'obéirent point; il fallut que le roi lui-même leur ordonnât de fermer leurs classes le premier avril 1762; et alors ils obéirent.

Pendant tout le temps que dura cette tempête qu'eux-mêmes avaient excitée, non-seulement plusieurs ecclésiastiques, mais encore quelques membres du parlement les rendaient odieux à la nation par des écrits publics. L'abbé *Chauvelin* fut celui qui se distingua le plus et qui hâta leur destruction.

Les Jésuites répondirent; mais leurs livres ne firent pas plus d'effet que les satires imprimées contr'eux du temps qu'ils étaient puissans. Tous les parlemens du royaume l'un après l'autre déclarèrent leur institut incompatible avec les lois du royaume. Le 6 août 1762, le parlement de Paris leur ordonna *de renoncer pour toujours au nom, à l'habit, aux vœux, au régime de leur société; d'évacuer les noviciats, les colléges, les maisons professes dans huitaine;* leur défendit *de se trouver deux ensemble et de travailler en aucun temps et de quelque manière que ce fût à leur rétablissement, sous peine d'être déclarés criminels de lèse-majesté.*

Le 22 février 1764, autre arrêt qui ordonnait que dans huitaine les jésuites qui voudraient rester en France feraient serment d'abjurer l'institut.

Le 9 mars suivant, arrêt qui bannit du royaume tous ceux qui n'auront pas fait le serment. (19) Enfin le roi par un édit du mois de



(19) Le père *Griffet*, connu par des sermens médiocres et par des ouvrages historiques plus médiocres encore,

novembre 1764, cédant à tous les parlemens et aux cris de toute la nation, diſſout la ſociété ſans retour.

Ce grand exemple imité depuis et ſurpaſſé encore en Eſpagne, dans les deux Siciles, à Parme et à Malthe, a fait voir que ce qu'on croit difficile eſt ſouvent très-aiſé; et on a été convaincu qu'il ſerait auſſi facile de détruire toutes les uſurpations des Papes que d'anéantir des religieux qui paſſaient pour ſes premiers ſatellites. Enfin le cordelier *Ganganelli*, devenu pape, détruiſit l'ordre entier † par une bulle; et après avoir ſoutenu pendant deux cents ans que le pape pouvait tout, les jéſuites furent obligés de ſoutenir peu à peu qu'il ne peut même licencier un régiment de moines.

était regardé comme un grand homme par le parti des jéſuites. Il n'y avait dans ce parti aucun homme d'un mérite réel, et *Griffet* avait du moins celui d'avoir défendu la cauſe de ſon ordre contre les parlemens avec plus de zèle et de courage que de raiſon ou d'éloquence. Il demanda au parlement la permiſſion de reſter en France, parce qu'il était obligé de ſubir l'opération de la taille. Il n'y a qu'un corps qui puiſſe avoir le courage d'ajouter quelque choſe au malheur d'un homme condamné à une opération cruelle et dangereuſe. On ordonna par arrêt que *Griffet* ſerait ſondé par les chirurgiens du parlement. C'était le comble de la barbarie d'exiger qu'un malade ſe ſoumît à eſſuyer une opération douloureuſe, et où la mal-adreſſe d'un chirurgien peut cauſer la mort par la main d'un homme à qui il n'avait point donné ſa confiance. *Griffet* aima mieux partir; et telle était alors la haine contre les jéſuites que le parlement crut n'avoir fait que ſuivre les formes.

† 1773.

CHAPITRE LXIX.

Le parlement mécontente le roi et une partie de la nation. Son arrêt contre le chevalier de la Barre et contre le général Lalli.

QUI pouvait croire alors que dans peu de temps le parlement éprouverait le même fort que les jésuites? Il fatiguait depuis plusieurs années la patience du roi, et il ne se concilia pas la bienveillance du public par le supplice du chevalier de *la Barre*, et par celui du général *Lalli.*

Ce corps déplaisait bien plus au gouvernement par sa lutte perpétuelle contre les édits du roi que par ses cruautés envers quelques citoyens. Il semblait prendre à la vérité le parti du peuple, mais il gênait l'administration, et il paraissait toujours vouloir établir son autorité sur la ruine de la puissance suprême.

Il s'unissait en effet avec les autres parlemens, et prétendait ne faire avec eux qu'un corps, dont il était le principal membre. Tous s'appelaient alors *Classes du parlement:* celui de Paris était la première classe; chaque classe fesait des remontrances sur les édits, et ne les enregistrait pas. Il y eut même quelques-uns de ces corps qui poursuivirent juridiquement les commandans de province envoyés à eux de la part du roi pour faire enregistrer. Quelques classes décernèrent des prises de corps contre ces officiers. Si ces décrets avaient été mis à exécution, il en aurait résulté un effet bien étrange. C'est sur les

domaines royaux que se prennent les deniers dont on paye les frais de justice, de sorte que le roi aurait payé de ses propres domaines les arrêts rendus par ceux qui lui désobéissaient contre ses officiers principaux qui avaient exécuté ses ordres.

Cette étonnante anarchie ne pouvait pas subsister: il fallait ou que la couronne reprît son autorité, ou que les parlemens prévalussent.

On avait besoin dans des conjonctures si critiques d'un chancelier entreprenant et audacieux, on le trouva. Il fallait changer toute l'administration de la justice dans le royaume, et elle fut changée.

Le roi commença par essayer de ramener le parlement de Paris; il ne fit venir à un lit de justice qu'il tint à Versailles avec les princes †, les pairs et les grands officiers de la couronne. Là il lui défendit de se servir jamais des termes d'*unité*, d'*indivisibilité* et de *classes*.

D'envoyer aux autres parlemens d'autres mémoires que ceux qui sont spécifiés par les ordonnances.

De cesser le service, sinon dans le cas que ces mêmes ordonnances ont prévus.

De donner leur démission en corps.

De rendre jamais d'arrêts qui retarde les enregistremens, le tout sous peine d'être cassés.

Le parlement sur cet édit solennel ayant encore cessé le service. le roi leur fit porter des lettres de jussion; ils désobéirent. Nouvelles lettres

† Le 7 septembre 1770.

de juſſion, nouvelle déſobéiſſance. Enfin le monarque, pouſſé à bout, leur envoya pour dernière tentative le 20 janvier 1771 à quatre heures du matin des mouſquetaires qui portèrent à chaque membre un papier à ſigner. Ce papier ne contenait qu'un ordre de déclarer s'ils obéiraient ou s'ils refuſeraient. Pluſieurs voulurent interpréter la volonté du roi : les mouſquetaires leur dirent qu'ils avaient ordre d'éviter les commentaires ; qu'il fallait un oui ou un non.

Quarante membres ſignèrent ce *oui*, les autres s'en diſpenſèrent. (20) Les *oui*, étant venus le lendemain au parlement avec leurs camarades, leur demandèrent pardon d'avoir accepté, et ſignèrent *non* ; tous furent exilés.

La juſtice fut encore adminiſtrée par les conſeillers d'Etat et les maîtres des requêtes, comme elle l'avait été en 1753 ; mais ce ne fut que par proviſion. On tira bientôt de ce chaos un arrangement utile.

D'abord le roi ſe rendit aux vœux des peuples qui ſe plaignaient depuis des ſiècles de deux griefs, dont l'un était ruineux, l'autre honteux et diſpendieux à la fois. Le premier était le reſſort trop étendu du parlement de Paris, qui obligeait les citoyens de venir de cent cinquante lieues ſe conſumer devant lui en frais qui ſouvent excédaient le capital. Le ſecond

(20) On remarqua que ceux qui dans l'aſſemblée des chambres avaient opiné à continuer le ſervice ſignèrent *non*, ſe croyant liés par l'arrêté de leur corps. Les plus ardens au contraire, intimidés par la préſence d'un mouſquetaire, ſignèrent *oui*.

était la vénalité des charges de judicature, vénalité qui avait introduit la forte taxation des épices.

Pour réformer ces deux abus, six parlemens nouveaux furent institués sous le titre de *Conseils supérieurs* †, avec injonction de rendre gratis la justice. Ces conseils furent établis dans Arras, Blois, Châlons, Clermont, Lyon, Poitiers. On y en ajouta d'autres depuis pour remplacer quelques parlemens supprimés dans les provinces.

Il fallait sur-tout former un nouveau parlement à Paris, lequel serait payé par le roi sans acheter ses places, et sans rien exiger des plaideurs. Cet établissement fut fait le 13 avril. L'opprobre de la vénalité, dont *François I* et le chancelier *Duprat* avaient malheureusement souillé la France, fut lavé par *Louis XV* et par les soins du chancelier de *Maupeou* second du nom. On finit par la réforme de tous les parlemens, et on espéra, mais en vain, de voir réformer la jurisprudence.

La mort de *Louis XV* en 1774, ayant donné lieu à une nouvelle administration, *Louis XVI* son successeur rétablit son parlement avec des modifications nécessaires: elles honorèrent le roi qui les ordonna, le ministère qui les rédigea, le parlement qui s'y conforma; et la France vit l'aurore d'un règne sage et heureux.

† 23 février 1771.

Fin de l'Histoire du Parlement.

FRAGMENS

HISTORIQUES

SUR L'INDE,

SUR

LE GENERAL LALLI

ET

SUR PLUSIEURS AUTRES SUJETS.

Impiger extremos curris, mercator ad Indos,
Per mare, pauperiem fugiens, per ſaxa, per ignes.

HOR. Epiſt. Lib. I.

FRAGMENS SUR QUELQUES REVOLUTIONS DANS L'INDE, ET SUR LA MORT DU COMTE DE LALLI.

ARTICLE PREMIER.

Tableau historique du commerce de l'Inde.

Dès que l'Inde fut un peu connue des barbares de l'Occident et du Nord, elle fut l'objet de leur cupidité, et le fut encore davantage, quand ces barbares, devenus policés et industrieux, se firent de nouveaux besoins.

On sait assez qu'à peine on eut passé les mers qui entourent le midi et l'orient de l'Afrique, on combattit vingt peuples de l'Inde, dont auparavant on ignorait l'existence. Les Albuquerques et leurs successeurs ne purent parvenir à fournir du poivre et des toiles en Europe que par le carnage.

Nos peuples Européens ne découvrirent l'Amérique que pour la dévaster, et pour l'arroser de sang; moyennant quoi ils eurent du cacao, de l'indigo, du sucre, dont les cannes furent transportées d'Asie par les Européens dans les climats chauds de ce nouveau monde; ils rapportèrent quelques autres denrées, et sur-tout le quinquina: mais ils y contractèrent une maladie aussi affreuse qu'elle est honteuse

et univerſelle, et que cette écorce d'un arbre du Pérou ne guériſſait pas.

A l'égard de l'or et de l'argent du Pérou et du Mexique, le public n'y gagna rien; puiſqu'il eſt abſolument égal de ſe procurer les mêmes néceſſités avec cent marcs ou avec un marc. Il ſerait même très-avantageux au genre humain d'avoir peu de métaux qui ſervent de gages d'échange, parce qu'alors le commerce eſt bien plus facile: cette vérité eſt démontrée en rigueur. Les premiers poſſeſſeurs des mines ſont à la vérité réellement plus riches d'abord que les autres, ayant plus de gages d'échange dans leurs mains; mais les autres peuples auſſitôt leur vendent leurs denrées à proportion: en très-peu de temps l'égalité s'établit, et enfin le peuple le plus induſtrieux devient en effet le plus riche. (1)

Perſonne n'ignore quel vaſte et malheureux empire les rois d'Eſpagne acquirent aux deux extrémités du monde, ſans ſortir de leur palais; combien l'Eſpagne fit paſſer d'or, d'argent, de marchandiſes précieuſes en Europe, ſans en devenir plus opulente; et à quel point elle étendit ſa domination en ſe dépeuplant.

L'hiſtoire des grands établiſſemens hollandais dans l'Inde eſt connue, de même que celle des colonies anglaiſes qui s'étendent aujourd'hui de

(1) Les mines ont une valeur réelle pour le propriétaire, comme toutes les autres productions; mais leur valeur baiſſe à meſure que les métaux qu'on en tire deviennent communs, ce qui arrive toutes les fois que les mines en fourniſſent plus qu'on n'en conſomme.

Obſervons auſſi que les métaux précieux qui ſont ſi propres à ſervir, non de ſignes de valeur, comme on l'a dit trop ſouvent, mais de valeurs connues, ſont en même temps des denrées très-utiles. Il ſerait très-avantageux pour l'humanité en général que l'argent et l'or ſur-tout fuſſent très-communs.

la Jamaïque à la baie d'Hudſon, c'eſt-à-dire, depuis le voiſinage du tropique juſqu'à celui du pôle.

Les Français, qui ſont venus tard au partage des deux mondes, ont perdu à la guerre de 1756 et à la paix tout ce qu'ils avaient acquis dans la terre ferme de l'Amérique ſeptentrionale, où ils poſſédaient environ quinze cents lieues en longueur, et environ ſept à huit cents en largeur. Cet immenſe et miſérable pays était très à charge à l'Etat, et ſa perte a été encore plus funeſte.

Preſque tous ces vaſtes domaines, ces établiſſemens diſpendieux, toutes ces guerres entrepriſes pour les maintenir, ont été le fruit de la molleſſe de nos villes et de l'avidité des marchands, encore plus que de l'ambition des ſouverains.

C'eſt pour fournir aux tables des bourgeois de Paris, de Londres et des autres grandes villes, plus d'épiceries qu'on n'en conſommait autrefois aux tables des princes; c'eſt pour charger des ſimples citoyennes de plus de diamans que les reines n'en portaient à leur ſacre; c'eſt pour infecter continuellement ſes narines d'une poudre dégoûtante, pour s'abreuver, par fantaiſie, de certaines liqueurs inutiles, inconnues à nos péres, qu'il s'eſt fait un commerce immenſe, toujours déſavantageux aux trois quarts de l'Europe; et c'eſt pour ſoutenir ce commerce que les puiſſances ſe ſont fait des guerres, dans leſquelles le premier coup de canon tiré dans nos climats met le feu à toutes les batteries en Amérique et au fond de l'Aſie. On s'eſt toujours plaint des impôts, et ſouvent avec la plus juſte raiſon; mais nous n'avons jamais réfléchi que le plus grand et le plus rude des impôts eſt celui que nous impoſons ſur nous-mêmes par nos



nouvelles délicateſſes qui ſont devenues des beſoins, et qui ſont en effet un luxe ruineux, quoiqu'on ne leur ait point donné le nom de luxe.

Il eſt très-vrai que depuis *Vaſco de Gama*, qui doubla le premier la pointe de la terre des Hottentots, ce ſont des marchands qui ont changé la face du monde.

Les Japonais, ayant éprouvé l'inquiétude turbulente et avide de quelques-unes de nos nations européennes, ont été aſſez heureux et aſſez puiſſans pour leur fermer tous leurs ports, et pour n'admettre chaque année qu'un ſeul vaiſſeau d'un petit peuple qu'ils traitent avec une rigueur et un mépris (*a*) que ce petit peuple ſeul eſt capable de ſupporter, quoiqu'il ſoit très-puiſſant dans l'Inde orientale.

Les habitans de la vaſte preſqu'île de l'Inde n'ont eu ni le pouvoir ni le bonheur de ſe mettre, comme les Japonais, à l'abri des invaſions étrangères. Leurs provinces maritimes ſont, depuis plus de deux cents ans, le théâtre de nos guerres.

Les ſucceſſeurs des bracmanes, de ces inventeurs de tant d'arts, de ces amateurs et de ces arbitres de la paix, ſont devenus nos facteurs, nos négociateurs mercenaires. Nous avons déſolé leur pays, nous l'avons engraiſſé de notre ſang. Nous avons montré combien nous les ſurpaſſons en courage et en méchanceté, et combien nous leur ſommes inférieurs en ſageſſe. Nos nations d'Europe ſont détruites réciproquement dans cette même terre où nous n'allons chercher que de l'argent, et où les premiers grecs ne voyageaient que pour s'inſtruire.

(*a*) Il eſt très-vrai que dans le commencement de la révolution de 1663 on obligea les Hollandais comme les autres à marcher ſur le crucifix.

La

La compagnie des Indes hollandaiſe feſait déjà des progrès rapides, et celle d'Angleterre ſe formait, lorſqu'en 1604 le grand *Henri* accorda, malgré l'avis du duc de *Sulli*, le privilége excluſif du commerce dans les Indes à une compagnie de marchands plus intéreſſés que riches, et nullement capables de ſe ſoutenir par eux-mêmes. On ne leur donna qu'une lettre-patente, et ils reſtèrent dans l'inaction.

Le cardinal de *Richelieu* créa en 1642 une eſpèce de compagnie des Indes; mais elle fut ruinée en peu d'années. Ces tentatives ſemblèrent annoncer que le génie français n'était pas auſſi propre à ces entrepriſes que le génie attentif et économe des Hollandais, et que l'eſprit, hardi, entreprenant et opiniâtre des Anglais.

Louis XIV, qui allait à la gloire et à l'avantage de ſa nation par toutes les routes, fonda en 1664, par les ſoins de l'immortel *Colbert*, une compagnie des Indes puiſſante: il lui accorda les priviléges les plus étendus, et l'aida de quatre millions tirés de ſon épargne, leſquels en feraient environ huit d'aujourd'hui. Mais, d'année en année, le capital et le crédit de la compagnie dépérirent. La mort de *Colbert* détruiſit preſque tout. La ville de Pondichéri, ſur la côte de Coromandel, fut priſe par les Hollandais en 1693. Une colonie, établie à Madagaſcar, fut entièrement ruinée.

Ce qui avait été la principale cauſe du dépériſſement total de ce commerce, avant la perte même de Pondichéri, était, à ce qu'on a cru, l'avidité de quelques adminiſtrateurs dans l'Inde, leurs jalouſies continuelles, l'intérêt particulier qui s'oppoſe toujours au bien général, et la vanité qui préfère, comme on diſait autrefois,

le paraître à l'être ; défaut qu'on a souvent re-proché à la nation.

Nous avons vu de nos yeux, en 1719, par quel étonnant prestige cette compagnie renaquit de ses cendres. Le système chimérique de *Lass*, qui bouleversa toutes les fortunes, et qui exposait la France aux plus grands malheurs, ranima pourtant l'esprit de commerce. On rebâtit l'édifice de la compagnie des Indes avec les décombres de ce système. Elle parut d'abord aussi florissante que celle de Batavia ; mais elle ne le fut effectivement qu'en grands préparatifs, en magasins, en fortifications, en dépenses d'appareil, soit à Pondichéri, soit dans la ville et dans le port de l'Orient en Bretagne, que le ministère de France lui concéda, et qui correspondait avec sa capitale de l'Inde. Elle eut une apparence imposante ; mais de profit réel, produit par le commerce, elle n'en fit jamais. Elle ne donna pendant soixante ans pas un seul dividende du débit de ses marchandises. Elle ne paya ni les actionnaires, ni aucune de ses dettes en France, que de neuf millions que le roi lui accordait par année sur la ferme du tabac; de sorte qu'en effet ce fut toujours le roi qui paya pour elle.

Il y eut quelques officiers militaires de cette compagnie, quelques facteurs industrieux qui acquirent des richesses dans l'Inde : mais la compagnie se ruinait avec éclat, pendant que ces particuliers accumulaient quelques trésors. Il n'est guère dans la nature humaine de s'expatrier, de se transporter chez un peuple dont les mœurs contredisent en tout les nôtres, dont il est très-difficile d'apprendre la langue, et impossible de la bien parler, d'exposer sa santé dans un climat pour lequel on n'est point né

enfin de servir la fortune des marchands de la capitale, sans avoir une forte envie de faire la sienne. Telle a été la source de plusieurs désastres.

ARTICLE II.

Commencemens des premiers troubles de l'Inde; et des animosités entre les compagnies française et anglaise.

Le commerce, ce premier lien des hommes, étant devenu un objet de guerre et un principe de dévastation, les premiers mandataires des compagnies anglaise et française, salariés par leurs commettans sous le nom de gouverneurs, furent bientôt des espèces de généraux d'armée: on les aurait pris dans l'Inde pour des princes; ils fesaient la guerre et la paix tantôt entr'eux, tantôt avec les souverains de ces contrées.

Quiconque est un peu instruit sait que le gouvernement du Mogol est, depuis *Gengis-kan* et probablement long-temps auparavant, un gouvernement féodal, tel à peu près que celui d'Allemagne, tel qu'il fut établi long-temps chez les Lombards, chez les Espagnols et en Angleterre même, comme en France et dans presque tous les Etats de l'Europe: c'est l'ancienne administration de tous les conquérans scythes et tartares, qui ont vomi leurs inondations sur la terre. On ne conçoit pas comment l'auteur de l'esprit des lois a pu dire *que la féodalité est un événement arrivé une fois dans le monde, et qui n'arrivera peut-être jamais.* La féodalité n'est point un événement; c'est une forme très-ancienne, qui subsiste dans les trois quarts de notre hémisphère avec des administrations différentes.

Le grand mogol est semblable à l'empereur d'Allemagne. Les souba sont les princes de l'empire, devenus souverains chacun dans ses provinces. Les nabab sont des possesseurs de grands arrière-fiefs. Ces souba et ces nabab sont d'origine tartare, et de la religion musulmane. Les raïas, qui jouissent aussi de grands fiefs, sont pour la plupart d'origine indienne, et de l'ancienne religion des brames. Ces raïas possèdent des provinces moins considérables, et ont bien moins de pouvoir que les nabab et les souba. C'est ce que nous confirment tous les mémoires venus de l'Inde.

Ces princes cherchaient à se détruire les uns les autres, et tout était en combustion dans ces pays, depuis l'année 1739 de notre ère, année mémorable dans laquelle le *Sha Nadir* ayant d'abord protégé l'empereur de Perse son maître, et lui ayant ensuite arraché les yeux, vint ravager le nord de l'Inde, et se saisir de la personne même du grand mogol. Nous parlerons en son lieu de cette grande révolution. Alors ce fut à qui se jetterait sur les provinces de ce vaste empire, qui se démembraient d'elles-mêmes. Tous ces vice-rois, souba, nabab, se disputaient ces ruines; et ces princes si fiers, qui dédaignaient auparavant d'admettre les négocians français en leur présence, eurent recours à eux. Les compagnies des Indes française et anglaise, ou plutôt leurs agens, furent tour à tour les alliés et les ennemis de ces princes. Les Français eurent d'abord de brillans avantages sous le gouverneur *Dupleix*; mais bientôt après, les Anglais en eurent de plus solides. Les Français ne purent affermir leur prospérité; et les Anglais ont abusé enfin de la leur. Voici le précis de ces événemens.

ARTICLE III.

Sommaire des actions de la Bourdonnais et de Dupleix.

DANS la guerre de 1741 pour la fucceffion de la maifon d'Autriche, guerre femblable en quelque forte à celle de 1701 pour la fucceffion d'Efpagne, les Anglais prirent bientôt le parti de *Marie-Thérefe*, reine de Hongrie, depuis impératrice. Dès que la rupture entre la France et l'Angleterre éclata, il fallut fe battre dans l'Amérique et dans l'Inde, felon l'ufage.

Paris et Londres font rivaux en Europe: Madrafs et Pondichéri le font encore plus dans l'Afie, parce que ces deux villes marchandes font plus voifines, fituées toutes deux dans la même province, nommée Arca ou Arcate, à quatre-vingt mille pas géométriques l'une de l'autre, fefant toutes deux le même commerce, divifées par la religion, par la jaloufie, par l'intérêt et par une antipathie naturelle. Cette gangrène, apportée d'Europe, s'augmente et fe fortifie fur les côtes de l'Inde.

Nos Européens, qui vont mutuellement fe détruire dans ces climats, ne le font jamais qu'avec de petits moyens. Leurs armées font rarement de quinze cents hommes effectifs venus de France ou d'Angleterre; le refte eft compofé d'Indiens, qu'on appelle cépois ou cypais, et de noirs, anciens habitans des îles, tranfplantés depuis un temps immémorial dans le continent, ou achetés depuis peu dans l'Afrique. Ce peu de reffources donne fouvent plus d'effor au génie. Des hommes entreprenans, qui auraient langui inconnus dans leur patrie, fe

placent et s'élèvent d'eux-mêmes dans ces pays lointains, où l'induſtrie eſt rare et néceſſaire. Un de ces génies audacieux fut *Mabé de la Bourdonnais*, natif de St Malo, le *du Guay-Trouin* de ſon temps, ſupérieur à *du Guay-Trouin* par l'intelligence, et égal en courage. Il avait été utile à la compagnie des Indes dans plus d'un voyage, et encore plus à lui-même. Un des directeurs lui demandant comment il avait bien mieux fait ſes affaires que celles de ſa compagnie? *C'eſt*, répondit-il, *parce que j'ai ſuivi vos inſtructions dans tout ce qui vous regarde, et que je n'ai écouté que les miennes dans mes intérêts.* Ayant été fait gouverneur de l'île de Bourbon par le roi, avec un plein pouvoir, quoiqu'au nom de la compagnie, il arma des vaiſſeaux à ſes frais, forma des matelots, leva des ſoldats, les diſciplina, fit un commerce avantageux à main armée: il créa en un mot l'île de Bourbon. Il fit plus; il diſperſa une eſcadre anglaiſe dans la mer de l'Inde; ce qui n'était jamais arrivé qu'à lui, et ce qu'on n'a pas revu depuis. Enfin il aſſiégea Madraſs, et força cette ville importante à capituler.

Les ordres précis du miniſtère français étaient de ne garder aucune conquête en terre ferme: il obéit. Il permit aux vaincus de racheter leur ville pour environ neuf millions de France, et ſervit ainſi le roi ſon maître et la compagnie. Rien ne fut jamais dans ces contrées ni plus utile ni plus glorieux. On doit ajouter, pour l'honneur de *la Bourdonnais*, que dans cette expédition il ſe conduiſit avec une politeſſe, une douceur, une magnanimité dont les Anglais firent l'éloge. Ils eſtimèrent et ils aimèrent leur vainqueur. Nous ne parlons que d'après des

Anglais revenus de Madrafs, qui n'avaient nul intérêt de nous déguifer la vérité. Quand les étrangers eftiment un ennemi, il femble qu'ils avertiffent fes compatriotes de lui rendre juftice.

Le gouverneur de Pondichéri, *Dupleix*, réprouva cette capitulation; il ofa la faire caffer par une délibération du confeil de Pondichéri, et garda Madrafs, malgré la foi des traités et les lois de toutes les nations. Il accufa *la Bourdonnais* d'infidélité; il le peignit à la cour de France et aux directeurs de la compagnie comme un prévaricateur qui avait exigé une rançon trop faible, et reçu de trop grands préfens. Des directeurs, des actionnaires joignirent leurs plaintes à ces accufations. Les hommes en général reffemblent aux chiens qui hurlent quand ils entendent de loin d'autres chiens hurler.

Enfin les cris de Pondichéri ayant animé le miniftère de Verfailles, le vainqueur de Madrafs, le feul qui dans cette guerre eut foutenu l'honneur du pavillon français, fut enfermé à la Baftille par lettre de cachet. Il languit dans cette prifon pendant trois ans et demi, fans pouvoir jouir de la confolation de voir fa famille. Au bout de ce temps, les commiffaires du confeil, qu'on lui donna pour juges, furent forcés par l'évidence de la vérité, et par le refpect pour fes grandes actions, de le déclarer innocent. M. *Bertin*, l'un de fes juges, depuis miniftre d'Etat, fut principalement celui dont l'équité lui fauva la vie. Quelques ennemis que fa fortune, fes exploits et fon mérite lui fufcitaient encore, voulaient fa mort. Ils furent bientôt fatisfaits; il mourut au fortir de fa prifon d'une maladie cruelle que cette prifon lui avait caufée. Ce fut la récompenfe du fervice mémorable rendu à fa patrie.

Le gouverneur *Dupleix* s'excusa dans ses mémoires sur des ordres secrets du ministère. Mais il n'avait pu recevoir à six mille lieues des ordres concernant une conquête qu'on venait de faire, et que le ministère de France n'avait jamais pu prévoir. Si ces ordres funestes avaient été donnés par prévoyance, ils étaient formellement contradictoires avec ceux que *la Bourdonnais* avait apportés. Le ministère aurait eu à se reprocher la perte de neuf millions dont on priva la France en violant la capitulation, mais sur-tout le cruel traitement dont il paya le génie, la valeur et la magnanimité de *la Bourdonnais*.

M. *Dupleix* répara depuis sa faute affreuse et ce malheur public en défendant Pondichéri, pendant quarante-deux jours de tranchée ouverte, contre deux amiraux anglais soutenus des troupes d'un nabab du pays. Il servit de général, d'ingénieur, d'artilleur, de munitionnaire; ses soins, son activité, son industrie et la valeur éclairée de M. *de Bussy*, officier distingué, sauvèrent la ville pour cette fois. M. *de Bussy* servait alors dans la troupe de la compagnie qu'on nommait le bataillon de l'Inde. Il était venu de Paris chercher sur le rivage de Coromandel la gloire et la fortune. Il y trouva l'une et l'autre. La cour de France récompensa *Dupleix* en le décorant du grand cordon rouge et du titre de marquis.

La faction française et l'anglaise, l'une ayant conservé la capitale de son commerce, l'autre ayant perdu la sienne, s'attachaient plus que jamais à ces nabab, à ces souba dont nous avons parlé. Nous avons dit que l'empire était devenu une anarchie. Ces princes, étant toujours en

guerre

guerre les uns contre les autres, se partageaient entre les Français et les Anglais; ce fut une suite de guerres civiles dans la presqu'île.

Nous n'entrerons point ici dans les détails de leurs entreprises; assez d'autres ont écrit les querelles, les perfidies des *Nazerzingue*, des *Mouzaferzingue*, leurs intrigues, leurs combats, leurs assassinats. On a les journaux des siéges de vingt places inconnues en Europe, mal fortifiées, mal attaquées et mal défendues; ce n'est pas là notre objet. Mais nous ne pouvons passer sous silence l'action d'un officier français nommé *de la Touche*, qui, avec trois cents soldats seulement, pénétra la nuit dans le camp d'un des plus grands princes de ces contrées, lui tua douze cents hommes sans perdre plus de trois soldats, et dispersa par ce succès inouï une armée de près de soixante mille indiens, renforcés de quelques troupes anglaises. Un tel événement fait voir que les habitans de l'Inde ne sont guère plus difficiles à vaincre que l'étaient ceux du Mexique et du Pérou. Il nous montre combien la conquête de ce pays fut facile aux Tartares et à ceux qui l'avaient subjugué auparavant.

Les mœurs, les usages antiques se sont conservés dans ces contrées ainsi que les habillemens; tout y est le contraire de nous; la nature et l'art n'y sont point les mêmes. Parmi nous, après une grande bataille, les soldats vainqueurs n'ont pas un denier d'augmentation de paye; dans l'Inde, après un petit combat, les nabab donnaient des millions aux troupes d'Europe qui avaient pris leur parti. *Chandazaëb*, l'un des princes protégés par M. *Dupleix*, fit présent aux troupes d'environ deux cents mille francs, et d'une terre de neuf à dix mille livres de rente à



leur commandant le comte d'*Auteuil*. Le souba *Mouzaferzingue* en une autre occasion fit distribuer douze cents cinquante mille livres à la petite armée française, et en donna autant à la compagnie. M. *Dupleix* eut encore une pension de cent mille roupies, deux cents quarante mille livres de France, dont il ne jouit pas long-temps: un ouvrier gagne trois sous par jour dans l'Inde: un grand a de quoi faire ces profusions.

Enfin, le vice-gérent d'une compagnie marchande reçut du grand mogol une patente de nabab. Les Anglais lui ont soutenu que cette patente était supposée, que c'était une fraude de la vanité pour en imposer aux nations de l'Europe dans l'Inde. Si le gouverneur français avait usé d'un tel artifice, il lui était commun avec plus d'un nabab et d'un souba. On achetait à la cour de Déli de ces faux diplomes, qu'on recevait ensuite en cérémonie, par un homme aposté soi-disant commissaire de l'empereur. Mais soit que le souba *Mouzaferzingue* et le nabab *Chandazaëb*, protecteurs et protégés de la compagnie française, eussent en effet obtenu pour le gouverneur de Pondichéri ce diplome impérial, soit qu'il fût supposé; il en jouissait hautement. Voilà un agent d'une société marchande devenu souverain, ayant des souverains à ses ordres. Nous savons que souvent des Indiens le traitèrent de roi, et sa femme de reine. M. *de Bussy*, qui s'était signalé à la défense de Pondichéri, avait une dignité qui ne se peut mieux exprimer que par le titre de général de la cavalerie du grand mogol. Il fesait la guerre et la paix avec les Marates, peuple guerrier que nous ferons connaître, qui vendait ses services tantôt aux

Anglais, tantôt aux Français. Il affermissait sur leurs trônes des princes que M. *Dupleix* avait créés.

La reconnaissance fut proportionnée aux services. Les richesses ainsi que les honneurs en furent la récompense. Les plus grands seigneurs en Europe n'ont ni autant de pouvoir ni autant de splendeur; mais cette fortune et cet éclat passèrent en peu de temps. Les Anglais et leurs alliés battirent les troupes françaises en plus d'une occasion. Les sommes immenses données aux soldats par les souba et les nabab étaient en partie dissipées par les débauches, et en partie perdues dans les combats; la caisse, les munitions, les provisions de Pondichéri épuisées.

La petite armée qui restait à la France était commandée par le major *Lass*, neveu de ce fameux *Lass* qui avait fait tant de mal au royaume, mais à qui l'on devait la compagnie des Indes. Ce jeune écossais combattit contre les Anglais en brave homme; mais privé de secours et de vivres, son courage était inutile. Il mena le nabab *Chandazaëb* dans une île formée par des rivières, nommée Cheringam, appartenante aux brames. Il est peut-être utile d'observer ici que les brames sont les souverains de cette île. Nous avons beaucoup de pareils exemples en Europe. On pourrait même assurer qu'il y en a eu dans toute la terre. Les bracmanes furent autrefois, dit-on, les premiers souverains de l'Inde. Les brames leurs successeurs ont conservé de bien faibles restes de leur ancienne puissance. Quoi qu'il en soit, la petite armée française, commandée par un écossais, et logée dans un monastère indien, n'avait ni vivres, ni argent pour en acheter. M. *Lass* nous a conservé la



lettre par laquelle M. *Dupleix* lui ordonnait de prendre de force tout ce qui lui conviendrait dans le couvent des brames. Il ne restait que deux ornemens réputés sacrés ; c'étaient deux chevaux sculptés, couverts de lames d'argent : on les prit, on les vendit, et les brames ne murmurèrent pas ; ils ne firent aucune représentation. Mais le produit de cette vente ne put empêcher la troupe française de se rendre prisonnière de guerre aux Anglais. Ils se saisirent de ce nabab *Chandazaëb* pour qui le major *Lass* combattait, et le nabab anglais compétiteur de *Chandazaëb* lui fit trancher la tête. M. *Dupleix* accusa de cette barbarie le colonel anglais *Laurence*, qui s'en défendit comme d'une imposture criante.

Pour le major *Lass*, relâché sur sa parole, et revenu à Pondichéri, le gouverneur le mit en prison, parce qu'il avait été aussi malheureux que brave. Il osa même lui faire un procès criminel qu'il n'osa pas achever.

Pondichéri restait dans la disette, dans l'abattement et dans la crainte, tandis qu'on envoyait en France des médailles d'or frappées en l'honneur et au nom de son gouverneur. Il fut rappelé en 1753, partit en 1754, et vint à Paris désespéré. Il intenta un procès contre la compagnie. Il lui redemandait des millions qu'elle lui contestait, et qu'elle n'aurait pu payer si elle en avait été débitrice. Nous avons de lui un mémoire dans lequel il exhalait son dépit contre son successeur *Godebeu*, l'un des directeurs de la compagnie. M. *Godebeu* lui répondit non sans aigreur. Les factums de ces deux négocians titrés sont plus volumineux que l'histoire d'*Alexandre*. Ces détails fastidieux de la faiblesse humaine sont

feuilletés pendant quelques jours par ceux qui s'y intéressent, et sont oubliés bientôt pour de nouvelles querelles à leur tour effacées par d'autres. Enfin *Dupleix* mourut du chagrin que lui causèrent sa grandeur, sa chute et sur-tout la nécessité douloureuse de solliciter des juges après avoir régné. Ainsi les deux grands rivaux qui s'étaient signalés dans l'Inde, *la Bourdonnais* et *Dupleix*, périrent l'un et l'autre à Paris par une mort triste et prématurée.

Ceux qui étaient par leur lumières en droit de décider de leur mérite disaient que *la Bourdonnais* avait les qualités d'un marin et d'un guerrier, et *Dupleix* celles d'un prince entreprenant et politique. C'est ainsi qu'en parle un auteur anglais qui a écrit les guerres des deux compagnies jusqu'en 1755.

M. *Godeheu* était un négociant sage et pacifique, autant que son prédécesseur avait été audacieux dans ses projets, et brillant dans son administration. Le premier n'avait pensé qu'à s'agrandir par la guerre. Le second avait ordre de se maintenir par la paix, et de revenir rendre compte de sa gestion à la cour, lorsqu'un troisième gouverneur serait établi à Pondichéri.

Il fallait sur-tout ramener les esprits des Indiens irrités par des cruautés exercées sur quelques-uns de leurs compatriotes, dépendans de la compagnie. Un malabare nommé *Nama*, banquier de *la Bourdonnais*, avait été jeté dans un cachot, pour n'avoir pas déposé contre lui. Un autre se plaignait des exactions qu'il avait éprouvées. Les enfans d'un autre indien nommé *de Mondamia*, régisseur d'un canton voisin, ne cessèrent de demander justice de la mort de leur père, qu'on avait fait expirer dans les tor-



tures pour tirer de lui de l'argent. Mille plaintes de cette nature rendaient le nom français odieux. Le nouveau gouverneur traita les Indiens avec humanité, et ménagea un accommodement avec les Anglais. Lui et M. *Saunders*, alors gouverneur de Madrafs, établirent une trève en 1755, et firent une paix conditionnelle. Le premier article était que l'un et l'autre comptoir renonceraient aux dignités indiennes; les autres articles portaient des réglémens pour un commerce pacifique.

La trève ne fut pas exactement obfervée. Il y a toujours des fubalternes qui veulent tout brouiller pour fe rendre néceffaires. D'ailleurs on prévoyait dès le commencement de 1756 une nouvelle guerre en Europe: il fallait s'y préparer. On a prétendu que, dans cet intervalle, l'avidité de quelques particuliers glanait dans le champ du public, devenu ftérile pour la compagnie; et que la colonie de Pondichéri reffemblait à un mourant dont on pille les meubles avant qu'il foit expiré.

ARTICLE IV.

Envoi du comte de Lalli dans l'Inde. Quel était ce général; quels étaient fes fervices avant cette expédition.

Pour arrêter ces abus, et pour prévenir les entreprifes des Anglais encore plus à craindre, le roi de France envoya dans l'Inde de l'argent et des troupes. La France et l'Angleterre recommençaient alors cette guerre de 1756, dont le prétexte était un ancien traité de paix fort mal fait. Les miniftres avaient oublié dans ce

traité de spécifier les limites de l'Acadie, misérable pays glacé vers le Canada. Puisqu'on se battait dans ces déserts septentrionaux de l'Amérique, il fallait bien s'aller égorger aussi dans la zone torride en Asie. Le ministère de France nomma pour cette entreprise le comte *de Lalli.* C'était un gentilhomme irlandais dont les ancêtres suivirent en France la fortune des *Stuarts*, maison la plus malheureuse de toutes celles qui ont porté une couronne. Cet officier était un des plus braves et des plus attachés que le roi de France eût à son service. Il fit des actions de valeur dont ce monarque fut témoin à la bataille de Fontenoi. Il sut qu'il portait une haine irréconciliable aux Anglais, qu'il avait dit aux soldats de son régiment: *Marchez contre les ennemis de la France et les vôtres; ne tirez que quand vous aurez la pointe de vos bayonnettes sur leur ventre*; qu'il en avait blessé plusieurs de sa main; et que malgré cette haine, il les avait tous secourus après l'action. Tant de courage et de générosité touchèrent le roi; il le fit brigadier sur le champ de bataille. *Lalli* était déjà colonel d'un régiment de son nom.

Dans le temps même où *Louis XV* rassurait sa nation par cette victoire de Fontenoi, *Charles-Edouard*, petit-fils de *Jacques II*, tentait une entreprise inouïe qu'il avait cachée à *Louis XV* lui-même. Il traversait le canal de St George avec sept officiers seulement pour tout secours, quelques armes et deux mille louis d'or empruntés, dans le dessein d'aller soulever l'Ecosse en sa faveur par sa seule présence, et de faire une nouvelle révolution dans la Grande-Bretagne. Il aborda au continent de l'Ecosse le 15 juin 1745, environ un mois après la bataille de Fontenoi. Cette entreprise, qui finit si malheu-



reuſement, commença par des victoires ineſpérées. Le comte *de Lalli* fut le premier qui imagina de faire envoyer une armée de dix mille français à ſon ſecours. Il communiqua ſon idée au marquis d'*Argenſon*, miniſtre des affaires étrangères, qui la ſaiſit avidement. Le comte d'*Argenſon*, frère du marquis, et miniſtre de la guerre, la combattit, mais bientôt y conſentit. Le duc de *Richelieu* fut nommé général de l'armée qui devait débarquer en Angleterre au commencement de l'année 1746. Les glaces retardèrent l'envoi des munitions et des canons qu'on tranſportait par les canaux de la Flandre françaiſe. L'entrepriſe échoua ; mais le zèle de *Lalli* réuſſit beaucoup auprès du miniſtère, et ſon audace le fit juger capable d'exécuter de grandes entrepriſes. Celui qui écrit ces mémoires en parle avec connaiſſance de cauſe : il travailla avec lui pendant un mois par ordre du miniſtre ; il lui trouva un courage d'eſprit opiniâtre, accompagné d'une douceur de mœurs que ſes malheurs altérèrent depuis, et changèrent en une violence funeſte.

Le comte *de Lalli* était décoré du grand cordon de St Louis, et lieutenant-général des armées, quand on l'envoya dans l'Inde. Les retardemens qu'on éprouve toujours dans les plus petites entrepriſes comme dans les grandes ne permirent pas que l'eſcadre du comte d'*Aché*, qui devait porter le général et les ſecours à Pondichéri, mît à la voile du port de Breſt avant le 20 février 1747.

Au lieu de trois millions que M *de Sechelles* contrôleur-général des finances avait promis, M. *de Moras* ſon ſucceſſeur n'en put donner que deux ; et c'était beaucoup dans la criſe où était alors la France.

De trois mille hommes qui devaient s'embarquer avec lui, on fut obligé d'en retrancher plus de mille; et le comte d'*Aché* n'eut dans son escadre que deux vaisseaux de guerre au lieu de trois, et quelques vaisseaux de la compagnie des Indes.

Tandis que les deux généraux *Lalli* et d'*Aché* voguent vers le lieu de leur destination, il est nécessaire de faire connaître aux lecteurs qui veulent s'instruire, l'état de l'Inde dans cette conjoncture, et quelles étaient les possessions des nations de l'Europe dans ces contrées.

ARTICLE V.

Etat de l'Inde, lorsque le général Lalli y fut envoyé.

Ce vaste pays, au-deçà et au-delà du Gange, contient quarante degrés en latitude des îles moluques aux limites de Cachemire et de la grande Boukarie, et quatre-vingt-dix degrés en longitude, des confins du Sablestan à ceux de la Chine; ce qui compose des Etats dont l'étendue entière surpasse dix fois celle de la France, et trente fois celle de l'Angleterre proprement dite. Mais cette Angleterre qui domine aujourd'hui dans tout le Bengale, qui étend ses possessions en Amérique, du quatorzième degré jusque par-delà le cercle polaire, qui a produit *Locke* et *Newton*, et enfin qui a conservé les avantages de la liberté avec ceux de la royauté, et malgré tous ses abus, aussi supérieure aux peuples de l'Inde que la Grèce fut supérieure à la Perse, du temps de *Miltiade*, d'*Aristide* et d'*Alexandre*.



La partie fur laquelle le grand mogol règne, ou plutôt femble régner, eft fans contredit la plus grande, la plus peuplée, la plus fertile et la plus riche. C'eft dans la prefqu'île en deçà du Gange que les Français et les Anglais fe difputaient des épices, des mouffelines, des toiles peintes, des parfums, des diamans, des perles, et qu'ils avaient ofé faire la guerre aux fouverains.

Ces fouverains qui font comme nous l'avons déjà dit, les fouba premiers feigneurs féodaux de l'empire, n'ont joui d'une autorité indépendante qu'à la mort d'*Aurengzeb* appelé le grand, qui fut en effet le plus grand tyran de tous les princes de fon temps, empoifonneur de fon père, affaffin de fes frères, et pour comble d'horreur, dévot ou hypocrite, ou perfuadé, comme tant de pervers de tous les temps et de tous les lieux, qu'on peut commettre impunément les plus grands crimes en les expiant par de légères démonftrations de pénitence et d'auftérité.

Les provinces où règnent ces fouba, et où les nabab règnent fous eux dans leurs grands diftricts, fe gouvernent très-différemment des provinces feptentrionales plus voifines de Deli, d'Agra et de Lahor, réfidences des empereurs.

Nous avouons à regret qu'en voulant connaître la véritable hiftoire de cette nation, fon gouvernement, fa religion et fes mœurs, nous n'avons trouvé aucun fecours dans les compilations de nos âuteurs français. Ni les écrivains qui ont tranfcrit des fables pour des libraires, ni nos miffionnaires, ni nos voyageurs, ne nous ont prefque jamais appris la vérité. Il y a long-temps que nous ofâmes réfuter ces

auteurs fur le principal fondement du gouvernement de l'Inde. C'eft un objet qui importe à toutes les nations de la terre. Ils ont cru que l'empereur était le maître des biens de tous fes fujets, et que nul homme depuis Cachemire jufqu'au cap de Comorin n'avait de propriété. *Bernier*, tout philofophe qu'il était, l'écrivit au contrôleur-général *Colbert*. C'eût été une imprudence bien dangereufe de parler ainfi à l'adminiftrateur des finances d'un roi abfolu, fi ce roi et ce miniftre n'avaient pas été généreux et fages. *Bernier* fe trompait, ainfi que l'anglais *Thomas Roé*. Tous deux éblouis de la pompe du grand mogol et de fon defpotifme, ils s'imaginèrent que toutes les terres lui appartenaient en propre, parce que ce fultan donnait des fiefs à vie. C'eft précifément dire que le grand maître de Malthe eft propriétaire de toutes les commanderies auxquelles il nomme en Europe; c'eft dire que les rois de France et d'Efpagne font les propriétaires de toutes les terres dont ils donnent les gouvernemens, et que tous les bénéfices eccléfiaftiques font leur domaine. Cette même erreur, préjudiciable au genre humain, a été cent fois répétée fur le gouvernement turc, et a été puifée dans la même fource. On a confondu des timars et des defzaïm, bénéfices militaires donnés et repris par le grand feigneur, avec les biens de patrimoine. C'eft affez qu'un moine grec l'ait dit le premier pour que cent écrivains l'aient répété.

Dans notre défir fincère de trouver la vérité et d'être un peu utile, nous avons cru ne pouvoir mieux faire, pour conftater l'état préfent de l'Inde, que de nous en rapporter à M. *Holwell*, qui a demeuré fi long-temps dans le Bengale, et qui a non-feulement poffédé la langue du pays mais

encore celle des anciens brames; de consulter M. *Dow*, qui a écrit les révolutions dont il a été témoin; et sur-tout d'en croire ce brave officier, M. *Scrafton*, qui joint l'amour des lettres à la franchise, et qui a tant servi aux conquêtes du lord *Clive*. Voici les propres paroles de ce digne citoyen : elles sont décisives.

" Je vois avec surprise tant d'auteurs assurer „ que des possessions des terres ne sont point „ héréditaires dans ce pays, et que l'empereur „ est l'héritier universel. Il est vrai qu'il n'y a „ point d'actes de parlement dans l'Inde, point „ de pouvoir intermédiaire qui retienne légale- „ ment l'autorité impériale dans ses limites, „ mais l'usage consacré et invariable de tous les „ tribunaux est que chacun hérite de ses pères; „ cette loi non écrite est plus constamment ob- „ servée qu'en aucun Etat monarchique. "

Osons ajouter que si les peuples étaient esclaves d'un seul homme (ce qu'on a prétendu, et ce qui est impossible) la terre du Mogol aurait été bientôt déserte. On y compte environ cent dix millions d'habitans. Les esclaves ne peuplent point ainsi. Voyez la Pologne : les cultivateurs, la plupart des bourgeois y ont été jusqu'ici serfs de glèbe, esclaves des nobles; aussi il y a tel noble dont la terre est entièrement dépeuplée.

Il faut distinguer dans le Mogol le peuple conquérant et le peuple soumis, encore plus qu'on ne distingue les Tartares et les Chinois : car les Tartares qui ont conquis l'Inde jusqu'aux confins des royaumes d'Ava et du Pégu ont conservé la religion musulmane, au lieu que les autres Tartares qui ont subjugué la Chine ont adopté les lois et les mœurs des Chinois.

Tous les anciens habitans de l'Inde sont restés fidelles au culte et aux usages des brames, usages consacrés par le temps, et qui sont sans contredit ce qu'on connaît de plus ancien sur la terre.

Il reste encore dans cette partie de l'Inde quelques-uns de ces antiques monumens échappés aux ravages du temps et des révolutions; ils exerceront encore long-temps la curieuse sagacité des philosophes. La pagode de *Shalembroum* est de ce nombre; elle est située à deux lieues de la mer et à dix de Pondichéri; on la croit antérieure aux pyramides d'Egypte: les savans appuient cette opinion sur ce que les inscriptions de ce temple sont dans une langue plus ancienne que le hanscrit, qui aujourd'hui n'est presque plus entendu: or les premiers livres écrits dans la langue sacrée du hanscrit ont environ cinq mille ans d'antiquité, selon M. *Holwell*; donc, disent-ils, le monument de *Shalembroum* est beaucoup plus ancien que ces livres.

Mais c'est à Bénarès sur le Gange que sont les ouvrages les plus anciens des hommes, si on en veut croire les brames, qui exagèrent probablement. Les figures du *lingam*, et la vénération qu'on a pour elles dans ces temples, sont encore une preuve de l'antiquité la plus reculée. Ce *lingam* est l'origine du *phall* ou *phallus* des Egyptiens, et du priape des Grecs.

On prétend que ce symbole de la réparation du genre humain ne put obtenir un culte que dans l'enfance d'un monde-nouveau, qui habitait en petit nombre les ruines de la terre. Il est probable qu'on ne put exposer ces figures aux yeux, et les révérer, que dans les temps d'une simplicité innocente, qui, loin de rougir des

bienfaits des dieux, osait les en remercier publiquement. Ce qui fut d'abord un sujet de culte devint ensuite un sujet de dérision, quand les mœurs furent plus raffinées. Peut-être en respectant dans les temples ce qui donne la vie, était-on plus religieux que nous ne le sommes aujourd'hui, en entrant dans nos églises armés en pleine paix d'un fer qui n'est qu'un instrument d'homicide.

Le plus grand fruit qu'on peut retirer de ces longs et pénibles voyages n'est ni d'aller tuer des Européens dans l'Inde, ni de voler des raïas qui ont volé les peuples, et de s'en faire donner l'absolution par un capucin transporté de Bayonne à la côte de Coromandel; c'est d'apprendre à ne pas juger du reste de la terre par son clocher.

Il y a encore une autre race de mahométans dans l'Inde, c'est celle des Arabes qui, environ deux cents ans après *Mahomet*, abordèrent à la côte de Malabar; ils subjuguèrent avec facilité cette contrée, qui, depuis Goa jusqu'au cap Comorin, est un jardin de délices, habité alors par un peuple pacifique et innocent, incapable également de nuire et de se défendre. Ils franchirent les montagnes qui séparent la région de Coromandel de celle du Malabar, et qui sont la cause des moussons. C'est cette chaîne de montagnes habitées aujourd'hui par les Marates.

Ces Arabes allèrent bientôt jusqu'à Déli, donnèrent une race de souverains à une grande partie de l'Inde. Cette race fut subjuguée par *Tamerlan*, ainsi que les naturels du pays. On croit qu'une partie de ces anciens Arabes s'établit alors dans la province du Candahar, et fut confondue avec les Tartares. Ce Candahar est l'an-

cien pays que les Grecs nommaient Parapomise, n'ayant jamais appelé aucun peuple par son nom. C'est par-là qu'*Alexandre* entra dans l'Inde. Les Orientaux prétendent qu'il fonda la ville de Candahar; ils disent que c'est une abréviation d'*Alexandre* qu'ils ont appelé *Iscandar*. Nous observerons toujours que cet homme unique fonda plus de villes en sept ou huit ans que les autres conquérans n'en ont détruit; qu'il courait cependant de conquête en conquête, et qu'il était jeune.

C'est aussi par Candahar que passa de nos jours ce *Nadir*, berger, natif de Corassan, devenu roi de Perse, lorsqu'ayant ravagé sa patrie il vint ravager le nord de l'Inde.

Ces Arabes dont nous parlons aujourd'hui sont connus sous le nom de Patanes, parce qu'ils fondèrent la ville de Patna vers le Bengale.

Nos marchands d'Europe, très-mal instruits, appelèrent indistinctement maures tous ces peuples mahométans. Cette méprise vient de ce que les premiers que nous avions autrefois connus étaient ceux qui vinrent de Mauritanie conquérir l'Espagne, une partie des provinces méridionales de la France et quelques contrées de l'Italie. Presque tous les peuples, depuis la Chine jusqu'à Rome, victorieux et vaincus, voleurs et volés, se sont mêlés ensemble.

Nous appelons Gentous les vrais Indiens, de l'ancien mot Gentils, *Gentes*, dont les premiers chrétiens désignaient le reste de l'univers qui n'était pas de leur religion secrète. C'est ainsi que tous les noms et toutes les choses ont toujours changé. Les mœurs des conquérans ont changé de même: le climat de l'Inde les a presque tous énervés.



„ Or le dieu *Cron* étant apparu à *Xissutre*,
„ fils d'*Ortiate*, il lui dit : *Xissutre*, fils d'*Ortiate*, la terre va être détruite par une inondation ; écrivez l'hiſtoire du monde afin qu'elle ſerve de témoignage quand il ne ſera plus, et vous cacherez ſous terre votre hiſtoire dans Cipara la ville du ſoleil, après quoi vous conſtruirez un vaiſſeau de cinq ſtades de longueur et de deux ſtades de largeur, et vous y entrerez vous et vos parens et tous les animaux, et *Xissutre* obéit, et il écrivit l'hiſtoire, et il la cacha ſous terre dans la ville de Cipara, et la terre, c'eſt-à-dire la Thrace, dont *Xissutre* était roi, fut ſubmergée.

„ Et quand les eaux ſe furent retirés, *Xissutre* lâcha deux colombes pour voir ſi les eaux étaient retirées ; et ſon vaiſſeau ſe repoſa ſur la montagne d'Ararat en Arménie, etc."

Voilà pourtant ce que *Bérose* le chaldéen raconte, au mépris de nos livres ſacrés, et en quoi il diffère abſolument de *Sanchoniathon* le phénicien, qui diffère d'*Orphée* le thracien, qui diffère d'*Hésiode* le grec, qui diffère de tous les autres peuples.

C'eſt ainſi que la terre a été inondée de fables : mais au lieu de ſe quereller, et même de s'égorger pour ces fables, il vaut mieux s'en tenir à celles d'*Eſope*, qui enſeignent une morale ſur laquelle il n'y eut jamais de diſpute.

La manie des chimères a été pouſſée juſqu'à faire ſemblant de croire que les Chinois ſont une colonie d'Egyptiens, quoiqu'en effet il n'y ait pas plus de rapport entre ces deux peuples qu'entre les Hottentots et les Lapons, entre les Allemands et les Hurons. Cette prétention

ridicule a été entièrement confondue par le père *Parennin*, l'homme le plus savant et le plus sage de tous ceux que la folie envoya à la Chine, et qui, ayant demeuré trente ans à Pékin, était plus en état que personne de réfuter les nouvelles fables de notre Europe.

Cette puérile idée que les Egyptiens allèrent enseigner aux Chinois à lire et à écrire vient de se renouveler encore ; et par qui ? par ce même jésuite *Needham*, qui croyait avoir fait des anguilles avec du jus de mouton et du seigle ergoté. Il induisit en erreur de grands philosophes ; ceux-ci trouvèrent par leurs calculs que si de mauvais seigle produisait des anguilles, de beau froment produirait infailliblement des hommes. (2)

Le jésuite *Needham*, qui connaît toutes les dialectes égyptiennes et chinoises comme il connaît la nature, vient de faire encore un petit livre, pour répéter que les Chinois descendent des Egyptiens, comme les Persans descendaient de *Persée*, les Français de *Francus*, et les Bretons de *Britannicus*.

Après tout, ces inepties qui dans notre siècle sont parvenues au dernier excès ne font aucun mal à la société. DIEU nous garde des autres inepties pour lesquelles on se querelle, on s'injurie, on se calomnie, on arme les puissans et les sots qui sont si souvent de la même espèce, on s'attaque, on se tue, et les savans, qui sont persuadés qu'il faut casser ses œufs par le gros bout, traînent aux échafauds les savans qui cassent les œufs par le petit bout.

(2) Voyez dans la partie philosophique de cette édition une note des éditeurs sur ces expériences et sur les conséquences que l'on peut tirer.



ARTICLE VII.

Des Brames.

TOUTE la grandeur et toute la misère de l'esprit humain s'est déployée dans les anciens brachmanes et dans les brames leurs successeurs. D'un côté, c'est la vertu persévérante, soutenue d'une abstinence rigoureuse; une philosophie sublime, quoique fantastique, voilée par d'ingénieuses allégories; l'horreur de l'effusion du sang; la charité constante envers les hommes et les animaux. De l'autre côté, c'est la superstition la plus méprisable. Ce fanatisme, quoique tranquille, les a portés, depuis des siècles innombrables, à encourager le meutre volontaire de tant de jeunes veuves qui se sont jetées dans des bûchers enflammés de leurs époux. Cet horrible excès de religion et de grandeur d'ame subsiste encore avec la fameuse profession de foi des brames, *que* DIEU *ne veut de nous que la charité et les bonnes œuvres*. La terre entière est gouvernée par des contradictions.

M. *Scrafton* ajoute qu'ils sont persuadés que DIEU a voulu que les différentes nations eussent des cultes différens. Cette persuasion pourrait conduire à l'indifférence; cependant ils ont l'enthousiasme de leur religion, comme s'ils la croyaient la seule vraie, la seule donnée par DIEU même.

La plupart d'entr'eux vivent dans une molle apathie. Leur grande maxime, tirée de leurs anciens livres, est *qu'il vaut mieux s'asseoir que de marcher, se coucher que de s'asseoir, dormir que de veiller, et mourir que de vivre.* On en voit

pourtant beaucoup ſur la côte de Coromandel, qui ſortent de cette léthargie pour ſe jeter dans la vie active. Les uns prennent parti pour les Français, les autres pour les Anglais; ils apprennent les langues de ces étrangers, leur ſervent d'interprètes et de courtiers. Il n'eſt guère de grand commerçant ſur cette côte qui n'ait ſon brame, comme on a ſon banquier. En général on les trouve fidelles, mais fins et ruſés. Ceux qui n'ont point eu de commerce avec les étrangers ont conſervé, dit-on, la vertu pure qu'on attribue à leurs ancêtres.

M. *Scrafton* et d'autres ont vu entre les mains de quelques brames des éphémérides compoſés par eux-mêmes, dans leſquels les éclipſes ſont calculées pour pluſieurs milliers d'années.

Le ſavant et judicieux M. *le Gentil* dit qu'il a été étonné de la promptitude avec laquelle les brames feſaient en ſa préſence les plus longs calculs aſtronomiques. Il avoue qu'ils connaiſſent la préceſſion des équinoxes de temps immémorial. Cependant il n'a vu que quelques brames du Tanjaour vers Pondichéri; il n'a point pénétré, comme M. *Holwell*, juſqu'à Bénarès, l'ancienne école des bracmanes; il n'a point vu ces anciens livres que les brames modernes cachent ſoigneuſement aux étrangers et à quiconque n'eſt pas initié à leurs myſtères. M. *le Gentil* n'a levé qu'un coin du voile ſous lequel les ſavans brames ſe dérobent à la curioſité inquiète des Européens; mais il en a vu aſſez pour être convaincu que les ſciences ſont beaucoup plus anciennes dans l'Inde qu'à la Chine même. (*a*)

(*a*) Voyez les mémoires de la Chine, rédigés par *du Halde*. Il y eſt dit que dans le cabinet des antiques de l'empereur *Canhi*, les plus anciens monumens étaient indiens.

Ce ſavant homme ne croit point à leur généalogie ; il la trouve très-exagérée. La nôtre n'eſt-elle pas évidemment auſſi fautive, quoique plus récente ? Nous avons ſoixante et dix ſyſtèmes ſur la ſupputation des temps : donc il y a ſoixante et neuf ſyſtèmes erronés, ſans qu'on puiſſe deviner quel eſt le ſoixante et dixième véritable ; et ce ſoixante et dixième inconnu eſt peut-être auſſi faux que tous les autres.

Quoi qu'il en ſoit, il réſulte invinciblement que malgré le déteſtable gouvernement de l'Inde, malgré les irruptions de tant d'étrangers avides, les brames ont encore des mathématiciens et des aſtronomes ; mais en même temps ils ont tout le ridicule de l'aſtrologie judiciaire, et ils pouſſent cette extravagance auſſi loin que les Chinois et les Perſans. Celui qui écrit ces mémoires a envoyé à la bibliothéque du roi le *cormovedam*, ancien commentaire du védam : il eſt rempli de prédictions pour tous les jours de l'année, et de préceptes religieux pour toutes les heures. Ne nous en étonnons point : il n'y a pas deux cents ans que la même folie poſſédait tous nos princes, et que le même charlataniſme était affecté par nos aſtronomes. Il faut bien que les brames, poſſeſſeurs de ces éphémérides, ſoient très-inſtruits. Ils ſont philoſophes et prêtres, comme les anciens bracmanes ; ils diſent que le peuple a beſoin d'être trompé, et qu'il doit être ignorant. En conſéquence, comme les premiers brachmanes marquèrent par les hiéroglyphes de la tête et de la queue du dragon les nœuds de la lune, dans leſquels ſe font les éclipſes, ils débitent que ces phénomènes ſont cauſés par les efforts d'un dragon qui attaque la lune et le ſoleil. La même

ineptie eſt adoptée à la Chine. On voit dans l'Inde des millions d'hommes et de femmes qui ſe plongent dans le Gange pendant la durée d'une éclipſe, et qui font un bruit prodigieux avec des inſtrumens de toute eſpèce pour faire lâcher priſe au dragon. C'eſt ainſi, à peu près, que la terre a été long-temps gouvernée en tout genre.

Au reſte, plus d'un brame a négocié avec des miſſionnaires pour les intérêts de la compagnie des Indes, mais il n'a jamais été queſtion entr'eux de religion.

D'autres miſſionnaires (il le faut répéter) ſe ſont hâtés, en arrivant dans l'Inde, d'écrire que les brames adoraient le diable, mais que bientôt ils ſeraient tous convertis à la foi. On avoue que jamais ces moines d'Europe n'ont tenté ſeulement de convertir un ſeul brame, et que jamais aucun indien n'adora le diable, qu'ils ne connaiſſaient pas. Les brames rigides ont conçu une horreur inexprimable pour nos moines, quand ils les ont vus ſe nourrir de chair, boire du vin, et tenir à leurs genoux de jeunes filles dans la confeſſion. Si leurs uſages ont été regardés par nous comme des idolâtries ridicules, (*b*) les nôtres leur ont paru des crimes.

(*b*) Un des grands miſſionnaires jéſuites nommé *de Lalane*, a écrit en 1709: *On ne peut douter que les brames ne ſoient véritablement idolâtres, puiſqu'ils adorent des dieux étrangers.* (Tome X, page 14, des lettres édifiantes.

Et il dit (page 15) *voici une de leurs prières que j'ai traduit mot pour mot.*

" J'adore cet être qui n'eſt ſujet ni au changement ni à
" l'inquiétude; cet être dont la nature eſt indiviſible, cet
" être dont la ſpiritualité n'admet aucune compoſition de
" qualités; cet être qui eſt l'origine et la cauſe de tous les
" êtres, et qui les ſurpaſſe tous en excellence; cet être
" qui eſt le ſoutien de l'univers, et qui eſt la ſource de la
" triple puiſſance. "

Voilà ce qu'un miſſionnaire appelle de l'idolâtrie.

Ce qui doit être plus étonnant pour nous, c'eſt que dans aucun livre des anciens brachmanes, non plus que dans ceux des Chinois, ni dans les fragmens de *Sanchoniathon*, ni dans ceux de *Béroſe*, ni dans l'égyptien *Manéthon*, ni chez les Grecs, ni chez les Toſcans, on ne trouve la moindre trace de l'hiſtoire ſacrée judaïque, qui eſt notre hiſtoire ſacrée. Pas un ſeul mot de *Noé*, que nous tenons pour le reſtaurateur du genre humain ; pas un ſeul mot d'*Adam* qui en fut le père ; rien de ſes premiers deſcendans. Comment toutes les nations ont-elles perdu les titres de la grande famille ? comment perſonne n'avait-il tranſmis à la poſtérité une ſeule action, un ſeul nom de ſes ancêtres ? pourquoi tant d'antiques nations les ont-elles ignorés, et pourquoi un petit peuple nouveau les a-t-il connus ? Ce prodige mériterait quelque attention, ſi l'on pouvait eſpérer de l'approfondir. L'Inde entière, la Chine, le Japon, la Tartarie, les trois quarts de l'Afrique, ne ſe doutent pas encore qu'il ait exiſté un *Caïn*, un *Caïnan*, un *Jared*, un *Mathuſalem*, qui vécut près de mille ans ; et les autres nations ne ſe familiariſent avec ces noms que depuis *Conſtantin*. Mais ces queſtions, qui appartiennent à la philoſophie, ſont étrangères à l'hiſtoire.

ARTICLE VIII.

Des guerriers de l'Inde, et des dernières révolutions.

LES Gentous en général ne paraiſſent pas plus faits pour la guerre, dans leur beau climat, et dans les principes de leur religion, que les Lapons dans leur zone glacée, et que les primitifs

nommés

nommés quakres dans les principes qu'ils se sont faits. Nous avons vu que la race des vainqueurs mahométans n'a presque plus rien de tartare, et est devenue indienne avec le temps.

Ces descendans des conquérans de l'Inde avec une armée innombrable n'ont pu résister au *Sha-Nadir*, quand il est venu en 1739 attaquer, avec une armée de quarante mille brigands aguerris, du Candahar et de Perse, plus de six cents mille hommes que *Mahmoud Sha* lui opposait. M. *Cambrige* nous apprend ce que c'était que ces six cents mille guerriers. Chaque cavalier, accompagné de deux valets, portait une robe légère et traînante de soie. Les éléphans étaient parés comme pour une fête. Un nombre prodigieux de femmes suivait l'armée. Il y avait dans le camp autant de boutiques et de marchandises de luxe que dans Déli. La seule vue de l'armée de *Nadir* dispersa cette pompe ridicule. *Nadir* mit Déli à feu et à sang; il emporta en Perse tous les trésors de ce puissant et misérable empereur, et le méprisa assez pour lui laisser sa couronne.

Quelques relations nous disent, et quelques compilateurs nous redisent, d'après ces relations, qu'un faquir arrêta le cheval de *Nadir* dans sa marche à Déli, et qu'il cria au prince : *Si tu es Dieu, prends-nous pour victimes; si tu es homme, épargne des hommes, et* que *Nadir* lui répondit : *Je ne suis point Dieu, mais celui que Dieu envoie pour châtier les nations de la terre.* (c)

(c) Un conte semblable a été fait sur *Fernand Cortez*, sur *Tamerlan*, sur *Attila*, qui s'intitulait *flagellum Dei*, le fléau de Dieu, suivant la traduction des compilateurs modernes. Personne ne s'avisa jamais de s'appeler *fléau*. Les jésuites appelaient *Pascal* porte d'enfer; mais *Pascal* leur

Le trésor dont *Nadir* se contenta, et qui ne lui servit de rien, puisqu'il fut assassiné quelque temps après par son neveu, se montait, à ce qu'on nous assure, à plus de quinze cents millions, monnaie de France, selon la valeur numéraire présente de nos espèces. Que sont devenues ces richesses immenses? En quelques mains que de nouvelles rapines en aient fait passer une partie, et quelles que soient les cavernes où l'avarice et la crainte enfouissent l'autre, la Perse et l'Inde ont été également les pays les plus malheureux de la terre; tant les hommes se sont toujours efforcés de changer en calamités effroyables tous les biens que la nature leur a faits. La Perse et l'Inde ne furent plus, depuis la victoire et la mort de *Nadir*, qu'une anarchie sanglante. C'étaient les mêmes torrens de révolutions.

ARTICLE IX.

Suite des révolutions.

Un jeune valet persan, qui avait servi en qualité de porte-massue dans la maison du *Sha-Nadir*, se fit voleur de grand chemin, comme l'avait été son maître. Il eut avis d'un convoi de trois mille chameaux chargés d'armes, de vivres et d'une grande partie de l'or emporté de Déli par les Persans. Il tua l'escorte, prit tout le convoi,

répond dans ses provinciales que son nom n'est pas porte d'enfer. La plupart de ces aventures et de ces réponses, attribuées d'âge en âge à tant d'hommes célèbres sortirent d'abord de l'imagination des auteurs qui voulurent égayer leurs romans, et sont répétées encore aujourd'hui par ceux qui écrivent des histoires sur des collections de gazettes. Tous ces bons mots prétendus, tous ces apophthègmes grossissent des ana. On peut s'en amuser, et non les croire.

leva des troupes et s'empara d'un royaume entier au nord-eſt de Déli. (*d*) Ce royaume feſait autrefois une partie de la Bactriane ; il confine d'un côté aux montagnes de la belle province de Cachemire, et de l'autre à Caboul.

Ce brigand, nommé *Abdala*, fut alors un grand prince, un héros ; il marcha vers Déli en 1746, et ne ſe promit pas moins que de conquérir tout l'Indouſtan. C'était préciſément dans le temps que *la Bourdonnais* prenait Madraſs.

Le vieux mogol *Mahmoud*, dont la deſtinée fut d'être opprimé par des voleurs, ſoit rois, ſoit voulant l'être, envoya d'abord contre celui-ci ſon grand-viſir, ſous qui ſon petit-fils *Sha-Ahmed* fit ſes premières armes. On livra bataille aux portes de Déli : la victoire fut indéciſe ; mais le grand-viſir fut tué. On aſſure que les omras, commandans des troupes de l'empereur, étranglèrent leur maître, et firent courir le bruit qu'il s'était empoiſonné lui-même.

Son petit-fils *Sha-Ahmed*, lui ſuccéda ſur ce trône ſi chancelant ; prince qu'on a peint brave, mais faible, (*e*) voluptueux, indécis, incon-

(*d*) Ce royaume s'appelle Chiſni. Nous n'avons trouvé ce nom ni dans les cartes de *Vaugondi*, ni dans nos dictionnaires ; cependant il a exiſté, et il eſt aujourd'hui démembré.

(*e*) Nous ne cherchons que le vrai, nous ne prétendons faire le portrait ni des princes ni des hommes d'Etat qui ont vécu à ſix mille lieues de nous, comme on s'aviſe tous les jours de nous tracer juſqu'aux plus petites nuances du caractère de quelques ſouverains qui régnaient il y a deux mille ans, et des miniſtres qui régnaient ſous eux ou ſur eux. Le charlataniſme qui s'étend par-tout varie ces tableaux en mille manières ; on fait dire à ces hommes qu'on connaît ſi peu ce qu'ils n'ont jamais dit, on leur attribue des harangues qu'ils n'ont jamais prononcées, ainſi que

tant, défiant, destiné à être plus malheureux que son grand-père. Un raïa nommé *Gasi*, qui tantôt le secourut, et tantôt le trahit, le prit prisonnier et lui fit arracher les yeux. L'empereur mourut des suites de son supplice. Le raïa *Gasi*, ne pouvant se faire empereur, mit en sa place un descendant de *Tamerlan*: c'est *Alumgir*, qui n'a pas été plus heureux que les autres. Les omras, semblables aux agas des janissaires, veulent que la race de *Tamerlan* soit sur le trône, comme les Turcs ne veulent de sultan que de la race ottomane: il ne leur importe qui règne, incapable ou méchant, pourvu qu'il soit de la famille. Ils le déposent, ils lui arrachent les yeux, ils le tuent sur un trône qu'ils regardent comme sacré. C'est ainsi qu'ils en usent depuis *Aurengzeb*.

On peut juger si pendant ces orages les souba, les nabab, les raïas du midi de l'Inde se disputèrent les provinces envahies par eux, et si les factions anglaises et françaises fesaient leurs efforts pour partager la proie.

Nous avons fait voir comment un faible détachement d'Européens traînait au combat, ou dissipait des armées de Gentous. Ces soldats de Visapour, d'Arcate, de Tanjaour, de Golconde, d'Orixa du Bengale, depuis le cap de Comorin jusqu'au promontoire des palmiers et à l'embouchure du Gange, sont de mauvais soldats sans doute: point de discipline militaire, point de patience dans les travaux, nul attachement à leurs chefs, uniquement occupés de leur paye, qui est toujours fort au-dessus

des actions qu'ils n'ont jamais faites. Nous serions bien en peine de faire un vrai portrait des princes que nous avons vu de près; et on veut nous donner celui de *Numa* et de *Tarquin*!

du salaire des laboureurs et des ouvriers, par un usage directement contraire à celui de toute l'Europe. Ni eux, ni leurs officiers ne s'inquiètent jamais de l'intérêt du prince qu'ils servent, seulement de la caisse de son trésorier. Mais enfin, Indiens contre Indiens vont aux coups, et leur force ou leur faiblesse est égale; leurs corps, qui soutiennent rarement la fatigue, affrontent la mort. Les cailles se combattent et se tuent aussi-bien que les dogues.

Il faut excepter de ces faibles troupes les montagnards appelés Marates, qui tiennent un peu plus de la constitution robuste de tous les habitans des lieux escarpés. Ils ont plus de dureté, plus de courage et plus d'amour de la liberté, que les habitans de la plaine. Ces Marates sont précisément ce que furent les Suisses dans les guerres de *Charles VIII* et de *Louis XII*: quiconque les pouvait soudoyer était sûr de la victoire, et on payait chèrement leurs services. Ils se choisissent un chef auquel ils n'obéissent que pendant la guerre; et encore lui obéissent-ils très-mal: les Européens ont appelé roi ce capitaine de brigands; tant on prodigue ce nom. On les vit armés tantôt pour les empereurs, et tantôt contr'eux. Ils ont servi tour à tour nabab contre nabab, et Français contre Anglais.

Au reste, on ne doit pas croire que ces Gentous marates, quoique de la réligion des bramès, en observent les rites rigoureux: eux et presque tous les soldats mangent de la viande et du poisson; ils boivent même des liqueurs fortes, quand ils en trouvent. On accommode par tout pays sa religion avec ses passions.

Ces Marates empêchèrent *Abdala* de con-

quérir l'Inde. Il aurait été ſans eux un *Tamerlan*, un *Alexandre*. Nous venons de voir le petit-fils de *Mahmoud* livré à la mort par un de ſes ſujets. Son ſucceſſeur *Alumgir* éprouva les mêmes révolutions dans une courte vie, et finit par le même ſort. Les Marates déclarés contre lui entrèrent dans Déli, et la ſaccagèrent pendant ſept jours. *Abdala* revint encore augmenter la confuſion et le déſaſtre en 1757. L'empereur *Alumgir* tombé en démence, gouverné et maltraité par ſon viſir, implora la protection de cet *Abdala* même; le viſir indigné mit en priſon ſon maître, et bientôt après lui fit couper la tête. Cette dernière cataſtrophe arriva peu d'années après. Nos mémoires, qui s'accordent ſur le fond, ſe contre-diſent ſur les dates: mais qu'importe pour nous en quel mois, en quelle année on ait tué dans l'Inde un mogol efféminé, tandis qu'on aſſaſſinait tant de ſouverains en Europe?

Cet amas de crimes et de malheurs qui ſe ſuivent ſans interruption dégoûte enfin le lecteur: leur nombre et l'éloignement des lieux diminuent la pitié que les calamités inſpirent.

ARTICLE X.

Deſcription ſommaire des côtes de la preſqu'île où les Français et les Anglais ont commercé et fait la guerre.

APRÈS avoir fait voir quels étaient les empereurs, les grands, les peuples, les ſoldats, les prêtres avec qui le général *Lalli* avait à combattre et à négocier, il faut montrer en quel état ſe trouvait la fortune des Anglais, auxquels on l'oppoſait; et commencer par donner

quelque idée des établiſſemens formés par tant de nations d'Europe ſur les côtes occidentales et orientales de l'Inde.

Il eſt déſagréable de ne point mettre ici une carte géographique ſous les yeux du lecteur : nous n'en avons ni le temps ni la facilité ; mais quiconque voudra lire avec fruit ces mémoires, pourra aiſément en conſulter une. S'il n'en a point, qu'il ſe figure toutes les côtes de la preſqu'île de l'Inde couvertes d'établiſſemens de marchands d'Europe, fondés par les conceſſions des naturels du pays, ou les armes à la main. Commencez par le nord-oueſt. Vous trouvez d'abord ſur la côte la preſqu'île de Cambaye, où l'on a prétendu que les hommes vivaient communément deux cents années. Si cela était, elle aurait cette eau d'immortalité qui a fait le ſujet des romans de l'Aſie, ou cette fontaine de Jouvence, connue dans les romans de l'Europe. Les Portugais y ont conſervé *Diu* ou *Dion*, une de leurs anciennes conquêtes.

Au fond du golfe de Cambaye eſt Surate, ville immédiatement gouvernée par le grand mogol, dans laquelle toutes les nations commerçantes de la terre avaient des comptoirs, et ſur-tout les Arméniens qui ſont les facteurs de la Turquie ; de la Perſe et de l'Inde.

La côte de Malabar, proprement dite, commence par une petite île qui appartenait aux jéſuites : elle porte encore leur nom ; et par un ſingulier contraſte, l'île de Bombai qui ſuit eſt aux Anglais. Cette île de Bombai eſt le ſéjour le plus mal ſain de l'Inde et le plus incommode. C'eſt pourtant pour la conſerver que les Anglais ont eu une guerre avec le nabab de Décan, qui affecte la ſouveraineté de ces côtes.

Il faut bien qu'ils trouvent leur profit à garder un établissement si triste ; et nous verrons comment ce poste a servi à une des plus étonnantes aventures qui aient jamais rendu le nom anglais respectable dans l'Inde.

Plus bas est la petite île de Goa. Tous les navigateurs disent qu'il n'y a point de plus beau port au monde : ceux de Naples et de Lisbonne ne sont ni plus grands ni plus commodes. La ville est encore un monument de la supériorité des Européens sur les Indiens, ou plutôt du canon que ces peuples ne connaissaient pas. Goa est malheureusement célèbre par son inquisition, également contraire à l'humanité et au commerce. Les moines portugais firent accroire que le peuple adorait le diable, et ce sont eux qui l'ont servi.

Descendez vers le Sud, vous rencontrez Cananor, que les Hollandais ont enlevé aux Portugais qui l'avaient ravi aux propriétaires.

On trouve après cet ancien royaume de Calicut, qui coûta tant de sang aux Portugais. Ce royaume est d'environ vingt de nos lieues en tout sens. Le souverain de ce pays s'intitulait *Zamorin*, roi des rois ; et les rois ses vassaux possédaient chacun environ cinq à six lieues. C'était la place du plus grand commerce ; ce ne l'est plus, les marchands ne fréquentent plus Calicut. Un anglais, qui a long-temps voyagé sur toutes ces côtes, nous a confirmé que ce terrain est le plus agréable de l'Asie, et le climat le plus salubre ; que tous les arbres y conservent un feuillage perpétuel ; que la terre y est en tout temps couverte de fleurs et de fruits Mais l'avidité humaine n'envoie pas les marchands dans l'Inde pour respirer un air doux et pour cueillir des fleurs.

Un moine portugais écrivit autrefois que quand le roi de ce pays se marie il prie d'abord les prêtres les plus jeunes de coucher avec sa femme ; que toutes les dames et la reine elle-même peuvent avoir chacune sept maris ; que les enfans n'héritent point, mais les neveux ; et qu'enfin tous les habitans y font de pompeux sacrifices au diable. Ces absurdités ridicules sont répétées dans vingt histoires, dans vingt livres de géographie, dans *la Martinière* lui-même. On s'indigne contre cette foule de compilateurs qui transcrivent de sang froid tant d'inepties en tout genre, comme si ce n'était rien de tromper les hommes. (*f*)

Nous regardons comme un devoir de redire ici que les premiers brachmanes, ayant inventé

(*f*) Le fameux jésuite *Tachard* conte qu'on lui a dit que les dames nobles de Calicut peuvent avoir jusqu'à dix maris à la fois. (Tome III, des lettres édifiantes, page 158.) *Montesquieu* cite cette niaiserie, comme s'il citait un article de la coutume de Paris ; et ce qu'il y a de pis, c'est qu'il rend raison de cette loi.

L'auteur de ces fragmens, ayant avec quelques amis envoyé un vaisseau dans l'Inde, s'est informé soigneusement si cette loi étonnante existe dans le Calicut ; on lui a répondu en haussant les épaules et en riant. En effet, comment imaginer que le peuple le plus policé de toute la côte de Malabar ait une coutume si contraire à celle de tous ses voisins aux lois de sa religion et à la nature humaine ? comment croire qu'un homme de qualité, un homme de guerre puisse se résoudre à être le dixième favori de sa femme ? à qui appartiendraient les enfans ? quelle source abominable de querelles et de meurtres continuels ! Il serait moins ridicule de dire qu'il y a une basse-cour où dix coqs se partagent tranquillement la jouissance d'une poule. Ce conte est aussi absurde que celui dont *Hérodote* amusait les Grecs, quand il leur disait que toutes les dames de Babylone étaient obligées d'aller au temple vendre leurs faveurs au premier étranger qui voulait les acheter. Un suppôt de l'université de Paris a voulu justifier cette sottise, il n'y a pas réussi.



la fculpture, la peinture, les hiéroglyphes, ainfi que l'arithmétique et la géométrie, repréfentèrent la vertu fous l'emblême d'une femme à laquelle ils donnaient dix bras pour combattre dix monftres, qui font les dix péchés auxquels les hommes font le plus fujets. Ce font ces figures allégoriques que des aumôniers de vaiffeaux, ignorans, trompés et trompeurs, prenaient pour des ftatues de *Satan* et de *Belzébuth*, anciens noms perfans qui jamais n'ont été connus dans la prefqu'île. (g) Mais que diraient les defcendans de ces brachmanes, premiers précepteurs du genre humain, s'ils avaient la curiofité de voir nos pays fi long-temps barbares, comme nous avons la rage d'aller chez eux par avarice ?

Tanor qui fuit eft encore appelé royaume par nos géographes : c'eft une petite terre de quatre lieues fur deux, une maifon de plaifance, fituée dans un lieu délicieux, où les voifins vont acheter quelques denrées précieufes.

Immédiatement après, eft le royaume de Cranganor, à peu près de la même étendue. La plupart des relations peuplent cette côte d'autant de rois que nous voyons en Italie et en France de marquis fans marquifat, de comtes fans comté, et en Allemagne de barons fans baronnie.

Si Cranganor eft un royaume, Coulan, qui eft auprès, peut s'appeler un vafte empire ; car il a environ douze lieues fur près de trois en largeur. Les Hollandais, qui ont chaffé les Portugais des capitales de ces Etats, ont établi dans Cranganor un comptoir dont ils ont fait une fortereffe imprenable à tous ces monarques réunis. Ils font un commerce immenfe à Cranganor, qui eft, dit-on, un jardin de délices.

(g) Voyez l'article *Brames*.

En allant toujours au Midi fur le rivage de cette péninfule, qui fe refferre de plus en plus, les Hollandais ont encore pris aux Portugais la forterefſe qu'ils avaient dans le royaume de Cochin, petite province qui dépendait autrefois de ce roi des rois, zamorin de Calicut. Il y a près de trois fiècles que ces fouverains voient des marchands armés venus d'Europe s'établir dans leurs territoires, fe chaffer les uns les autres, et s'emparer tour à tour de tout le commerce du pays, fans que les habitans de trois cents lieues de côtes aient jamais pu y mettre obſtacle.

Travancor eſt la dernière terre qui termine la prefqu'île. On eſt furpris de la faibleffe des voyageurs et des miffionnaires qui ont titré de royaume le petit pays de Travancor, auffi-bien que tous ces autres affemblages de riches bourgades que nous venons de parcourir. Pour peu que ces royaumes euffent occupé chacun cinquante lieues, feulement le long de la côte, il y aurait plus de douze cents lieues depuis Surate jufqu'au cap Comorin; et fi on avait converti la centième partie des Indiens parmi lefquels il n'y a pas un chrétien, il yen aurait plus d'un million.(*h*)

(*h*) Un jéfuite nommé *Martin* raconte, dans le cinquième volume des lettres curieufes et édifiantes, que c'eſt une coutume vers Travancor de faire un fonds tous les ans pour le diſtribuer par le fort. Un indien, dit-il, fit vœu à *St François Xavier* de donner une fomme aux jéfuites s'il gagnait à cette efpèce de loterie. Il eut le gros lot: il fit encore un vœu et eut le fecond lot. Cependant, ajoute le jéfuite *Martin*, cet indien conferva, ainfi que tous fes compatriotes, une horreur invincible pour la religion des Francs, qu'ils appellent le franguinifme. C'était un ingrat. Qu'on joigne à tous ces traits, dont les lettres curieufes font remplies, les miracles attribués à *St François Xavier*, fes fermons dans tous les idiomes de l'Inde et du Japon dès qu'il débarquait dans ces pays, les neuf morts reffufcités par lui, les deux vaiffeaux dans lefquels il fe trouva

Avant de quitter le Malabar, quoiqu'il n'entre point du tout dans notre plan de faire l'histoire naturelle de ce pays délicieux, qu'on nous permette seulement d'admirer les cocotiers et l'arbre sensitif. On sait que les cocotiers fournissent à l'homme tout ce qui lui est nécessaire, nourriture et boisson agréable, vêtement, logement et meubles: c'est le plus beau présent de la nature. L'arbre sensitif, moins connu, produit des fruits qui s'enflent et qui bondissent sous la main qui les touche. Notre herbe sensitive, aussi inexplicable, a beaucoup moins de propriétés. Cet arbre, si nous en croyons quelques naturalistes, se reproduit de lui-même en quelque sens qu'on le coupe. On ne l'a point pourtant mis au rang des animaux zoophytes, comme *Leuvenhoeck* y a mis ces petits joncs nommés polypes d'eau douce qui croissent dans quelques marais, et sur lesquels on a débité tant de fables trop légèrement accréditées. On cherche du merveilleux, il est par-tout, puisque les moindres ouvrages de la nature sont incompréhensibles. Il n'est pas besoin d'ajouter

en même temps à cent lieues l'un de l'autre, et qu'il préserva de la tempête; son crucifix qui tomba dans la mer et qui lui fut rapporté par un cancre; et qu'on juge si une religion aussi sainte que la nôtre doit être continuellement mêlée de semblables contes.

Ce même *Martin*, qui a pourtant demeuré long-temps dans l'Inde, ose dire qu'il y a un petit peuple nommé les Coleries, dont la loi est que dans leurs querelles et dans leurs procès la partie adverse est obligée de faire tout ce que fait l'autre. Celle-ci se crève-t-elle un œil, celle-là est obligée de s'en arracher un. Si un Colerie égorge sa femme et la mange, son adversaire aussitôt assassine et mange la sienne. M. *Orm*, savant anglais qui a vu beaucoup de ces Coleries, assure en propres mots que ces coutumes diaboliques sont absolument inconnues, et que le père *Martin* en a menti.

des fables à ces myſtères réels qui frappent nos yeux, et que nous foulons aux pieds. (3)

ARTICLE XI.

Suite de la connaiſſance des côtes de l'Inde.

Enfin, on double ce fameux cap de Comor, ou Comorin, connu des anciens Romains, dès le temps d'*Auguſte*, et alors on eſt ſur cette côte des perles qu'on appelle la pêcherie. C'eſt de là que les plongeurs indiens fourniſſaient des perles à l'Orient et à l'Occident On en trouvait encore beaucoup lorſque les Portugais découvrirent et envahirent ce rivage dans notre ſeizième ſiècle. Depuis ce temps-là cette branche immenſe de commerce a diminué de jour en jour, ſoit que les mers plus orientales produiſent aujourd'hui des perles d'une plus belle eau, ſoit que la matière qui les forme ait changé ſur la plage de ce promontoire de l'Inde, comme tant de mines d'or, d'argent et de tous les métaux, ſe ſont épuiſées dans tant de terres.

Vous allez alors un peu au nord du huitième degré de l'équateur où vous êtes, et vous voyez à votre droite la Trapobane ou Taprobane des anciens, nommée depuis par les Arabes l'île de Serindib et enfin Ceilan. C'eſt aſſez pour la faire connaître de dire que le roi de Portugal *Emanuel*, demandant à un de ſes capitaines de vaiſſeau, qui en revenait, ſi elle méritait ſa réputation, cet officier lui répondit: *J'y ai vu une mer ſemée de perles, des rivages couverts d'ambre gris, des forêts d'ébène et de cannelle, des*

(3) Voyez ſur les polypes une note des éditeurs, partie philoſophique de cette édition.

montagnes de rubis, des cavernes de cryſtal de roche, et je vous en apporte dans mon vaiſſeau. Quelle réponſe! et il n'exagérait pas.

Les Hollandais n'ont pas manqué de chaſſer les Portugais de cette île des tréſors. Il ſemblait que le Portugal n'eût entrepris tant de pénibles voyages, et conquis tant d'Etats au fond de l'Aſie que pour les Hollandais. Ceux-ci, s'étant rendus maîtres de toutes les côtes du Ceilan, en interdiſent l'abord à tous les peuples. Ils ont fait le ſouverain de l'île leur tributaire; et il n'eſt jamais tombé dans l'eſprit des raïas, des nabab et des ſouba de l'Inde de tenter ſeulement de les en dépoſſéder.

Vous remontez de la côte de Malabar que nous avons parcourue à celles de Coromandel et de Bengale, théâtres des guerres entre les princes du pays, et entre la France et l'Angleterre.

Nous ne parlerons plus ici de monarques et de zamorins rois des rois; mais de ſouba, de nabab, de raïas. Cette côte de Coromandel eſt peuplée d'Européens, comme celle de Malabar. Ce ſont d'abord les Hollandais à Négapatam, qu'ils ont encore enlevé au Portugal, et dont ils ont fait, dit-on, une ville aſſez floriſſante.

Plus haut c'eſt Tranquebar, petit terrain que les Danois ont acheté, et où ils ont fondé une ville plus belle que Négapatam. Près de Tranquebar, les Français avaient le comptoir et le fort de Karical. Les Anglais, au-deſſus, celui de Goudelour et celui de St David.

Tout près du fort St David, dans une plaine aride et ſans port, les Français ayant comme les autres acheté du ſouba de la province de Décan un petit territoire où ils bâtirent une

loge, ils firent avec le temps de cette loge une ville confidérable : c'eft Pondichéri dont nous avons déjà parlé. Ce n'était d'abord qu'un comptoir entouré d'une forte haie d'acacias, de palmiers, de cocotiers, d'aloès ; et on appelait cette place la haie des limites.

A trente lieues au nord eft Madrafs, comme nous l'avons vu, ce chef-lieu du grand commerce des Anglais. La ville eft bâtie en partie des ruines de Méliapour ; et cet ancien Méliapour avait été changé par les Portugais en *St Thomé*, en l'honneur de *St Thomas Didyme*, apôtre. On trouve encore dans ces quartiers des reftes de Syriens nommés d'abord chrétiens de *Thomas*, parce qu'un *Thomas* marchand de Syrie et neftorien était venu s'y établir avec fes facteurs au fixième fiècle de notre ère. Bientôt après on ne douta pas que ce neftorien n'eût été *St Thomas Didyme* lui-même. On a vu par-tout des traditions, des croyances publiques, des monumens, des ufages fondés fur de telles équivoques. Les Portugais croyaient que *St Thomas* était venu à pied de Jérufalem à la côte de Coromandel, en qualité de charpentier, bâtir un palais magnifique pour le roi *Gondafer*. Le jéfuite *Tacbard* a vu près de Madrafs l'ouverture que fit *St Thomas* au milieu d'une montagne, pour s'échapper par ce trou des mains d'un brachmane qui le pourfuivait à grands coups de lance, quoique les brachmanes n'aient jamais donné de coups de lance à perfonne. Les chrétiens anglais, et les chrétiens français fe font détruits de nos jours, à coups de canon, fur ce même terrain que la nature ne femblait pas avoir fait pour eux. Du moins les prétendus chrétiens de *St Thomas* étaient des marchands paifibles.

Plus loin eſt le petit fort de Paliacate appartenant aux Hollandais. C'eſt de là qu'ils vont acheter des diamans dans la nababie de Golconde.

A cinquante lieues plus au nord, les Anglais et les Français ſe diſputaient Mazulipatan, où ſe fabriquent les plus belles toiles peintes, et où toutes les nations commerçaient. M. *Dupleix* obtint du nabab cet établiſſement entier. On voit que des étrangers ont partagé tout ce rivage, et que les Indiens n'ont rien gardé pour eux ſur leur propre territoire.

Quand on a franchi la côte de Coromandel, on eſt à la hauteur de la grande nababie de Golconde, où ſont les plus grands objets de l'avarice, les mines de diamans. Les nabab avaient long-temps empêché les nations étrangères de ſe faire des établiſſemens fixes dans cette province. Les facteurs anglais et hollandais y venaient d'abord acheter les diamans qu'ils vendaient en Europe.

Les Anglais poſſédaient au nord de Golconde la petite ville de Calcuta, bâtie par eux ſur le Gange dans le Bengale, province qui paſſe pour la plus belle, la plus riche et la plus délicieuſe contrée de l'univers. Pour les Français, ils avaient Chandernagor et un autre petit comptoir ſur le Gange. C'eſt à Chandernagor que M *Dupleix* commença ſa grande fortune, qu'il perdit depuis. Il y avait équipé pour ſon compte quinze vaiſſeaux qui allaient dans tous les ports de l'Aſie, avant qu'il fût nommé gouverneur de Pondichéri.

Les Hollandais ont la ville d'Ougli, entre Calcuta et Chandernagor. Il eſt bien à remarquer que dans toutes ces dernières guerres qui ont

bouleverſé

bouleversé l'Inde, qui ont mis les Anglais sur le penchant de leur ruine, et qui ont détruit les Français, jamais les Hollandais n'ont pris ouvertement de parti : ils ne se sont point exposés, ils ont joui tranquillement des avantages de leur commerce, sans prétendre former des empires. Ils en possèdent un assez beau à Batavia. On les vit agir en grands guerriers contre les Espagnols et les Portugais ; mais dans ces dernières guerres, ils se sont conduits en négocians habiles.

Observons sur-tout que tant de peuples de l'Europe ayant de grands vaisseaux armés en guerre sur tous les rivages de l'Inde, il n'y a que les Indiens qui n'en aient point eu, si nous exceptons un seul pirate. Est-ce faiblesse et ignorance du gouvernement ? est-ce mollesse, est-ce confiance dans la bonté de leurs vastes et fertiles terres qui n'ont aucun besoin de nos denrées ? c'est tout cela ensemble.

ARTICLE XII.

Ce qui se passait dans l'Inde avant l'arrivée du général Lalli. Histoire d'Angria ; Anglais détruits dans le Bengale.

Ayant fait connaître autant que nous l'avons pu dans ce précis les côtes de l'Inde qui intéressent les nations commerçantes de l'Europe et de l'Asie, commençons par rendre compte d'un service que les Anglais leur rendirent à toutes.

Il y a cent ans qu'un marate nommé *Conogé Angria* qui avait commandé quelques barques de sa nation contre les barques de l'empereur

des Indes, se fit pirate; et s'étant retranché vers Bombai, il pilla indifféremment ses compatriotes, ses voisins et tous les commerçans qui naviguaient dans cette mer. Il s'était aisément emparé sur cette côte de quelques petites îles qui ne sont que des rochers inabordables. Il en fortifia une en creusant des fossés dans le roc. Ses bastions étaient soutenus par des murs épais de dix à douze pieds, et garnis de canons. C'était là qu'il renfermait son butin. Son fils et son petit fils continuèrent le même métier, et avec plus de succès. Une province entière derrière Bombai était soumise à ce dernier *Angria*. Mille vagabonds marates, indiens, renégats chrétiens, nègres, étaient venus augmenter cette république de brigands, presque semblable à celle d'Alger. Les *Angria* fesaient bien voir que la terre et la mer appartiennent à qui fait s'en rendre maître. Nous voyons tour à tour deux voleurs se former de grandes dominations au nord et au sud de l'Inde: l'un est *Abdala* vers Caboul, l'autre *Angria* vers Bombai. Et combien de grandes puissances n'ont pas eu d'autres commencemens!

Il fallut que l'Angleterre armât consécutivement deux flottes contre ces nouveaux conquérans. L'amiral *James* en 1755 commença cette guerre, qui en effet en méritait le nom, et l'amiral *Watson* l'acheva. Le capitaine *Clive*, depuis si célèbre, y signala ses talens militaires. Toutes les retraites de ces illustres voleurs furent prises l'une après l'autre. On trouva dans le rocher qui leur servait de capitale, des amas immenses de marchandises, deux cents canons, des arsenaux d'armes de toute espèce, la valeur de cent cinquante millions, monnaie de France, en or, en diamans, en perles, en aromates: ce qu'on

rassemblerait à peine dans toute la côte de Coromandel et dans celle du Pérou, était caché dans ce rocher. *Angria* échappa. L'amiral *Watson* prit sa mère, sa femme et ses enfans prisonniers. Il les traita avec humanité, comme on peut bien le croire. Le plus jeune des enfans, entendant dire qu'on n'avait pu trouver *Angria*, se jeta au cou de l'amiral, et lui dit : *Ce sera dont vous qui me servirez de père.* M. *Watson* se fit expliquer ces paroles par un interprète ; elles l'attendrirent jusqu'aux larmes, et en effet il servit de père à toute la famille. Cette action et ce bonheur mémorable étaient compensés dans le chef-lieu des établissemens anglais au Bengale par un désastre plus sensible.

Il s'éleva une querelle entre leur comptoir de Calcuta sur le Gange, et le souba du Bengale. Ce prince crut que les Anglais avaient à Calcuta une garnison considérable, puisqu'ils l'avaient bravé. Cette ville ne renfermait pourtant qu'un conseil de marchands, et environ trois cents soldats. Le plus grand prince de l'Inde marcha contr'eux avec soixante mille soldats, trois cents canons et trois cents éléphans.

Le gouverneur de Calcuta, nommé *Drak*, était bien différent du fameux amiral *Drak*. On a dit, on a écrit qu'il était de cette religion nazaréenne primitive, professée par ces respectables Pensilvaniens, que nous connaissons sous le nom de quakres. Ces primitifs, dont la patrie est Philadelphie dans le nouveau monde, et qui doivent faire rougir le nôtre, ont la même horreur du sang que les brames. Ils regardent la guerre comme un crime. *Drak* était un marchand très-habile et un honnête homme : il avait jusque-là

caché sa religion ; il se déclara, et le conseil le fit embarquer sur le Gange pour le mettre à couvert.

Qui croirait que les Mogols au premier assaut perdirent douze mille hommes ? les relations l'ont assuré. Si le fait est vrai, rien ne peut mieux confirmer ce que nous avons tant dit de la supériorité de l'Europe. Mais on ne pouvait résister long-temps : la ville fut prise ; tout fut mis aux fers. Il y eut parmi les captifs, cent quarante-six anglais, officiers et facteurs, conduits dans une prison qu'on appelle le *trou noir*. Ils firent une funeste expérience des effets de l'air enfermé et échauffé, ou plutôt des vapeurs continuellement exhalées de tous les corps, et auxquelles on a donné le nom d'air et d'élément. Cent vingt trois hommes en moururent en peu d'heures. *Bourhave*, (*i*) dans sa chimie, rapporte un exemple plus singulier : c'est celui d'un homme qui tomba sur le champ en pourriture dans une rafinerie de sucre à l'instant qu'on en eut fermé laporte. Ce pouvoir des vapeurs fait voir la nécessité des ventilateurs, sur-tout dans les climats chauds, et les dangers mortels qui menacent les corps humains, non-seulement dans les prisons, mais dans les spectacles où la foule est pressée, et sur-tout dans les églises où l'on a l'infame coutume d'enterrer les morts, et dont il s'exhale une odeur pestilentielle. (*k*)

(*i*) Les Hollandais écrivent et impriment *Bœr.have*; *œ* chez eux se prononce *ou*. Mais nous devons écrire suivant notre prononciation. On imprime tous les jours *Westphalie*, *Wirtemberg*, *Wirsbourg*; on ne sait pas que ce caractère *w* est l'*v* consonne des Allemands. Les Allemands prononcent Vestphalie, Virtemberg, Virsbourg.

(*k*) A Saulieu en Bourgogne, au mois de juin 1773, les enfans étant assemblés dans l'église au nombre de soixante

Monſieur *Holwell*, gouverneur en ſecond de Calcuta, fut un de ceux qui échappèrent à cette contagion ſubite. On le mena lui et vingt-deux officiers de la factorerie mourans à Maxadabad, capitale du Bengale. Le ſouba eut pitié d'eux et leur fit ôter leurs fers. *Holwell* lui offrit une rançon. Le prince la refuſa, en lui diſant qu'il avait trop ſouffert, ſans être encore obligé de payer ſa liberté.

C'eſt ce même *Holwell* qui avait appris non-ſeulement la langue des brames modernes, mais encore celle des anciens brachmanes. C'eſt lui qui a écrit depuis des mémoires ſi précieux ſur l'Inde, et qui a traduit des morceaux ſublimes des premiers livres écrits dans la langue ſacrée, plus anciens que ceux du *Sanchoniathon* de Phénicie, du Mercure de l'Egypte et des premiers législateurs de la Chine. Les ſavans brames de Bénarès attribuent à ces livres environ cinq mille ans d'antiquité.

Nous ſaiſiſſons avec reconnaiſſance cette occaſion de rendre ce que nous devons à un homme qui n'a voyagé que pour s'inſtruire. Il nous a dévoilé ce qui était caché depuis tant de ſiècles ; il a fait plus que les *Pythagore* et les *Apollonius* de Thiane. Nous exhortons quiconque veut s'inſtruire comme lui à lire attentivement les anciennes fables allégoriques, ſources primitives

pour faire leur première communion, on s'aviſa de creuſer une foſſe dans cette égliſe pour y enterrer le ſoir même un cadavre : il s'éleva de la foſſe où étaient entaſſés d'anciens cadavres une exhalaiſon ſi maligne que le curé, le vicaire, quarante enfans et pluſieurs paroiſſiens qui entraient alors en moururent, ſi l'on en croit les papiers publics. Ce terrible avertiſſement de ne plus ſouiller les temples de corps morts ſera-t-il encore inutile en France ? C'était autrefois un ſacrilége : juſqu'à quand cette horreur ſera-t-elle un acte de piété ?

de toutes les fables qui ont depuis tenu lieu de vérités en Perse, en Chaldée, en Egypte, en Grèce et chez les plus petites et les plus méprisables hordes, comme chez les plus grandes et les plus floriſſantes nations. Ces objets ſont plus dignes de l'étude du ſage (*l*) que ces querelles de quelques commis pour de la mouſſeline et des toiles peintes, dont nous ſerons obligés, malgré nous, de dire un mot dans le cours de cet ouvrage.

Pour revenir à cette révolution dans l'Inde, le ſouba qui s'appelait *Suraia-Doula* était un tartare d'origine. On diſait qu'à l'exemple d'*Aurengzeb*, ſon deſſein était de s'emparer de l'Inde entière : on ne peut douter qu'il ne fût très-ambitieux, puiſqu'il était à portée de l'être : on ajoute qu'il mépriſait ſon empereur faible et dur, inappliqué et ſans courage; et qu'il haïſſait également tous ces marchands étrangers qui venaient profiter des troubles de l'empire et les augmenter. Dès qu'il eut pris le fort des Anglais, il menaça ceux des Hollandais et des Français : ils ſe rachetèrent pour des ſommes d'argent,

(*l*) Ce n'eſt pas que nous ayons une foi aveugle pour tout ce que nous debite M. *Holwell* : il ne faut l'avoir pour perſonne; mais enfin il nous a démontré que les Gangarides avaient écrit une mythologie bonne ou mauvaiſe il y a cinq mille ans, comme le ſavant et judicieux jéſuite *Parennin* nous a démontré que les Chinois étaient réunis en corps de peuple vers ce temps-là. Et s'ils l'étaient alors, il fallait bien qu'ils le fuſſent auparavant : de grandes peuplades ne ſe forment pas en un jour. Ce n'eſt donc pas à nous qui n'étions que des ſauvages barbares, quand ces peuples étaient policés et ſavans, à leur conteſter leur antiquité. Il ſe peut que dans la foule des révolutions qui ont dû tout changer ſur la terre, l'Europe ait cultivé des arts et connu des ſciences avant l'Aſie ; mais il n'en reſte aucun veſtige; et l'Aſie eſt pleine d'anciens monumens,

très-modiques dans ce pays ; les Français, pour environ six cents mille livres, les Hollandais, pour douze cents mille francs, parce qu'ils sont plus riches. Ce prince ne s'occupa point alors à les détruire. Il avait dans ses armées un rival de son ambition, son parent et parent du grand-mogol, plus à craindre pour lui qu'une société de marchands. *Surmia-Doula* pensait d'ailleurs comme plus d'un visir turc et plus d'un sultan de Constantinople, qui ont voulu chasser quelquefois tous les ambassadeurs des princes d'Europe et toutes leurs factoreries, mais qui leur ont fait payer chèrement le droit de résider en Turquie.

A peine eut-on reçu à Madrass la nouvelle du danger où les Anglais étaient sur le Gange, qu'on envoya par mer à leurs secours tout ce qu'on put ramasser d'hommes portant les armes.

M. *de Bussy*, qui était dans ces quartiers avec quelques troupes, profita de cette conjoncture ; lui et M. *Lass* s'emparèrent de tous les comptoirs anglais par-delà Mazulipatan, sur la côte de la grande province d'Orixa, entre celles de Golconde et de Bengale. Ce succès rendit quelques forces à la compagnie affaiblie, qui devait bientôt succomber.

Cependant l'amiral *Watson* et le colonel *Clive*, vainqueurs d'*Angria*, et libérateurs de toute la côte du Malabar, venaient aussi au Bengale par la mer de Coromandel. Ils apprirent dans leur route qu'il n'y avait plus de retour pour eux dans la ville de Calcuta qu'en combattant ; et ils firent forces de voiles. Ainsi la guerre fut par-tout, en peu de temps, depuis Surate jusqu'aux bouches du Gange, dans un contour d'environ mille lieues, comme elle l'est si

souvent en Europe entre tant de princes chrétiens dont les intérêts se croisent et changent continuellement pour le malheur des hommes.

Quand l'amiral *Watson* et le colonel *Clive* arrivèrent à la rade de Calcuta, ils trouvèrent ce bon quakre gouverneur de la ville, et ceux qui s'étaient sauvés avec lui, retirés dans ces barques délabrées sur le Gange: on ne les avait point poursuivis. Le souba avait cent mille soldats, des canons, des éléphans, mais point de bateaux. Les Anglais, chassés de Calcuta, attendaient patiemment sur le Gange qu'on vînt de Madrass à leur secours; l'amiral leur donna des vivres dont ils manquaient. Le colonel, aidé des officiers de la flotte et des matelots qui grossissaient sa petite armée, courut affronter toutes les forces du souba; mais il ne rencontra qu'un raïa, gouverneur de la ville, qui venait à lui à la tête d'un corps considérable; il le mit en fuite. Cet étrange gouverneur, au lieu de se retirer dans sa place, s'en alla porter l'alarme au camp de son prince, en lui disant que les anglais qu'il avait rencontrés étaient d'une espèce bien différente de ceux qui avaient été pris dans Calcuta.

Le colonel *Clive* confirma le prince dans cette idée, en lui écrivant ces propres mots, si nous en croyons les mémoires du temps et les papiers publics. « Un amiral anglais qui commande une » flotte invincible, et un soldat dont le nom est » assez connu de vous, sont venus vous punir » de vos cruautés. Il vaut mieux pour vous » nous faire satisfaction que d'attendre notre » vengeance. » Il pouvait hasarder ce style audacieux et oriental. Le souba savait bien que son compétiteur, dont nous avons parlé, raïa

très-puissant

très-puissant dans son armée, et qu'il n'osait faire arrêter, négociait secrètement avec les Anglais. Il ne répondit à cette lettre qu'en livrant une bataille; elle fut indécise entre une armée d'environ quatre-vingts mille combattans, et une d'environ quatre mille, moitié anglais, moitié cipais. Alors on négocia, et ce fut à qui serait le plus adroit. Le souba rendit Calcuta et les prisonniers; mais il traitait sous main avec M. *de Bussy*; et le colonel, ou plutôt le général *Clive* traitait sourdement de son côté avec le rival du souba. Ce rival s'appelait *Jaffer*; il voulait perdre le souba son parent et le détrôner. Le souba voulait perdre les Anglais par les Français ses nouveaux amis, pour exterminer ensuite ses amis mêmes. Voici les articles du traité singulier que le prince mogol *Jaffer* signa dans sa tente.

“ En présence de DIEU et de son prophète, „ je jure d'observer cette convention tant que „ je vivrai, moi *Jaffer*, etc.

„ Les ennemis des anglais seront les miens, „ etc.

„ Pour les indemniser de la perte que *Levia-* „ *Oda* (*m*) leur a fait souffrir, je donnerai cent laks, (c'est vingt-quatre millions de nos livres.)

„ Pour les simples habitans, cinquante „ autres laks (douze millions.)

„ Pour les Maures et les Gentous au service „ des Anglais, vingt laks, (quatre millions „ huit cents mille livres.)

„ Pour les Arméniens qui trafiquent à Cal- „ cuta, sept laks, (seize cents quatre-vingts mille; le tout fesant environ quarante-deux millions, quatre cents quatre-vingts mille livres.)

(*m*) C'est le nom du général qui prit Calcuta.

„ Je payerai comptant, ſans délai, toutes
„ ces ſommes, dès qu'on m'aura fait ſouba de
„ ces provinces.

„ L'amiral, le colonel et quatre autres offi-
„ ciers (qu'il nomme) pourront diſpoſer de
„ cet argent comme il leur plaira. "

Cet article était ſtipulé pour les mettre à couvert de tout reproche.

Outre ces préſens, le ſouba, déſigné par le colonel *Clive*, étendait prodigieuſement les terres de la compagnie. M. *Dupleix* n'avait pas à beaucoup près obtenu les mêmes avantages, quand il créait des nabab.

On ne voit pas que les officiers anglais aient juré ce traité ſur l'évangile; peut-être ne s'en trouva-t-il point; et d'ailleurs c'était plutôt un billet au porteur qu'un traité.

Le ſouba *Suraia-Doula* de ſon côté envoyait des ſecours réels d'argent à MM. *de Buſſy* et *Laſs*, tandis que ſon rival ne donnait que des promeſſes. Il voulut faire tuer *Jaffer*, mais ce prince ſe feſait trop bien garder. L'un et l'autre, dans l'excès de leurs haines et de leurs défiances, ſe jurèrent ſur l'alcoran une amitié inviolable.

Le ſouba, trompé et voulant tromper, mena *Jaffer* contre la troupe anglaiſe, que nous n'oſons appeler une armée. Enfin, le 30 juin 1756, la bataille déciſive ſe donna entre lui et le colonel *Clive*. Le ſouba la perdit : on lui prit ſon canon, ſes éléphans, ſon bagage, ſon artillerie. *Jaffer* était à la tête d'un camp ſéparé. Il ne combattit point; c'eſt la prudence des perfides. Si le ſouba était vainqueur, il s'uniſſait à lui; ſi les Anglais l'emportaient, il marchait avec eux. Les vainqueurs pourſuivirent le ſouba; ils entrèrent après lui dans Maxadabad, ſa

capitale. Le fouba s'enfuit, et fut errant miférablement pendant quelques jours. Le colonel *Clive* falua *Jaffer* fouba des trois provinces, Bengale, Golconde et Orixa, qui compofaient un des plus beaux royaumes de la terre.

Suraia-Doula, ce prince détrôné, fuyait feul, fans efpérance. Il apprit qu'il y avait une grotte où vivait un faint faquir, (ce font des moines, des ermites mahométans.) *Doula* fe réfugia dans la grotte de ce faint. Sa furprife fut extrême, quand il reconnut dans le faquir un fripon auquel il avait fait autrefois couper le nez et les deux oreilles. Le prince et le faint fe réconcilièrent au moyen de quelqu'argent; mais pour en avoir davantage, le faquir dénonça le fugitif à fon vainqueur. *Doula* fut pris et condamné à la mort par *Jaffer*: fes prières et fes larmes ne le fauvèrent pas; il fut exécuté impitoyablement, après qu'on lui eut jeté de l'eau fur la tête, par une cérémonie bizarre établie de temps immémorial fur le bord du Gange, à l'eau duquel les peuples ont attribué de fingulières propriétés. C'eft une efpèce de purification imitée depuis par les Egyptiens; c'eft l'origine de l'eau luftrale chez les Grecs et chez les Romains, et d'une cérémonie pareille chez des peuples plus nouveaux. On trouva dans les papiers de ce malheureux prince toute fa correfpondance avec MM. *de Buffy* et *Lafs*.

C'eft pendant le cours de cette expédition que le général *Clive* courut à la conquête de Chandernagor, le pofte alors le plus important que les Français euffent dans l'Inde, rempli d'une quantité prodigieufe de marchandifes, et défendu par cent foixante pièces de canon, cinq cents foldats français, et fept cents noirs.

Clive et *Watſon* n'avaient que quatre cents hommes de plus : cependant au bout de cinq jours il fallut ſe rendre. La capitulation fut ſignée d'un côté par le général et l'amiral ; et de l'autre par les prépoſés *Fournier*, *N colas*, *la Potière* et *Caillot*, le 23 mars 1757. Ces commiſſaires demandèrent que le vainqueur laiſſât les jéſuites dans la ville : *Clive* répondit : Les jéſuites peuvent aller par-tout où ils voudront, hors chez nous.

Les marchandiſes qu'on trouva dans les magaſins furent vendues cent vingt-cinq mille livres ſterling : (environ deux millions huit cents ſoixante mille francs.) Tous les ſuccès des Anglais dans cette partie de l'Inde furent dûs principalement aux ſoins de ce célèbre *Clive*. Son nom fut reſpecté à la cour du grand mogol, qui lui envoya un éléphant chargé de préſens magnifiques, et une patente de raïa. Le roi d'Angleterre le créa pair en Irlande. C'eſt lui qui, dans les derniers débats qui s'élevèrent au ſujet de la compagnie des Indes, répondit à ceux qui lui demandaient compte des millions qu'il avait ajoutés à ſa gloire : *J'en ai donné un à mon ſecrétaire, deux à mes amis, et j'ai gardé le reſte pour moi.* Dans une autre ſéance il dit : *Nul n'attaquera mon honneur impunément : mes juges doivent ſonger à garder le leur.*

Preſque tous les principaux agens de la compagnie anglaiſe en ont uſé de même. Leurs profuſions ont égalé leurs richeſſes. Les actionnaires y perdent, l'Angleterre y gagne ; puiſqu'au bout de quelques années chacun vient répandre dans ſa patrie ce qu'il a pu amaſſer ſur les bords du Gange et ſur les côtes de Coromandel et de Malabar ; c'eſt ainſi que les tréſors immenſes conquis par l'amiral *Anſon* en feſant

le tour du monde, et ceux que tant d'autres amiraux acquirent par tant de prises, augmentèrent l'opulence de la nation.

Depuis les victoires du lord *Clive*, les Anglais ont régné dans le Bengale; les nabab, qui ont voulu les attaquer, ont été repoussés. Mais enfin, on a craint à Londres que la compagnie ne pérît par l'excès de son bonheur, comme la compagnie française a été détruite par la discorde, la disette, la modicité des secours venus trop tard, les changemens continuels de ministres, qui, ne pouvant avoir sur l'Inde que des idées confuses et fausses, changeaient au hasard des ordres donnés aveuglément par leurs prédécesseurs.

Tous les malheurs de la France retombaient nécessairement sur la compagnie. On ne pouvait la secourir efficacement, quand on était battu en Allemagne, qu'on perdait le Canada, la Martinique, la Guadeloupe en Amérique, l'île de Gorée en Afrique, tous les établissemens sur le Sénégal; que tous les vaisseaux étaient pris, et qu'enfin le roi et les citoyens vendaient leur vaisselle pour payer des soldats; faible ressource dans de si grandes calamités.

ARTICLE XIII.

Arrivée du général Lalli, ses succès, ses traverses. Conduite d'un jésuite nommé Lavaur.

Ce fut dans ces circonstances que le général *Lalli* et le chef d'escadre d'*Aché*, après avoir séjourné quelque temps à l'île de Bourbon, entrèrent dans la rade de Pondichéri, le 28 avril 1758. Le vaisseau, nommé le *Comte de Provence*, qui portait le général, fut salué de coups de

canon à boulets, dont il fut très-endommagé. Cette étrange méprise, ou cette méchanceté de quelques subalternes, fut d'un très-mauvais augure pour les matelots toujours superstitieux, et même pour *Lalli* qui ne l'était pas.

Ce commandant avait en perspective le bâton de maréchal de France, qu'il croyait pouvoir obtenir, s'il opérait une grande révolution dans l'Inde, et s'il réparait l'honneur des armes françaises, peu soutenu alors dans les autres parties du monde. Sa seconde passion était d'humilier la grandeur anglaise, dont il était l'ennemi implacable.

Dès qu'il fut arrivé, il assiégea trois places; l'une était Goudelour, ville commerçante, et défendue par un petit fort à quatre lieues de Pondichéri; la seconde Saint-David, citadelle bien plus considérable; la troisième Divicotey, qui se rendit à son approche. Il était flatteur pour lui d'avoir sous ses ordres, dans ses premières expéditions, un comte d'*Estaing*, descendant de ce d'*Estaing* qui sauva la vie à *Philippe-Auguste* à la bataille de Bovines, et qui transmit à sa maison les armoiries des rois de France; un *Crillon* arrière-petit-fils de ce *Crillon* surnommé le brave, digne d'être aimé du grand *Henri IV*; un *Montmorenci*, un *Conflans*, dont la maison est si ancienne et si illustre; un *la Fare* et plusieurs autres officiers de la première qualité. Ce n'était pas l'usage qu'on fît servir des jeunes gens d'un grand nom dans l'Inde. Il est vrai qu'il eût fallu avec eux plus de troupes et plus d'argent. Cependant le comte d'*Estaing* avait investi Goudelour, et le surlendemain la place s'était rendue au général *Lalli*, qui, suivi de cette florissante jeunesse, alla sur

le champ mettre le siége devant l'importante place de Saint-David.

Il n'y avait pas un moment de perdu chez les deux nations rivales; pendant que l'on prenait Goudelour, une flotte anglaise commandée par l'amiral *Pocok* attaquait celle du comte d'*Aché*, à la rade de Pondichéri. Des hommes blessés ou tués, des mâts brisés, des voiles déchirées, des agrès rompus furent tout l'effet de cette bataille indécise. Les deux flottes endommagées restèrent dans ces parages également hors d'état de se nuire. La française était la plus maltraitée : elle n'avait que quarante morts ; mais cinq cents hommes étaient blessés : le comte d'*Aché* et son capitaine l'étaient aussi ; et après la bataille on eut encore le malheur de perdre un vaisseau de soixante et quatorze canons qui échoua sur la côte. (3) Mais une preuve évidente que l'amiral français (*u*) partagea avec l'amiral anglais l'honneur de la journée, c'est que l'Anglais ne tenta point de jeter du secours dans le fort Saint-David assiégé.

Tout s'opposait dans Pondichéri à l'entreprise du général. Rien n'était prêt pour le seconder. Il demandait des bombes, des mortiers, des outils de toute espèce, on n'en avait point. Le siége trainait en longueur; on commençait à craindre l'affront de l'abandonner ; l'argent même manquait. Les deux millions apportés sur la flotte, et remis au trésor de la compagnie,

(3) Le vaisseau était celui du capitaine *Bouvet*, officier de la compagnie. Il avait montré dans cette bataille un courage et une habileté qui eussent fait honneur à l'officier de marine le plus expérimenté.

(*u*) Nous donnons le nom d'amiral au chef d'escadre, parce que c'est le titre des chefs d'escadre anglais. Le grand amiral est en Angleterre ce qu'est l'amiral en France.

étaient déjà consommés ; le conseil marchand de Pondichéri avait cru nécessaire de payer des dettes pressantes pour ranimer un crédit expiré : il avait mandé à Paris que si on ne le secourait pas de dix millions, tout était perdu. Le gouverneur de Pondichéri, pour l'administration marchande, successeur de *Godeheu*, écrivait au général le 24 mai ce billet qu'il reçut à la tranchée.

" Mes ressources sont épuisées, et nous n'a-
„ vons plus rien à attendre que d'un succès. Où
„ en trouverai-je de suffisantes, dans un pays
„ ruiné par quinze ans de guerres, pour fournir
„ aux dépenses de votre armée, et aux besoins
„ d'une escadre, par laquelle nous attendions
„ bien des espèces de secours, et qui se trouve
„ au contraire dénuée de tout ?"

Ce seul billet explique la cause de tous les désastres qu'on avait éprouvés, et de tous ceux qui suivirent. Plus la disette de toutes les choses nécessaires se fesait sentir dans la ville, plus on blâmait le général d'avoir entrepris le siége de Saint-David.

Malgré tant de traverses et tant d'obstacles ; le général emporte, l'épée à la main, quatre forts qui couvraient Saint-David, et force le commandant anglais à se rendre. On trouva dans la place cent quatre-vingts canons, des provisions de toute espèce, dont on manquait à Pondichéri, et de l'argent dont on manquait encore davantage. Il y avait trois cents mille livres en espèces, et autant en effets qui furent remis au trésorier de la compagnie. Nous ne spécifions ici que les faits dont tous les partis conviennent.

Le comte de *Lalli* fit démolir cette forteresse

et toutes les métairies voisines. C'était un ordre du ministère, ordre dangereux qui attira bientôt de tristes représailles. Le fort Saint-David pris, le général dispofa tout sur le champ pour la conquête de Madrafs. Il écrivit à M. *de Buffy*, qui était alors au fond du Décan : " Dès que je " ferai maître de Madrafs, je me porte sur le " Gange soit par terre soit par mer. Ma politi-" que est dans ces cinq mots : *plus d'Anglais* " *dans la péninfule.* " Son ardeur ne put alors être satisfaite : la flotte n'était pas en état de le seconder. Elle venait d'essuyer un second combat naval, le 2 juillet 1758, à la vue de Pondichéri, plus désavantageux encore que le premier. Le comte d'*Achè* y avait reçu deux blessures ; et dans ce combat meurtrier, il avait soutenu avec cinq vaisseaux délabrés les efforts d'une armée navale plus forte que la sienne. Il quitte l'Inde le 2 septembre, malgré les efforts que fesaient pour le retenir le général, les principaux officiers de l'armée, les membres du conseil, et part pour l'île de France où il croyait sans doute que sa présence serait plus utile et sa flotte plus en sureté.

A l'entrée de la côte de Coromandel est une assez belle province qu'on nomme Tanjaour. Le raïa de ce pays, à qui les Français et les Anglais donnaient le nom de roi, était un prince très-riche. La compagnie prétendait que ce prince lui devait environ treize millions de France.

Le gouverneur de Pondichéri, pour la compagnie, exigea du général qu'il allât redemander cet argent, l'épée à la main. Un jésuite français nommé *Lavaur*, supérieur de la mission des Indes, lui disait et lui écrivait *que la providence bénissait ce projet d'une manière sensible.* Nous

ferons obligés de parler encore de ce jésuite qui a joué un grand et funeste rôle dans toutes ces aventures. Il suffit de dire à présent que le général dans sa route passa sur les terres d'un autre petit prince, dont les neveux avaient offert depuis peu à la compagnie quatre laks de roupies, environ un million, pour avoir le petit pays de leur oncle, et le chasser du pays. Le jésuite exhorta vivement le comte de *Lalli* à cette bonne œuvre. Voici mot pour mot une de ses lettres : « La loi des successions dans ce pays-ci est la loi » du plus fort. Il ne faut pas regarder l'expul- » sion d'un prince sur le même pied qu'on la re- » garderait en Europe. »

Il lui disait dans une autre lettre : « Il ne faut » pas travailler pour la seule gloire des armes » de sa majesté. A bon entendeur, demi-mot. » Ces traits font connaître l'esprit du pays et celui du jésuite.

Le prince de *Tanjaour* eut recours aux Anglais de Madras. Ils se disposèrent à faire une diversion ; il eut le temps de faire entrer d'autres troupes auxiliaires dans sa ville capitale menacée d'un siége. La petite armée française ne reçut de Pondichéri ni les vivres ni les munitions nécessaires : on fut forcé d'abandonner cette entreprise ; la providence ne la bénissait pas autant que le jésuite le prétendait. La compagnie n'eut ni l'argent du prince ni celui des deux neveux qui voulaient déposséder leur oncle.

Comme on préparait la retraite, un nègre du pays, commandant d'une troupe de cavaliers nègres dans le Tanjaour, vint se présenter à la garde avancée du camp des Français, suivi de cinquante cavaliers ; il dit qu'il voulait parler au général et prendre parti à son service. Le comte

qui était au lit fortit de fa tente prefque nu, tenant un bâton d'épine à la main. Le capitaine nègre lui porte fur le champ un coup de fabre qu'à peine il put parer : les autres cavaliers nègres fondent fur lui. La garde du général accourut dans l'inftant même ; on tua prefque tous ces affaffins. Ce fut l'unique fruit de cette expédition du Tanjaour. Mais du moins les troupes à qui les vivres manquaient avaient vécu pendant quelques mois aux dépens des ennemis.

ARTICLE XIV.

Le comte de Lalli prend Arcate, affiège Madrafs. Commencement de fes malheurs.

ENFIN, malgré l'éloignement de la flotte française, conduite par le comte d'*Aché* aux îles de Bourbon et de France, le général chaffe les Anglais de tous les poftes qu'ils occupaient dans les environs d'Arcate, s'empare de cette ville, et n'eft arrêté dans fes conquêtes que par l'impoffibilité où il fe trouva de payer les noirs qui fefaient partie de fon armée. Cependant il reprend fon projet favori d'affiéger Madrafs.

Vous avez trop peu d'argent et de vivres, lui difait-on : il répondit, nous en prendrons dans la ville. Quelques membres du confeil de Pondichéri, joints aux plus riches habitans, prêtèrent trente-quatre mille roupies, environ quatre-vingt-deux mille livres. Les fermiers des villages, ou aldées (*p*) de la compagnie,

(*p*) Aldée eft un mot arabe confervé en Efpagne. Les Arabes qui allèrent dans l'Inde y introduifirent plufieurs termes de leur langue. Une étymologie bien avérée fert quelquefois à prouver les émigrations des peuples.

avancèrent quelque argent. Le général fournit ſeul ſoixante mille roupies. On fit des marches forcées; on arriva devant cette ville qui ne s'y attendait pas.

Madraſs, comme l'on ſait, eſt partagée en deux parties fort différentes l'une de l'autre; la première, où eſt le fort St George, était très-bien fortifiée depuis l'expédition de *la Bourdonnais*. La ſeconde, beaucoup plus grande, eſt peuplée de négocians de toutes les nations. On l'appelle la ville-noire, parce qu'en effet les noirs y ſont les plus nombreux. Le grand eſpace qu'elle occupe n'a pas permis qu'on la fortifiât; une muraille et un foſſé feſait ſa défenſe. Cette grande ville très-riche fut ſurpriſe et pillée.

On imagine aſſez tous les excès, tous les barbaries où s'emporte alors le ſoldat qui n'a plus de frein, et qui regarde comme ſon droit incontestable le meurtre, le viol, l'incendie, la rapine. Les officiers les continrent autant qu'ils le purent: mais ce qui les arrêta le plus, c'eſt qu'à peine étaient-ils entrés dans cette ville baſſe qu'il fallut s'y défendre. La garniſon de Madraſs tomba ſur eux; on ſe battit de rue en rue; maiſons, jardins, temples chrétiens, indiens et maures, furent autant de champs de bataille, où les aſſaillans, chargés de butin, combattaient en deſordre ceux qui venaient leur arracher leur proie. Le comte d'*Eſtaing* accourut le premier contre une troupe anglaiſe qui marchait dans la grande rue. Le bataillon de Lorraine qu'il commandait n'était pas encore raſſemblé; il combattait preſque ſeul, et fut fait priſonnier: malheur qui lui en attira de plus grands; car étant depuis pris par les Anglais ſur mer, et tranſporté en Angleterre, il fut plongé à Portſmouth

dans une prison affreuse: traitement indigne de son nom, de son courage, de nos mœurs et de la générosité anglaise.

La prise du comte d'*Estaing* au commencement du combat pouvait entraîner la perte de la petite armée qui, après avoir surpris la ville noire, était surprise à son tour. Le général, accompagné de toute cette noblesse française dont nous avons parlé, rétablit l'ordre. On poussa les Anglais jusqu'à un pont établi entre le fort Saint-George et la ville noire. Si le général eût été secondé, on eût pu couper toute la garnison anglaise, et le fort serait resté sans défense. Le chevalier de *Crillon* seul courut avec une petite troupe à ce pont, où il tua cinquante anglais; on y fit trente-trois prisonniers; on resta maître de la ville.

L'espérance de prendre bientôt le fort Saint-George, ainsi que l'avait pris *la Bourdonnais*, anima tous les officiers; et ce qui est singulier, cinq ou six mille habitans de Pondichéri accoururent à cette expédition, quelques-uns pour piller, d'autres par curiosité, comme on va à une fête. Les assiégeans n'étaient composés que de deux mille sept cents européens d'infanterie, et de trois cents cavaliers. Ils n'avaient que dix mortiers et vingt canons. La ville était défendue par seize cents européens et deux mille cinq cents cipayes; ainsi les assiégés étaient plus forts d'onze cents hommes. Il est reçu dans la tactique qu'il faut d'ordinaire cinq assiégeans contre un assiégé. Les exemples d'une prise de ville par un nombre égal au nombre qui la défend sont très-rares: réussir sans provisions est plus rare encore.

Ce qu'il y eut de plus triste, c'est que deux

cents déserteurs français passèrent dans le fort St George. Il n'est point d'armées où la désertion soit plus fréquente que dans les armées françaises, soit inquiétude naturelle de la nation, soit espérance d'être mieux traité ailleurs. Ces déserteurs paraissaient quelquefois sur les remparts tenant une bouteille de vin dans une main et une bourse dans l'autre; ils exhortaient leurs compatriotes à les imiter. On voyait pour la première fois la dixième partie d'une armée assiégeante réfugiée dans la ville assiégée.

Le siége de Madrass, entrepris avec alégresse, fut bientôt regardé comme impraticable par tout le monde. M. *Pigot* mandataire de la compagnie anglaise et gouverneur de la ville, promit cinquante mille roupies à la garnison si elle se défendait bien, et il tint parole. Celui qui récompense ainsi est mieux servi que celui qui n'a point d'argent. Cependant le comte *de Lalli* avait repoussé et battu quatre fois un corps de cinq mille hommes envoyé au secours de la place: on avait fait une brêche considérable, et il se disposait à tenter un assaut. Mais dans le temps même qu'on se préparait à une action si audacieuse, il parut dans le port de Madrass six vaisseaux de guerre, détachés de la flotte anglaise qui était alors vers Bombay. Ces vaisseaux apportaient des renforts d'hommes et de munitions. A leur vue, l'officier qui commandait la tranchée la quitta. Il fallut lever le siége en hâte, et aller défendre Pondichéri, que les Anglais pouvaient attaquer plus aisément encore que l'on n'avait attaqué Madrass.

Il ne s'agissait plus alors d'aller faire des conquêtes auprès du Gange. *Lalli* ramena sa petite armée diminuée et découragée dans Pondichéri

plus découragé encore. Il n'y trouva que des ennemis de sa personne, qui lui firent plus de mal que les Anglais ne lui en pouvaient faire. Presque tout le conseil et tous les employés de la compagnie. irrités contre lui, insultaient à son malheur. Il s'était attiré leur haine par des reproches durs et violens, par des lettres injurieuses que lui dictait le dépit de n'être pas assez secondé dans ses entreprises. Ce n'est pas qu'il ne fût très-bien que tout commandant qui n'a qu'une autorité limitée doit ménager un conseil qui la partage; que s'il fait des actions de vigueur, il doit avoir des paroles de douceur: mais les contradictions continuelles l'aigrissaient, et la place même qu'il occupait lui attirait la mauvaise volonté de presque toute une colonie qu'il était venu défendre.

On est toujours ulcéré, sans même qu'on s'en aperçoive, de se voir sous les ordres d'un étranger. L'aliénation des esprits augmentait par les instructions mêmes envoyées de la cour au général. Il avait ordre de veiller sur la conduite du conseil; les directeurs de la compagnie des Indes à Paris lui avaient donné des notes sur les abus inséparables d'une administration si éloignée. Eût-il été le plus doux des hommes, il aurait été haï. Sa lettre écrite le 14 février à M. *de Leirit* gouverneur de Pondichéri, avant la levée du siége, rendait cette haine implacable. La lettre finissait par ces mots: *J'irais plutôt commander les Caffres de Madagascar que de rester dans votre Sodôme, qu'il n'est pas possible que le feu des Anglais ne détruise tôt ou tard au défaut de celui du ciel.*

Le mauvais succès de Madrass envenima toutes ces plaies. On ne lui pardonna point d'avoir

été malheureux ; et de ſon côté il ne pardonna point à ceux qui le haïſſaient. Des officiers joignirent bientôt leur voix à ce cri général ; ſurtout ceux du bataillon de l'Inde, troupe appartenante à la compagnie, furent les plus aigris. Ils furent malheureuſement ce que portait l'inſtruction du miniſtère. *Vous aurez l'attention de ne confier aucune expédition aux ſeules troupes de la compagnie. Il eſt à craindre que l'eſprit d'inſubordination, d'indiſcipline et de cupidité leur faſſe commettre des fautes, et il eſt de la ſageſſe de les prévenir pour n'avoir pas à les punir.* Tout concourut donc à rendre le général odieux ſans le faire reſpecter.

Avant d'aller à Madraſs, toujours rempli du projet de chaſſer les Anglais de l'Inde, mais manquant de tout ce qui était néceſſaire pour de ſi grands efforts, il pria le brigadier *de Buſſy* de lui prêter cinq millions dont il ferait la ſeule caution. M. *de Buſſy* en homme ſage ne jugea point à propos de haſarder une ſomme ſi forte, payable ſur des conquêtes ſi incertaines ; il prévit qu'une lettre de change ſignée *Lalli*, rembourſable dans Madraſs ou dans Calcuta, ne ſerait jamais acceptée par les Anglais. Il eſt des circonſtances où ſi vous prêtez votre argent vous vous faites un ennemi ſecret ; refuſez-le, vous avez un ennemi ouvert. L'indiſcrétion de la demande et la néceſſité du refus firent naître entre le général et le brigadier une averſion qui dégénéra en une haine irréconciliable, et qui ne ſervit pas à rétablir les affaires de la colonie. Pluſieurs autres officiers ſe plaignirent amèrement. On ſe déchaîna contre le général ; on l'accabla de reproches, de lettres anonymes, de ſatires. Il en tomba malade de chagrin : quelque temps

après,

après, la fiévre et de fréquens transports au cerveau le troublèrent pendant quatre mois ; et pour consolation on lui insultait encore.

ARTICLE XV.

Malheurs nouveaux de la compagnie des Indes.

DANS cet état, non moins triste que celui de Pondichéri, le général formait de nouveaux projets de campagne. Il envoya au secours de l'établissement très-considérable de Mazulipatan, à soixante lieues au nord de Madrass, M *de Moracin* officier dans le civil et dans le militaire, homme de tête et de résolution, capable d'affronter la flotte anglaise, maîtresse de la mer, et de lui échapper. *Moracin* était un de ses ennemis les plus déclarés et les plus ardens. Le général était réduit à ne pouvoir guère en employer d'autres. Cet officier, membre du conseil, partit avec cinq cents hommes, tant cipayes que matelots ; mais Mazulipatan était déjà pris. (*q*) *Moracin* alla, quatre-vingt lieues plus loin, sur un vaisseau qui lui appartenait, faire la guerre à un raya qui devait de l'argent à la compagnie ; il perdit quatre cents hommes et son argent.

(*q*) M. *de Lalli* avait donné l'ordre en décembre, étant encore devant Madrass ; il ne fut exécuté qu'après son retour, et dans le mois de mars. Cependant le secours n'arriva que deux jours après la prise de la place. Mais nous nous garderons bien d'entrer dans tous les petits détails des querelles entre MM. *de Lalli et de Moracin*, entre MM. *de Moracin* et *de Leirit*, entre tant de plaintes réciproques S'il fallait détailler toutes ces misères de tant d'européens transplantés dans l'Inde, on ferait un livre beaucoup plus gros que l'Encyclopédie. On ne saurait trop étendre les sciences, et trop resserrer le tableau des faiblesses humaines.

Quels étaient donc ces princes, à qui un particulier d'Europe venait redemander quelque milliers de roupies à main armée?

Un autre exemple bien plus étrange du gouvernement indien mérite plus d'attention.

Pondichéri et Madrafs font, comme on l'a déjà dit, fur la côte de la grande nababie de Carnate, que les Européens appellent toujours un royaume. Le parti anglais avec cinq ou fix cents hommes de fa nation tout au plus, et le parti français avec le même nombre de la fienne, protégeaient depuis long-temps chacun fon nabab; et c'était toujours à qui ferait un fouverain.

Le chevalier de *Soupire*, maréchal de camp, était depuis long-temps dans la province d'Arcate avec quelques foldats français, quelques noirs et quelques cipayes mal armés et mal payés. Le chevalier de *Soupire* fe plaignait auffi qu'ils ne fuffent point vêtus; mais ce n'eft pas un grand mal dans la zone torride. Il y a dans cette province un pofte qu'on dit de la plus grande importance: c'eft la fortereffe de Vandavachi, qui couvrait les établiffemens des Français. Vandavachi eft fitué dans une petite île formée par des rivières. La colonie françaife était encore maîtreffe de cette place: les Anglais vinrent pour l'attaquer. Le comte *de Lalli* marcha, pour la fecourir, avec quatre cents hommes, et les Anglais n'osèrent l'attendre. Ils revinrent quelques mois après au nombre de deux cents européens et de quatre mille noirs, et M. *de Geogbegan* avec onze cents hommes feulement remporta fur eux une victoire complète.

Une chofe qu'on ne voit guère que dans ce pays-là, c'eft que les deux nabab pour lefquels

on combattait étaient chacun à cent lieues du champ de bataille. Pondichéri respirait un peu après ce petit succès. Mais l'armée navale du comte d'*Aché* ayant reparu sur la côte, elle fut encore attaquée par l'amiral *Pocok*, et plus maltraitée dans cette troisième bataille que dans les premières; car un de ses grands vaisseaux de guerre prit feu, et la mâture fut brûlée; quatre vaisseaux dela compagnie s'enfuirent. Cependant l'amiral français échappa à l'amiral anglais, qui, malgré la supériorité du nombre et de la marine, ne put prendre aucun de ses vaisseaux.

Le comte d'*Aché* alors voulut repartir pour les îles de Bourbon et de France. Les officiers de l'armée, le conseil de Pondichéri protestèrent contre le départ de l'amiral, et le rendirent responsable de la ruine de la compagnie: tous croyaient alors que le départ de la flotte était la perte de Pondichéri, l'amiral les laissa protester; il donna le peu d'argent qu'il avait apporté, et débarqua environ huit cents hommes; aussitôt il alla se radouber à l'île de France. Pondichéri sans munitions, sans vivres, resta dans la discorde et dans la consternation. Le passé, le présent et l'avenir étaient effrayans.

Les troupes qui couvraient Pondichéri se révoltèrent. Ce ne fut point une de ces séditions tumultueuses qui commencent sans raison et qui finissent de même. La nécessité sembla les plonger dans ce parti, le seul qui leur restait pour être payés et pour avoir de quoi subsister. Donnez-nous, disaient-elles, du pain et notre solde, ou nous allons en demander aux Anglais. Les soldats en corps écrivirent au général qu'ils attendraient quatre jours; mais qu'au bout de ce temps, toutes leurs ressources étant épuisées, ils passeraient à Madrass. O 2

On a prétendu que cette révolte avait été fomentée par un jésuite missionnaire nommé *St Estevan*, jaloux de son supérieur le père *Lavaur*, qui de son côté trahissait le général autant que le missionnaire *St Estevan* les trahissait tous deux. Cette conduite ne s'accorde pas avec ce zèle pur qui éclate dans les *lettres édifiantes*, et avec la foule de miracles dont le Seigneur a récompensé ce zèle.

Quoi qu'il en soit, il fallut trouver de l'argent: on n'appaise point les séditions dans l'Inde avec des paroles. Le directeur de la monnaie, nommé *Boyelau*, donna le peu qui lui restait de matières d'or et d'argent Le chevalier de *Crillon* prêta quatre mille roupies, M. *de Gadeville* autant. M. *de Lalli*, qui avait heureusement cinquante mille francs chez lui, les donna, et engagea même le jésuite *Lavaur*, son ennemi secret, à prêter trente-six mille livres de l'argent qu'il réservait pour son usage, ou pour ses missions, le tout remboursable par la compagnie, si elle était en état de le faire. On devait aux troupes dix mois de paye, et cette paye était forte: elle montait à plus d'un écu par jour pour chaque cavalier, et à treize sous pour les soldats. Nous savons combien ces détails sont petits; mais nous sentons qu'ils sont nécessaires.

La révolte ne fut appaisée qu'au bout de sept jours; la bonne volonté du soldat en fut affaiblie. Les Anglais revinrent à ce lieu fatal de Vandavachi: ils livrèrent dans cet endroit une seconde bataille qu'ils gagnèrent complètement. M. de *Bussy* y fut fait prisonnier: tout fut désespéré alors.

Après cette défaite, la cavalerie se révolta encore, et voulut passer aux Anglais, aimant

mieux servir les vainqueurs, dont elle était sûre d'être bien payée, que les vaincus qui lui devaient encore une grande partie de sa solde. Le général la ramena une seconde fois avec son argent; mais il ne put empêcher que plusieurs cavaliers ne désertassent. (*r*)

Les désastres se suivirent rapidement pendant une année entière. La colonie perdit tous ses postes; les troupes noires, les Cipayes, les Européens désertaient en foule. On avait eu recours à ces Marates, que chaque parti emploie tour à tour dans tout le Mogol: nous les avons comparés aux Suisses; mais s'ils vendent comme eux leurs services, et s'ils ont quelque chose de leur valeur, ils n'en ont pas la fidélité.

Dès missionnaires se mêlent de tout dans cette

(*r*) Quelle est donc cette fureur de désertion? L'amour de la patrie se perd-il à mesure qu'on s'éloigne d'elle? Le soldat, qui tirait hier sur les ennemis, tire demain sur ses compatriotes. Il s'est fait un nouveau devoir de tuer d'autres hommes, ou d'être tué par eux. Mais pourquoi y avait-il tant de Suisses dans les troupes anglaises, et pas un dans les troupes de France? Pourquoi parmi ces Suisses, unis à la France par tant de traités, s'est-il trouvé tant d'officiers et de soldats qui ont servi les Anglais contre cette même France en Amérique et en Asie?

D'où vient enfin qu'en Europe, pendant la paix même, des milliers de Français ont quitté leurs drapeaux pour toucher la même paye de l'étranger? Les Allemands désertent aussi, les Espagnols rarement, les Anglais presque jamais. Il est inouï qu'un turc et un russe désertent.

Dans la retraite des dix mille au milieu des plus grands dangers et des fatigues les plus décourageantes, aucun grec ne déserta. Ils n'étaient pourtant que des mercenaires, officiers et soldats, qui s'étaient vendus pour un peu d'argent au jeune *Cyrus*, à un rebelle, à un usurpateur. C'est au lecteur, et sur-tout au militaire éclairé, de trouver la cause et le remède de cette maladie contagieuse, plus commune aux Français qu'aux autres nations depuis plusieurs années, dans la guerre comme pendant la paix.



partie de l'Inde: un d'eux, qui était portugais et décoré du titre d'évêque d'Halicarnasse, avait amené deux mille Marates. Ils ne combattirent point à la journée de Vandavachi ; mais pour faire quelque exploit de guerre, ils pillèrent tous les villages appartenans encore à la France, et partagèrent le butin avec l'évêque. (s)

Nous ne prétendons pas faire un journal de toutes les minuties du brigandage, et détailler les malheurs particuliers qui précédèrent la prise de Pondichéri et le malheur général. Quand une peste a détruit une peuplade, à quoi bon fatiguer les vivans du récit de tous les symptomes qui ont emporté tant de morts ? il nous suffira de dire que le général *Lalli* se retira dans Pondichéri, et que les Anglais bloquèrent bientôt cette capitale.

ARTICLE XVI.

Aventure extraordinaire dans Surate. Les Anglais y dominent.

PENDANT que la colonie française était dans le trouble et dans la détresse, les Anglais donnèrent dans l'Inde, à cinq cents lieues de Pondichéri, un exemple qui tint toute l'Asie attentive.

Surate, ou Surat, au fond du golfe de Cambaye, était, depuis *Tamerlan*, le grand marché

(s) Un évêque latin de la ville grecque d'Halicarnasse qui appartient aux Turcs ! un évêque d'Halicarnasse qui prêche et qui pille ! et qu'on dise, après cela, qui ce monde ne se gouverne pas par des contradictions. Cet homme s'appelait *Norogna* ; c'était un cordelier de Goa, qui s'était enfui à Rome, où il avait obtenu un titre d'évêque missionnaire. M. *de Lalli* lui disait quelquefois : *Mon cher prélat, comment as tu fait pour n'être pas brûlé ou pendu ?*

de l'Inde, de la Perse et de la Tartarie. Les Chinois même y avaient envoyé souvent des marchandises. Elle conservait encore un très-grand lustre, habitée principalement par des Arméniens et par des Juifs, courtiers de toutes les nations; et chaque nation y avait son comptoir. C'était là que se rendaient tous les sujets mahométans du grand mogol, qui voulaient faire le pélerinage de la Mecque. Un seul grand vaisseau que l'empereur entretenait à l'embouchure de la rivière qui passe à Surate, transportait de-là les pélerins à la mer rouge. Ce vaisseau et les autres petits navires indiens étaient sous les ordres d'un caffre, qui avait amené une colonie de caffres à Surate.

Cet étranger mourut, et son fils obtint sa place. Deux caffres, amiraux du grand mogol, l'un après l'autre, sans qu'on ait pu savoir de quelle côte d'Afrique étaient ces hommes! rien ne démontre mieux combien le Mogol était mal gouverné, et par conséquent malheureux. Le fils exerçait un empire tyrannique dans Surate. Le gouverneur ne pouvait lui résister. Tous les marchands gémissaient sous les redoublemens continuels de ses extorsions. Il rançonnait tous les pélerins de la Mecque. Telle était la faiblesse du grand mogol *Alumgir* dans toutes les parties de l'administration; et c'est ainsi que les empires périssent.

Enfin les pélerins de la Mecque, les Arméniens, les Juifs, tous les habitans se réunirent pour demander aux Anglais leur protection contre un caffre que le successeur de *Tamerlan* n'osait punir. L'amiral *Pocok*, qui était alors à Bombay, envoya deux vaisseaux de guerre à Surate. Ce secours suffit avec les troupes com-



mandées par le capitaine *Maitland*, qui marcha à la tête de huit cents anglais et de quinze cents cipayes.

L'amiral et son parti se retranchèrent dans les jardins du comptoir français, au-delà d'une porte de la ville. Il était naturel que les Anglais le poursuivant, les Français lui donnassent un asile.

On canonna, on bombarba cette retraite. Il y avait plusieurs factions dans Surate ; et il était à craindre qu'une de ses factions n'appelât les Marates qui sont toujours prêts à profiter des divisions de l'empire. Enfin on s'accommoda, on se réunit avec les Anglais ; les portes du château leur furent ouvertes. Le comptoir de France dans la ville ne fut pas garanti du pillage, mais aucun des employés ne fut tué ; et la journée ne coûta la vie qu'à cent personnes du parti de l'amiral, et à vingt soldats du capitaine *Maitland*.

Les Caffres se retirèrent où ils purent. S'il était rare qu'un homme de cette nation eût été amiral de l'empire, il y eut une chose plus rare encore, c'est que l'empereur donna le titre et les appointemens d'amiral à la compagnie anglaise. Cette place valait trois laks de roupies et quelques droits. Le tout montait à huit cents mille francs par an. La facilité d'attirer à elle tout le commerce de Surate, lui valait vingt fois davantage.

Cette aventure étrange semblait affermir la puissance et l'élévation des Anglais dans l'Inde, du moins pour un très-long temps ; et la compagnie de Pondichéri descendait à grands pas vers sa destruction.

ARTICLE

ARTICLE XVII.

Prise et destruction de Pondichéri.

PENDANT que l'armée anglaise s'avançait vers l'Occident, et qu'une nouvelle flotte menaçait la ville à l'Orient, le comte *de Lalli* avait peu de soldats. Il se servit d'une ruse assez ordinaire dans la guerre et dans la vie civile : c'est de paraître avoir plus qu'on n'a. Il commanda une parade sous les murs de la ville, du côté de la mer. Il ordonna que tous les employés de la compagnie y parussent comme soldats en uniforme, pour en imposer à la flotte ennemie qui était à la rade.

Le conseil de Pondichéri et tous les employés vinrent lui déclarer qu'ils ne pouvaient obéir à cet ordre. Les employés dirent qu'ils ne reconnaissaient pour leur commandant que le gouverneur établi par la compagnie. Tout bourgeois d'ordinaire se croit avili d'être soldat, quoiqu'en effet ce soient les soldats qui donnent les empires. Mais la véritable raison est qu'on voulait contrarier en tout celui qui avait encouru la haine publique.

Ce fut la quatrième révolte (4) qu'il essuya en peu de jours. Il ne punit les chefs de la cabale qu'en les fesant sortir de la ville ; mais il joignit à cette peine si modérée des paroles accablantes qui ne s'oublient jamais, et qui reviennent bien fortement au cœur, lorsqu'on peut

(4) Dans une de ces révoltes, une troupe de grenadiers armés de sabres pénètre dans la chambre du général, et lui demande de l'argent avec insolence ; *Lalli* seul les charge l'épée à la main, et les chasse de sa chambre : on a imprimé depuis qu'il était un lâche.

s'en venger. De plus, le général défendit au conseil de s'assembler sans son ordre. L'animosité de cette compagnie fut aussi grande que celle des parlemens de France l'était alors contre les commandans qui leur apportaient des ordres sévères de la cour, et souvent des ordres contradictoires. Il eut donc à combattre les citoyens et les ennemis.

La place manquait de vivres. Il fit rechercher dans toutes les maisons le peu de superflu qu'on y pourrait trouver pour fournir aux troupes une subsistance nécessaire. On commença par celle du général; mais on prétendit que ceux qui étaient chargés de ce triste détail n'en usaient pas avec assez de discrétion chez des officiers principaux, dont le nom ou la personne méritait des ménagemens. Les cœurs déjà trop irrités furent ulcérés au dernier point: on criait à la tyrannie. M. *Dubois*, intendant de l'armée, qui remplit ce devoir, devint l'objet de l'exécration publique. Quand des ennemis vainqueurs ordonnent une telle recherche, personne n'ose murmurer; mais lorsque le général l'ordonnait pour sauver la ville, tout s'élevait contre lui.

L'officier était réduit à une demi-livre de riz par jour, le soldat à quatre onces. (5) La ville n'avait plus que trois cents soldats noirs et sept cents français pressés par la faim, pour se défendre contre quatre mille soldats d'Europe et dix mille noirs. Il fallait bien se rendre. *Lalli* désespéré, agité de convulsions, l'esprit accablé et égaré, voulut renoncer au commandement,

(5) Le général avait deux rations et deux petits pains. Une pauvre femme chargée d'enfans lui demanda des secours, et il ordonna de lui donner tous les jours la moitié de ce qui était réservé pour lui.

et en charger le brigadier *de Landivisiau*, qui se garda bien d'accepter un poste si délicat et si funeste. *Lalli* fut réduit à ordonner le malheur et la honte de la colonie. Au milieu de toutes ces crises, il recevait chaque jour des billets anonymes, qui le menaçaient du fer et du poison. Il se crut en effet empoisonné; il tomba en épilepsie; et le missionnaire *Lavaur* alla dire dans toute la ville qu'il fallait prier DIEU pour ce pauvre irlandais, qui était devenu fou.

Cependant le péril croissait: les troupes anglaises avaient abattu la malheureuse haie qui entourait la ville. Le général voulut assembler le conseil mixte du civil et du militaire qui tâcherait d'obtenir une capitulation supportable pour la ville et pour la colonie. Le conseil de Pondichéri ne répondit que par un refus. La démarche nous semble précipitée, disait-il. *Lalli* fit une seconde démarche et essuya un nouveau refus. *Vous nous avez cassés*, dit alors le conseil; *nous ne sommes plus rien.... Je ne vous ai point cassés*, répondait le général; *je vous ai défendu de vous assembler sans ma permission, et je vous commande au nom du roi de vous assembler et de former un conseil mixte, qui cherche les moyens d'adoucir le sort de la colonie entière et le vôtre*. Le conseil répliqua par cette sommation qu'il lui fit signifier.

« Nous vous sommons, au nom de tous les
» ordres religieux, de tous les habitans et au
» nôtre, de demander dans l'instant une suspen-
» sion d'armes à M. *Cootes*, (c'était le comman-
» dant anglais) et nous vous rendons responsa-
» ble envers le roi de tous les malheurs que des
» délais hors de saison pourraient occasionner."

Cependant les Anglais s'approchent, on

croit qu'ils préparent un assaut. *Lalli* ordonne à la garnison et aux habitans de prendre les armes, distribue aux soldats exténués de fatigue le seul tonneau de vin qui lui reste, et quoique mourant se fait porter sur la brèche où il espérait trouver une mort glorieuse. Les Anglais se gardèrent bien d'attaquer une place qu'ils allaient prendre sans combat.

Le général assembla alors un conseil de guerre, composé de tous les principaux officiers qui fesaient encore le service; ils conclurent à se rendre; mais ils différaient sur les conditions. Le comte *de Lalli*, outré contre les Anglais, qui avaient, disait-il, violé en plus d'une occasion le cartel établi entre les deux nations, fit une déclaration particulière, dans laquelle il leur reprochait leurs infractions aux traités. Ce n'était pas une politique prudente de parler de leurs torts à des vainqueurs, et d'aigrir ceux qu'il fallait fléchir; mais tel était son caractère. Après leur avoir exposé ses plaintes, il demandait qu'on laissât un asile à la mère et aux sœurs d'un raïa, qui s'étaient réfugiées à Pondichéri, lorsque ce raïa eut été assassiné dans le camp des Anglais mêmes. Il leur reprochait vivement, selon sa coutume, d'avoir souffert cette barbarie. Le colonel *Cootes* ne fit aucune réponse à cette déclaration hardie. Le conseil de Pondichéri envoya de son côté au commandant anglais des articles de capitulation, rédigés par le jésuite *Lavaur*: ce missionnaire les porta lui-même. Cette démarche aurait été bonne au Paraguay, mais non pas avec des Anglais. Si *Lalli* les offensait en les accusant d'injustice et de cruauté, on les offensait davantage en députant un jésuite intriguant pour négocier avec des

guerriers victorieux. Le colonel ne daigna pas feulement lire les articles du jéfuite ; mais il donna les fiens. Les voici.

„ Le colonel *Cootes* veut que les Français fe
„ rendent prifonniers de guerre, pour être
„ traités comme il conviendra aux intérêts du
„ roi fon maître. Il aura pour eux toute l'in-
„ dulgence qu'exige l'humanité.

„ Il enverra demain matin, entre huit et
„ neuf heures, les grenadiers de fon régiment
„ prendre poffeffion de la porte Vilnour.

„ Après demain à la même heure, il prendra
„ poffeffion de la porte St Louis.

„ La mère et les fœurs du raïa feront efcor-
„ tées à Madrafs. On aura tout le foin poffible
„ d'elles, et on ne les livrera point à leurs en-
„ nemis. Fait à notre quartier général, près de
„ Pondichéri, le 15 janvier 1761. "

Il fallut obéir aux ordres du colonel *Cootes*. Il entra dans la ville. La petite garnifon mit bas les armes. Le colonel ne dîna point avec le général, contre lequel il était piqué, mais chez le gouverneur de la compagnie, nommé *Duval de Leirit*, avec plufieurs membres du confeil.

M. *Pigot*, gouverneur de Madrafs pour la compagnie anglaife, réclama fon droit fur Pondichéri : on ne put le lui difputer, parce que c'était lui qui payait les troupes. Ce fut lui qui régla tout après la conquête. Le général *Lalli* était toujours très-malade ; il demanda à ce gouverneur anglais la permiffion de refter encore quatre jours à Pondichéri ; il fut refufé ; on lui fignifia qu'il fallait partir le lendemain pour Madrafs.

Nous pouvons remarquer comme une chofe affez finguliére que *Pigot* était d'une origine

de Madrafs, preffait cette deftruction. C'était (à ce qu'on a mandé) le petit-fils d'un de ces français que la rigueur de la révocation de l'édit de Nantes força de s'exiler de leur patrie et de fervir contr'elle. *Louis XIV* ne s'attendait pas qu'au bout d'environ quatre-vingts ans la capitale de fa compagnie des Indes ferait détruite par un français.

Le jéfuite *Lavaur* eut beau lui écrire : " Monfieur, êtes-vous également preffé de détruire
„ la maifon où nous avons un autel domeftique
„ pour y continuer en cachette l'exercice de
„ notre religion " ? etc.

Dupré fe fouciait fort peu que *Lavaur* dît la meffe en cachette : il lui répondit que le général *Lalli* avait rafé St David, et n'avait donné que trois jours aux habitans pour tranfporter leurs effets ; que le gouverneur de Madrafs avait accordé trois mois aux habitans de Pondichéri ; que les Anglais égalaient au moins les Français en générofité ; mais qu'il fallait partir, et aller dire la meffe ailleurs. Alors la ville fut impitoyablement rafée, fans que les Français puffent avoir le droit de fe plaindre.

ARTICLE XVIII.

Lalli et les autres prifonniers conduits en Angleterre, relâchés fur leur parole. Procès criminel de Lalli.

LES prifonniers continuèrent dans la route et en Angleterre leurs reproches mutuels que le défefpoir aigriffait encore. Le général avait fes partifans, fur-tout parmi les officiers du régiment de fon nom : prefque tous les autres étaient fes ennemis déclarés ; chacun écrivait

aux miniftres de France; chacun accufait le parti oppofé d'être la caufe du défaftre. Mais la véritable caufe était la même que dans les autres parties du monde; la fupériorité des flottes anglaifes, l'opiniâtreté attentive de la nation, fon crédit, fon argent comptant, et cet efprit de patriotifme, qui eft plus fort à la longue que l'efprit mercantile et que la cupidité des richeffes.

Le général *Lalli* obtint de l'amirauté d'Angleterre la permiffion de repaffer en France fur fa parole. Son premier foin fut de payer ce qu'il avait emprunté pour le fervice public. La plupart de fes ennemis revinrent en même temps que lui; ils arrivèrent précédés de toutes les plaintes, des accufations formées de part et d'autre, et de mille écrits dont Paris était inondé. Les partifans de *Lalli* étaient en très-petit nombre, et fes adverfaires, innombrables.

Un confeil entier; deux cents employés fans reffources; les directeurs de la compagnie des Indes voyant leur grand établiffement anéanti; les actionnaires tremblant pour leur fortune; des officiers irrités, tous fe déchaînaient avec d'autant plus d'animofité contre *Lalli* qu'ils croyaient qu'en perdant Pondichéri il avait gagné des millions. Les femmes, toujours moins modérées que les hommes dans leurs terreurs et dans leurs plaintes, criaient au traître, au concuffionnaire, au criminel de lèfe-majefté.

Le confeil de Pondichéri en corps préfenta une requête contre lui au contrôleur-général. Il difait dans cette requête: *Ce n'eft point le défir de venger nos injures* et *notre ruine perfonnelle qui nous anime, c'eft la force de la vérité, c'eft le fentiment pur de nos confciences, c'eft le cri général.*

Il paraiffait pourtant que le fentiment pur

des consciences était un peu corrompu par la douleur d'avoir tout perdu, par une haine personnelle, peut-être excusable, et par la soif de la vengeance qu'on ne peut excuser.

Un très-brave officier de la noblesse la plus antique, fort mal-à-propos outragé par le général, et même dans son honneur, écrivait en termes beaucoup plus violens que le conseil de Pondichéri : *Voilà*, disait-il, *ce qu'un étranger sans nom, sans actions devers lui, sans naissance, sans aucun titre, enfin, comblé cependant des honneurs de son maître, prépare en général à toute cette colonie. Rien n'a été sacré pour ses mains sacriléges ; ce chef les a portées jusqu'à l'autel, en s'appropriant six chandeliers d'argent et un crucifix, que le général anglais lui a fait rendre à la sollicitation du supérieur des capucins, etc. etc.*

Le général s'était attiré par ses fougues indiscrètes, et par ses reproches injustes, une accusation si cruelle : il est vrai qu'il avait fait porter chez lui ces chandeliers et ce crucifix, mais si publiquement qu'il n'était pas possible qu'au milieu de tant de grands intérêts, il voulût s'emparer d'un objet si mince. Aussi l'arrêt qui le condamna ne parle point de sacrilége.

Le reproche d'une basse naissance était bien injuste : nous avons ses titres munis du grand sceau du roi *Jacques*. Sa maison était très-ancienne. (6) On passait donc les bornes avec lui comme il les avait passées avec tant d'autres. Si quelque chose doit inspirer aux hommes la modération, c'est sans doute cette fatale aventure.

(6) Une branche de cette famille a possédé le château de Tolendal en Irlande depuis un temps immémorial jusqu'à la dernière révolution. Le lord *Kelli*, vice-roi d'Irlande sous *Elisabeth*, était du nom de *Lalli*, mais d'une autre branche.

Le miniſtre des finances devait naturellement protéger une compagnie de commerce dont la ruine ſemblait ſi préjudiciable au royaume : il y eut un ordre ſecret d'enfermer *Lalli* à la Baſtille. Lui-même offrit de s'y rendre ; il écrivit au duc de *Choiſeul ; J'apporte ici ma tête et mon innocence. J'attends vos ordres.* Quelque temps auparavant, un des agens de ſes ennemis lui avait offert de lui révéler toutes leurs intrigues, et il refuſa cette offre avec mépris.

Le duc de *Choiſeul*, miniſtre de la guerre et des affaires étrangères, était généreux à l'excès, bienfeſant et juſte ; la hauteur de ſon ame était égale à la grandeur de ſes vues ; mais il eut le malheur de céder aux clameurs de Paris : on avait décidé d'abord qu'on ne prendrait un parti qu'après le rapport fait au conſeil des accuſations intentées contre *Lalli* et des preuves ſur leſquelles on les appuyait. Cette réſolution ſi ſage ne fut pas ſuivie : *Lalli* fut enfermé à la Baſtille dans la même chambre où avait été *la Bourdonnais*, et n'en ſortit pas de même.

Il s'agiſſait d'abord de voir quels juges on lui donnerait. Un conſeil de guerre ſemblait le tribunal le plus convenable ; mais on lui imputait des malverſations, des concuſſions, des crimes de péculat, dont les maréchaux de France ne ſont pas juges. Le comte *de Lalli* avait d'abord formé ſes plaintes : ainſi ſes adverſaires ne firent en quelque ſorte que récriminer. Ce procès était ſi compliqué, il fallait faire venir tant de témoins, que le priſonnier reſta quinze mois à la Baſtille, ſans être interrogé, et ſans ſavoir devant quel tribunal il devait répondre. C'eſt-là, diſaient quelques juriſconſultes, le triſte deſtin des citoyens d'un royaume célèbre par les armes

et par les arts, mais qui manque encore de bonnes lois, ou plutôt chez qui les ſages lois anciennes ſont quelquefois oubliées.

Le jéſuite *Lavaur* était alors à Paris ; il demandait au gouvernement une modique penſion de quatre cents francs, pour aller prier DIEU le reſte de ſes jours au fond du Périgord où il était né. Il mourut, et on lui trouva douze cents cinquante mille livres dans ſa caſſette, en or, en diamans, en lettres de change. Cette aventure d'un ſupérieur des miſſions de l'Orient, et la banqueroute de trois millions que fit en ce temps-là le ſupérieur des miſſions de l'Occident, nommé *la Valette*, excitèrent dans toute la France une indignation égale à celle qu'on inſpirait contre *Lalli*, et fut une des cauſes qui produiſirent enfin l'aboliſſement des jéſuites : mais en même temps la caſſette de *Lavaur* prépara la perte de *Lalli*. On trouva dans ce coffre deux mémoires, l'un en faveur du comte, l'autre qui le chargeait de tous les crimes. Il devait faire uſage de l'un ou de l'autre de ces écrits, ſelon que les affaires tourneraient. De ce couteau tranchant à double lame, on porta au procureur-général celle qui bleſſait l'accuſé. Cet homme du roi fit ſa plainte au parlement contre le comte, de vexations, de concuſſions, de trahiſons, de crimes de lèſe-majeſté. Le parlement renvoya l'affaire au châtelet en première inſtance. Et bientôt après des lettres patentes du roi renvoyèrent à la grand'chambre et à la tournelle aſſemblées *la connaiſſance de tous les délits commis dans l'Inde, pour être le procès fait et parfait aux auteurs deſdits délits, ſelon la rigueur des ordonnances.* Le mot de juſtice conviendrait mieux peut-être que celui de rigueur.

Comme le procureur-général avait inféré dans fa plainte les termes de crimes de haute trahifon, de lèfe-majefté, on refufa un confeil à l'accufé. Il n'eut pour fa défenfe d'autres fecours que lui-même. On lui permit d'écrire : il fe fervit de cette permiffion pour fon malheur. Ses écrits irritèrent encore fes adverfaires, et lui en firent de nouveaux. Il reprochait au comte d'*Achê* d'avoir été caufe de la perte de l'Inde, en ne reftant pas devant Pondichéri. Mais ce chef d'efcadre avait préféré de défendre les isles de Bourbon et de France contre une invafion dont fans doute il les croyait menacées. Il avait combattu trois fois contre la flotte anglaife, et avait été bleffé dans ces trois batailles. M. *de Lalli* fefait des reproches fanglans au chevalier de *Soupire*, qui lui répondit et qui dépofa contre lui avec une modération auffi eftimable qu'elle eft rare.

Enfin fe rendant à lui-même le témoignage, qu'il avait toujours fait rigoureufement fon devoir, il fe livra avec la plume aux mêmes emportemens qu'il avait eus quelquefois dans fes difcours. Si on lui eût donné un confeil, fes défenfes auraient été plus circonfpectes : mais il penfa toujours qu'il lui fuffifait de fe croire innocent. Il força fur-tout M. *de Buffy* à lui faire une réponfe, et cette réponfe d'un homme en faveur duquel l'opinion s'était alors déclarée, paraiffant quelques jours avant le jugement, ne pouvait manquer de faire effet fur des efprits déjà prévenus. *Lalli* qui tant de fois avait prodigué fa vie, et que M. *de Buffy* affectait de foupçonner de manquer de courage, en avait trop en infultant tous fes adverfaires dans fes mémoires. C'était fe battre feul contre une armée ; il n'était guère poffible que cette



multitude ne l'accablât pas ; tant les discours de toute une ville font impression sur les juges, lors même qu'ils croient être en garde contre cette séduction.

ARTICLE XIX.

Fin du procès criminel contre Lalli. Sa mort.

PAR une fatalité singulière, et qui ne se voit peut-être qu'en France, le ridicule se mêle presque toujours aux événemens funestes. C'était un très-grand ridicule en effet de voir des hommes de paix, qui n'étaient jamais sortis de Paris que pour aller à leurs maisons de campagne, interroger, avec un greffier, des officiers généraux de terre et de mer, sur leurs opérations militaires.

Les membres du conseil marchand de Pondichéri, les actionnaires de Paris, les directeurs de la compagnie des Indes, les employés, les commis, leurs femmes, leurs parens, criaient aux juges et aux amis des juges contre le commandant d'une armée qui consistait à peine en mille soldats. Les actions étaient tombées parce que le général était un traître, et que l'amiral s'était allé radouber au lieu de livrer un quatrième combat naval. On répétait les noms de Trichenapali, de Vandavachi, de Chétoupet. Les conseillers de la grand'chambre achetaient de mauvaises cartes de l'Inde, où ces places ne se trouvaient pas. (7)

(7) On prétend qu'un des juges demanda à une personne de la famille de M. *de Lalli* si Pondichéri était bien à deux cents lieues de Paris.

On fesait un crime à *Lalli* de ne s'être pas emparé de ce poste nommé Chetoupet, avant d'aller à Madrass. Tous les marechaux de France assemblés auraient eu bien de la peine à décider de si loin si on devait assiéger Chéroupet ou non: et on portait cette question à la grand'chambre! Les accusations étaient si multipliées qu'il n'était pas possible que, parmi tant de noms indiens, un juge de Paris ne prît souvent une ville pour un homme, et un homme pour une ville.

Le général de terre accusait le général de mer d'être la première cause de la chute des actions, tandis que lui même etait accusé par tout le conseil de Pondichéri d'être l'unique principe deous les malheurs.

Le chef d'escadre fut assigné pour être ouï. On l'interrogeait, après serment de dire la vérité, pourquoi il avait mis le *Cap au sud*, au lieu de s'être *embossé* au nord-est entre *Alamparvé* et *Goudelour*? noms qu'aucun parisien n'avait entendu prononcer auparavant. Heureusement il n'avait point de cabale formée contre lui.

A l'égard du général *Lalli*, on le chargeait d'avoir assiégé Goudelour au lieu d'assiéger d'abord Saint-David; de n'avoir pas marché aussitôt à Madrass; d'avoir évacué le poste de Chéringan; de n'avoir pas envoyé trois cents hommes de renfort, noirs ou blancs à Mazulipatan; d'avoir capitulé à Pondichéri, et de n'avoir pas capitulé. (*u*)

(*u*) Le maréchal *Keith* disait à une impératrice de Russie: Madame, si vous envoyez en Allemagne un général traître et lâche, vous pouvez le faire pendre à son retour. Mais s'il n'est qu'incapable, tant pis pour vous, pourquoi l'avez-vous choisi ? c'est votre faute, il a fait ce qu'il a pu, vous lui devez encore des remercîmens. Ainsi, quand on aurait prouvé que *Lalli* était incapable, ce qu'on était encore bien



Il fut queſtion de ſavoir ſi M. *de Soupire*, maréchal de camp, avait continué ou non le ſervice militaire depuis la perte de Cangivaron, poſte aſſez inconnu à la Tournelle. Il eſt vrai qu'en interrogeant *Lalli* ſur de tels faits, on avait ſoin de lui dire que c'étaient des opérations militaires ſur leſquelles on n'inſiſtait pas; mais on n'en tirait pas moins des inductions contre lui. A ces chefs d'accuſation que nous avons entre les mains, en ſuccédaient d'autres ſur ſa conduite privée. On lui reprochait de s'être mis en colère contre un conſeiller de Pondichéri, et d'avoir dit à ce conſeiller qui ſe vantait de donner ſon ſang pour la compagnie: Avez-vous aſſez de ſang pour fournir du boudin aux troupes du roi qui manquent de pain? . N°. 74.

On l'accuſait d'avoir dit des ſottiſes à un autre conſeiller. . . . . . N°. 87.

D'avoir condamné un perruquier, qui avait brûlé de ſon fer chaud l'épaule d'une négreſſe, à recevoir un coup du même fer ſur ſon épaule. (8) . N°. 88.

De s'être enivré quelquefois. . . N°. 104.

D'avoir fait chanter un capucin dans la rue. . . . . N°. 105.

D'avoir dit que Pondichéri reſſemblait à un bordel, où les uns careſſaient les filles, et où les autres les voulaient jeter par les fenêtres. . N°. 106.

loin de prouver, puiſqu'il avait eu du ſuccès tant qu'il n'avait pas manqué de troupes et d'argent, tant qu'on lui avait obéi, il aurait encore été très-injuſte de le condamner.

(8) Cette accuſation eſt très-remarquable; elle prouve quelles idées les gens de Pondichéri ont de la juſtice, et quelle eſpèce de témoins on entendait.

D'avoir

D'avoir rendu quelques visites à madame *Pigot* qui s'était échappée de chez son mari. . . . . N°. 108.

D'avoir fait donner du riz à ses chevaux dans le temps qu'il n'avait point de chevaux. . . . . N°. 112.

D'avoir donné une fois aux soldats du punch fait avec du coco. . . N°. 131.

De s'être fait traiter d'un abcès au foie, sans que cet abcès eût crevé ; et si l'abcès eût crevé, il en serait heureusement mort. . . . . N°. 147.

Ces griefs étaient mêlés d'accusations plus importantes. La plus forte était d'avoir vendu Pondichéri aux Anglais ; et la preuve en était que pendant le blocus il avait fait tirer des fusées, sans qu'on en sût la raison, et qu'il avait fait la ronde la nuit tambour battant. . . . . N°. 144 et 145.

On voit assez que ces accusations étaient intentées par des gens fâchés, et mauvais raisonneurs. Leur énorme extravagance semblait devoir décréditer les autres imputations. Nous ne parlerons point ici de cents petites affaires d'argent, qui forment un chaos plus aisé à débrouiller par un marchand que par un historien. Ses défenses nous ont paru très-plausibles, et nous renvoyons le lecteur à l'arrêt même qui ne le déclara pas concussionnaire.

Il y eut cent soixante chefs d'accusation contre lui ; les cris du public en augmentaient encore le nombre et le poids : ce procès devenait très-sérieux malgré son extrême ridicule ; on approchait de la catastrophe.

Le célèbre d'*Aguesseau* a dit dans une de ses

mercuriales, en adressant la parole aux magistrats, en 1714: *Justes par la droiture de vos intentions, êtes-vous toujours exempts de l'injustice des préjugés? et n'est-ce pas cette espèce d'injustice que nous pouvons appeler l'erreur de la vertu, et si nous l'osons dire, le crime des gens de bien?*

Le terme de *crime* est bien fort; un honnête homme ne commet point de crime, mais il fait souvent des fautes pernicieuses; et quel homme, quelle compagnie n'a pas commis de telles fautes?

Le rapporteur passait pour un homme dur, préoccupé et sanguinaire. S'il avait mérité ce reproche dans toute son étendue, le mot de *crime* alors n'aurait pas été peut-être trop violent. Il se vantait d'aimer la justice; mais il la voulait toujours rigoureuse, et ensuite il s'en repentait. Ses mains étaient encore teintes du sang d'un enfant (l'on peut donner ce nom à un jeune gentilhomme d'environ dix-sept ans) coupable d'un excès dont l'âge l'aurait corrigé, et que six mois de prison auraient expié. C'était lui qui avait déterminé quinze juges contre dix à faire périr cette victime par la mort la plus affreuse, réservée aux parricides. (*x*) Cette scène se passait chez un peuple réputé sociable, dans le temps même où le monstre de l'inquisition s'apprivoisait ailleurs, et où les anciennes lois des temps barbares s'adoucissaient dans les autres

(*x*) Cinq voix ont donc suffi pour condamner un enfant aux supplices accumulés de la torture ordinaire et extraordinaire, de la langue arrachée avec des tenailles, du poing coupé et d'être jeté dans les flammes. Un enfant! un petit fils d'un lieutenant général qui avait bien servi l'Etat! et cet événement, plus horrible que tout ce qu'on a jamais rapporté ou inventé sur les Cannibales, s'est passé chez une nation qui passe pour éclairée et humaine.

Etats. Tous les princes, tous les peuples de l'Europe eurent horreur de cet effroyable assassinat juridique. Ce magistrat même en eut des remords; mais il n'en fut pas moins impitoyable dans le procès du comte *Lalli*.

Quelques autres juges et lui étaient persuadés de la nécessité des supplices dans les affaires les plus graciables; on eût dit que c'était un plaisir pour eux. Leur maxime était qu'il faut toujours en croire les délateurs plus que les accusés; et que s'il suffisait de nier, il n'y aurait jamais de coupables. Ils oubliaient cette réponse de l'empereur *Julien* le philosophe, qui avait lui-même rendu la justice dans Paris: *s'il suffisait d'accuser, il n'y aurait jamais d'innocens.*

Il fallait lire et relire un tas énorme de papiers, mille écrits contradictoires d'opérations militaires faites dans des lieux dont la position et le nom étaient inconnus aux magistrats; des faits dont il leur était impossible de se former une idée exacte, des incidens, des objections, des réponses qui coupaient à tout moment le fil de l'affaire. Il n'est pas possible que chaque juge examine par lui-même toutes ces pièces, quand on aurait la patience de les lire, combien peu sont en état de démêler la vérité dans cette multitude de contradictions! on s'en repose presque toujours sur le rapporteur dans les affaires compliquées; il dirige les opinions; on l'en croit sur sa parole; la vie et la mort, l'honneur et l'opprobre sont dans sa main.

Un avocat général, ayant lu toutes les pièces avec une attention infatigable, fut pleinement convaincu que l'accusé devait être absous. C'était M. *Séguier*, de la même famille que ce chancelier qui se fit un nom dans l'aurore des belles

lettres, cultivées trop tard en France ainsi que tous les arts ; homme d'ailleurs de beaucoup d'esprit, et plus éloquent encore que le rapporteur dans un goût différent. Il était si persuadé de l'innocence du comte qu'il s'en expliquait hautement devant les juges et dans tout Paris : M. *Pellot*, ancien conseiller de grand'chambre, le juge peut-être le plus appliqué et du plus grand sens, fut entièrement de l'avis de M. *Séguier*.

On a cru que le parlement, aigri par ses fréquentes querelles avec des officiers généraux chargés de lui annoncer les ordres du roi ; exilé plus d'une fois pour sa résistance, et résistant toujours ; devenu enfin, sans presque le savoir, l'ennemi naturel de tout militaire élevé en dignité, pouvait goûter une secrète satisfaction en déployant son autorité sur un homme qui avait exercé un pouvoir souverain. Il humiliait en lui tous les commandans. On ne s'avoue pas ce sentiment caché au fond du cœur ; mais ceux qui le soupçonnent peuvent ne se pas tromper.

Le vice-roi de l'Inde française fut, après plus de cinquante ans de services, condamné à la mort, à l'âge de soixante et huit ans †.

Quand on lui prononça son arrêt, l'excès de son indignation fut égal à celui de sa surprise. Il s'emporta contre ses juges, ainsi qu'il s'était emporté contre ses accusateurs ; et tenant à la main un compas qui lui avait servi à tracer des cartes géographiques dans sa prison, il s'en frappa vers le cœur : le coup ne pénétra pas assez pour lui ôter la vie. Réservé à la perdre sur l'échafaud, on le traîna dans un tombereau de boue, ayant dans la bouche un large bâillon, qui débordant sur ses lèvres, et défigurant son

† 1766.

visage, formait un spectacle affreux. Une curiosité cruelle attire toujours une foule de gens de tout état à un tel spectacle. Plusieurs de ses ennemis vinrent en jouir, et poussèrent l'atrocité jusqu'à l'insulter par des battemens de mains. On lui bâillonnait ainsi la bouche, de peur que sa voix ne s'élevât contre ses juges sur l'échafaud, et qu'étant si vivement persuadé de son innocence, il n'en persuadât le peuple. Ce tombereau, ce bâillon soulevèrent les esprits de tout Paris; et la mort de l'infortuné ne les révolta pas.

L'arrêt portait, *que Thomas Arthur Lalli était condamné à être décapité, comme duement atteint et convaincu d'avoir trahi les intérêts du roi, de l'Etat et de la compagnie des Indes, d'abus d'autorité, vexations et exactions.*

On a déjà remarqué ailleurs que ces mots *trahir les intérêts* ne signifient point une perfidie, une trahison formelle, un crime de lèse-majesté; en un mot la vente de Pondichéri aux Anglais, dont on l'avait accusé. Trahir les intérêts de quelqu'un veut dire les mal ménager, les mal conduire. Il était évident que dans tout ce procès il n'y avait pas l'ombre de trahison ni de péculat. L'ennemi implacable des Anglais, qui les brava toujours, ne leur avait pas vendu la ville. S'il l'avait fait, on le saurait aujourd'hui. De plus, les Anglais n'auraient pas acheté une ville qu'ils étaient sûrs de prendre. Enfin *Lalli* aurait joui à Londres du fruit de sa trahison, et ne fût pas venu chercher la mort en France parmi ses ennemis. A l'égard du péculat, comme il ne fut jamais chargé de l'argent du roi ni de celui de la compagnie, on ne pouvait l'accuser de ce crime, qu'on dit trop commun.

Abus d'autorité, vexations, exactions, sont

gouvernement alors obéré, s'étaient payés par eux-mêmes. Ces accusés n'avaient point contr'eux de cabale; et il y en avait une acharnée et terrible contre un irlandais qui paraissait avoir été bizarre, capricieux, emporté, jaloux de la fortune d'autrui, appliqué à son intérêt sans doute comme tout autre; mais point voleur, mais brave, mais attaché à l'Etat, mais innocent. Il fallut du temps pour que la pitié prît la place de la haine: on ne revint en faveur de *Lalli* qu'après plusieurs mois, quand la vengeance assouvie laissa entrer l'équité dans les cœurs avec la commisération.

Ce qui contribua le plus à rétablir sa mémoire dans le public, c'est qu'en effet, après bien des recherches, on trouva qu'il n'avait laissé qu'une fortune médiocre. L'arrêt portait qu'on prendrait sur la confiscation de ses biens cent mille écus pour les pauvres de Pondichéri. Il ne se trouva pas de quoi payer cette somme, dettes préalables acquittées; et le conseil de Pondichéri avait dans ses requêtes fait monter ses trésors à 17 millions. Les vrais pauvres intéressans étaient ses parens: le roi leur accorda des grâces qui ne réparèrent pas le malheur de la famille. La plus grande grâce qu'elle espérait était de faire revoir, s'il était possible, le procès par un autre parlement, ou d'en faire remettre la décision à un conseil de guerre, aidé de magistrats.

Il parut enfin aux hommes sages et compatissans que la condamnation du général *Lalli* était un de ces meurtres commis avec le glaive de la justice. Il n'est point de nation civilisée chez qui les lois, faites pour protéger l'innocence, n'aient servi quelquefois à l'opprimer. C'est un malheur attaché à la nature humaine,

faible,

faible, paffionnée, aveugle. Depuis le fupplice des *Templiers*, point de fiècles où les juges en France n'aient commis plufieurs de ces erreurs meurtrières. Tantôt c'était une loi abfurde et barbare qui commandait ces iniquités judiciaires, tantôt c'était une loi fage qu'on pervertiffait. (*y*)

Qu'il foit permis de remettre ici fous les yeux ce que nous avons dit autrefois, que fi on avait différé les fupplices de la plupart des hommes en place, un feul à peine aurait été exécuté. La raifon en eft que cette même nature humaine, fi cruelle quand elle eft échauffée, revient à la douceur lorfqu'elle fe refroidit. (10)

(*y*) La maréchale d'*Ancre* fut accufée d'avoir facrifié un coq blanc à la lune, et brûlée comme forcière.

On prouva au curé *Gaufredy* qu'il avait eu de fréquentes conférences avec le diable. Une des plus fortes charges contre *Vanini* était qu'on avait trouvé chez lui un grand crapaud, et en conféquence il fut déclaré forcier et athée. Le jéfuite *Girard* fut accufé d'avoir enforcelé la *Cadière*. Le curé *Grandier* d'avoir enforcelé tout un couvent.

Le parlement défendit d'écrire contre *Ariftote*, fous peine des galères.

Montécuculi, chambellan, échanfon du dauphin *François*, fut condamné comme féduit par l'empereur *Charles-Quint*, pour empoifonner ce jeune prince, parce qu'il fe mêlait un peu de chimie. Ces exemples d'abfurdité et de barbarie font innombrables.

(10) Les ennemis du comte *de Lalli* avaient tellement excité la haine contre lui qu'un bruit vrai ou faux s'étant répandu que le parlement avait envoyé au roi une députation pour le prier de ne point accorder de grâce, perfonne ne parut s'étonner d'une démarche qui, faite par des juges contre un homme qu'ils viennent de condamner, ferait un aveu de leur partialité ou de leur corruption. On a dit auffi que la crainte de voir cet acte de la juftice et de la bonté du roi empêcher une mort devenue néceffaire à l'exiftence et à la fortune des ennemis de *Lalli*, avait fait accélérer l'exécution, et que ce fut cette raifon qui fit négliger à fon égard toute efpèce de bienféance ; mais on ne peut le croire

sans accuser ceux qui présidaient à l'exécution d'être les complices des calomniateurs de *Lalli*. D'autres ont aussi prétendu que l'on avait voulu le punir par cette humiliation d'avoir cherché à se tuer ; cette idée est absurde, on ne peut soupçonner des magistrats d'une superstition aussi cruelle que honteuse. Le fait du bâillon n'est que trop vrai ; mais personne, dès le lendemain de l'exécution, n'osa s'avouer l'auteur de cet abominable raffinement de barbarie. Dans un pays où les lois seraient respetées, un homme capable d'ajouter à la sévérité d'un supplice prononcé par un arrêt, serait sévèrement puni ; et l'impunité de ceux qui ont donné l'ordre du bâillon, est un opprobre pour la législation française, à laquelle les étrangers ne font déjà que trop de reproches.

Le comte *de Lalli* a laissé un fils né d'un mariage secret. Il apprit en même temps sa naissance, la mort horrible de son père, et l'ordre qu'il lui donnait de venger sa mémoire : forcé d'attendre sa majorité, tout ce temps fut employé à s'en rendre digne Enfin l'arrêt fatal fut cassé, au rapport de M. *Lambert*, par le conseil, qui fut effrayé de la foule des violations des formes légales qui avaient précédé et accompagné ce jugement. M. *de Voltaire* était mourant lorsqu'il apprit cette nouvelle ; elle le tira de la léthargie où il était plongé: *Je meurs content*, écrivit-il au jeune comte *de Lalli*, *Je vois que le roi aime la justice.*

Le parlement de Normandie fut chargé de revoir le procès; la haine pour *Lalli* ne subsistait plus que dans le cœur de ce ramas de brigands qui jouissaient à Paris du fruit des rapines qu'ils avaient exercées dans l'Inde. L'opinion publique avait changé, et le parlement de Paris se conduisit avec la modération et la dignité convenable à des juges qui savent que ce n'est pas l'erreur, mais la partialité qui peut les déshonorer. Le neveu d'un des employés de la compagnie crut devoir au parlement de Paris, et à la mémoire de son oncle, qui lui avait prescrit le contraire, de se rendre partie dans un procès qui lui était étranger. Le parlement de Rouen admit son intervention, que toutes les lois devaient l'obliger de rejeter; le conseil fut forcé de casser encore cet arrêt, et de renvoyer de nouveau le jugement au parlement de Bourgogne. Le fils du comte *de Lalli* a défendu lui-même dans tous les tribunaux la cause de son père avec une éloquence simple, noble et pathétique ; la piété filiale en a fait un jurisconsulte et un orateur ; et quel que soit l'évènement de cette grande cause, l'estime et le respect de toutes les ames honnêtes sera sa récompense.

ARTICLE XX.

Destruction de la compagnie française des Indes.

La mort de *Lalli* ne rendit pas la vie à la compagnie des Indes : elle ne fut qu'une cruauté inutile. S'il est triste de s'en permettre de nécessaires, combien doit-on s'abstenir de celles qui ne servent qu'à faire dire aux nations voisines : ce peuple auparavant généreux et redoutable n'était en ce temps-là dangereux que pour ceux qui le servaient.

Ce fut depuis un grand problème à la cour, dans Paris, dans les provinces maritimes, parmi les négocians, parmi les ministres, s'il fallait soutenir ou abandonner ce cadavre à deux têtes, qui avait fait également mal à la fois le commerce et la guerre, et dont le corps était composé de membres qui changeaient tous les jours. Les ministres qui penchaient vers le dessein de lui ôter son privilége exclusif employèrent la plume de M. l'abbé *Morrelet*, à la vérité licencié en théologie, mais homme très-instruit, d'un esprit net et méthodique, plus propre à rendre service à l'Etat, dans des affaires sérieuses, qu'à disputer sur des fadaises de l'école. Il prouva que dans l'état où se trouvait la compagnie, il n'était pas possible de lui conserver un privilége qui l'avait ruinée. Il voulut prouver aussi qu'il eût fallu ne lui en jamais donner. C'était dire en effet que les Français ont dans leur caractère, et trop souvent dans leur gouvernement quelque chose qui ne leur permet pas de former de grandes associations heureuses ; car les compagnies anglaise, hollandaise et même danoise prospéraient avec leur

privilége exclusif. Il fut prouvé que les différens ministères, depuis 1725, jusqu'à 1769, avaient fourni à la compagnie des Indes aux dépens du roi et de l'Etat la somme étonnante de trois cents soixante et seize millions, sans que jamais elle eût pu payer ses actionnaires du produit de son commerce, comme on ne peut trop le redire.

Enfin, le fantôme de cette compagnie, qui avait donné de si grandes espérances, fut anéanti. Il n'avait pu réussir par les soins du cardinal de *Richelieu*, ni par les libéralités de *Louis XIV*, ni par celles du duc d'*Orléans*, ni sous aucun des ministres de *Louis XV*. Il fallait cent millions pour lui donner une nouvelle existence; et cette compagnie aurait encore été exposée à les perdre. Les actionnaires et les rentiers continuèrent à être payés sur la ferme du tabac; de sorte que si le tabac passait de mode, la banqueroute serait inévitable.

La compagnie anglaise mieux dirigée, mieux secourue par des flottes maîtresses des mers, animée d'un esprit plus patriotique, s'est vue au comble de la puissance et de la gloire qui peuvent être passagères. Elle a eu aussi ses querelles avec les actionnaires et avec le gouvernement: mais ces querelles étaient des disputes de vainqueurs, qui ne s'accordaient pas sur le partage des dépouilles; et celles de la compagnie française ont été des plaintes et des cris de vaincus, s'accusant les uns les autres de leurs infortunes, au milieu de leurs débris.

On a voulu, dans le parlement d'Angleterre, ravir au lord *Clive* et à ses officiers les richesses immenses acquises par leurs victoires. On a prétendu que tout devait appartenir à l'Etat et non

à des particuliers ; ainſi que le parlement de Paris ſemblait l'avoir préjugé. Mais la différence entre le parlement d'Angleterre et celui de Paris était infinie, malgré l'équivoque du nom : l'un repréſentait légalement la nation entière ; l'autre était un ſimple tribunal de judicature, chargé d'enregiſtrer les édits des rois. Le parlement anglais décida, le 24 mai 1773, qu'il était honteux de redemander dans Londres au lord *Clive* et à tant de braves gens le prix légitime de leurs belles actions dans l'Inde ; que cette baſſeſſe ſerait auſſi injuſte que ſi on avait voulu punir l'amiral *Anſon* d'avoir fait le tour du globe en vainqueur, et qu'enfin, le plus ſûr moyen d'encourager les hommes à ſervir leur patrie était de leur permettre de travailler auſſi pour eux-mêmes. Ainſi il y eut en tout une différence prodigieuſe entre le ſort de l'Anglais *Clive* et celui de l'Irlandais *Lalli* : mais l'un était vainqueur, et l'autre vaincu ; l'un s'était fait aimer, et l'autre s'était fait déteſter.

De ſavoir à préſent ce que deviendra la compagnie anglaiſe ; de dire ſi elle établira ſa puiſſance dans le Bengale, et ſur la côte de Coromandel ſur d'auſſi bons fondemens que les Hollandais en ont jeté à Batavia ; ou ſi les Marates et les Patanes trop aguerris prévaudront contr'elle ; ſi l'Angleterre dominera dans l'Inde comme dans l'Amérique ſeptentrionale, ... c'eſt ce que le temps doit apprendre à notre poſtérité. Ce que nous ſavons de certain juſqu'à préſent, c'eſt que tout change ſur la terre.

ARTICLE XXI.

De la ſcience des Brachmanes.

C'EST une conſolation de quitter les ruines de la compagnie françaiſe des Indes, l'échafaud ſur lequel le meurtre de *Lalli* fut commis, et les malheureuſes querelles de nos marchands et de nos officiers. On ſort avec plaiſir d'un chaos ſi triſte pour retourner à la contemplation philoſophique de l'Inde, et pour examiner avec attention cette vaſte et ancienne partie de la terre, que certainement les prévarications du jéſuite *Lavaur*, et les menſonges imprimés du jéſuite *Martin*, et même les miracles attribués à *François Xavero*, appelé chez nous *Xavier*, ne nous feront jamais connaître.

C'eſt d'abord une remarque très-importante que *Pythagore* alla de Samos au Gange pour apprendre la géométrie, il y a environ deux mille cinq cents ans au moins, et plus de ſept cents ans avant notre ère vulgaire, ſi récemment adoptée par nous. Or certainement *Pythagore* n'aurait pas entrepris un ſi étrange voyage, ſi la réputation de la ſcience des brachmanes n'avait été dès long-temps établie de proche en proche en Europe, et ſi pluſieurs voyageurs n'avaient déjà enſeigné la route.

On ſait avec quelle lenteur tout s'établit : ce ne ſont pas des prêtres égyptiens qui auront d'abord couru dans l'Inde pour s'inſtruire. Ils étaient trop infatués du peu qu'ils ſavaient. Leurs intrigues et leurs propres ſuperſtitions occupaient toute leur vie ſédentaire. La mer leur [illegible] en horreur; c'était leur typhon. Nul auteur

ne parle d'aucun prêtre d'Egypte qui ait voyagé. Ennemis des étrangers, ils se seraient crus souillés de manger avec eux; il fallait qu'un étranger se fît couper le prépuce pour être admis à leur parler: un lévite n'était pas plus insociable.

Il est vraisemblable que des machands arabes furent les premiers qui passèrent dans l'Inde, dont ils étaient voisins. L'intérêt est plus ancien que la science. On alla chercher des épiceries pendant des siècles, avant de chercher des vérités.

Nous avons observé ailleurs que dans l'histoire allégorique de *Job*, (*) écrite en arabe long-temps avant le Pentateuque, que ce *Job* parle du commerce des Indes et de ses toiles peintes.

Nous avons rapporté que l'histoire de *Bacchus*, né en Arabie, était fort antérieure à *Job*. Son voyage dans l'Inde est aussi certain qu'une ancienne histoire peut l'être; mais il est encore plus certain que les Arabes chargèrent cet événement de plus de fables qu'ils n'en mirent depuis dans leurs *Mille et une nuits*. Ils firent de *Bacchus* un conquérant musicien, débauché, ivrogne, magicien et dieu. Des rayons de lumière lui sortaient de la tête; une colonne de feu marchait devant son armée pendant la nuit; il écrivait ses lois en chemin sur des tables de marbre; il traversait à pied la mer rouge, avec une multitude d'hommes, de femmes et d'enfans; d'un coup de baguette, il fesait jaillir d'un rocher une fontaine de vin; il arrêtait à la fois d'un seul mot la lune qui marche et le soleil qui ne marche pas. Tous ces merveilles peuvent être des figures emblématiques; mais il est difficile d'en pénétrer le sens. C'est ainsi que long-temps

(*) Chap. XXVIII, v. 16.

ARTICLE XXI.

De la science des Brachmanes.

C'EST une consolation de quitter les ruines de la compagnie françaife des Indes, l'échafaud fur lequel le meurtre de *Lalli* fut commis, et les malheureufes querelles de nos marchands et de nos officiers. On fort avec plaifir d'un chaos fi trifte pour retourner à la contemplation philofophique de l'Inde, et pour examiner avec attention cette vafte et ancienne partie de la terre, que certainement les prévarications du jéfuite *Lavaur*, et les menfonges imprimés du jéfuite *Martin*, et même les miracles attribués à *François Xavero*, appelé chez nous *Xavier*, ne nous feront jamais connaître.

C'eft d'abord une remarque très-importante que *Pythagore* alla de Samos au Gange pour apprendre la géométrie, il y a environ deux mille cinq cents ans au moins, et plus de fept cents ans avant notre ère vulgaire, fi récemment adoptée par nous. Or certainement *Pythagore* n'aurait pas entrepris un fi étrange voyage, fi la réputation de la fcience des brachmanes n'avait été dès long-temps établie de proche en proche en Europe, et fi plufieurs voyageurs n'avaient déjà enfeigné la route.

On fait avec quelle lenteur tout s'établit: ce ne font pas des prêtres égyptiens qui auront d'abord couru dans l'Inde pour s'inftruire. Ils étaient trop infatués du peu qu'ils favaient. Leurs intrigues et leurs propres fuperftitions occupaient toute leur vie fédentaire. La mer leur était en horreur; c'était leur typhon. Nul auteur

ne parle d'aucun prêtre d'Egypte qui ait voyagé. Ennemis des étrangers, ils se seraient crus souillés de manger avec eux; il fallait qu'un étranger se fît couper le prépuce pour être admis à leur parler : un lévite n'était pas plus insociable.

Il est vraisemblable que des machands arabes furent les premiers qui passèrent dans l'Inde, dont ils étaient voisins. L'intérêt est plus ancien que la science. On alla chercher des épiceries pendant des siècles, avant de chercher des vérités.

Nous avons observé ailleurs que dans l'histoire allégorique de *Job*, (*) écrite en arabe longtemps avant le Pentateuque, que ce *Job* parle du commerce des Indes et de ses toiles peintes.

Nous avons rapporté que l'histoire de *Bacchus*, né en Arabie, était fort antérieure à *Job*. Son voyage dans l'Inde est aussi certain qu'une ancienne histoire peut l'être; mais il est encore plus certain que les Arabes chargèrent cet événement de plus de fables qu'ils n'en mirent depuis dans leurs *Mille et une nuits*. Ils firent de *Bacchus* un conquérant musicien, débauché, ivrogne, magicien et dieu. Des rayons de lumière lui sortaient de la tête; une colonne de feu marchait devant son armée pendant la nuit; il écrivait ses lois en chemin sur des tables de marbre; il traversait à pied la mer rouge, avec une multitude d'hommes, de femmes et d'enfans; d'un coup de baguette, il fesait jaillir d'un rocher une fontaine de vin; il arrêtait à la fois d'un seul mot la lune qui marche et le soleil qui ne marche pas. Tous ces merveilles peuvent être des figures emblématiques; mais il est difficile d'en pénétrer le sens. C'est ainsi que long-temps

(*) Chap. XXVIII, v. 16.

„ il ſoutient, il règle tout avec une ſuprême
„ autorité et une ſouveraine juſtice."

L'empereur *Kïen-long* s'exprime avec la même énergie dans ſon poëme de Moukden, composé depuis peu d'années. Ce poëme eſt ſimple : il célèbre ſans enthouſiaſme les bienfaits de DIEU et les beautés de la nature Combien d'ouvrages moraux la Chine n'a-t-elle pas de ſes premiers empereurs ! *Confucius* était vice-roi d'une grande province. Avons-nous, parmi nous, beaucoup d'hommes pareils ?

Quand le gouvernement chinois n'aurait montré d'autre prudence que celle d'adorer un ſeul DIEU ſans ſuperſtition, et de contenir toujours les bonzes aux rêveries deſquels il abandonne la populace, il mériterait nos plus ſincères reſpects. Nous ne prétendons point inférer de-là que ces nations orientales l'emportent ſur nous dans les ſciences et dans les arts ; que leurs mathématiciens aient égalé *Archimède* et *Newton ;* que leur architecture ſoit comparable à St Pierre de Rome, à St Paul-de Londres, à la façade du louvre ; que leurs poëmes approchent de *Virgile* et de *Racine ;* que leur muſique ſoit auſſi ſavante, auſſi harmonieuſe que la nôtre. Ces peuples ſeraient aujourd'hui nos écoliers en tout ; mais ils ont été en tout nos maîtres.

Les monumens les plus irréfragables ſur l'unité de DIEU, qui nous reſtent des deux nations les plus anciennement policées de la terre n'ont pas empêché nos diſputeurs de l'Occident de donner à des gouvernemens ſi ſages le nom ridicule d'idolâtres. Ils étaient bien loin de l'être ; et il faut avouer avec le père *le Comte*, qu'*ils offraient à* DIEU *un culte pur dans les plus anciens temples de l'univers.*

C'est ainsi que les premiers Persans adorèrent un seul DIEU dont le feu était l'emblème, comme le savant *Hyde* l'a démontré dans un livre qui méritait d'être mieux digéré.

C'est ainsi que les Sabéens reconnurent aussi un DIEU suprême dont le soleil et les étoiles étaient les émanations, comme le prouve le sage et méthodique *Salles*, le seul bon traducteur de l'alcoran.

Les Egyptiens, malgré la consécration de leurs bœufs, de leurs chats, de leurs singes, de leurs crocodiles et de leurs oignons, malgré leurs fables d'*Ibet*, d'*Osireth*, et de *Typhon*, adorèrent un DIEU suprême, désigné par une sphère posée sur le frontispice de leurs principaux temples. Les mystères d'Egypte, de Thrace, de Grèce, de Rome, eurent toujours pour objet l'adoration d'un seul DIEU.

Nous avons rapporté ailleurs mille preuves de cette vérité évidente. (11) les Grecs et les

(11) Voyez la partie philosophique de cette édition. Nous citerons ici un passage de *Sénèque* qui confirme cette opinion de M. *de Voltaire*; et qui prouve combien ceux qui ont accusé les Romains de polythéisme ou d'idolâtrie ont eu d'ignorance ou de mauvaise foi. Dans toutes les nations un peu éclairées, les hommes d'un état supérieur au peuple ont reconnu un Dieu suprême.

Ne hoc quidem crediderunt (veteres) Jovem, qualem in capitolio et in cæteris ædibus colimus, mittere manu fulmina, sed eundem quem nos Jovem intelligunt, custodem, rectoremque universi, animum ac spiritum, mundani hujus operis dominum et artificem, cui nomen omne convenit. Vis illum fatum vocare? non errabis; hic est, ex quo suspensa sunt omnia, causa causarum. Vis illum providentiam dicere? rectè dices; est enim, cujus consilio huic mundo providetur, ut inconcussus eat, et actus suos explicet. Vis illum naturam vocare? non peccabis; est enim, ex quo nata sunt omnia, cujus spiritu vivimus. Vis illum vocare mundum? non falleris; ipse enim est, totum quod vides, totus suis partibus inditus, et se



Romains, en adorant le DIEU très-bon et très-grand, rendaient aussi leurs hommages à une foule de divinités secondaires : mais nous répéterons ici qu'il est aussi absurde de leur reprocher l'idolâtrie, parce qu'ils reconnaissaient des êtres supérieurs à l'homme, et subordonnés à DIEU, qu'il serait injuste de nous accuser d'être idolâtres, parce que nous vénérons des saints. (*c*)

Les métamorphoses d'*Ovide* n'étaient point la religion de l'empire romain ; et ni *la fleur des saints*, ni le *pensez-y bien*, ne sont la religion des sages chrétiens.

sustinens vi sua. Idem Etruscis quoque visum est : et ideo fulmina à Jove mitti dixerunt, quia sine illo nihil geritur. SEN. *Questions nat.* Liv. II, chap. 45.

Ils n'ont pas même cru (les anciens) que le Jupiter qui lance la foudre fût celui qu'on adore dans le capitole et dans les autres temples ; ils ont désigné le même Jupiter que nous, le surveillant et le conservateur de l'univers, l'ame et l'esprit du grand tout, l'architecte et le maître de ce grand édifice du monde ; enfin, un être à qui tous les noms conviennent. Voulez-vous l'appeler *le destin* ? vous ne vous tromperez pas ; c'est de lui que tout dépend, il est la cause des causes. Voulez-vous le nommer *la providence ?* vous aurez encore raison ; c'est lui dont la sagesse pourvoit à tous les besoins du monde, y entretient l'ordre, en dirige les mouvemens. Voulez-vous lui donner le nom de *nature ?* vous ne serez pas répréhensible ; c'est lui qui a donné la naissance à tous les êtres ; c'est son souffle qui nous anime. Voulez-vous enfin le désigner sous le nom général de *monde* ? ce ne sera pas non plus une erreur ; le grand tout que vous voyez n'est que lui-même ; il est disséminé tout entier dans ses propres parties, et se soutient par sa propre énergie. Les Etrusques ont pensé comme nous : et s'ils lui ont attribué l'émission de la foudre, c'est que rien ne se fait sans lui. *Traduction de M. de la Grange.*

(*c*) Que pourraient en effet penser des Chinois, des Tartares, des Arabes, des Persans, des Turcs, s'ils voyaient tant d'églises dédiées à *St Janvier*, à *St Antoine*, à *St François*, à *St Fiacre*, à *St Roch*, à *Ste Claire*, à *Ste Ragonde*, et pas une au maître de la nature, à l'essence suprême et universelle par qui nous vivons ?

Toutes les nations ont toujours élevé les unes contre les autres des accufations fondées fur l'ignorance et fur la mauvaife foi. On a hautement imputé l'athéifme au gouvernement chinois ; et les ennemis des jéfuites les ont accufés de fomenter l'athéifme à Pekin. Il y a fans doute à la Chine et dans l'Inde comme ailleurs des philofophes, qui ne pouvant concilier le mal phyfique et le mal moral, dont la terre eft inondée, avec la croyance d'un DIEU, ont mieux aimé ne reconnaître dans la nature qu'une néceffité fatale. Les athées font par-tout, mais aucun gouvernement ne le fut par principe, et ne le fera jamais : ce n'eft l'intérêt ni des royaumes, ni des républiques, ni des familles ; il faut un frein aux hommes.

D'autres jéfuites, miffionnaires aux Indes, moins éclairés que leurs confrères de la Chine et foldats crédules n'aguère d'un defpote artificieux, ceux-là ont pris les brames, adorateurs d'un feul DIEU, pour des idolâtres. Nous avons déjà vu avec quelle fimplicité ils croyaient que le diable était un des dieux de l'Inde. Ils l'écrivaient à notre Europe ; ils le perfuadaient dans Pondichéri, dans Goa, dans Diu, à des marchands plus ignorans qu'eux. L'idée d'adorer le diable n'eft jamais tombée dans la tête d'aucun homme, encore moins d'un brachmane, d'un gymnofophifte. Nous ne pouvons ici adoucir les termes : il faut avoir bien peu de raifon et beaucoup de hardieffe pour croire qu'il foit poffible de prendre pour fon dieu un être qu'on fuppofe condamné par DIEU même à des fupplices et à des opprobres éternels, un fantôme abominable et ridicule, occupé à nous faire tomber dans l'abyme de fes tourmens. Recherchons dans la



mythologie indienne ce qui peut avoir donné un prétexte à l'ignorance de calomnier si brutalement l'antiquité.

ARTICLE XXIII.

De l'ancienne mythologie philosophique avérée, et des principaux dogmes des anciens Brachmanes sur l'origine du mal.

Les anciens brachmanes sont, sans contredit, les premiers qui osèrent examiner pourquoi sous un DIEU bon il y a tant de mal sur la terre. Et ce qui est très-remarquable, c'est que ces mêmes philosophes, qu'on dit avoir vécu dans la tranquillité la plus heureuse, et dans une apathie uniquement animée par l'étude, furent les premiers qui se fatiguèrent à rechercher l'origine d'un malheur qu'ils n'éprouvaient guère. Ils virent des révolutions dans le nord de l'Inde, des crimes et des calamités amenées par ces peuples inconnus qui n'avaient pas même alors de nom, et que les juifs, dans des temps plus récens, appelèrent Gog et Magog; termes qui ne pouvaient avoir aucune acception précise chez un peuple si ignorant.

Les crimes et les calamités des nations barbares, voisines de l'Inde, et probablement des provinces de l'Inde même, toutes les misères du genre humain, dûrent pénétrer profondément des esprits philosophiques. Il n'est pas étonnant que les inventeurs de tant d'arts et de ces jeux qui exercent et qui fatiguent l'esprit humain, aient voulu sonder un abyme que nous creusons encore tous les jours, et dans lequel nous nous perdons.

Peut-

Peut-être était-il convenable à la faibleſſe humaine de penſer qu'il n'y a du mal ſur la terre que parce qu'il eſt impoſſible qu'il n'y en ait pas, parce que l'Être parfait et univerſel ne peut rien faire de parfait et d'univerſel comme lui, parce que des corps ſenſibles ſont néceſſairement ſoumis aux ſouffrances phyſiques, parce que des êtres qui ont néceſſairement des déſirs ont auſſi néceſſairement des paſſions, et que ces paſſions ne peuvent être vives ſans être funeſtes.

Cette philoſophie ſemblait devoir être d'autant plus adoptée par les brachmanes, que c'eſt la philoſophie de la réſignation ; et les brachmanes dans leur apathie ſemblaient les plus réſignés des hommes.

Mais ils aimèrent mieux donner l'eſſor à leurs idées métaphyſiques que d'admettre le ſyſtème de la néceſſité des choſes ; ſyſtème embraſſé par tant de grands génies, mais dont l'abus peut conduire à cet athéiſme qu'on a reproché à beaucoup de Chinois, et dont nos philoſophes d'Europe ſont encore aujourd'hui ſi ſoupçonnés. (*d*)

Les premiers brachmanes imaginèrent donc une fable très-ingénieuſe et très-hardie, qui ſemblait juſtifier la providence divine, et rendre raiſon du mal phyſique et du mal moral. Ils ſuppoſèrent que l'Etre ſuprême n'avait créé d'abord que des êtres preſque ſemblables à lui, ne pouvant rien former qui l'égalât. Il forma ces demi-dieux, ces génies, *[illegible]*, auxquels les



(*d* L'auteur des recherches philoſophiques ſur les Egyptiens et ſur les Chinois rapporte (Tome II, page. 93) que le minime *Merſenne*, colporteur des rêveries de *Deſcartes*, écrivit dans une de ſes lettres qu'il y avait ſoixante mille athées dans Paris de compte fait, et qu'il en connaiſſait douze dans une ſeule maiſon. La police ſupprima cette lettre pour l'honneur du corps.

Perses donnèrent depuis le nom de *péris*, ou *féris*, d'où vient le mot de *fée.* Nous n'avons pas de terme pour exprimer ce que les anciens entendaient précisément par demi-dieux en Asie, et même en Grèce et à Rome. Nous employons le mot d'ange qui ne signifie que messager; et nous avons attribué mille faits miraculeux à ces messagers divins dont il est parlé dans la sainte écriture : tant les hommes ont aimé également à la fois la vérité et le merveilleux. (*e*)

Ces demi-dieux, ces génies, ces debta inventés dans l'Inde, reçurent la vie long-temps avant que l'Eternel créât les étoiles, les planètes et notre terre. DIEU tenait lieu de tout, avec ses debta qui partageaient autour de lui sa béatitude. Voici comme l'ancien livre attribué à *Brama* lui-même s'exprime.

" L'Eternel... absorbé dans la contemplation
„ de son essence, résolut de communiquer quel-
„ ques rayons de sa grandeur et de sa félicité à
„ des êtres capables de sentir et de jouir....
„ ils n'existaient pas encore. DIEU voulut,
„ et ils furent. "

Il faut avouer que ces mots, ce tour de phrase, cette exposition sont sublimes, et qu'on ne peut disputer sur ce passage comme *Boileau* disputa contre l'évêque d'Avranches et contre *le Clerc* sur cet endroit de la Genèse : *il dit*

(*e*) *Angelos*, chez les Grecs, ne signifiait que messager. Tous les commentateurs de la sainte écriture conviennent que les *meleachim* hébreux, qu'on a traduit par aggeloi. angeli, anges, n'ont été connus que lorsque les Juifs furent captifs chez les Babyloniens. *Raphaël* n'est nommé que dans le livre de Tobie, et *Tobie* était captif en Médie. *Michel* et *Gabriel* ne se trouvent pour la première fois que dans *Daniel* C'est par ces recherches qu'on parvient à découvrir quelque chose dans la filiation des idées anciennes.

que la lumière se fasse, et la lumière se fit. (*f*) Quoi qu'il en soit, les debta, ces favoris de DIEU, abusant de leur bonheur et de leur liberté, (*g*) se révoltèrent contre leur créateur. Une

(*f*) *Longin*, ancien rhéteur grec attaché à *Zénobie*, reine de Palmire, dit dans son traité du sublime, chap. VII: " *Moïse*, législateur des Juifs, qui n'était pas sans doute un ,, homme ordinaire, ayant fort bien conçu la grandeur et ,, la puissance de DIEU, l'a exprimée dans toute sa dignité ,, au commencement de ses lois par ces paroles: DIEU *dit* ,, *que la lumière se fasse, et la lumière se fit; que la terre se fasse,* ,, *et la terre se fit* ". Il faut que *Longin* n'eût pas lu le texte de *Moïse* puisqu'il l'altère et qu'il l'alonge. On sait qu'il n'y a point *que la terre se fasse et la terre se fit.* La création est sans doute sublime: mais le récit de *Moïse* est très-simple, comme le style de toute la Genèse l'est et le doit être. Le sublime est ce qui s'élève, et l'histoire de la Genèse ne s'élève jamais. On y raconte la production de la lumière, comme tout le reste, en répétant toujours la même formule: *et la terre était informe et vide, et les ténèbres étaient sur la superficie de l'abyme, et le vent de* DIEU *soufflait sur les eaux, et* DIEU *dit que la lumière se fasse et la lumière se fit, et il vit que la lumière était bonne, et il divisa la lumière des ténèbres, et il appela la lumière* jour, *et il fut fait un jour, le soir et le matin.* DIEU *dit aussi que le firmament se fasse au milieu des eaux, et qu'il divise les eaux des eaux; et* DIEU *fit le firmament, et il divisa les eaux sous le firmament des eaux sur le firmament; et il appela le firmament* ciel; *et il fut fait un second jour, le soir et le matin, etc.; et* DIEU *dit que les eaux qui sont sous le ciel se rassemblent en un seul lieu, et que l'aride paraisse, et il fut fait ainsi. Et* DIEU *appela l'aride* la terre, *et il appela l'assemblage des eaux la* mer, *et il vit que cela était bon.* Il est de la plus grande évidence que tout est également simple et uniforme dans ce récit, et qu'il n'y a pas un mot plus sublime qu'un autre.

Ce fut le sentiment de *Huet. Boileau* le combattit rudement avant que *Huet* fût évêque. Celui-ci répondit savamment, et *Boileau* se tut quand *Huet* fut promu à un évêché. *Le Clerc* ayant soutenu l'opinion de *Huet* et n'étant point évêque, *Boileau* tomba plus rudement encore sur *le Clerc*, qui lui répondit de même.

(*g*) Cet abus énorme de la liberté, cette révolte des



partie de cette fable fut sans doute l'origine de la guerre des géans contre les dieux, des attentats de *Typhon* contre *Isbet* et *Osiret*, que les Grecs appelèrent *Isis* et *Osiris*, et de la rébellion éternelle d'*Arimane* contre son créateur, *Orosmade* ou *Oromase* chez les Perses. On sait assez que la fable se propage plus aisément, et plus loin que la vérité. Les extravagances théologiques des Indiens firent plus de progrès chez leurs voisins que leur géométrie.

Il ne paraît pas que les Syriens aient jamais rien adopté de la théologie indienne. Ils avaient leur *Astarté*, leur *Moloc*, leur *Adonis* ou *Adoni*: ils n'entendirent jamais parler en Syrie de la révolte des debta dans le ciel. Le petit peuple juif n'en fut un peu plus informé que vers le premier siècle de notre ère, lorsque dans la foule de mille écrits apocryphes on en supposa un qu'on osa attribuer à *Enoc*, *septième homme après Adam*. On fait dire à ce septième homme que les anges firent autrefois une conspiration ; mais c'était pour coucher avec des filles. Le prétendu *Enoc* nomme les anges coupables ; il ne nomme point leurs maîtresses. Il se contente de dire que les géans naquirent de leurs amours. (*h*)

favoris de DIEU contre leur maître pouvait éblouir, mais ne résolvait pas la question: car on pouvait toujours demander pourquoi DIEU donna à ses favoris le pouvoir de l'offenser; pourquoi il ne les nécessita pas à une heureuse impuissance de mal faire. Il est démontré que cette difficulté est insoluble.

(*h*) *Dom Calmet* était persuadé de l'existence de cette race de géans, comme de celle des vampires. Il se prévaut sur tout, dans sa dissertation sur cette matière, de la découverte que fit en 1613 un fameux chirurgien très-inconnu. Il trouva, dit *Dom Calmet*, le tombeau et les os du roi *Teutoboc*, qui avait trente pieds de long et douze pieds d'une épaule à l'autre: c'était en Dauphiné près de Montrigaut. Ce roi *Teutoboc* descendait évidemment des anges qui daignèrent faire des enfans aux filles.

L'apôtre *S*t *Jude* ou *Juda*, ou *Lebee* ou *Tebeus*, ou *Thadeus*, cite ce faux *Enoc* comme un livre canonique dans la lettre qui lui est attribuée, sans qu'on sache à qui elle est adressée. *S*t *Jude* dans cette lettre parle de la défection des anges.

Voici ses paroles : " Or je veux vous faire souvenir de tout ce que vous savez, que JESUS, sauvant le peuple de la terre d'Egypte, détruisit ensuite ceux qui ne crurent pas, et qu'il retient dans des chaînes éternelles et dans l'obscurité les anges qui n'ont pas gardé leur principauté, mais qui ont quitté leur domicile. "

" Et dans un autre endroit, en parlant des méchans : ce sont des nuées sans eau ; des arbres d'automne sans fruit, deux fois morts et déracinés ; des flots de la mer agitée, écumant ses confusions ; des étoiles errantes, à qui la tempête des ténèbres est réservée pour l'éternité. Or c'est d'eux qu'a prophétisé *Enoc*, le septième après *Adam*. "

On s'est donc servi dans notre Occident d'un livre apocryphe pour fonder la chute des anges la première cause de la chute de l'homme. On a corrompu aussi le sens naturel d'un passage d'*Isaïe* pour transformer le premier des anges en diable, en tordant singulièrement ces paroles : *Comment et-tu tombé du ciel*, *Lucifer*? Il est vrai que notre populace appelle notre diable *Lucifer*; mais le mot *Lucifer* n'est point dans *Isaïe* : c'est *Hélel* : c'est l'étoile du matin ; c'est l'étoile de Vénus ; c'est une méthaphore dont *Isaïe* se sert pour exprimer la mort du roi de Babylone : *Comment as-tu pu mourir, malgré tes musettes ? comment es-tu couché avec les vers ? comment es-tu tombée, étoile du matin ?* Les com-



écriture dise positivement le contraire ? (*l*) De pareilles niaiseries eurent cours par-tout, hors chez les sages Chinois et chez les Scythes, trop simples pour inventer des fables.

L'antre de *Trophonius* fut plus respecté en Grèce que l'académie : les augures à Rome eurent plus de crédit que les Scipions. La fable s'établit d'abord ; ensuite vient la vérité, qui voyant la place prise est trop heureuse de trouver un asile obscur chez les sages.

ARTICLE XXIV.

De la métempsycose.

Le dogme de la métempsycose suivait naturellement de la transformation des génies en vaches, et des vaches en hommes.

Des gens qui avaient été demi dieux dans le ciel pendant des siècles innombrables, ensuite damnés dans l'ondéra pendant quatre cents vingt six millions de nos années solaires, puis vaches douze ou quinze ans, et enfin hommes quatre-vingts ans tout au plus, devaient bien être quelque chose, quand ils cessaient d'être hommes. N'être rien du tout semblait trop dur. Les brachmanes croyaient qu'on avait une ame dans l'Inde aussi bien que par-tout ailleurs, sans être plus instruits que le reste du genre humain de la nature de cet être ; sans savoir s'il est une substance ou une qualité ; sans examiner si DIEU peut animer la matière ; sans rechercher si tout venant de lui, il ne peut pas communiquer la pensée à des organes formés par lui ; en un mot, sans rien savoir. Ils prononçaient vaguement et au hasard le nom d'ame,

(*l*) Or le serpent était le plus fin de tous les animaux.

comme

comme nous le prononçons tous. Et puisqu'il est plus aisé à tous les hommes d'imaginer que de raisonner, ils se figurèrent que l'ame d'un homme de bien pouvait passer dans le corps d'un perroquet ou d'un docteur, d'un éléphant ou d'un rat ; ou même retourner animer le corps du défunt dans le ciel sa première patrie. C'est pour revoir cette patrie que tant de jeunes veuves se sont jetées dans le bûcher enflammé de leurs maris, et souvent sans les avoir aimés. On a vu dans Bénarès des disciples de brames, et jusqu'à des brames même, se brûler pour renaître bienheureux. C'est assez qu'une femme sensible et superstitieuse, comme il y en a tant, se soit jetée dans les flammes d'un bûcher, pour que cent femmes l'aient imitée ; comme il suffit qu'un faquir marche tout nu, chargé de fer et de vermine, pour qu'il ait des disciples (*m*).

Le dogme de la métempsycose était d'ailleurs spécieux et même un peu philosophique ; car en admettant dans tous les animaux un principe moteur, intelligent, (chacun en raison de ses organes,) on supposait que ce principe intelligent, étant distingué de sa demeure, ne périssait point avec elle. Cette ame était faite pour un corps, disaient les Indiens ; donc elle ne pouvait exister sans un corps. Si après la dissolution de son étui, on ne lui en donne pas un autre, elle devient entièrement inutile. Il fallait en ce cas que DIEU fût continuellement occupé à

(*m*) Nous lisons dans la relation des deux arabes qui voyagèrent aux Indes et à la Chine, dans le neuvième siècle de notre ère, qu'ils virent sur les côtes de l'Inde un faquir tout nu, chargé de chaînes, ayant le visage tourné au soleil, les bras étendus, les parties viriles enfermées dans un étui de fer, et qu'au bout de seize ans, en repassant au même endroit, ils le virent dans la même posture.



créer de nouvelles ames. Il se délivrait de ce soin en fesant servir les anciennes. Il en créait de nouvelles, quand les races se multipliaient. Le calcul était bon jusque-là; mais lorsque les races diminuaient, il se trouvait une grande difficulté. Que fesait-on des ames qui n'avaient plus de logement (*n*)? Il n'était guère possible de bien répondre à cette objection; mais quel est l'édifice bâti par l'imagination humaine qui n'ait des murs qui écroulent?

La doctrine de la métempsycose eut cours dans toute l'Inde, et autant au-delà du Gange que vers le fleuve Indus. Elle s'étendit jusqu'à la Chine chez le peuple gouverné par les bonzes; mais non pas chez les colao et chez les lettrés gouvernés par les lois. *Pythagore*, après une longue suite de siècles, l'ayant apprise dans la presqu'île de l'Inde, put à peine l'établir à Crotone. Apparemment qu'il trouva la grande Grèce attachée à d'autres fables; car chaque peuple avait la sienne.

Les Egyptiens inventèrent une autre folie; ils imaginèrent qu'ils ressusciteraient au bout de trois mille ans; et même enfin trouvant le terme trop éloigné, ils obtinrent de leur choen, de leurs prêtres, que leurs ames rentreraient dans leurs corps après dix siècles de mort seulement. Dans cette douce espérance, ils essayèrent de ne perdre de leur corps que le moins qu'ils pourraient. L'art d'embaumer devint le plus grand art de l'Egypte. Une ame, à la vérité, devait être fort embarrassée de se trouver sans ses entrailles et sans sa cervelle que les embaumeurs avaient arrachées: mais les diffi-

(*n*) Voyez le catéchisme des Brachmanes, art. XXVI.

cultés n'arrêtèrent jamais les systèmes. Nous avons bien eu parmi nous un philosophe qui a dit que nous ressusciterions sans derrière.

Platon enfin, qui avait puisé quelques idées dans *Pythagore* et dans *Timée* de Locre, admit la métempsycose dans son livre d'une république chimérique, et dans son dialogue non moins chimérique de Phèdre. Il semblerait que *Virgile* crût à ce système dans son sixième chant, s'il croyait quelque chose.

O Pater! anne aliquas ad cœlum hinc ire putandum est
Sublimes animas iterumque ad tarda reverti
Corpora? Quæ lucis miseris tam dira cupido est?

Quel désir insensé d'aspirer à renaître!
D'affronter tant de maux, pour le vain plaisir d'être!
De reprendre sa chaîne, et d'éprouver encor
Les chagrins de la vie et l'horreur de la mort!

On prétend que les Gaulois, les Celtes, avaient adopté la croyance de la métempsycose, quoiqu'ils ne connussent ni le léthé de *Virgile*, ni les embaumemens de l'Egypte. *César* dit dans ses commentaires: *Ils pensent que les ames ne meurent point, mais qu'elles passent d'un corps à un autre. Cette idée, selon eux, inspire un courage qui fait mépriser la mort.*

Mais *César*, qui était épicurien, ne croyant point à l'immortalité de l'ame, avait encore plus de courage que les Gaulois. Que *César* ait eu tort, et que les Gaulois aient eu raison, il est toujours indubitable que les Indiens sont les inventeurs de la métempsycose, et les premiers auteurs de la théologie.

Il nous semble que c'est au grand Thibet que la sublime folie de la métempsycose a produit le plus grand effet. Les lamas ont su persuader

aux tartares de ce pays que leur grand prêtre était immortel; et la populace qui croit tout, le croit encore. Le fait est que les lamas eux-mêmes étant imbus de l'idée fantasque que l'ame de leur pontife passait dans l'ame de son successeur, ils ont enté sur cette absurdité sacrée une autre folie plus respectée encore du peuple, c'est que ce grand lama ne meurt jamais. On a vu ailleurs des opinions si bizarres qu'un homme sage est en doute de savoir dans quel pays le bon sens a été le plus outragé. *Optimus ille est qui minimis urgetur.*

ARTICLE XXV.

D'une trinité reconnue par les Brames. De leur prétendue idolâtrie.

PERSONNE ne doute aujourd'hui que les bracmanes et leurs successeurs n'aient toujours reconnu un DIEU suprême, créateur, conservateur, rémunérateur, punisseur et miséricordieux. *Ces idolâtres*, dit le jésuite *Bouchet*, (o) *reconnaissent un* DIEU *infiniment parfait*, *qui existe de toute éternité*, *et qui renferme en soi les plus excellens attributs.* Ensuite pour prouver qu'ils sont idolâtres, il dit que, selon eux, *il y a une distance infinie entre* DIEU *et tous les êtres, et qu'il a créé des substances intermédiaires entre lui et les hommes.* Le jésuite *Bouchet* n'est ni conséquent ni poli: il veut empêcher les brames d'ériger des temples à ces êtres subalternes supérieurs à l'homme, tandis que ces brames permettaient aux jésuites de bâtir des chapelles à *Ignace* et à *Xavier*, de baiser à genoux le prétendu cadavre de *Xavier* de l'invoquer et

(o) Recueil IXe, page 6.

d'offrir de l'encens à ses os vermoulus. Certe, si l'on avait demandé dans Goa à un voyageur chinois, quel est l'idolâtre ou de ce jésuite ou de ce brame, il aurait répondu, en jugeant selon les apparences, c'est ce jésuite.

Tout le monde convient que les brames reconnurent toujours une espèce de trinité sous un DIEU unique. Il paraît qu'en ce point les théologiens des côtes de Malabar et de Coromandel diffèrent de ceux qui habitent vers le Gange, et de l'ancienne école de Bénarès; mais où sont les théologiens qui s'accordent? Tous admettent trois dieux sous un seul DIEU. Ces trois dieux sont *Brama*, *Visbnou* et *Sib*. Mais ces trois dieux sont-ils des substances distinctes, ou simplement des attributs du grand DIEU créateur? c'est sur quoi les brames disputent.

Ils ne conviennent guère que sur le dogme de la création. Toutes les sectes et toutes les castes rassemblées une fois l'an dans le fameux temple de Jaganat, entre Orixa et le Bengale, y viennent célébrer le jour où le monde fut tiré du néant par la seule pensée de l'Eternel. C'est cette fête sur-tout que nos missionnaires ont appelée la grande fête du diable.

Les brachmanes représentèrent DIEU sous trois emblèmes. *Brama* est le dieu créateur; *Visbnou* ou bien *Vitlmou* est le dieu conservateur, qui s'est incarné tant de fois; *Sib* est le dieu miséricordieux. D'autres théologiens indiens très-anciens l'appellent le dieu destructeur, tant il est difficile à ceux qui osent dogmatiser sur la nature divine de s'accorder ensemble.

Nous n'avons pas assez de monumens de l'antiquité pour oser affirmer que l'*Isis*, l'*Osiris*, et l'*Horus* des Egyptiens soient une copie de la



trinité indienne. Nous ne déciderons pas ſi les trois frères *Jupiter*, *Neptune* et *Pluton*, qui ſe partagèrent le monde, ſont une fable imitée d'une autre fable. Nous répéterons ſeulement ici combien le nombre trois fut toujours myſtérieux dans l'antiquité. Il ſemblait que dans l'Orient un ſecret inſtinct eût preſſenti quelques idées imparfaites d'une vérité encore ignorée.

Mais, comme tout ſe contredit chez les hommes, on ajouta bientôt une quatrième perſonne aux trois autres. Cette quatrième perſonne eſt *Routren* ſelon pluſieurs docteurs, le dieu deſtructeur, celui que le grand *Origène* (*p*) appelle le dieu ſupplantateur.

On voit encore dans quelques anciens temples des brachmanes cette repréſentation des quatre attributs de DIEU, figurée par quatre têtes ſous une même couronne ; et c'eſt cet emblème de la divinité unique et multiforme, que nos aumôniers de vaiſſeau ne manquèrent pas de prendre pour le diable dès qu'ils furent deſcendus à terre.

Nous ne chargerons point cet abrégé de toutes les ſuperſtitions indiennes, mêlées dans ce pays comme dans d'autres, avec la connaiſſance d'un être ſuprême. Nous ne parlerons point des mille noms de Dieu, des voyages de Dieu en homme ſur la terre, des oracles, des

(*p*) *Origène*, dans la réfutation qu'il publia de *Celſe* après la mort de ce philoſophe, aſſure que les conjurations de la magie ne peuvent réuſſir que quand le magicien ſe ſert des noms propres convenables ; que ſi l'on fait une conjuration par le nom de dieu *ſupplantateur*, deſtructeur, ou même par des noms traduits d'après les noms d'*Adonaï* et de *Sabaoth*, on n'opérera rien ; mais que ſi on ſe ſert des noms propres ſyriaques *Adonaï*, *Sabaoth*, la cérémonie magique aura ſon plein et entier effet. *Origène contre Celſe*, article 10 et article 262.

prodiges et de toutes les folies qui ont par-tout déshonoré la sagesse. Nous ne prétendons point faire la somme de la théologie des Gangarides.

Mais n'oublions pas d'observer que l'amour est un de leurs dieux ; il s'appelle *Cam-débo* ; on lui donne encore dix-huit noms qui nous sembleraient barbares, et dont aucun du moins ne sonnerait si agréablement que celui d'amour à nos oreilles. Ce dieu d'amour est le propre fils de Vishnou, et par conséquent le petit-fils du Dieu suprême.

Ils ont des *ussera* ; ce sont des filles charmantes qui chantent dans la musique du ciel, et dont *Mahomet* pourrait bien avoir emprunté ses houris.

Les Indiens paraissent aussi être les premiers qui aient inventé les Salamandres, les Ondains, les Sylphes et les Gnomes ; si pourtant ce n'a pas été une idée naturelle à tous les hommes de peupler le ciel et les quatre élémens.

ARTICLE XXVI.

Du catéchisme indien.

MONSIEUR *Dow* nous assure que les bracmanes eurent depuis quatre mille ans un catéchisme, dont voici la substance. C'est un entretien entre la raison humaine, qu'ils appellent *narud*, et la sagesse de Dieu, qu'ils nomment *brim* ou *bram*.

La raison.

O premier né de DIEU ! on dit que tu créas le monde. Ta fille la raison, étonnée de tout ce qu'elle voit, te demande comment tout fut produit ?

La sagesse divine.

Mon fils, ne te trompe pas : ne pense point que j'ai créé le monde indépendamment du premier moteur. DIEU à tout fait. Je ne suis que l'instrument de sa volonté. Il m'appelle pour exécuter ses desseins éternels.

La raison.

Que dois-je penser de DIEU ?

La sagesse divine.

Qu'il est immatériel, incompréhensible, invisible, sans forme, éternel, tout puissant, qu'il connaît tout, qu'il est présent par-tout.

La raison.

Comment DIEU créa-t-il le monde ?

La sagesse divine.

La volonté demeura dans lui de toute éternité : elle était triple, créatrice, conservatrice, exterminante..... Dans une conjonction des destins et des temps, la volonté de DIEU se joignit à sa bonté, et produisit la matière. Les actions opposées de la volonté qui crée, et de la volonté qui détruit, enfantèrent le mouvement qui naît et qui périt. (*q*) Tout sortit de DIEU, et tout rentra dans DIEU..... Il dit au *sentiment*, viens ; et il le logea chez tous les animaux ; mais il donna la réflexion à l'homme pour l'élever au-dessus d'eux.

La raison.

Qu'entends-tu par sentiment ?

La sagesse divine.

C'est une portion de la grande ame de l'univers ; elle respire dans toutes les créatures pour un temps marqué.

(*q*) Nous passons quelques lignes, de peur d'être longs et obscurs.

La raison.

Que devient-il après leur mort ?

La sageſſe divine.

Il anime d'autres corps, ou il ſe replonge, comme une goutte d'eau, dans l'océan immenſe dont il eſt ſorti.

La raiſon.

Les ames vertueuſes seront-elles ſans récompenſe, et les criminelles ſans punition ?

La ſageſſe divine.

Les ames des hommes ſont diſtinguées de celles des autres animaux. Elles ſont raiſonnables. Elles ont la conſcience du bien et du mal. Si l'homme fait le bien, ſon ame, dégagée de ſon corps par la mort, ſera abſorbée dans l'eſſence divine, et ne ranimera plus un corps de terre. Mais l'ame du méchant reſtera revêtue des quatre élémens ; et après qu'elles auront été punies, elles reprendront un corps ; mais ſi elles ne reprennent leur première pureté, elles ne ſeront jamais abſorbées dans le ſein de DIEU.

La raiſon.

Quelle eſt la nature de cette infuſion dans DIEU même ?

La ſageſſe divine.

C'eſt une participation à l'eſſence ſuprême : on ne connoît plus les paſſions : toute l'ame eſt plongée dans la félicité éternelle.

La raiſon.

O ma mère ! tu m'as dit que ſi l'ame n'eſt parfaitement pure, elle ne peut habiter avec DIEU. Les actions des hommes ſont tantôt bonnes, tantôt mauvaiſes. Où vont toutes ces ames mi-parties immédiatement après la mort ?

La sagesse divine.

Elles vont subir dans l'ondéra, pendant quelque temps, des peines proportionnées à leurs iniquités. Ensuite elles vont au ciel, où elles reçoivent *quelque temps* la récompense de leurs bonnes actions; enfin elles rentrent dans des corps nouveaux.

La raison.

Qu'est-ce que le temps, ma mère?

La sagesse divine.

Il existe avec DIEU pendant l'éternité; mais on ne peut l'apercevoir et le compter que du point où DIEU créa le mouvement qui le mesure.

Tel est ce catéchisme, le plus beau monument de toute l'antiquité. Ce sont là ces idolâtres auxquels on a envoyé, pour les convertir, le jésuite *Lavaur*, le jésuite St *Estevan*, et l'apostat *Norogna*. (*r*)

Au reste, le lieutenant colonel *Dow*, et le sous-gouverneur *Holwell*, ayant gratifié l'Europe des plus sublimes morceaux de ces anciens livres sacrés, ignorés jusqu'à présent, nous sommes bien éloignés de soupçonner leur véracité, sous prétexte qu'ils ne sont pas d'accord sur des objets très-futiles, comme sur la manière de prononcer shasta-bad, ou shastra-beda et si *beda* signifie science ou livre. Souvenons-nous que nous avons vu hier dans Paris les expériences de *Newton* sur la lumière, et lui faire des objections plus frivoles.

(*r*) Voyez l'article XV.

ARTICLE XXVII.

Du baptême indien.

IL n'eſt pas ſurprenant qu'un fleuve auſſi bienfeſant que le Gange ait été regardé comme un don de Dieu, qu'il ait été réputé ſacré, et qu'enfin on ait imaginé que ſes eaux qui lavaient et rafraîchiſſaient le corps, en puſſent faire autant à l'ame. Car tous les peuples de l'antiquité, ſans exception, feſaient de l'ame une figure légère enfermée dans ſon logis. Et qui nétoyait l'un nétoyait l'autre.

Le bain expiatoire et ſacré du Gange paſſa bientôt vers le fleuve Indus, enſuite vers le Nil, et enfin vers le Jourdain. Les prêtres juifs, imitateurs en tout des prêtres d'Egypte leurs maîtres et leurs ennemis, eurent des jours de bain comme eux. Les iſiaques ne pouvaient ſe baptiſer, ſe plonger toujours dans le Nil à cauſe des crocodiles, et les lévites d'Hershalaïm que nous nommons Jéruſalem, étant éloignés dans leur petit pays d'une cinquantaine de milles du Jourdain, ſe plongeaient comme les prêtres iſiaques dans de grandes cuves. Les prêtres de Babylone, de Syrie, de Phénicie en feſaient autant.

Nous avons remarqué ailleurs que les juifs avaient chez eux deux baptêmes. L'un était le baptême de juſtice pour ceux qui voulaient ajouter cette cérémonie à celle de la circonciſion; l'autre était le baptême des proſélytes pour les étrangers, pour leurs eſclaves quand ils n'étaient pas eſclaves eux-mêmes, et qu'ils en avaient quelques-uns qui voulaient embraſſer la religion juive. On les circonciſait, et enſuite on les plongeait nus ou dans le Jourdain ou

dans des cuves. On plongeait aussi des femmes nues, et trois prêtres étaient chargés de les baptiser. Enfin l'on sait comment notre religion sanctifia cet antique usage, et apposa le sceau de la vérité à ces ombres.

ARTICLE XXVIII.

Du paradis terrestre des Indiens, et de la conformité apparente de quelques-uns de leurs contes avec les vérités de notre sainte écriture.

On dit que dans la foule de ces opinions théologiques, quelques brames ont admis une espèce de paradis terrestre; cela n'est pas étonnant. Il n'y a point de pays au monde où les hommes n'aient vanté le passé aux dépens du présent. Par-tout on a regretté un temps où les hommes étaient plus robustes, les femmes plus belles, les saisons plus égales, la vie plus longue, et la lune plus lumineuse.

Si nous en croyons le jésuite *Bouchet*, les Indiens eurent leur jardin *Chorcam*, comme les juifs avaient eu leur jardin d'*Eden*. C'est à ce jésuite à voir si les brachmanes avaient [illegible] plagiaires du Pentateuque, ou s'ils s'e[illegible], rencontrés avec lui, et quel est le plus ancien peuple, celui des vastes Indes, ou celui d'une partie de la Palestine. (*s*)

Il prétend que *Brama* est une copie d'*Abraham*, parce qu'*Abraham* s'était appelé *Abram* en première instance, et qu'*Abram* est évidemment l'anagramme de *Brama*.

(*s*) Le Bengale est appelé paradis terrestre dans tous les rescrits du grand mogol et des souba.

Vishnou est, selon lui, *Moïse*; quoiqu'il n'y ait pas le moindre rapport entre ces deux personnages, et qu'il soit difficile de trouver l'anagramme de *Moïse* dans *Vishnou*.

A-t-il plus heureusement rencontré avec le fort *Samson*, qui assembla un jour trois cents renards, les attacha tous par la queue, et leur mit le feu au derrière, moyennant quoi toutes les moissons des Philistins, dont il était l'esclave, furent brûlées (*t*)?

Le révérend père *Bouchet* affirme dans sa lettre à M. *Huet*, ancien évêque d'Avranches, qu'une espèce de dieu ou de génie ayant la guerre contre le roi de Serindib, leva contre lui une armée de singes; et ayant mis le feu à leurs queues, brûla toute la canelle et tout le poivre de l'île.

Notre *Bouchet* ne doute pas que les queues des renards n'aient formé les queues de ces singes.

C'est ainsi qu'aux Indes, en Perse, à la Chine on lit mille histoires à peu près semblables aux nôtres, non seulement sur les choses de la religion, mais en morale, et même en fait de romans. Le conte de la matrone d'Ephèse, celui de Joconde, sont écrits dans les plus anciens livres orientaux.

On trouve l'aventure d'*Amphitrion* parmi les plus vieilles fables des brachmanes. Il y a même, ce me semble, plus de sagacité dans le dénouement de l'aventure indienne que dans celui de la grecque. Un indou d'une force extraor-

(*t*) A Rome le peuple se donnait tous les ans le plaisir de faire courir dans le cirque quelques renards, à la queue desquels on attachait des brandons. *Bochard* l'étymologiste ne manque pas de dire que c'était une commémoration de l'aventure de *Samson*, très-célèbre dans l'ancienne Rome.



dinaire avait une très-belle femme ; il en fut jaloux, la battit et s'en alla. Un égrillard de dieu, non pas un Brama ou un Vishnou, mais un dieu du bas étage, et cependant fort puissant, fait passer son ame dans un corps entièrement semblable à celui du mari fugitif, et se présente sous cette figure à la dame délaissée. La doctrine de la métempsycose rendait cette supercherie vraisemblable. Le dieu amoureux demande pardon à sa prétendue femme de ses emportemens, obtient sa grâce, couche avec elle, lui fait un enfant et reste le maître de la maison. Le mari repentant, et toujours amoureux de sa femme, revient se jeter à ses pieds : il trouve un autre lui-même établi chez lui. Il est traité par cet autre d'imposteur et de sorcier. Cela forme un procès tout semblable à celui de notre *Martin Guerre*. L'affaire se plaide devant le parlement de Bénarès. Le premier président était un brachmane qui devina tout d'un coup que l'un des deux maîtres de la maison était une dupe, et que l'autre était un dieu. Voici comme il s'y prit pour faire connaître le véritable mari. Votre époux, madame, dit-il, est le plus robuste de l'Inde : couchez avec les deux parties l'une après l'autre, en présence de notre parlement indien ; celui des deux qui aura fait éclater le plus nombreuses marques de valeur sera sans doute votre mari. Le mari en donna douze ; le fripon en donna cinquante. Tout le parlement brame décida que l'homme aux cinquante était le vrai possesseur de la dame. Vous vous trompez tous, répondit le premier président : l'homme aux douze est un héros ; mais il n'a pas passé les forces de la nature humaine : l'homme aux cinquante ne peut être qu'un dieu qui s'est

moqué de nous. Le dieu avoua tout et s'en retourna au ciel en riant.

De pareils contes dont l'Inde fourmille, ont du moins cela de bon qu'ils peuvent tenir une nation entière dans une douce joie, ainsi que les métamorphoses recueillies et embellies par *Ovide* Ils n'excitent point de querelles, et la moitié d'un peuple ne persécute point l'autre pour la forcer à croire que la fable des deux maris indiens est prise des deux *Amphitrions* et des deux *Sosies*.

ARTICLE XXIX.

Du lingam, et de quelques autres superstitions.

On nous a envoyé des Indes un petit lingam d'une espèce de pierre de touche. Il est exposé à la vue de tout le monde, et n'a jamais effarouché les yeux de personne ; soit que sa petitesse ne puisse faire une impression dangereuse, soit qu'on le regarde comme un simple objet de curiosité. On nous a assuré que la plupart des dames indiennes ont de ces petites figures dans leurs maisons, comme on avait des *Phallus* en Egypte, et des *Priapes* à Rome.

Les parties naturelles de l'homme sont visibles dans toutes nos statues antiques et dans mille modernes. La plus belle fontaine de Bruxelles est un enfant de bronze admirablement sculpté par *François Flamand* : il pisse continuellement de l'eau, et les dames lui donnent un bel habit et une perruque le jour de sa fête. On fait plus : l'enfant JESUS est représenté avec cette partie dans un grand nombre d'églises catholiques, sans que jamais personne se soit avisé ni d'être



ſcandaliſé de cette nudité, ni d'en faire une raillerie indécente. Le lingam eſt preſque toujours repréſenté chez les Indiens dans l'attitude de la propagation, et par conſéquent ſerait parmi nous un objet obſcène et abominable. Cette figure eſt révérée dans pluſieurs de leurs temples. Il y a même, nous dit-on, des filles que leurs mères y conduiſent pour lui offrir leur virginité, avant d'être mariées ; quelques-unes, dit-on, par le beſoin d'une opération phyſique, quelques autres par dévotion.

Nous avons toujours préſumé que le culte du lingam dans l'Inde, celui du phallus en Egypte, celui même de priape à Lampſaque ne put être l'effet d'une débauche effrontée, mais bien plutôt de la ſimplicité et de l'innocence. Dès que les hommes ſurent tailler des figures, il était très-naturel qu'ils conſacraſſent à la Divinité ce qui perpétuait l'humanité. Nous répéterons ici qu'il y a plus de piété, plus de reconnaiſſance à porter en proceſſion l'image du dieu conſervateur que du dieu deſtructeur ; qu'il eſt plus humain d'arborer le ſymbole de la vie que l'inſtrument de la mort, comme feſaient les Scythes qui adoraient une épée, et à peu près comme nous feſons aujourd'hui dans notre Occident, en inſultant DIEU dans nos temples, où nous entrons armés comme ſi nous allions combattre, et où quelques évêques d'Allemagne célèbrent, une fois l'an, la meſſe l'épée au côté.

S[t] *Auguſtin* nous inſtruit que dans Rome on feſait quelquefois aſſeoir la mariée ſur le ſceptre énorme de Priape. (*u*)

(*u*) *Sed quid hoc dicam? cùm ibi ſit Priapus nimius maſculus ſuper cujus immaniſſimum et turpiſſimum phallum nova nupta ſedere jubeatur, more honeſtiſſimo et religioſiſſimo matronarum.*

Giri traduit : " Mais que dis je ? on trouve en ce lieu-là

Ovide

Ovide ne parle point de cette cérémonie dans ses fastes, et nous ne connaissons aucun auteur romain qui en fasse mention. Il se peut que la superstition ait ordonné cette posture à quelques femmes stériles. Nous ne voyons pas même que les Romains aient jamais érigé un temple à *Priape*. Il était regardé comme une de ces divinités subalternes dont on tolérait les fêtes plutôt qu'on ne les approuvait. Nous avons dans nos provinces un saint, dont nous n'osons écrire le nom monosyllabe, à qui plus d'une femme a quelquefois adressé ses prières. Le dieu *Priape*, le dieu *Jugatin*, qui unissait les époux, le subjuguant *Mater prema*, qui empêchait la matrice de faire la difficile; la *Pertunda*, qui présidait au devoir conjugal, tous ces magots, tous ces pénates, n'étaient point regardés comme des dieux. Ils n'avaient point de place dans le panthéon d'*Agrippa*, non plus que *Rumilia*, la déesse des tetons; *Stercutius*, le dieu de la chaise-percée, et *Crépitus* le dieu pet. *Cicéron* ne s'abaisse point à citer ces prétendues divinités dans son livre *de la nature de dieu*, dans ses *tusculanes*, dans sa *divinat.on.* Il faut laisser à la populace ses amusemens, son *St Ovide*, qui ressuscite les petits garçons, et son *St Raboni*, qui r'abonnit les mauvais maris, ou qui les fait mourir au bout de l'année.

Il est vraisemblable que le lingam indien et

„ même un autre dieu que l'on nomme mâle par excellence.
„ C'est ce dieu dont un objet infame, ayant, comme ces
„ idolâtres croyaient, la force d'empêcher la malignité des
„ charmes: c'était une coutume reçue avec tant de religion
„ et de chasteté, parmi les honnêtes femmes, d'y faire asseoir
„ l'épousée. " Il est difficile de traduire plus infidellement, plus obscurément, plus mal. On croit avoir en français une traduction de la *Cité de Dieu*, et on n'en a point.

le phallus égyptien furent autrefois traités plus férieusement chez des nations qui exiftaient tant de fiècles avant Rome. L'amour, fi néceffaire au monde, et qui eft l'ame de la nature, n'était point une plaifanterie comme du temps de *Catulle* et d'*Horace*. Les premiers Grecs furtout en parlèrent avec refpect. Les poëtes étaient fes prophètes. *Héfiode*, en appelant Vénus l'*amante de la génération* (*philometa*) révère en elle la fource des êtres.

On a prétendu qu'*Aftaroth*, chez les Syriens, était autrefois le même que le Priape de Lampfaque. Chez les Indiens, ce ne fut jamais qu'un fymbole. On y attache encore quelque fuperftition, mais on ne l'adore pas. Ce mot d'*adorer*, employé par quelques compilateurs, eft la profanation d'un mot confacré à l'Etre des êtres.

On demande pourquoi ce fymbole exifte encore dans quelques endroits des côtes de Malabar et de Coromandel ? c'eft qu'il exifta. Les habitans de ces climats confervèrent long-temps cette fimplicité groffière qui ne fait ni rougir ni railler de la nature. Les femmes indiennes n'ont jamais eu de commerce avec les Européens. La malignité des peuples éclairés rit d'un tel ufage ; l'innocence le voit impunément. Il paraît qu'une telle coutume a dû s'établir d'autant plus aifément que l'adultère, ce vol domeftique, ce parjure dont nous nous moquons, fut longtemps inconnu dans l'Inde, et que la vie retirée des femmes le rend encore aujourd'hui extrêmement rare. Ainfi, ce qui ne nous parait qu'un figne honteux de la débauche n'était pour eux que le figne de la foi conjugale.

Qu'il nous foit permis de répéter ici que fi dans prefque toutes les religions il y eut des

usages atroces, si on fit couler le sang humain pour appaiser le ciel, il n'y eut jamais de fêtes instituées par les magistrats pour favoriser le libertinage. Il se mêle bientôt aux fêtes, mais il n'en fut jamais l'objet. Les excès des orgies de *Bacchus*, à la fin réprimés par les lois, n'avaient pas certainement été ordonnés par les lois. Au contraire, les prêtresses de *Bacchus* dans Athènes juraient d'*observer la chasteté, et de ne point voir d'hommes*. (x) Par-tout les prêtres voulurent être terribles, mais nulle part méprisables. Les plus infames débauches accompagnèrent souvent nos pélerinages, et n'étaient point commandées.

Nous avons une ordonnance de 1671, renouvelée en 1738, par laquelle il est défendu sous peine des galères d'aller à Notre-Dame de Lorette et à St Jacques en Galice, sans une permission expresse signée d'un secrétaire d'Etat. Ce n'est pas que les chapelles de St Jacques et de la Vierge aient été instituées pour le libertinage.

ARTICLE XX.

Epreuves.

Ces épreuves d'un pain d'orge, qu'on mange sans étouffer; de l'eau bouillante, dans laquelle on enfonce la main sans s'échauder; le plongement dans la rivière sans se noyer; une barre de fer rouge qu'on touche, ou sur laquelle on marche sans se brûler; toutes ces manières de trouver la vérité, tous ces jugemens de DIEU, si usités autrefois dans notre Europe, ont été

(x) *Démosthène*, dans son plaidoyer contre *Néera*.

et sont encore communs dans l'Inde. Tout vient d'Orient, le bien et le mal. Il n'est pas étonnant que pour découvrir les crimes secrets, pour effrayer les coupables et pour manifester l'innocence accusée, on ait imaginé que DIEU même interrompait les lois de la nature. On se permit du moins cet artifice. Si tu es coupable, avoue, ou DIEU va te punir. Cette formule pouvait être un frein au crime chez le peuple grossier.

L'épreuve la plus commune dans l'Inde était l'eau bouillante; si l'accusé en retirait sa main saine, il était déclaré innocent. Il y a plus d'une manière de subir cette épreuve impunément. On peut remplir le vase d'eau bouillante et d'huile froide qui surnage. On peut avoir un vase à double fond, dans lequel l'eau froide sera séparée en haut de l'eau qui bouillira dans la partie inférieure. On peut s'endurcir la peau par des préparations; et les charlatans vendaient chèrement ces secrets aux accusés. Le plongement dans une rivière était trop équivoque. Il est trop clair qu'on surnage, quand on est lié par des cordes qui font, avec le corps, un volume moins pesant qu'un pareil volume d'eau. Manier un fer brûlant était plus dangereux, mais aussi beaucoup plus rare. Passer rapidement entre deux bûchers n'était pas un grand risque: on pouvait tout au plus brûler ses cheveux et ses habits.

Ces épreuves sont si évidemment le fruit du génie oriental qu'elles vinrent enfin aux Juifs. Le Vaiedabber, que nous appelons les Nombres, nous apprend qu'on institua dans le désert l'épreuve des eaux de jalousie. Si un mari accusait sa femme d'adultère, le prêtre fesait

boire à la femme d'une eau chargée de malédictions, dans laquelle il jetait un peu de poussière ramassée sur le pavé du tabernacle, c'est-à-dire, probablement sur la terre ; car le tabernacle, composé de pièces de rapport, et porté sur une charrette, ne pouvait guère être pavé. Il disait à la femme : *Si vous êtes coupable, votre cuisse pourrira, et votre ventre crevera.* On remarque que dans toute l'histoire juive il n'y a pas un seul exemple d'une femme soumise à cette épreuve ; mais ce qui est étrange, c'est que dans l'évangile de *St Jacques* il est dit que *Saint Joseph* et la Sainte Vierge furent condamnés tous deux à boire de cette eau de jalousie ; et que tous deux en ayant bu impunément, *Saint Joseph* reprit son épouse dont il s'était séparé après les premiers signes de sa grossesse. L'évangile de *Saint Jacques*, quoiqu'intitulé *premier évangile*, fut à la vérité rayé du catalogue des livres canoniques : il est proscrit ; mais en quelque temps qu'il ait été composé, c'est un monument qui nous apprend que les Juifs conservèrent très-long-temps l'usage de ces épreuves.

Nous ne voyons point qu'aucun peuple de l'Asie ait jamais adopté les jugemens de DIEU par l'épée, ou par la lance. Ce fut une coutume inventée par les sauvages qui détruisirent l'empire romain. Ayant adopté le christianisme, ils y mêlèrent leurs barbaries. C'était une jurisprudence bien digne de ces peuples que le meurtre devînt une preuve de l'innocence, et qu'on ne pût se laver d'un crime que par en commettre un plus grand. Nos évêques consacrèrent ces atrocités : nos parlemens les ordonnèrent, comme on ordonne un *apointé à mettre*. Nos rois en firent le divertissement

ſolennel de leurs cours gothiques. Nous avons remarqué que ces jugemens de DIEU furent condamnés à la cour de Rome, plus ſage que les autres, et plus digne alors de donner des lois dans tout ce qui ne touchait pas à ſon intérêt. Nous avons traité ailleurs cette matière. (*y*) Nous ne ferons ici qu'une réflexion. Comment l'erreur, la démence et le crime, ayant preſqu'en tout temps gouverné la terre entière, les hommes ont-ils pu cependant inventer et perfectionner tant d'arts merveilleux, faire de bonnes lois parmi tant de mauvaiſes, et parvenir à rendre la vie non-ſeulement tolérable dans tant de campagnes, mais agréable dans tant de grandes villes, depuis Méaco, la capitale du Japon, jusqu'à Paris, Londres et Rome? La véritable raiſon eſt, à notre avis, l'inſtinct donné à l'homme. Il eſt pouſſé, malgré lui, à s'établir en ſociété, à ſe procurer le néceſſaire et enſuite le ſuperflu; à réparer toutes ſes pertes et à chercher ſes commodités; à travailler ſans ceſſe ſoit à l'utile, ſoit à l agréable. Il reſſemble aux abeilles: elles ſe font des habitations commodes, on les détruit, elles les rebâtiſſent; la guerre ſouvent s'allume entr'elles; mille animaux les dévorent: cependant la race ſe multiplie; les ruches changent, l'eſpèce ſubſiſte impériſſable. Elle fait par-tout ſon miel et ſa cire, ſans que les abeilles de Pologne viennent d'Egypte, ni que celles de la Chine viennent d'Italie.

(*y*) Eſſai ſur l'hiſtoire générale des mœurs et de l'eſprit des nations, chap. XXII.

ARTICLE XXXI.

De l'histoire des Indiens jusqu'à Timour ou Tamerlan.

JUSQU'OU l'insatiable curiosité de l'esprit européen s'est-elle portée? Du temps de *Tite-Live*, c'était être savant de connaître l'histoire de la république romaine, et d'avoir quelque teinture des auteurs grecs. Cette nouvelle passion des archives n'a peut-être pas six mille ans d'antiquité, quoique *Platon* dise en avoir vu de dix mille ans. Les hommes ont été très-long-temps comme tous nos rustres qui, entièrement occupés de leurs besoins et de leurs travaux toujours renaissans, ne s'embarrassent jamais de ce ce qui s'est fait dans leur chaumière cinquante ans avant eux. Croit-on que les habitans de la Forêt-noire soient fort curieux de l'antiquité, et que les quatre villes forestières aient beaucoup de monumens? La passion de l'histoire est née, comme toutes les autres, de l'oisiveté. Maintenant qu'il faut entasser dans sa tête les révolutions des deux mondes, maintenant qu'on veut connaître à fond les nègres d'Angola et les Samoyèdes, le Chili et le Japon, la mémoire succombe sous le poids immense dont la curiosité l'a chargée. Le lieutenant colonel *Dow* s'est donné la peine de traduire en sa langue une partie d'une histoire de l'Inde, composée dans Déli même par le persan *Cassim Féristha*, sous les yeux de l'empereur de l'Inde *Jehan-guir*, au commencement de notre dix-septième siècle.

Cet écrivain persan, qui paraît un homme





d'eſprit et de jugement, commence par ſe défier des fables indiennes, et principalement de leurs quatre grandes périodes qu'ils appellent *jog*, dont la première, dit-il, fut de quatorze millions quatre cents mille années, pendant laquelle chaque homme vivait cent mille ans: alors tout était ſur la terre vertu et félicité.

Le ſecond jog ne dura que dix-huit cents mille ans. Il n'y eut alors que les trois quarts de vertu et de bonheur de ce qu'on en avait eu dans la première période; et la vie des hommes ne s'étendit pas au-delà de cent ſiècles.

Le troiſième jog ne fut que de ſoixante et douze mille ans. La vertu et le bonheur furent réduits à la moitié, et la vie de l'homme à dix ſiècles.

Le quatième jog fut raccourci juſqu'à trente-ſix mille ans, et le lot des hommes fut un quart de vertu et de bonheur avec trois quarts de méchancetés et de miſères: auſſi les hommes ne vécurent plus qu'environ cent ans, et c'eſt juſqu'à préſent leur condition. Ce conte allégorique eſt probablement le modèle des quatre âges d'or, d'argent, de cuivre et de fer. Ces origines ſont bien éloignées de celles des Chaldéens, des Chinois, des Egyptiens, des Perſans, des Scythes, et ſur-tout de notre *Sem*, de notre *Cham* et de notre *Japhet*. Nos étrennes mignones ne reſſemblent en rien aux almanachs de l'Aſie.

Si l'auteur perſan *Ferishta* avait pris pour une hiſtoire de l'Inde l'ancienne fable morale des quatre jog, ce ferait comme ſi *Thucydide* avait commencé l'hiſtoire de la Grèce à la naiſſance de *Vénus* et à la boite de *Pandore*.

M. *Dow* remarque que ce perſan ne ſavait

pas

pas la langue du hanſcrit, et que par conſéquent l'antiquité lui était inconnue.

Après les temps fabuleux chez toutes les nations, viennent les temps hiſtoriques ; et cet hiſtorique eſt encore par-tout mêlé de fables. Ce ſont chez les Grecs les travaux d'Hercule, la toiſon d'or, le cheval de Troye. Les Romains ont le viol et la mort de *Lucrèce*, l'aventure de *Clélie* et de *Scévola* ; le vaiſſeau qu'une veſtale tire ſur le ſable avec ſa ceinture, le pontife *Navius* qui coupe un caillou avec un raſoir. Tous nos peuples barbares Germains, Gaulois, habitans de la Grande Bretagne, feſaient des miracles avec le gui de chêne ; les Bretons deſcendaient de *Brutus*, fils cadet d'*Enée* ; leur roi *Vortiger* était ſorcier. Un prétendu roi de France, nommé *Childeric*, s'enfuyait en Allemagne qui n'avait point de rois ; et là il enlevait au roi *Bazin* la reine ſa femme *Bazine*. Un ange deſcendait du ciel, on ne ſait pas préciſément de quelle partie, pour apporter un étendard au ſicambre *Hildovic*. Un pigeon deſcendait auſſi du ciel, et lui apportait dans ſon bec une petite fiole d'huile. Les Eſpagnols, mêlés d'anciens Tyriens, et enſuite d'Africains, de Juifs, de Romains, de Vandales, de Goths et d'Arabes, venaient pourtant en droite ligne de *Japhet* par *Tubal*, fils d'*Ibérus*. *Hiſpan* appela le pays Eſpagne. *Luſus*, fils d'*Elie*, fonda le royaume de Luſitanie, qui eſt aujourd'hui le Portugal ; mais ce fut *Ulyſſe* qui bâtit Lisbonne.

Parcourez toutes les nations de l'univers, vous n'en trouverez pas une dont l'hiſtoire ne commence par des contes dignes des quatre fils *Aimon*, et de *Robert-le-diable*. *Fériſtha* ſentit



bien ce ridicule univerſel, et ſon traducteur anglais le ſent encore mieux.

Ce qu'il y a de pis, c'eſt que le ſavant *Fériſtha* ne nous apprend ni les mœurs ni les lois, ni les uſages du pays dont il parle, et dans lequel il vivait.

Nous n'avons vu dans toute ſon hiſtoire qu'un roi juſte; il ſe nommait *Biker-mugit*. Les poëtes de ſon temps diſaient que l'aimant n'oſait attirer le fer, et l'ambre n'oſait s'attacher à la paille ſans ſa permiſſion.

Ce qu'il rapporte peut-être de plus curieux, c'eſt qu'il a trouvé d'anciens mémoires qui confirment ce que les Perſans diſent de leur héros *Ruſtan*, qu'il conquit l'Inde environ douze cents ans avant notre ère vulgaire.

Cette découverte prouve ce que nous avons dit: que l'Inde, ainſi que l'Egypte, appartint toujours à qui voulut s'en emparer. C'eſt le ſort de preſque tous les climats heureux.

La chronologie eſt très-bien obſervée par cet auteur; il ſemble qu'il ait prévu la réforme que le grand *Newton* a fait à cette ſcience. *Newton* et *Fériſtha* s'accordent dans l'époque de *Darius*, fils d'*Hiſtaſpe*, et dans celle d'*Alexandre*.

L'auteur perſan dit qu'*Alexandre*, devenu roi de Perſe, ne fit la guerre à *Porus* que ſur le refus de ce prince indien de payer le tribut ordinaire qu'il devait aux rois de Perſe. Ce *Porus*, que d'autres nomment *Por*, il l'appelle *For*, qui était probablement ſon véritable nom; mais il ne dit point, comme *Quinte-Curce*, qu'*Alexandre* rendit ſon royaume au roi vaincu: au contraire il aſſure que *Porus*, ou *For*, périt dans une grande bataille. Il ne parle point de *Taxile*; ce n'eſt point un nom indien. *Fériſtha* ne dit rien de l'invaſion de *Gengis-kan*, qui

probablement ne fit que traverser le nord de l'Inde : mais il dit qu'avant la conquête de cette vaste région par *Tamerlan*, un prince persan dans neuf expéditions en rapporta vingt mille livres pesant de diamans et de pierres précieuses. C'est une exagération sans doute : elle prouve seulement que les conquérans n'ont jamais été que des voleurs heureux ; et que ce prince persan avait volé les Indiens neuf fois.

Il rapporte encore qu'un capitaine d'un autre brigand ou sultan persan résidant à Déli, ayant conduit un détachement de son armée dans le Bengale, à Golconde, au Décan, au Carnate, où sont aujourd'hui Madrass et Pondichéri, revint présenter à son maître trois cents douze éléphans chargés de cent millions de livres sterling en or. Et le lieutenant colonel *Dow*, qui sait ce que de simples officiers de la compagnie des Indes ont gagné dans ces pays, n'est point étonné de cette somme incroyable.

L'Inde n'a presque point de mines métalliques. Ces trésors ne venaient que du commerce des pierres précieuses et des diamans du Bengale, des épiceries de l'île de Serindib, et de mille manufactures, dont le génie des brachmanes avait enseigné l'art aux peuples sédentaires, patiens et appliqués dans le midi de ces contrées, depuis Surate et Bénarès jusqu'à l'extrémité de Sérindib, sous l'équateur.

Les barbares, vomis de Candahar, de Caboul, du Sablestan, avaient, sous le nom de sultans, ravagé le séjour paisible de l'Inde dès l'an 975 de notre ère jusque vers 1420, quand le tartare *Timur* vint fondre sur eux, comme un vautour sur d'autres oiseaux carnassiers.

C'était le temps où notre Europe occidentale n'avait presqu'aucun commerce avec l'Orient.



C'était la fin du grand ſchiſme, auſſi ridicule qu'affreux, qui déſola l'Italie, l'Allemagne, l'Angleterre, la France et l'Eſpagne pour ſavoir lequel des trois fripons ſerait reconnu pour le vicaire infaillible de DIEU. C'était l'époque où un roi, devenu fou, déshérita ſon fils pour donner le royaume de France à un étranger ſon vainqueur. Nos contrées, alors barbares par mœurs et par l'ignorance, avaient leurs malheurs de toute eſpèce, comme la riche Aſie avait les ſiens.

ARTICLE XXXII.

De l'hiſtoire indienne, depuis Tamerlan jusqu'à M. Holwell.

NOUS avons été étonnés que notre auteur perſan n'ait fait qu'une mention courte, froide et ſèche de ce *Tamerlan*, fondateur du trône des mogols. Apparemment qu'il n'a pas voulu répéter ce qu'en avaient dit *Abulcaſi* et le perſan *Mircond*. Il épargne ſes lecteurs. Une telle retenue eſt bien contraire à la profuſion de nos Européens qui répètent tous les jours ce qu'on a publié cent fois, et qui, pour notre malheur, ne répètent ſouvent que des fables.

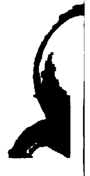
Fériſtha nous apprend du moins que le tyran *Tamerlan*, après avoir vaincu la Perſe, vint combattre ſous les murs de Déli un tyran nommé *Mahmoud*, qu'on dit fou et auſſi méchant que lui, et qui opprima les peuples pendant vingt années. *Tamerlan* vengea l'Inde de ce brigand couronné: mais qui la vengea de *Tamerlan*? Quel droit avait ſur les terres de l'Indus et du Gange un tartare, un obſcur mirza d'un petit déſert nommé Kech, ou Gash? Il exerça d'abord ſes brigandages vers Caboul, comme nous

avons vu *Abdala* commencer les fiens, après avoir volé quelques beftiaux à fes hordes voifines, et comme a commencé *Sha-Nadir*. Bientôt il ravagea la moitié de la Perfe. On l'eût empalé, s'il eût été pris : fes vols furent heureux, et il fut roi. On dit qu'il entra dans Ifpahan, et qu'il en fit égorger tous les citoyens : enfin il foumit tous les peuples depuis le nord de la mer d'Hircanie jufqu'à Ormus.

La raifon de tous fes fuccès n'eft pas qu'il fût plus brave que tant de capitaines qui le combattirent ; mais il avait des troupes plus endurcies aux fatigues et mieux difciplinées que celles de fes voifins ; mérite qui, après tout, n'eft pas plus grand que celui d'un chaffeur qui a de meilleurs chiens qu'un autre, mais, mérite qui donna prefque toujours la victoire et l'empire.

C'eft *Tamerlan* qui arrêta un moment les invafions des Turcs dans l'Europe, lorfqu'il prit *Bajazet* prifonnier dans la célèbre bataille d'Ancire. Il eft arrivé en Angleterre, par une fingulière fantaifie, qu'un poëte de ce pays, ayant compofé une tragédie fur *Tamerlan* et *Bajazet*, dans laquelle *Tamerlan* eft peint comme un libérateur, et *Bajazet* comme un tyran, les Anglais font jouer tous les ans cette tragédie le jour où l'on célèbre le couronnement du roi *Guillaume III*, prétendant que *Tamerlan* eft *Guillaume*, et que *Bajazet* eft *Jacques II*. Il eft clair cependant que *Tamerlan* eft encore plus ufurpateur que *Bajazet*.

Ce héros du vulgaire, dévaftateur d'une grande partie du monde, conquit la partie feptentrionale de l'Inde jufqu'à Lahor et jufqu'au Gange, par lui ou par fes fils, en très-peu d'années. *Férifhba* affure qu'ayant pris dans



Déli cent mille captifs, il les fit tous égorger: qu'on juge par-là du reste. La conquête n'était pas difficile: il avait à faire à des Indiens; et tout était partagé en factions. La plupart de ces invasions subites, qui ont changé la face de la terre, furent faites par des loups qui entraient dans des bergeries ouvertes. Il est assez connu que lorsqu'une nation est aisément soumise par un peuple étranger, c'est parce qu'elle était mal gouvernée.

L'auteur persan qui raconte briévement une partie des victoires de *Tamerlan*, et qui parait saisi d'horreur à toutes ses cruautés, n'est point d'accord avec les autres écrivains sur une infinité de circonstances. Rien ne nous prouve mieux combien il faut se défier de tous les détails de l'histoire. Nous ne manquons pas en Europe d'auteurs qui ont copié au hasard des écrivains asiatiques plus ampoulés que vrais, comme ils le sont presque tous.

Parmi ces énormes compilations nous avons l'*Introduction à l'histoire générale et politique de l'univers, commencée par M. le baron de Puffendorf, complétée et continuée jusqu'en 1745 par M. Bruzen de la Martinière, premier géographe de sa majesté catholique, secrétaire du roi des deux Siciles et du conseil de sa majesté.*

Cet écrivain, d'ailleurs homme de mérite, avait le malheur de n'être en effet que le secrétaire des libraires de Hollande. Il dit (z) que *Tamerlan* entama les Indes par ses ravages au Caboulestan, et revint sur la fin du quatorzième siècle dans *ce même Caboulestan qui avait cru pouvoir secouer impunément sa domination et qu'il châtia les rebelles*. Le secrétaire d'un valet de

(z) Tome VII, pages 35 et 36.

chambre de *Tamerlan* aurait pu s'exprimer ainſi. J'aimerais autant dire que *Cartouche* châtia des gens qu'il avait volés, et qui voulaient reprendre leur argent.

Il paraît, par notre auteur perſan, que *Tamerlan* fut obligé de quitter l'Inde après en avoir ſaccagé tout le nord; qu'il n'y revint plus; qu'aucun de ſes enfans ne s'établit dans cette conquête. Ce ne fut point lui qui porta la religion mahométane dans l'Inde, elle était déjà établie long-temps avant lui dans Déli et ſes environs. *Mahmoud*, chaſſé par *Tamerlan*, et revenu enſuite dans ſes Etats pour en être chaſſé par d'autres princes, était mahométan. Les Arabes, qui s'étaient emparés depuis long-temps de Surate, de Patna et de Déli, y avaient porté leur religion.

Tamerlan étant, dit-on, théiſte, ainſi que *Gengis-kan*, et les Tartares, et la cour de la Chine. Le jéſuite *Catrou*, dans ſon hiſtoire générale du Mogol, dit que cet illuſtre meurtrier, l'ennemi de la ſecte muſulmane, *ſe fit aſſiſter à la mort par un iman mahométan, et qu'il mourut plein de confiance en la miſéricorde du Seigneur, et de crainte pour ſa juſtice, en confeſſant l'unité d'un* DIEU. *Malheureux prince d'avoir cru pouvoir arriver juſqu'à* DIEU, *ſans paſſer par* JESUS-CHRIST !

A DIEU ne plaiſe que nous entrions, et que nous conduiſions nos lecteurs, ſi nous en avons, dans l'abominable chaos où l'Inde fut plongée après l'invaſion de *Tamerlan*, et que nous tirions les princes qui ſe diſputèrent Déli de l'obſcurité profonde où des hommes qui n'ont fait aucun bien à la terre doivent être enſevelis.

Je ne sais quel écrivain, gagé par *Desaint* et *Saillant* libraires de Paris, rue Saint Jean de Beauvais, vis-à-vis le collége, a compilé l'*Histoire moderne des Chinois*, *Japonais*, *Indiens*, *Persans*, *Turcs*, *Russes*, *pour servir de suite à l'Histoire ancienne de Rollin*.

Rollin, d'ailleurs utile et éloquent, avait transcrit beaucoup de vérités et de fables sur les Carthaginois, les Perses, les Grecs, les anciens Romains, pour *former l'esprit et le cœur* des jeunes parisiens. Il n'y a pas d'apparence que le compilateur de l'histoire moderne des Chinois, Japonais, etc. ait prétendu former l'*esprit et le cœur* de personne. Au reste, il nous apprend qu'*Abou-saïd*, fils de *Tamerlan*, régna dans l'Inde, dont il n'approcha jamais. Ce fut *Babar*, petit-fils de *Tamerlan*, qui forma véritablement l'empire mogol. Il arriva de la Tartarie comme *Tamerlan*, et commença ses conquêtes à la fin du quinzième siècle, au temps où les Portugais s'établissaient déjà sur les côtes de Malabar, où le commerce du monde changeait, où un nouvel hémisphère était découvert pour l'Espagne, et où le pontife de Rome *Alexandre VI*, si horriblement célèbre, donnait de sa pleine autorité les Indes orientales aux Espagnols, et les occidentales aux Portugais, par une bulle. L'audace, le génie, la cruauté et le ridicule gouvernaient l'univers.

L'invention du canon, qui ne fut que si tard connue des Chinois, quoiqu'ils eussent depuis plus de dix siècles le secret de la poudre, était déjà parvenu dans l'Inde. Ces instrumens de destruction avaient été portés des chrétiens d'Europe chez les Turcs, et des Turcs chez

les Perſans. *Périſtha* nous inſtruit que dans la grande bataille de Mavat, qui décida du ſort de l'Inde, l'an de notre ère 1526, le premier de notre mois de mars, *Babar* plaça ſes petits canons au front de ſon armée, et les lia enſemble par des chaînes de fer, de peur qu'on ne les lui prît. Cette victoire, remportée contre tous les raïas de l'Inde ſeptentrionale, donna l'empire qu'on nomme des Mogols à *Babar*; empire d'abord aſſez faible, et qui ne remonte pas ſi haut que l'élection de l'empereur *Charles-Quint*.

ARTICLE XXXIII.

De Babar, qui conquit une partie de l'Inde après Tamerlan, au ſeizième ſiècle. D'Acbar, brigand encore plus heureux. Des barbaries exercées chez la nation la plus humaine de la terre.

FERISTHA nous avertit que le vainqueur *Babar* fit ériger ſur une éminence, près du champ de bataille, une pyramide toute incruſtée des têtes de vaincus. Cela n'eſt pas étonnant; les Suiſſes avaient dreſſé quarante ans auparavant, ſur le chemin de Morat, un pareil monument qui ſubſiſte encore.

Il nous conte que *Babar*, ayant gagné la bataille, malgré les prédictions de ſon aſtrologue, lui fit donner un laks de roupies et le chaſſa. Cela prouve que la démence de l'aſtrologie était plus reſpectée dans l'Orient que parmi nous. L'Europe était remplie de princes qui payaient des aſtrologues; mais ils ne don-

naient pas deux cents quarante mille francs à ces charlatans pour avoir menti.

Lorsqu'après sa victoire il assiégea un fort nommé Chingeri, défendu par les Indiens attachés au braminisme, ils commencèrent par égorger leurs femmes et leurs enfans, et se précipitèrent ensuite sur les épées des Tartares. Sont-ce là ces mêmes peuples qui tremblaient de blesser une vache et un insecte ? Le désespoir est plus fort que les préjugés même de l'enfance et que la nature. Ces faibles habitans de Chingeri n'ont fait que ce qu'on rapporte de *Sardanapale*, plus amolli et plus énervé qu'eux, et ce qu'on a dit de Sagonte et de quelques autres villes. Enfin ayant étendu ses conquêtes de Caboul au Gange, il faut finir son histoire par ces mots qui en montrent la vanité : *il mourut.*

Ce qui nous paraît étrange, c'est que *Babar* était musulman. Son aïeul *Tamerlan* ne l'était pas. *Babar*, né dans le Caboulestan, avait-il embrassé cette religion afin de paraître partager le joug des peuples qu'il voulait écraser ? Il avait choisi la secte d'*Omar* : c'était sans doute parce que les Perses ses voisins et ses ennemis étaient de la secte d'*Ali*. La religion musulmane et la bramiste partagèrent l'Inde : elles se haïrent, mais sans persécution. Les mahométans vainqueurs n'en voulaient qu'aux bourses, et non aux consciences des Indous.

Humaiou, fils de *Babar*, régna dans l'Inde avec des fortunes diverses. C'était, dit-on, un bon astronome, et plus grand astrologue. Il avait sept palais, dédiés chacun à une planète. Il donnait audience aux guerriers dans la maison de Mars, et aux magistrats dans

celle de Mercure. En s'occupant ainſi des choſes du ciel, il riſqua de perdre celles de la terre. Un de ſes frères lui prit Agra, et le vainquit dans une grande bataille. Ainſi la maiſon de *Tamerlan* fut preſque toujours plongée dans les guerres civiles.

Pendant que les deux frères ſe battaient et s'affaibliſſaient l'un l'autre, un tiers s'empara des terres qu'ils ſe diſputaient. C'était un aventurier du Candahar; il ſe nommait *Sher*. Ce *Sher* mourut dans une de ſes expéditions. Toute ſa famille ſe fit la guerre pour partager les dépouilles; et pendant ce temps l'aſtrologue *Humaiou* était réfugié en Perſe chez le ſophi *Thamas*. On voit que la nation indienne était une des plus malheureuſes de la terre, et méritait ſes malheurs, puiſqu'elle n'avait ſu ni ſe gouverner elle-même, ni réſiſter à ſes tyrans. L'écrivain pe ſan fait un long récit de toutes ces calamités, bien ennuyeux pour quiconque n'eſt pas né dans l'Inde, et peut-être pour les naturels du pays. Quand l'hiſtoire n'eſt qu'un amas de faits qui n'ont laiſſé aucune trace, quand elle n'eſt qu'un tableau confus d'ambitieux en armes, tués les uns par les autres, autant vaudrait tenir des regiſtres des combats des bêtes.

Humaiou revint enfin de Perſe, quand la plupart des autres uſurpateurs qui l'avaient chaſſé ſe furent exterminés. Il mourut pour s'être laiſſé tomber de l'eſcalier d'une maiſon qu'il feſait conſtruire; mais qu'importe? Ce qui importe, c'eſt que les peuples gémiſſaient et périſſaient ſur des ruines, non ſeulement dans l'Inde, dans la Perſe, mais dans l'Aſie mineure et dans nos climats.

Après *Hamaiou* vient *Acbar* ſon fils, plus

heureux dans l'Inde que tous ſes prédéceſſeurs, et qui établit une puiſſance durable, au moins juſqu'à nos jours. Quand il ſuccéda à ſon père par le droit des armes, et que l'uſurpation commençait à ſe tourner en droit ſacré, il ne poſſédait point encore la capitale Déli. Agra était fort peu de choſe. De l'argent, il n'en avait pas; mais il avait des troupes du Nord, aguerries, de l'eſprit et du courage, avec quoi on prend aiſément l'argent des Indiens. Il nourrit la guerre par la guerre, prit Déli et s'y affermit. Il ſut vaincre les petits princes, ſoit indiens, ſoit tartares, cantonnés par-tout depuis l'irruption paſſagère de *Tamerlan*.

Fériſtba nous conte qu'*Acbar*, ſe voyant bientôt à la tête de deux mille éléphans et de cent mille chevaux, pourſuivait avec des détachemens de cette grande armée un kan tartare, nommé *Ziman*, retiré derrière le Gange, du côté de Lahor, dans un endroit nommé Manezpour. On cherchait des bateaux, le temps ſe perdait il était nuit; *Acbar*, ayant dévancé ſon armée, apprend que les ennemis, ſe croyant en ſureté à l'autre bord du fleuve, ont célébré une fête à la manière de tous les ſoldats, et qu'ils ſont en débauche. Il paſſe le grand fleuve du Gange à la nage ſur ſon éléphant, ſuivi ſeulement de cent chevaux, aborde, trouve les ennemis endormis et diſperſés: ils ne ſavent quel nombre ils ont à combattre, ils fuient; les troupes d'*Acbar*, ayant paſſé le fleuve, voient *Acbar* et cents hommes vainqueurs d'une armée entière. Ceux qui aiment à comparer peuvent mettre en parallèle le paſſage du Granique par *Alexandre*, *Céſar* paſſant à la nage un bras de la mer d'Alexandrie,

Louis XIV dirigeant le passage du Rhin, *Guillaume III* combattant en personne au milieu de la Boyne, et *Acbar* sur son éléphant.

Acbar fut le premier qui s'empara de Surate et du royaume de Guzarate, fondé par des marchands arabes devenus conquérans à peu-près comme des marchands anglais sont devenus les maîtres du Bengale.

Ce même Bengale fut bientôt soumis par *Acbar*; il envahit une partie du Décan: toujours à cheval ou sur un éléphant, toujours combattant du fond de Cachemire jusqu'au Visapour, et mêlant toujours les plaisirs à ses travaux, ainsi que tant de princes.

Notre jésuite *Catrou*, dans son *histoire générale du Mogol*, composée sur les mémoires des jésuites de Goa, assure que cet empereur mahométan fut presque converti à la religion chrétienne par le père *Aquaviva*: voici ses paroles.

" JESUS-CHRIST (lui disaient nos missio„ naires) vous parait avoir suffisamment prouvé „ sa mission par des miracles attestés dans l'al„ coran. C'est un prophète autorisé; il faut „ donc le croire sur sa parole. Il nous dit „ qu'il était avant *Abraham*. Tous les mo„ numens qui restent de lui confirment la „ Trinité, etc. . . . .

„ L'empereur sentit la force de ce raisonne„ ment, quitta la conversation les larmes aux „ yeux, et répéta plusieurs fois . . . devenir „ chrétien . . . . changer la religion de mes „ pères! Quel péril pour un empereur! quel „ poids pour un homme élevé dans la mollesse „ et dans la liberté de l'alcoran! . . . . "

Il est vrai que si *Acbar* prononça ces paroles après avoir quitté la conversation, le père



Aquaviva ne les entendit pas. Il eſt encore vrai qu'*Acbar* n'avait pas été élevé dans la molleſſe, et que l'alcoran n'eſt pas ſi mou que le dit le jéſuite *Catrou*. On ſait aſſez qu'il n'eſt pas beſoin de calomnier l'alcoran pour en montrer le ridicule. D'ailleurs il ordonne le jeûne le plus rigoureux, l'abſtinence de toutes les liqueurs fortes la privation de tous les jeux, cinq prières par jour, l'aumône de deux et demi pour cent de ſon bien ; et il défend à tous les princes d'avoir plus de quatre femmes, eux qui en prenaient auparavant plus de cent. *Catrou* ajoute *que le muſulman Acbar honorait à certains temps* JESUS et Marie ; *qu'il portait au cou un reliquaire, un Agnus Dei et une image de la Sainte Vierge*. Notre perſan, traduit par M. *Dow*, ne dit rien de tout cela.

ARTICLE XXXIV.

Suite de l'hiſtoire de l'Inde juſqu'à 1770.

L'AUTEUR perſan finit ſon hiſtoire à la mort d'*Acbar*. M. *Dow* en donne la ſuite en peu de mots, juſqu'à ce qu'il arrive au temps où ſes compatriotes commencent eux-mêmes à être en partie un grand objet de l'hiſtoire de l'Inde.

C'eſt ainſi, ce me ſemble, qu'on doit s'y prendre en toutes choſes. Ce qui nous touche davantage doit être traité plus à fond que ce qui nous eſt étranger.

Quand nous répéterions que *Géan-gir*, fils et ſucceſſeur d'*Acbar*, était un ivrogne, et que ſon frère aîné plus ivrogne que lui avait

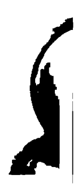
été déshérité, nous ne pourrions nous flatter d'avoir travaillé aux progrès de l'eſprit humain.

Sha-géan ſuccéda à *Géan-gir* ſon père, contre lequel il s'était révolté tant qu'il avait pu; de même que ſes enfans ſe révoltèrent depuis contre lui.

Les noms de *Géan-gir*, et de *Sha-géan* ſignifient, dit-on, empereur du monde. Si cela eſt, ces titres ſont du ſtyle aſiatique. Ces empereurs-là n'étaient pas géographes. Les trois quarts de l'Inde en-deçà du Gange, dont ils ne furent jamais les maîtres bien reconnus et bien paiſibles juſqu'à *Aurengzeb*, ne compoſaient pas le monde entier. Mais le globe entre les mains de l'empereur d'Allemagne et du roi d'Angleterre, à leur ſacre, n'eſt pas plus modeſte que les titres de *Sha-géan* et de *Géan-gir*.

Nous n'avons dit qu'un mot de cet *Aurengzeb*, fameux dans tout notre hémiſphère; et nous en avons dit aſſez en remarquant qu'il fut le barbare le plus tranquille, l'hypocrite le plus profond, le méchant le plus atroce, et en même temps le plus heureux des hommes, et celui qui jouit de la vie la plus longue et la plus honorée: exemple funeſte au genre humain, mais qui heureuſement eſt très-rare.

Nous ne pouvons diſſimuler que nous avons vu avec douleur l'éloge de ce prince parricide dans M. *Dow*; et nous l'excuſons, parce qu'étant guerrier, il a été plus ébloui de la gloire d'*Aurengzeb* qu'effarouché de ſes crimes. Pour nous, notre principal but, dont on a dû aſſez s'apercevoir, était d'examiner dans ces fragmens les déſaſtres de la compagnie françaiſe des Indes et la mort du général *Lalli*; époque remarquable



chez une nation qui se pique de justice et de politesse.

Nous avons fait voir (*a*) les malheureux grands-mogols, descendans de *Tamerlan*, amollis, corrompus et détrônés; l'empereur *Sha-Amed*, mourant après qu'on lui eut arraché les yeux; *Alumgir* assassiné; le brigand *Abdala* devenu grand prince, et saccageant tout le nord de l'Inde; les Marates lui résistant; ces Marates, tantôt vainqueurs, tantôt vaincus; et enfin l'Indoustan plus malheureux que la Perse et la Pologne.

Nous doutions du temps et de la manière dont ce grand mogol *Alumgir* fut assassiné; mais M. *Dow* nous apprend que ce fut en 1760, dans la maison, ou plutôt dans l'antre d'un hermite musulman qui passait pour un santon, pour un saint. Les propres domestiques de l'empereur dévot l'engagèrent à faire ce pélerinage; et le grand-visir le fit égorger dans le temps qu'il se prosternait devant le saint. Tout était en combustion après ce crime, précédé et suivi de mille crimes, quand le brigand *Abdala* revint de Caboul et des frontières orientales de la Perse, augmenter l'horreur du désordre. Quoique cet *Abdala* fût déjà un souverain considérable, il pouvait à peine payer ses troupes. Il lui fallait subsister continuellement de rapines. Il y a peu de distinction à faire entre les scélérats que nous condamnons à la roue en Europe, et ces héros qui s'élèvent des trônes en Asie. *Abdala* vint, en 1761, exiger des contributions de Déli. Les citoyens, appauvris par quinze ans de rapines, ne purent le satisfaire : ils prirent les armes dans leur désespoir.

(*a*) Article IX,

Abdala

Abdala tua et pilla pendant ſept jours ; la plupart des maiſons furent réduites en cendres. Cette ville, longue de dix-ſept lieues, de deux mille trois cents pas géométriques, et peuplée de deux millions d'habitans, n'avait pas éprouvé, dans l'invaſion de *Sha-Nadir*, une calamité ſi horrible ; mais elle n'était pas à la fin de ſes malheurs. Les Marates accoururent pour partager la proie ; ils combattirent *Abdala* ſur les ruines de la ville impériale. Ces voleurs chaſſèrent enfin ce voleur, et pillèrent Déli à leur tour avec une inhumanité preſqu'égale à la ſienne.

Un autre petit peuple, voiſin des Marates et de Viſapour, habitant des montagnes appelées les Gates, et qui en a pris le nom, vint encore ſe joindre aux Marates, et mettre le comble à tant d'horreurs.

Qu'on ſe figure les Anglais et les Bourguignons déchirant la France du temps de l'imbécille *Charles VI*, ou les Goths et les Lombards dévorant l'Italie dans la décadence de l'empire, on aura quelque idée de l'état où était l'Inde dans la décadence de la maiſon de *Tamerlan*. Et c'était préciſément dans ce temps-là que les Anglais et les Français, ſur la côte de Coromandel, ſe battaient entr'eux et contre les Indiens, pillaient, ravageaient, intriguaient, trahiſſaient, étaient trahis.... pour vendre en Europe des toiles peintes.

Que l'on compare les temps, et qu'on juge du bonheur dont on jouit aujourd'hui en France, en Eſpagne, en Italie, en Allemagne dans une paix profonde, dans le ſein des arts et des plaiſirs. Ils ne ſont point troublés par l'ordre donné aux jéſuites de vivre chacun



chez soi en habit court, au lieu de porter une robe longue. La France n'est que plus florissante par l'abolissement de la vénalité infame de la judicature. (b) L'Angleterre est tranquille et opulente malgré les petites satires des opposans. L'Allemagne se polit et s'embellit tous les jours. L'Italie semble renaître. Puisse durer long-temps une félicité dont on ne sent pas assez le prix !

Au milieu des convulsions sanglantes dont l'empire mogol était agité, quelques omras, quelques raïas, avaient élu dans Déli un empereur qui prit le nom de *Sha-Géan*. Il était de la maison *Tamerlane*. Nous avons observé qu'on n'a point encore choisi de monarque ailleurs ; tant le préjugé a de force. *Abdala*, même n'osant se déclarer empereur, consentit à l'élévation de ce prince *Sha-Géan* Les Marates le détrônèrent, et mirent à sa place un autre prince de cette race. C'est ce fantôme d'empereur qui est aujourd'hui, en 1773, sur ce malheureux trône. Il a pris le nom de *Sha-Allum*. Un fils de l'autre *Allum*. surnommé *Gir*, assassiné dans la cellule d'un faquir, lui a disputé l'ombre de sa puissance ; et tous deux ont été, et sont encore également infortunés, mais moins que les peuples qui sont toujours victimes et dont les historiens parlent rarement. Trop d'écrivains ont imité trop de princes ; ils ont oublié les intérêts des nations pour les intérêts d'un seul homme.

(b) Cet ouvrage a été fait en 1773.

ARTICLE XXXV.

Portrait d'un peuple singulier dans l'Inde. Nouvelles victoires des Anglais.

PARMI tant de désolations, une contrée de l'Inde a joui d'une profonde paix; et au milieu de la dépravation affreuse des mœurs, a conservé la pureté des mœurs antiques. Ce pays est celui de Bisbnapor, ou Vishnapor. M *Holwell*, qui l'a parcouru, dit qu'il est situé au nord-ouest du Bengale, et que son étendue est de soixante journées de chemin; ce qui ferait, à dix de nos lieues communes par jour, six cents lieues. Par conséquent ce pays serait beaucoup plus grand que la France, en quoi nous soupçonnons quelque exagération, ou une faute d'impression trop commune dans tous les livres. Il vaut mieux croire que l'auteur a entendu par soixante journées de marche le circuit de toute la province; ce qui donnerait environ deux cents lieues de diamètre. Elle rapporte trente-cinq laks de roupies par année à son souverain, huit millions deux cents mille de nos livres. Ce revenu ne paraît pas proportionné à l'étendue de la province.

Ce qui nous étonne encore, c'est que le Bishnapor ne se trouve point sur nos cartes. Le lecteur éprouvera un étonnement plus agréable, quand il saura que ce pays est peuplé des hommes les plus doux, les plus justes, les plus hospitaliers et les plus généreux qui aient jamais rendu la terre digne du ciel. " La liberté, la „ propriété y sont inviolables. On n'y entend „ jamais parler de vol ni particulier ni public.

„ Tout voyageur, trafiquant ou non, y eſt ſous
„ la garde immédiate du gouvernement, qui
„ lui donne des guides pour le conduire ſans
„ aucuns frais, et qui répondent de ſes effets
„ et de ſa perſonne. Les guides, à chaque ſtation
„ ou couchée, le remettent à d'autres conduc-
„ teurs avec un certificat des ſervices que les
„ premiers lui ont rendus ; et tous ces certifi-
„ cats ſont portés au prince. Le voyageur eſt
„ défrayé de tout dans ſa route, aux dépens
„ de l'Etat, trois jours entiers dans chaque
„ lieu où il veut ſéjourner, etc. . . . "

Tel eſt le récit de M. *Holwell*. Il n'eſt pas permis de croire qu'un homme d'Etat, dont la probité eſt connue, ait voulu en impoſer aux ſimples. Il ſerait trop coupable et trop aiſément démenti. Cette contrée n'eſt pas comme l'île imaginaire de Pançaye, le jardin des Heſpérides, les îles fortunées, l'île de Calypſo, et toutes ces terres fantaſtiques où des hommes malheureux ont placé le ſéjour du bonheur.

Cette province appartient de temps immémorial à une race de brames qui deſcend des anciens brachmanes. Et ce qui peut faire penſer que le vrai nom du pays eſt Vishnapor, c'eſt que ce nom ſignifierait le royaume de *Visbnou*, *la bienfeſance de* DIEU. Ses mœurs furent autrefois celles de l'Inde entière, avant que l'avarice y eût conduit des armées d'oppreſſeurs. La caſte des brames y a conſervé ſa liberté et ſa vertu, parce qu'étant toujours maître des écluſes qu'ils ont conſtruites ſur un bras du Gange, et pouvant inonder le pays, ils n'ont jamais été ſubjugués par les etrangers. C'eſt ainſi qu'Amſterdam s'eſt miſe à l'abri de toutes les invaſions.

Ce peuple asiatique, aussi innocent, aussi respectable que les Pensilvaniens de l'Amérique anglaise, n'est pas pourtant exempt d'une superstition grossière. Il est très-compatible que la vertu la plus pure subsiste avec les rites les plus extravagans. Cette superstition même des Vishnaporiens paraît une preuve de leur antiquité. L'espèce de culte qu'ils rendent à la vache, affaibli dans le reste de l'Inde, s'est conservée chez cette nation isolée dans toute la simplicité crédule des premiers temps. Quand la vache consacrée meurt, c'est un deuil universel dans le pays. Une telle bêtise est bien naturelle dans un peuple à qui l'on avait fait accroire que des milliers de puissances célestes avaient été changés en vaches et en hommes. Le peuple révère et chérit dans sa vache consacrée la nature céleste et la nature humaine. Si nous nous abandonnions aux conjectures, nous pourrions penser que le culte de la vache indienne est devenu dans l'Egypte le culte du bœuf. Notre idée serait toujours fondée sur l'impossibilité physique et démontrée que l'Egypte ait été peuplée avant l'Inde. Mais il se pourrait très-bien que les prêtres de l'Inde et ceux d'Egypte eussent été également ridicules, sans rien imiter les uns des autres.

La doctrine, sa pureté, la sobriété, la justice des anciens brachmanes s'est donc perpétuée dans cet asile. Il serait bien à souhaiter que M. *Holwell* y eût séjourné plus long-temps. Il serait entré dans plus de détails; il aurait achevé ce tableau si utile au genre humain dont il nous a donné l'esquisse. Tous les Anglais avouent que si les brames de Calcuta, de Madrass, de Mazulipatan, de Pondichéri, liés d'intérêt avec les étrangers, en ont pris



tous les vices, ceux qui ont vécu dans la retraite ont tous conservé leur vertu. A plus forte raison ceux de Vishnapor, séparés du reste du monde, ont dû vivre dans la paix de l'innocence, éloignés des crimes qui ont changé la face de l'Inde, et dont le bruit n'a pas été jusqu'à eux. Il en a été des brames comme de nos moines : ceux qui sont entrés dans les intrigues du monde, qui ont été confesseurs des princes et de leurs maîtresses, ont fait beaucoup de mal, Ceux qui sont restés dans la solitude ont mené une vie insipide et innocente.

ARTICLE XXXVI.

Des provinces entre lesquelles l'empire de l'Inde était partagé, vers l'an 1770, *et particulièrement de la république des Seïkes.*

Si toutes les nations de la terre avaient pu ressembler aux Pensilvaniens, aux habitans de Vishnapor, aux anciens Gangarides, l'histoire des événemens du monde serait courte; on n'étudierait que celle de la nature. Il faut malheureusement quitter la contemplation du seul pays de notre continent, où l'on dit que les hommes sont bons, pour retourner au séjour de la méchanceté.

Le lecteur peut se souvenir que le colonel *Clive* à la tête d'un corps de quatre mille hommes, avait vaincu et pris dans le Bengale le souverain *Suraïa-Doula*, comme *Fernand Cortez* avait pris *Montezuma* dans le Mexique au milieu de ses troupes innombrables. On a vu comment cet officier, au service de la compagnie,

créa *Jaffer* souvèrain du Bengale, de Golconde et d'Orixa : un fils de *Jaffer*, nommé *Suïa-Doula*, succéda à son père avec la protection des Anglais. Ils disent qu'il fut ingrat envers eux, et qu'il voulut à la fois les chasser du Bengale et achever la ruine du nouvel empereur *Sha-Allum*. Ce nouveau grand mogol *Allum*, presque sans défense, eut recours aux Anglais à son tour. Le colonel *Clive* le protégea. Le tyran *Abdala* était absent alors, et occupé dans le Corassan. *Clive* livra bataille aux oppresseurs de l'empereur *Sha-Allum*, et les défit dans un lieu nommé Buxar. Cette nouvelle victoire de Buxar combla les Anglais de gloire et de richesses. Ni le gouverneur *Holwell*, ni le lieutenant colonel *Dow*, ni le capitaine *Scrafton* ne nous instruisent de la date de cette grande action. Ils s'en rapportent à leurs dépêches envoyées à Londres, que nous ne connaissons pas. Mais cet événement ne doit pas être éloigné du temps où les Anglais prenaient Pondichéri. Le bonheur les accompagnait par tout; et ce bonheur était le fruit de leur valeur, de leur prudence et de leur concorde dans le danger. La discorde avait perdu les Français: mais bientôt après la désunion se mit dans la compagnie anglaise; ce fut le fruit de leur prospérité et de leur luxe; au lieu que la mésintelligence entre les Français avait été principalement produite par leurs malheurs.

La compagnie anglaise des Indes a été depuis ce temps maîtresse du Bengale et d'Orixa; elle a résisté aux Marates et aux nabab qui ont voulu la déposséder; elle tend encore la main au malheureux empereur *Sha-Allum*, qui n'a plus que la moitié de la province d'Allabad entre le Gange et la rivière de Sérong,

au vingt-cinquième degré de latitude. Cette province d'Allabad n'eſt pas ſeulement marquée dans nos cartes françaiſes de l'Inde. Il faut être bien établi dans un pays pour le connaître.

Le diſtrict qu'on a laiſſé comme par pitié à cet empereur lui produiſait à peine douze laks de roupies ; les Anglais lui en donnaient vingt-ſix de leur province de Bengale. C'était tout ce qui reſtait à l'héritier d'*Aurengzeb*, le roi le plus riche de la terre. Tout le reſte de l'Inde était partagé entre diverſes puiſſances, et cette diviſion affermiſſait le royaume que l'Angleterre s'eſt formé dans l'Inde.

Parmi toutes ces révolutions, la ville impériale de Déli tomba entre les mains de ce fils de *Jaffer*, de ce *Souia-Doula*, vaincu par le colonel *Clive*, et relevé de ſa chute. Les révolutions rapides changeaient continuellement la face de l'empire. Ce fils de *Jaffer* eut encore la province d'Oud qui touche à celle d'Allabad, où le grand mogol était retiré, et au Bengale où les Anglais dominaient.

Patna au nord du Gange appartenait à un ſouba des Patanes. Les Gates que nous avons vu deſcendre de leurs rochers pour augmenter les troubles de l'empire, avaient envahi la ville impériale d'Agra. Les Marates s'étaient emparés de toute la province, ou, ſi l'on veut, du royaume de Guzarate, excepté de Surate et de ſon territoire.

Un nabab était maître du Décan, et tantôt il combattait les Marates, tantôt il s'uniſſait avec eux pour attaquer les Anglais dans leurs poſſeſſions d'Orixa et du Bengale. Le tyran *Abdala* poſſédait tout le pays ſitué entre Candahar et le fleuve Indus.

Tel

Tel était l'état de l'Inde vers l'an 1770 ; mais depuis le commencement de tant de guerres civiles, il s'était formé une nouvelle puiſſance qui n'était ni tyrannique, comme celle d'*Abdala* et des autres princes, ni trafiquante du ſang humain, comme celle des Marates, ni établie à la faveur du commerce comme celle des Anglais. Elle eſt fondée ſur le premier des droits, ſur la liberté naturelle. C'eſt la nation des Seïkes, nation auſſi ſingulière dans ſon eſpèce que celle des Vishnapores. Elle habite l'orient de Cachemire, et s'étend juſqu'au-delà de Lahor. Libre et guerrière, elle a combattu *Abdala*, et n'a point reconnu les empereurs mogols ; ſûre d'avoir beaucoup plus de droit à l'indépendance, et même à la ſouveraineté de l'Inde, que la famille tartare de *Tamerlan* étrangère et uſurpatrice.

On nous dit qu'un des lamas du grand Thibet donna des lois et une religion aux Seïkes vers la fin de notre dernier ſiècle. Ils ne croient ni que *Mahomet* ait reçu un livre aſſez mal fait de la main de l'ange *Gabriel*, ni que DIEU ait dicté le shaſtabad à *Brama*. Enfin n'étant ni mahométans ni brames ni lamiſtes, ils ne reconnaiſſent qu'un ſeul DIEU ſans aucun mélange. C'eſt la plus ancienne des religions ; c'eſt celle des Chinois et des Scythes ; et ſans doute la meilleure pour quiconque ne connaît pas la nôtre. Il fallait que ce prêtre lama, qui a été le législateur des Seïkes, fût un vrai ſage, puiſqu'il n'abuſa pas de la confiance de ce peuple pour le tromper et pour le gouverner. Au lieu d'imiter les preſtiges du grand lama qui règne au Thibet, il fit voir aux hommes qu'ils peuvent ſe gou-

verner par la raiſon. Au lieu de chercher à les ſubjuguer, il les exhorta à être libres, et ils le ſont. Mais jusqu'à quand le feront-ils? jusqu'au temps où les eſclaves de quelque *Abdala* ſupérieurs en nombre viendront, le cimeterre à la main, les rendre eſclaves comme eux. Des dogues à qui leur maître a mis un collier de fer peuvent étrangler des chiens qui n'en ont pas.

Tel eſt en général le ſort de l'Inde ; il peut intéreſſer les Français, puiſque malgré leur valeur, et malgré les ſoins de *Louis XIV* et de *Louis XV*, ils y ont eſſuyé tant de diſgraces. Il intéreſſe encore plus les Anglais, puiſqu'ils ſe ſont expoſés à des calamités pareilles, et que leur courage a été ſecondé de la fortune.

Fin des Fragmens ſur l'Inde et du tome ſecond.

TABLE
DES CHAPITRES
CONTENUS DANS CE VOLUME.

Fin de la Table des Chapitres de l'histoire du parlement.

TABLE

DES ARTICLES

CONTENUS DANS LES FRAGMENS SUR L'INDE ET SUR LA MORT DU GENERAL LALLI.



Fin de la Table des Fragmens sur l'Inde.



